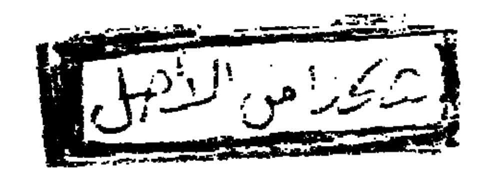
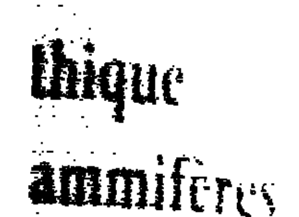






TÉLÉVISION
RADIO-MULTIMÉDIA

■ Premiers pas dans le monde virtuel



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16205 – 7 F

DIMANCHE 2 - LUNDI 3 MARS 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

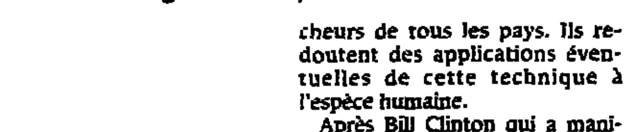
Les promesses et les dangers du clonage

● Débat sur une législation mondiale après la création de la brebis Dolly ● Le clonage de mammifères permettrait des progrès dans l'alimentation, la pharmacie, la médecine ● Son application éventuelle à l'homme suscite de graves inquiétudes

LA RÉVÉLATION par la revue britannique *Nature* de la naissance d'une brebis créée par clonage à partir du génome d'un animal adulte a suscité une vive polémique. Baptisée Dolly, l'agnelle née dans un laboratoire proche d'Edimbourg est l'aboutissement des travaux d'une équipe de chercheurs dirigés par le docteur Ian Wilmut.

Pour la première fois dans l'histoire de la biologie, des scientifiques ont réussi à démontrer qu'il était possible de reproduire un individu à partir d'une seule de ses cellules. Ces travaux sont la conclusion d'une longue quête des biologistes commencée dans les années 50.

Cette technique de clonage est largement utilisée en agriculture pour multiplier, par exemple, des plants de pomme de terre. Le clonage des mammifères, s'il ouvre des perspectives d'application dans les domaines de l'élevage, de la pharmacie et de la médecine, inquiète les politiques et les chercheurs de tous les pays. Ils redoutent des applications éventuelles de cette technique à l'espèce humaine.



Après Bill Clinton qui a manifesté son trouble, le Vatican qui a exprimé son hostilité, Jacques Chirac a saisi le Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé afin que ses membres tracent au plus vite les frontières, *non pas de ce qui est possible, mais de ce qui doit être permis.*

Des voix se sont élevées pour demander une législation au niveau mondial. Seule une coopération internationale pourrait permettre de prévenir des dérives dangereuses pour l'homme. C'est notamment l'avis du Britannique Ken Collins, président, au Parlement européen, de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs.

Lire pages 18, 19 et notre éditorial page 11

Accord entre deux syndicats de médecins et l'assurance maladie

LES CAISSES d'assurance-maladie et deux syndicats médicaux sont parvenus, *vendredi 28 février*, à un accord permettant au plan de réforme de la Sécurité sociale de franchir une nouvelle étape.

Majoritaire chez les généralistes, MG-France a approuvé la convention en faveur de cette catégorie, tandis que l'UCCSF (chirurgiens) a *donné* son accord au texte sur les spécialistes. En revanche, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), premier syndicat de médecins, est opposée à un accord dans lequel elle voit l'amorce d'un *« rationnement des soins »*, et ne se prononcera que le 8 mars. Sa signature n'est pas nécessaire, mais un rejet de la CSMF rendrait l'application du texte difficile dans les départements.

Lire page 5

M. Le Pen affirme que M. Chirac est « tenu par des organisations juives »

DANS un ouvrage à paraître le 6 mars, *Roman d'un président* (éditions Plon), Jean-Marie *Le Pen*, président du Front national, répond aux questions des journalistes Nicolas Domenach et Maurice *Szafran sur l'hostilité* dont Jacques Chirac fait preuve envers lui. Il affirme sa *« certitude »* que le chef de l'Etat *« est "tenu"* [...] *par des organisations juives, notamment le fameux Bnai Brith »* et qu'*« en échange d'énormes sommes d'argent,* [...] *il a accepté de perdre l'élection présidentielle de 1988 plutôt que de s'entendre avec* [lui] ».

Le Bnai Brith, fraternelle juive américaine inspirée de la franc-maçonnerie, est accusée régulièrement par les publications antisémites d'exercer un pouvoir occulte.

Lire page 26

Sida : mortalité en baisse

Après les Etats-Unis, c'est au tour de la France d'enregistrer une baisse sensible (– 20 % au *second semestre 1996*) du *nombre de décès dus au VIH*. p. 21

Un entretien avec Hervé de Charette

« L'Europe est pour ses membres un formidable amplificateur de puissance », déclare au *Monde* le ministre des affaires étrangères. p. 2

Zaïre : progression des rebelles

Avec la chute très probable de Kindu aux mains des rebelles, *c'est désormais la capitale du Haut-Zaïre, base arrière* de l'armée, qui est menacée. p. 4

McDonald's casse les prix

Le géant de la restauration rapide va diviser par quatre le prix du Big Mac pour tenter de regagner des parts sur le marché américain, toujours plus concurrentiel. p. 12

Superphénix hors-la-loi

Le Conseil d'état a annulé le décret de 1994 qui permettait le redémarrage de la centrale nucléaire transformée en installation de recherche. p. 21

Grand Jury

Charles Pasqua est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 2 mars à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 302 - 7,00 F

Le beau rêve des taureaux espagnols

MADRID
de notre correspondante

Les taureaux se prennent à rêver, ces temps-ci, en Espagne. A la veille de l'ouverture de la grande saison tauromachique, qui commence le 2 mars par la feria de Castellon, *la Confédération des associations professionnelles taurines* (CAPT), qui regroupe toutes les professions concernées par la corrida, vient de décider un arrêt de travail général et *illimité. Autant dire que si le ministère de l'intérieur, qui réglemente la profession*, ne revient pas sur les lois drastiques de contrôle vétérinaire avant et après chaque corrida, il n'y aura pas de saison taurine. Les *aficionados n'auront plus qu'à se rabattre sur le football*, l'autre grande passion espagnole, et les touristes iront chercher des sensations fortes dans les musées.

En un mot, l'heure est grave. Si grave que cela ? Peut-être pas, car les spécialistes, qui dans ce domaine sont légion, vous diront que de mémoire de chroniqueur taurin on n'a jamais connu de grève bien sévère. Plutôt des menaces, des passes, des véroniques pour faire pirouetter les différents gouvernements et les amener à foncer tête la première dans la muleta agitée par les éleveurs. Car ce sont eux, surtout, les mécontents.

Certains estiment que 40 % de leurs taureaux de combat ne pourront pas satisfaire aux exigences des arènes de première catégorie, ce qui fait chuter le prix du taureau *parfois de moitié. De plus, observent-ils*, les contrôles sont une excellente chose à condition qu'ils aient une réelle valeur scientifique. Les lois adoptées en 1992 et 1996 prévoient notamment l'examen des cornes pour savoir si elles ont été limées. Or, il arrive que les taureaux, en se battant ou en se frottant sur des pierres, se les soient abîmées. L'éleveur, dans ce cas, n'y est pour rien et s'indigne que son taureau soit écarté comme « non présentable » pour « cornes douteuses ».

D'où leurs revendications, qui portent *essentiellement sur le droit de « nettoyer » ouvertement* et devant les contrôleurs les esquilles des cornes qui se seraient produites accidentellement avant la corrida. Ils demandent surtout la formation de commissions scientifiques aptes à réaliser les vérifications requises, avec des techniques plus fiables. Les toréadors, eux, appuient les éleveurs discrètement, l'air de ne pas y toucher. Car le combat mené par la profession n'est pas toujours populaire.

Pour un spécialiste indigné, qui affirme que rien n'est truqué, on en trouvera facilement deux pour répondre (parfois un peu vite) que la corrida n'est plus ce qu'elle était, et que *certains matadors ont su convaincre des éleveurs* pour que les cornes soient limées, ce qui change la perception des distances de l'animal. On a vu aussi le cas de taureaux en *partie « drogués ». Et tout le monde reconnaît* qu'à force de croisements l'esthétique et la combativité des taureaux a beaucoup changé en trente ans. Les plus critiques *précisent même que de nerveux, tout en* muscles et élancés, ils sont devenus plus lourds, « placides » et, surtout, moins habiles à se déplacer.

Quoi qu'il en soit, la faena (ensemble de passes) des discussions se poursuit. Le CAPT a peut-être trouvé une feinte supplémentaire, face au gouvernement, en négociant *directement avec les régions autonomes où*, comme au Pays basque, le règlement taurin est totalement indépendant.

Marie-Claude Decamps

Le « bon juge » de Château-Thierry

EN INVOQUANT *« l'état de nécessité »* pour relaxer une mère de famille qui avait volé de la *viande pour ses enfants, le tribunal* de Poitiers s'est inspiré d'une jurisprudence célèbre, celle du *« bon juge »* de Château-Thierry. Républicain et anticlérical, le *président* Magnaud, qui devait son surnom à Georges Clemenceau, relaxait, à la fin du XIXᵉ siècle, les mendiants et *condamnait les patrons dans* les affaires d'accidents du travail.

Aujourd'hui, face à l'augmentation des vols, les parquets mènent *des politiques pragmatiques : certains* poursuivent à partir d'un seuil – souvent 500 francs –, tandis que d'autres ne font comparaître que les *récidivistes. Un quart des personnes* qui entrent en prison ont été condamnées pour vol.

Lire page 6

L'immobilier fait souffrir le privé comme le public

L'UNE EST publique, l'autre pas. La *première, le GAN, une compagnie* d'assurances nationalisée, mortellement touchée par sa filiale bancaire immobilière, l'UIC, *survivra grâce à une recapitalisation* massive de l'Etat, son actionnaire. La seconde, la banque Pallas-Stern, ferme ses portes. *Elle a été mise* en liquidation judiciaire, vendredi 28 février, pour avoir, elle aussi, trop joué au casino de l'immobilier au cours de la période de grande euphorie, à la fin des années 80. Ses actionnaires, privés, n'ont pas voulu la renflouer.

Ainsi, ce sont 20 milliards de *francs, pas moins*, que les contribuables vont devoir apporter au GAN pour tirer un trait sur dix ans d'errements incontrôlés. Ceux-ci risquaient non seulement de *mettre en péril les assurés de la* compagnie mais aussi de faire sauter sa filiale bancaire, le CIC, et d'enclencher un dangereux jeu de dominos sur la place de Paris.

En égrenant les raisons pour lesquelles l'Etat-actionnaire se trouve, aujourd'hui, contraint d'assumer les conséquences de son inconséquence passée, le ministre des finances, Jean Arthuis, *affichait*, jeudi 27 février, l'air las de ceux qui sont préposés aux mauvaises nouvelles et qui s'y résignent. Arrivé à *Bercy trois ans après* le début de la crise du marché immobilier, M. Arthuis a hérité de tous les dossiers financièrement et politiquement explosifs, le Crédit lyonnais, le Crédit foncier, etc. Pour lui, la tâche est rude. Comme parlementaire, il dénonçait les *folies de l'Etat-actionnaire*. Comme ministre, il lui faut annoncer à chaque fois de nouvelles ponctions sur les deniers de l'Etat. *Il fait face aux critiques incessantes* de ses « amis » politiques.

Le jour même où il présentait le plan du *GAN, il se voyait critiquer* par l'ancien ministre des finances, Alain Madelin, pourtant bien placé pour savoir la difficulté de ce type de dossier. Celui-ci dénonçait, jeudi 27 février, *« les crédits publics qui seront donnés au Crédit lyonnais, au GAN et au Crédit foncier »* dont le montant *« est supérieur au budget de la justice et de la police »*. Il ajoutait qu'il est temps *« de mettre fin au système d'économie mixte que nous ont laissé les socialistes et de poursuivre les responsables de ces détournements de biens publics »*.

Babette Stern

Lire la suite page 11

La caricature du show-biz



AL HIRSCHFELD

On l'a surnommé le « Fred Astaire du crayon ». Depuis un demi-siècle, Al Hirschfeld est le caricaturiste de la section Arts et spectacles du *New York Times*. Agé de 93 ans, cet ancien sculpteur né à Saint Louis (Missouri), qui vécut dans le Montparnasse des années 20, a signé plus de 15 000 croquis de stars du cinéma et du show-business américains. *Il est l'un des illustrateurs* les plus célèbres du monde.

Lire page 9

DIPLOMATIE La controverse se poursuit sur le respect des critères de Maastricht, sur la date de lancement et sur le nombre de pays qui pourront participer à la monnaie unique. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, le ministre français des affaires étrangères appelle à une stricte application du traité. ● HERVÉ DE CHARETTE reprend, d'autre part, la proposition franco-allemande visant à mettre en place des *« coopérations renforcées »* entre les membres de l'Union européenne souhaitant avancer plus vite sur la voie de l'intégration. Au cas où les Britanniques bloqueraient cette idée, Paris et Bonn sont d'accord pour développer ces *« coopérations renforcées »* en dehors du cadre communautaire. ● LA CONTROVERSE entre Allemands et Italiens sur la capacité de Rome à respecter les critères a ramené la lire à son plus bas niveau depuis son retour dans le Système monétaire européen.

Des incertitudes pèsent sur le calendrier et la liste des participants à l'euro

Les rumeurs sur un report de la monnaie unique ont fait chuter la lire. Les déclarations du président du Conseil italien, Romano Prodi, sur les intentions prêtées aux Allemands ont provoqué un démenti de Bonn

DANS L'ENTRETIEN qu'il a accordé au *Monde*, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, réaffirme la position officielle défendue par les gouvernements de l'Union européenne concernant la monnaie unique et les pays appelés à y participer dès le 1er janvier 1999 : application du traité de Maastricht *« tel qu'il est »* et souhait que le *« maximum de pays »* soient présents dès le premier jour.

C'est aussi le discours tenu publiquement à Bonn, mais il ne suffit ni à faire taire les rumeurs ni à limiter leurs effets. Les marchés réagissent avec une extrême sensibilité au moindre signe laissant entendre que le calendrier pourrait être bousculé ou que tel ou tel Etat membre pourrait ne pas faire partie du groupe de tête. Jusqu'au moment où la liste des pays considérés comme satisfaisant aux critères de convergence de Maastricht sera établie (au premier trimestre de l'année prochaine ou au début du second), les coups de tabac risquent d'être de plus en plus fréquents.

L'Italie se trouve aujourd'hui en première ligne et les bruits venant de Bonn selon lesquels l'Allemagne pourrait demander un report de la monnaie unique a, vendredi 28 février, ramené la lire à son plus bas niveau depuis que la devise italienne a réintégré, en novembre, le système monétaire européen (SME). Romano Prodi n'a rien arrangé en donnant l'impression que les intentions prêtées au gouvernement de Bonn avaient quelque consistance. A la question : *« Est-il possible que l'Allemagne demande un report de la troisième phase de l'Union monétaire ? »*, le président du conseil italien a répondu : *« Cela est son affaire. C'est possible. Nous, nous devons être prêts. Nous, nous ne pouvons pas nous permettre de demander un report. »* Romano Prodi ajoutait toutefois : *« Kohl a tout misé sur l'Union économique et monétaire et sur l'unification allemande, et il a lié sa carrière politique à tout ça. »*

Avant même la diffusion de l'émission télévisuelle, qui avait été enregistrée peu de temps auparavant, la présidence du conseil a tenté de donner l'interprétation des propos de M. Prodi. L'Italie *« exclut toute hypothèse d'un report du calendrier pour la monnaie unique européenne »*, a affirmé le porte-parole. Mais le mal était fait.

En Allemagne, le ministère des finances et la Bundesbank ont démenti les rumeurs qui avaient couru la veille, réaffirmant le calendrier de l'UEM. Outre leurs conséquences sur le marché monétaire, ces péripéties témoignent d'une susceptibilité persistante entre les Allemands et les Italiens, comme si les uns et les autres cherchaient à tirer parti des difficultés du partenaire pour soutenir leur propre cause.

Dans un entretien accordé au quotidien *Il Corriere della sera*, Karl Lamers, porte-parole de la démocratie chrétienne allemande pour les affaires européennes, tente d'apaiser les esprits : *« Je peux comprendre une certaine* Schadenfreude [joie maligne] *pour les difficultés que l'Allemagne éprouve à respecter les critères de convergence. Mais chacun devrait essayer de la garder pour soi et de ne pas la manifester trop ouvertement. Si tout le monde en Allemagne ne s'est pas montré prudent face aux difficultés de nos partenaires, et objectif dans le jugement porté sur leurs efforts parfois extraordinaires, comme c'est le cas de l'Italie, ce n'est pas une raison pour rendre coup pour coup. »*

Ni la récente rencontre entre Helmut Kohl et Romano Prodi, qui avait été précédée par un entretien entre le chancelier et Massimo d'Alema, secrétaire général du PDS (Parti de la gauche démocratique, ex-communiste), principal parti de la coalition au pouvoir à Rome, ni le plaidoyer du chef du gouvernement italien devant des banquiers et des hommes d'affaires réunis à Francfort, n'ont suffi à lever les préventions des Allemands à l'égard du *« club Med »*. C'est ainsi qu'on surnomme maintenant dans l'UE ces pays du Sud qui font des efforts désespérés pour ne pas être laissés à l'écart de la monnaie unique, si celle-ci voit le jour en 1999.

D. V.

Le scénario catastrophe de M. Tietmeyer

S'adressant à un congrès de financiers à Francfort, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, a plaidé, jeudi 27 février, pour un strict respect des critères de Maastricht et peint un scénario catastrophe, au cas où la cohésion des membres de l'Union économique et monétaire (UEM) ne serait pas suffisante pour assurer la stabilité budgétaire. *« Si la marge de manœuvre budgétaire est épuisée,* a-t-il dit, *les différences de développement de la productivité feront peser la charge d'adaptation presque exclusivement sur les coûts du travail. Cela peut conduire non seulement à des conflits salariaux dangereux, mais aussi à plus de chômage et à une surcharge pour les systèmes de protection sociale. »*

Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères

« L'Europe est, pour ses membres, un formidable amplificateur de puissance »

HERVÉ DE CHARETTE

« Quelles sont les priorités du Quai d'Orsay ?

– Trois. La première est l'engagement européen parce que l'Europe est la condition de tout le reste. C'est un formidable amplificateur de puissance pour chacun des pays membres, c'est vrai sur le plan économique, ainsi que pour le rayonnement international. La deuxième est d'assurer la stabilité de l'environnement régional de l'Europe. Enfin, il nous appartient de faire valoir notre vision de la communauté internationale.

» Nous avons un très grand intérêt à développer de façon patiente et vigoureuse notre présence en Asie et en Amérique latine. Nous voulons un monde ouvert, respectueux des différences, organisé sur une base multilatérale et équilibré entre des pôles d'influence. Nous voulons non pas un monde dominé par une puissance unique, mais organisé autour des principes de la multipolarité. La France a raison de vouloir être présente partout, d'être engagée dans tous les grands débats du monde et d'être un acteur majeur de la vie internationale, de façon réaliste et dans la limite de nos moyens.

– Nos partenaires européens ont-ils les mêmes ambitions que la France pour l'Europe ? Va-t-on vers un petit noyau de pays décidés à se faire entendre ?

– Il est clair que, dans l'Europe de demain, il y aura un rôle particulier pour les pays qui veulent afficher une détermination plus forte que les autres. La France est au nombre de ces pays. Nous développons des relations privilégiées avec l'Allemagne, y compris sur le terrain de la politique étrangère, avec mon ami Klaus Kinkel. Cela n'empêche pas, naturellement, que nous ayons des relations étroites avec d'autres pays : l'Espagne, l'Italie et beaucoup d'autres.

» Dans l'Europe de demain, il y aura des pays qui entraîneront les autres. Nous avons pu l'observer dans les affaires du Moyen-Orient, et notamment à propos de la crise du Liban. La France était engagée en première ligne ; après quelques débats, son action a été soutenue par nos partenaires européens, et elle a porté ses fruits : la désignation d'un envoyé spécial de l'Europe a marqué une volonté commune d'être engagés dans ce processus. Au départ, nous étions un peu seuls ; mais, en réalité, nous portions une idée partagée.

– L'un des débats de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions européennes tourne autour des « coopérations renforcées », permettant à un petit nombre de pays de l'Union européenne (UE) d'aller plus vite sur la voie de l'intégration. Londres s'y refuse. Comment passer outre ?

– En matière de coopération renforcée, l'attitude de la France et de l'Allemagne est la suivante : nous proposons à nos partenaires que ces coopérations soient organisées dans le cadre de l'Union européenne. A cet effet, nous avons des propositions cohérentes comprenant des règles que nous sommes prêts à respecter. Mais je n'accepterai pas qu'une clause nous impose de ne rien pouvoir faire sans l'accord unanime des autres. Dans ce cas, ces coopérations s'effectueront en dehors de l'UE et des traités.

– Finalement, quelles sont les priorités de la CIG ?

– La priorité est très claire et très simple : faire en sorte que nos institutions soient adaptées à l'élargissement de l'Union. Nous voulons que le poids respectif des différents pays soit ajusté en fonction des réalités.

» Au fur et à mesure des élargissements, le poids relatif d'un pays comme la France s'est réduit dans le mécanisme institutionnel. Nos compatriotes pensent peut-être que l'idée du vote à la majorité qualifiée serait contraire à nos intérêts parce qu'il constituerait une sorte de transfert de souveraineté. Je pense que, dans la Grande Europe qui s'organise, il ne doit plus y avoir de transfert de souveraineté. Mais le mécanisme de vote à la majorité qualifiée est un processus qui peut permettre, au contraire, à la France et aux autres pays d'être assurés de n'être pas bloqués par une petite poignée d'Etats qui, pour des raisons diverses, ne souhaiteraient pas progresser.

– La Commission doit évoluer ?

– La Commission est une institution absolument essentielle à l'UE. Bien entendu, la volonté des nations est la base même du progrès de l'Union, mais en même temps le rôle de la Commission, comme mécanisme d'incitation, vecteur d'imagination, est extrêmement important.

» Pour cela, il faut réduire le nombre de commissaires en considération des fonctions à remplir et faire en sorte que le mode de désignation de la Commission accroisse sa responsabilité. Nous avons proposé que la Commission comprenne définitivement dix à douze commissaires. Nous avons dressé une liste des fonctions en conséquence. Nous avons suggéré que ces commissaires soient, en quelque sorte, détachés de leurs sensibilités nationales et, enfin, que la Commission soit désormais responsable non seulement devant le Parlement, mais aussi devant le Conseil européen.

– Est-ce que l'intérêt politique d'avoir l'Italie et l'Espagne dans le groupe de tête de l'euro l'emporte sur les inconvénients d'avoir la lire et la peseta dans la monnaie unique, même si les critères ne sont pas respectés à la lettre ?

– Premièrement, nous allons appliquer le traité sur l'Union économique et monétaire tel qu'il est ; les règles seront les mêmes pour tous. Deuxièmement, nous souhaitons que le maximum de pays participent à la monnaie unique dès le premier jour pour des raisons qui sont évidentes : le marché unique exige la monnaie unique, et ce qui est vrai pour les uns est vrai pour les autres.

– Si l'euro à sa naissance n'était pas une monnaie aussi forte que certains le souhaiteraient, la France pourrait, elle, s'en accommoder puisque Jacques Chirac dit que l'euro permettra d'accroître la compétitivité face à la permanente sous-évaluation du dollar.

– Les observateurs internationaux, notamment aux Etats-Unis, prennent conscience que la création de l'euro est un phénomène d'une très grande importance. Aujourd'hui, il y a une monnaie mondiale, un petit nombre de monnaies régionales et un très grand nombre de monnaies locales. Nous sommes en train de créer une autre monnaie mondiale, qui se mesurera à la première et qui aura pour effet de limiter l'influence du dollar. Cela au service de l'économie européenne, au bénéfice de nos entreprises, pour la défense des emplois en Europe.

» Il y a, certainement, des forces dans le monde qui ne voient pas d'un bon œil l'arrivée de cet intrus dans la vie financière internationale. Ceux qui ont dirigé le destin *[monétaire mondial]* vont devoir partager le pouvoir. L'euro, un élément stratégique : c'est la plus grande décision que les Européens auront prise pendant cette génération.

> « La France a pris une initiative importante en proposant que l'identité européenne de défense se développe au sein de l'Alliance atlantique et non pas à l'extérieur de celle-ci »

– Où en est la querelle américano-française sur le commandement sud de l'OTAN ?

– Nous proposons une Alliance atlantique nouvelle dans son organisation interne qui fasse plus de place au partage des responsabilités entre les États-Unis et l'Union européenne. Il n'y a pas de querelle franco-américaine. Cela intéresse l'ensemble des pays européens. Nous avons très clairement dit que, si nous n'aboutissions pas sur cette question, nous ne rentrerions pas dans l'OTAN (dans les structures militaires intégrées de l'Organisation). Nous ne chercherons pas à en faire un sujet de querelle, ni entre l'Europe et les Etats-Unis ni, a fortiori, entre les Etats-Unis et la France.

» La France a pris une initiative importante en proposant que l'identité européenne de défense se développe au sein de l'Alliance atlantique et non pas à l'extérieur de celle-ci. Des progrès importants ont été accomplis en ce sens.

» Reste la question du partage des responsabilités, c'est-à-dire notamment celle du partage des grands commandements. La France, dans cette négociation, ne demande rien pour elle. Ce qu'elle demande, c'est pour les Européens. D'autre part, nous n'avons jamais demandé un changement dans le commandement de la VIe flotte – laquelle n'est d'ailleurs pas incluse dans l'OTAN. Elle est dirigée par un amiral américain, et il n'est pas question d'y changer quoi que ce soit. Il y a des intérêts vitaux américains en Méditerranée, mais il y a aussi des intérêts vitaux de l'Europe en Méditerranée. Désormais, d'ailleurs, nos préoccupations majeures de sécurité seront sans doute moins vers l'Est que vers le Sud.

– Sur le Proche-Orient, peut-on faire le bilan de la manière dont l'Europe participe aux négociations israélo-palestiniennes ?

– En 1996, nous avons fait deux progrès importants : tout d'abord, la présence de la France et de l'Union européenne dans le processus de paix s'est affirmée. La France assure, avec les Etats-Unis, la présidence du Conseil de surveillance, qui a permis d'éviter une nouvelle confrontation au Liban sud.

» D'autre part, la conférence de Barcelone, c'est-à-dire l'élaboration d'un projet euro-méditerranéen de grande envergure pour la génération qui vient.

– La justice allemande instruit le procès d'un quadruple assassinat politique à Berlin, et l'enquête du parquet indique que ces meurtres ont été directement commandités par le pouvoir iranien au plus haut niveau. Faut-il poursuivre le *« dialogue critique »* avec l'Iran ?

– Le vrai problème est sans doute du côté de l'Iran. La politique européenne de dialogue critique – auquel je suis personnellement attaché, car je l'ai vu fonctionner positivement – suppose, de la part de l'Iran, le choix délibéré de se réinsérer dans la communauté internationale. Sinon, cela perd son sens. Et, de ce point de vue, il est clair que la récente décision d'une institution iranienne d'augmenter la prime à l'assassinat de Salman Rushdie est un signe négatif.

– La conférence internationale sur le Zaïre, vous la prévoyez pour un avenir proche ?

– Les choses évoluent. Il y a eu à Paris, il y a quelques jours, une réunion où étaient présents notre directeur d'Afrique avec le directeur d'Afrique américain et quelques pays européens directement concernés. Cette réunion a marqué une convergence des analyses sur la base du respect de l'intégrité territoriale du Zaïre, l'absence de toute intervention des pays voisins en territoire zaïrois, l'organisation des élections au Zaïre et l'organisation de cette conférence. Comme les Américains, nous pensons que cette conférence doit être sérieusement préparée.

– Avez-vous le sentiment que le président Mobutu est à peu près le seul à pouvoir garantir l'intégrité territoriale du Zaïre ?

– Il est incontestablement, aujourd'hui, la seule personnalité capable de contribuer à la solution de ce problème. Mais, puisqu'il a été convenu qu'il y aurait des élections, ce sera aux Zaïrois d'en décider, pas à la France. »

Propos recueillis par
Alain Frachon
et Daniel Vernet

Une tournée au Proche-Orient

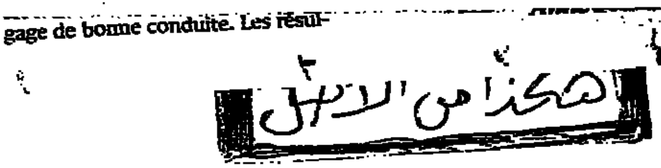
M. de Charette, qui se rend au Proche-Orient (Israël, Syrie, Liban) du 4 au 6 mars, entend maintenir l'effort fourni par la France pour que l'Europe soit de plus en plus présente dans cette région. Dans l'entretien accordé au *Monde*, il indique notamment : *« J'ai demandé* à *Jean-Claude Cousseran, directeur pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient au Quai d'Orsay, que j'ai désigné comme mon représentant personnel, de donner dans son action une priorité spéciale au processus de paix. » « Il a constitué ainsi,* poursuit le ministre, *une équipe spécifiquement chargée de suivre au jour le jour la situation au Proche-Orient et de formuler des propositions pour une contribution plus active de la France au Proche-Orient. »*

nement
contre le
ment en

L'aide militaire a, comme prévu, été supprimée, mais elle était in-

général, les attentats à la bombe sont
drogue. *(Corresp.)*

gage de bonne conduite. Les résul-





Le Conseil de sécurité turc met en garde le gouvernement contre les dérives islamistes

Un communiqué demande au premier ministre, Necmettin Erbakan, de « prendre des mesures »

A l'issue d'une réunion qui a duré neuf heures, le Conseil national de sécurité, qui réunit les autorités civiles et militaires, a publié, vendredi 28 février, un communiqué invitant le gouvernement à *« prendre des mesures »* à l'encontre des groupes radicaux qui œuvrent contre la laïcité et a affirmé qu'*« aucune concession ne sera faite sur l'application des principes [laïcs] contenus dans la Constitution »*.

ISTANBUL
de notre correspondante

Les sourires sur les visages du premier ministre Necmettin Erbakan et du vice-premier ministre Tansu Ciller, lorsqu'à minuit ils ont quitté le palais présidentiel de Cankaya après la réunion du Conseil national de sécurité, en disaient long sur les résultats de la rencontre : le gouvernement civil a, pour l'instant du moins, évité un affrontement avec le pouvoir militaire. Depuis que l'armée a ouvertement signalé son mécontentement face à la montée de l'islamisme, notamment en faisant défiler, le 4 février, un convoi de tanks dans la municipalité de Sincan (proche d'Ankara) – où des radicaux avaient organisé une *« nuit de Jérusalem »* dirigée contre le gouvernement israélien –, la presse turque a multiplié les rumeurs d'un coup d'Etat.

Cette réunion mensuelle du Conseil national de sécurité, à laquelle participaient le président, le premier ministre et les ministres principaux du cabinet, ainsi que le chef de l'état-major et les généraux de l'armée et de la gendarmerie, est intervenue après les avertissements à peine voilés du président de la République, Suleyman Demirel, qui avait envoyé une lettre au premier ministre exprimant son inquiétude pour la laïcité de l'Etat.

MARCHE ARRIÈRE

Ces derniers jours, l'affaire avait pris l'allure d'une véritable confrontation entre le gouvernement et l'armée, qui, à trois reprises depuis 1960, est intervenue pour remettre le pays sur les rails d'un kémalisme laïc et autoritaire dont elle se porte garante. Les services de renseignement ont présenté au Conseil des rapports sur les groupes radicaux islamistes, le rôle de l'Iran, et les sectes et confréries musulmanes, qui, bien qu'officiellement interdites, ont pris une importance considérable au cours des dernières années.

Au cours de la rencontre, le premier ministre a été sérieusement averti de ne pas utiliser la religion comme outil électoral. Confronté à l'opposition de la population et des institutions républicaines, après qu'il eut proposé de lever l'interdiction sur le port du voile et de construire une grande mosquée sur la place Taksim, à Istanbul, M. Erbakan a fait marche arrière sur plusieurs points. Son gouvernement a notamment suspendu et arrêté le maire de Sincan. Après le départ de l'ambassadeur iranien, qui avait participé à la *« nuit de Jérusalem »*, et du consul à Istanbul, qui avait tenu des propos trop radicaux, un troisième diplomate iranien – le consul à Erzurum – devra quitter le pays, ayant été déclaré *« persona non grata »*, en dépit des liens d'amitié que le premier ministre entendait forger avec Téhéran.

Le communiqué final du Conseil rappelle qu'*« aucune concession ne sera faite sur l'application des principes contenus dans la Constitution et les lois de la République, qui garantissent le système démocratique »*, y compris la laïcité, et invite le gouvernement à *« prendre des mesures »*, contre les groupes radicaux qui œuvrent contre la laïcité. Le Conseil, dont les recommandations sont généralement adoptées automatiquement par le cabinet, a également affirmé que la place de la Turquie sur la liste des pays éligibles pour l'adhésion à l'Union européenne était *« un but prioritaire »* et que *« toutes les spéculations qui pourraient porter atteinte à l'image de la Turquie à l'étranger, et causer des doutes sur sa démocratie... doivent prendre fin »*.

Si le danger immédiat d'un coup d'Etat est écarté, le gouvernement aura cependant fort à faire pour regagner la confiance des institutions républicaines. Le premier ministre Erbakan devra, pour cela, se démarquer clairement des radicaux au sein de son parti. Est-il prêt à le faire ? Au cours des jours à venir, les résultats de cette rencontre du Conseil national de sécurité seront décortiqués et analysés dans les milieux politiques.

Nicole Pope

De violentes émeutes ont fait neuf morts en Albanie

***DES MILLIERS DE MANIFESTANTS** ont attaqué*, vendredi 28 février, une caserne de l'armée albanaise à Vlora (sud de l'Albanie) et se sont emparés de centaines d'armes. Les officiers et soldats qui se trouvaient dans les bâtiments, situés sur les hauteurs de la ville, n'ont opposé aucune résistance.

Auparavant, des affrontements entre manifestants et membres de la police secrète (SHIK) ont fait, au même endroit, au moins neuf morts et plus de vingt blessés. Vingt-sept camions transportant des dizaines de personnes armées ont participé à l'assaut contre le bâtiment du SHIK, qui a été incendié à l'aide de grenades. Les membres du SHIK ont riposté en ouvrant le feu sur les assaillants, précise un communiqué diffusé, à Tirana, par l'agence officielle albanaise ATA.

Trois manifestants, dont un adolescent de quatorze ans, touché à la poitrine, et six membres du SHIK ont été tués par balles. Une vingtaine de personnes ont été blessées au cours de cette fusillade et souffrent de lésions provoquées à l'arme blanche ou par balles, selon des sources hospitalières citées par des habitants de Vlora.

PLAINTE CONTRE LES GRÉVISTES DE LA FAIM

A l'aube, des camions remplis d'hommes armés tirant des rafales d'armes automatiques sillonnaient la ville. Les manifestants ont installé une mitrailleuse de calibre 127 devant l'université, à l'intérieur de laquelle une quarantaine d'étudiants observent une grève de la faim depuis le 20 février. Une rumeur, selon laquelle le SHIK aurait projeté d'évacuer de force les grévistes de la faim retranchés à l'université, est à l'origine de ces émeutes sans précédent à Vlora, où des manifestations antigouvernementales ont lieu quotidiennement depuis plus de trois semaines.

Vendredi soir à Tirana, le gouvernement avait indiqué avoir déposé une plainte en justice contre les grévistes de la faim et précisé que l'affaire serait jugée, samedi, devant un tribunal de la capitale albanaise. La foule a grossi au fil des heures pour atteindre dix mille personnes lorsque le bruit a couru que le gouvernement venait de décréter l'état d'urgence à Vlora. Le ministre de l'intérieur, Halit Shamata, a démenti cette rumeur. Le Parlement albanais a été convoqué, samedi, en session extraordinaire pour décider des mesures à prendre, a annoncé la radio albanaise.– *(AFP.)*

Belgrade et Pale enterrent la souveraineté de la Bosnie

Ils ont conclu un accord instaurant des « relations spéciales »

SARAJEVO
de notre correspondant

La République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) et la République serbe (RS, entité serbe de Bosnie-Herzégovine) ont signé un accord établissant des *« relations spéciales »*. Belgrade et Pale ont fini par profiter de cette disposition de l'accord de paix de Dayton, qui permet à une entité bosniaque d'entretenir des liens étroits avec un pays voisin, *« dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine »*.

Invoquant les *« intérêts séculaires du peuple serbe »*, l'accord, signé, vendredi 28 février, à Belgrade, instaure des *« relations spéciales parallèles »* qui concernent les domaines de la culture, l'éducation, la science, la technologie, l'information, le sport, la production industrielle, le transport d'énergie, les communications, le tourisme, *« dans le but de créer un marché unique »*. Les signataires coopéreront également en matière de *« sécurité régionale »* et *« harmoniseront »* leur politique étrangère. La RFY et la RS concluent, enfin, un pacte de non-agression et promettent que leurs ressortissants franchiront la frontière commune sans visa ni taxes.

« TOUS NOS EFFORTS BAFOUÉS »

Un Conseil de coopération est créé, dont le président sera le chef de l'Etat yougoslave, Zoran Lilic, et le vice-président l'élu de la RS à la présidence collégiale bosniaque, Momcilo Krajisnik. Le Conseil devra se réunir au moins une fois par trimestre, et *« obligatoirement en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales »*.

La signature de cet accord de coopération n'a donné lieu qu'à un bref communiqué de l'agence officielle yougoslave Tanjug et n'a provoqué aucune réaction à Sarajevo ni dans les capitales occidentales. Dans le camp serbe, seul Zoran Lilic s'en est félicité. Ni Slobodan Milosevic ni le pouvoir de Pale n'ont commenté la nouvelle. Le contenu de l'accord recèle, pourtant, de quoi satisfaire tous les partisans d'un rapprochement entre la Serbie et les séparatistes serbes bosniaques, dont les relations étaient tendues depuis que M. Milosevic avait donné son feu vert implicite aux raids aériens de l'OTAN en 1995 et signé au nom des dignitaires de Pale, et contre leur gré, l'accord de Dayton.

Alors que le fonctionnement des institutions bosniaques est paralysé par la mauvaise volonté de Pale, l'accord entre Pale et Belgrade enterre la résolution sur le respect de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Les mesures sur les visas et les taxes sont d'ailleurs une violation de Dayton, puisqu'elles privent le gouvernement central bosniaque du contrôle de ses frontières internationales.

« Les Croates de Bosnie et leur République d'Herzeg-Bosna sont déjà au-delà, puisqu'ils s'apprêtent même à voter aux élections parlementaire et présidentielle en Croatie au printemps, note un diplomate occidental. *Tous nos efforts pour une réunification de la Bosnie-Herzégovine sont tranquillement bafoués. La désintégration du pays continue sous nos yeux... »*, conclut-il.

Pour le président Slobodan Milosevic, la signature du document intervient à un bon moment. Déstabilisé par trois mois de contestation, il montre qu'il n'a pas oublié les « frères » serbes de Bosnie. Son opposition, bien que combattant clairement pour des réformes démocratiques, joue en permanence sur le registre du nationalisme et des valeurs serbes traditionnelles et a obtenu le soutien de l'Eglise orthodoxe et du régime de Pale. Pour Slobodan Milosevic, le thème des *« intérêts séculaires du peuple serbe »* sera électoralement plus utile que les négociations de paix continues avec la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, même si la population de Serbie reste très soucieuse de voir écartée l'éventualité d'une nouvelle guerre. *« Pourquoi s'attarder sur un nouveau sujet d'écœurement ?*, s'interrogeait un journaliste à Sarajevo. *Notre pays est vraiment fichu... »*

Rémy Ourdan

Mobilisation en Allemagne au passage d'un convoi nucléaire

BONN
de notre correspondant

Les militants antinucléaires allemands se sont, une nouvelle fois, donné rendez-vous à Gorleben, au nord du pays (Land de Basse-Saxe). Un important convoi de déchets nucléaires doit, en effet, atteindre, mercredi 5 mars, ce site de stockage qui est devenu le point de ralliement des irréductibles du mouvement contre l'atome. Pour forcer le passage de ce convoi à travers des manifestations qu'on prévoit importantes, les autorités ont mis en place un dispositif qui mobilise 30 000 membres des forces de l'ordre, appuyés par des colonnes de véhicules blindés, des hélicoptères et des camions lanceurs d'eau. Il s'agit de l'opération de police *« la plus importante de l'histoire de la RFA »*, dont le coût est exceptionnel (plus de 250 millions de francs).

VINGT ET UNE CENTRALES

« Stoppez le Castor » : ce cri de ralliement traditionnel rassemble, pour la troisième année consécutive, des milliers de personnes sur le trajet qui mène à Gorleben. Les actions de sabotage sur les voies de chemin de fer se sont multipliées à l'approche du train spécial Castor – Cask for Storage and Transport of Radiactive Materials. Les déchets proviennent de trois sites : la centrale nucléaire de Neckarwestheim (Bade-Wurtemberg), celle de Gundremmingen (Bavière) et l'usine française de retraitement de la Hague. Chaque élément de stockage (il y en a six en tout) pèse 120 tonnes et contient 19 barres de combustible irradié.

Sur place, à Gorleben, des comités civiques très actifs mobilisent l'ensemble de la population – y compris beaucoup d'enfants –, avec le soutien de pasteurs protestants. Une véritable *« culture antinucléaire »* s'est développée dans la région. Phénomène d'autant plus étonnant qu'un autre site de stockage, à Ahaus, en Rhénanie-du-Nord-Wespthalie, reçoit régulièrement des déchets sans provoquer de tels soulèvements.

L'Allemagne a renoncé, en raison de l'opposition de l'opinion publique, à se doter de capacités de retraitement des déchets, d'où l'obligation qui lui est faite aujourd'hui de reprendre des déchets vitrifiés en provenance de la Hague. Les six conteneurs Castor doivent être stockés provisoirement à Gorleben avant que l'Allemagne décide du site de stockage définitif. Ce choix fait l'objet de discussions interminables entre la coalition au pouvoir (CDU/CSU et FDP) et l'opposition du SPD.

Les sociaux-démocrates entendent toujours obtenir que le pays renonce à l'atome civil. Or, malgré l'opposition d'une majorité d'Allemands au nucléaire, le pays en tire aujourd'hui près du tiers de son électricité et possède vingt et une centrales nucléaires.

Lucas Delattre

Drogue : Washington épargne le Mexique et sanctionne la Colombie

BOGOTA. *Comme chaque année, les Etats-Unis ont publié, vendredi 28 février*, la liste des pays producteurs de drogue qui, selon eux, ont coopéré ou non pour combattre le trafic de stupéfiants. Pour la deuxième année consécutive, la Colombie se retrouve sur la liste des pays *« décertifiés »*, aux côtés de pays comme l'Afghanistan, la Birmanie, l'Iran, le Nigeria et la Syrie. Les Etats-Unis, qui ont lancé une sévère mise en garde, ont finalement maintenu le Mexique sur la liste de leurs alliés dans la lutte contre la drogue. La décision américaine de maintenir la Colombie sur la liste des parias a été vivement critiquée à Bogota. Le président Ernesto Samper a affirmé, d'un ton inhabituellement ferme envers les Etats-Unis, que les programmes de coopération anti-drogue entre les deux pays seraient tous *« réexaminés »* et que la Colombie *« chercherait de nouveaux alliés »*. Toutefois, comme l'an passé, les Etats-Unis ne devraient pas prendre de sanctions commerciales contre la Colombie et ont même déjà annoncé que leur aide militaire ne serait pas suspendue.– *(Corresp.)*

Les mutins centrafricains devraient être désarmés avant fin mars

BANGUI. Le désarmement des mutins de l'armée doit se faire entre le 20 et le 29 mars, a annoncé, vendredi 28 février, le général Idriss Ngari, ministre gabonais de la défense et membre du Comité interafricain de médiation dans la crise centrafricaine. Dans une déclaration radiotélévisée, le général Ngari a fait état d'un calendrier en sept points, s'étendant du 5 mars au 15 mai, pour l'application des accords de Bangui, dont la conclusion, fin janvier, a permis de mettre fin à la mutinerie qui durait depuis le 15 novembre. Il prévoit notamment, entre le 5 et le 10 mars, l'examen par l'Assemblée nationale, l'adoption et la promulgation de la loi d'amnistie pour les faits liés à cette mutinerie, la troisième qu'a connue le pays depuis avril 1996. Le désarmement des mutins, qui ont conservé leurs armes et occupent toujours plusieurs positions dans la capitale, devrait être accompagné de leur regroupement dans les casernes. Enfin, une Conférence de réconciliation nationale devrait se tenir entre le 10 et le 15 mai. – *(AFP.)*

Séismes de forte magnitude en Iran et au Pakistan

TÉHÉRAN. Plus de deux cents personnes ont été tuées dans un tremblement de terre qui a frappé, vendredi 28 février, la région montagneuse d'Ardebil, dans le nord-ouest de l'Iran, selon un bilan officiel mais provisoire. Le séisme, d'une magnitude de 5,5 sur l'échelle de Richter, a totalement détruit ou sérieusement endommagé une cinquantaine de villages. Ce séisme est le deuxième en moins de trois semaines dans le nord de l'Iran.

Le sud-ouest du Pakistan, proche de l'Iran et de l'Afghanistan, a lui aussi été touché par un séisme de forte magnitude, qui a fait au moins soixante morts et des milliers de sans-abri. Une reconnaissance aérienne de la région touchée a montré que plus de 500 maisons ont été détruites. L'armée a été envoyée pour seconder l'administration civile dans les opérations de secours. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : Boris Eltsine a chargé le gouvernement de préparer l'abolition de la peine de mort**, vendredi 28 février. Le président russe a autorisé le ministère des affaires étrangères à ratifier le protocole à la convention européenne des droits de l'homme, qui prévoit l'abolition de la peine capitale par les Etats signataires. *« Il reste maintenant un an à la Russie »* pour adopter la loi abolissant la peine de mort, a indiqué un responsable du ministère de la justice. Selon les chiffres officiels, 53 prisonniers ont été fusillés au cours du premier semestre 1996 et plus aucun depuis. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : un nouveau patriarche grec-orthodoxe** a été élu, le 21 février, au siège d'Alexandrie et pour toute l'Afrique. Il s'agit de Pierre VII (Papapetrou), quarante-sept ans, qui était métropolite d'Accra. Il succède à Parthenios III, décédé le 23 juillet, dont il était le proche collaborateur. L'Eglise grecque orthodoxe d'Alexandrie compte environ 300 000 fidèles. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN :** un porte-parole des talibans, au pouvoir à Kaboul, a assuré, vendredi 28 février, aux organisations humanitaires occidentales qu'aucun mal ne sera fait aux deux Français d'Action contre la faim (ACF) emprisonnés, depuis le 22 février, dans la capitale afghane. Les deux Français, Frédéric Michel et José Daniel Llorente, ont été accusés de *« crime moral »* après avoir assisté à un déjeuner en présence d'une soixantaine de femmes afghanes. Le responsable du ministère de la justice des talibans avait affirmé, mercredi, que les deux détenus devaient être traités selon les principes de la charia, la loi islamique. – *(AFP.)*

■ **CHINE : le premier ministre, Li Peng**, a appelé les Chinois, samedi 1er mars, à préserver la stabilité du pays en s'unissant autour du président Jiang Zemin, l'héritier de Deng Xiaoping. Le porte-parole du Parlement avait, la veille, insisté sur la nécessité d'introduire des réformes politiques dans le but d'accompagner le développement économique.– *(AFP.)*

■ **CORÉE DU NORD : le vice-ministre de la défense nord-coréen est décédé**, à l'âge de soixante-neuf ans, de suites d'une *« maladie incurable »*, a rapporté, vendredi 28 février, l'agence de presse centrale sud-coréenne. La mort de Kim Kwang-jin, qui fait suite à celle de son supérieur hiérarchique, le ministre de la défense Choe Kwang, décédé il y a moins d'une semaine, accélérera l'arrivée d'une nouvelle génération aux commandes des forces armées nord-coréennes, estiment les analystes. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SOMALIE : pLus de soixante personnes ont été tuées** dans des combats entre factions rivales en Somalie, selon des informations parvenues, vendredi 28 février, à Mogadiscio. Les chefs de clans ont annoncé que les diverses forces en présence se sont affrontées dans le sud et le centre du pays, ainsi que dans la capitale. – *(AFP.)*

La croissance américaine révisée en baisse

Le produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis a crû de 3,9 % en rythme annuel au quatrième trimestre et non de 4,7 %, comme estimé il y a un mois, a annoncé, vendredi 28 février, le département du commerce. Cette baisse reflète une bien moins forte augmentation des stocks des entreprises, partiellement compensée par une révision à la hausse des exportations. La faible progression des stocks va certainement pousser la production à la hausse au début de 1997, mais pourrait également nourrir des pressions inflationnistes. L'économie américaine a connu une croissance de 2,4 % pour l'ensemble de 1996 (contre 2,5 % précédemment annoncés), après une progression 2 % en 1995, et de 3,5 % en 1994. Une ultime révision du PIB sera publiée le 28 mars prochain. – *(AFP, AP.)*

Les rebelles zaïrois s'emparent de Kindu et menacent Kisangani, capitale du Haut-Zaïre

Le secrétaire général de l'ONU relance l'idée d'une intervention internationale

Malgré des déclarations contradictoires, il semble que la ville de Kindu soit tombée aux mains des rebelles. La radio de ces derniers l'a annoncé, samedi 1er mars, en indiquant que *« des combats sporadiques »* avaient encore lieu dans la localité. Désormais, Kisangani, capitale du Haut-Zaïre et base arrière de l'armée régulière, est menacée. Selon l'AFP, des délégués d'organisations humanitaires l'ont déjà évacuée, pour des *« raisons de sécurité »*.

LES REBELLES zaïrois sont arrivés à 100 kilomètres à l'est de Kisangani et s'approchent du camp de réfugiés hutus rwandais de Tingi-Tingi, a annoncé, vendredi 28 février, le département des affaires humanitaires de l'ONU à Nairobi. *« Nos troupes pourchassent, dans les rues de Kindu, les derniers soldats ennemis »*, a précisé la radio des rebelles, samedi 1er mars, dans la matinée. Kindu est située à 400 kilomètres au sud de Kisangani.

Vendredi soir, le gouvernement de Kinshasa avait démenti la chute de Kindu, en réagissant à une déclaration d'un représentant de l'ONU à Nairobi (Kenya) qui affirmait que les rebelles contrôlaient déjà la ville et ajoutait que quelque 2 000 soldats zaïrois avaient fui sans combattre, après s'être livrés au pillage. A Kigali (Rwanda), un dirigeant de la rébellion a déclaré à l'agence Reuter que les rebelles avaient arrêté leur progression vers le camp de Tingi-Tingi, à 260 kilomètres au nord-est de Kindu, pour permettre l'évacuation des quelque 170 000 réfugiés rwandais qui s'y trouvent. Un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué que 22 employés étrangers avaient quitté Tingi-Tingi. *« Nous ne savons pas si les réfugiés partent, parce que tout notre personnel est parti,* a-t-il ajouté, *mais il se pourrait qu'ils soient en cours de déplacement. »*

Le sort des réfugiés inquiète également le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qui a parlé d'une *« situation humanitaire très grave »*. Il a déclaré à l'issue d'un entretien à Paris avec le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, qu'il espérait convaincre le Conseil de sécurité d'envisager à nouveau l'envoi d'une force multinationale dans l'est du Zaïre. La France avait été le premier pays à proposer une telle force, dont l'idée avait été acceptée avec réticence par les pays occidentaux avant d'être avalisée, le 15 novembre 1996, par le Conseil de sécurité.

Ce même Conseil devait y mettre fin le 23 décembre, après le retour au Rwanda de quelque 600 000 réfugiés hutus qui se trouvaient dans l'est du Zaïre.

SOMMET RESTREINT

D'autre part, la réunion ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a décidé, à Tripoli (Libye), qu'un sommet restreint de chefs d'Etat africains se tiendrait à Lomé, capitale du Togo, le 26 mars. En Afrique du Sud, des discussions préliminaires se poursuivent. L'envoyé spécial du président zaïrois, Honoré Ngbanda Nzambo, devait reprendre, samedi, avec ses interlocuteurs sud-africains, les discussions sur la recherche d'une solution négociée au Zaïre. Le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, arrivé en Afrique du Sud mardi, a en revanche quitté le pays. Les discussions, qui durent depuis dix jours, ont impliqué les Sud-Africains, l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA, Mohamed Sahnoun – qui est parti pour Paris –, et le secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, George Moose.

Les Etats-Unis, par la voix du porte-parole du département d'Etat, ont appelé, vendredi, le gouvernement de Kinshasa et les rebelles *« à éviter de nombreuses actions militaires dans les prochains jours »* pour ne pas *« saper les premiers pas entrepris en Afrique du Sud pour trouver une solution pacifique à la crise dans l'est du Zaïre »*. Le ministre zaïrois des affaires étrangères, Gérard Kamanda wa Kamanda, a indiqué, vendredi, qu'il allait se rendre à Paris à l'issue de la réunion ministérielle de l'OUA. – *(AFP, Reuter.)*

Le meurtre d'un journaliste mobilise les Argentins

Des manifestations ont eu lieu dans tout le pays pour réclamer la vérité sur la mort d'un reporter qui enquêtait sur des affaires de corruption

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Un mois après le meurtre du jeune reporter photographe argentin José Luis Cabezas, qui enquêtait sur des affaires de corruption impliquant la police et la classe politique, plusieurs manifestations ont eu lieu dans toute l'Argentine pour réclamer que la vérité soit faite sur cet assassinat. Mardi 25 février, la capitale, Buenos Aires était en deuil : les autobus, les taxis et les trains se sont immobilisés, les radios et les chaînes de télévision ont interrompu leurs programmes, beaucoup de commerçants ont fermé leurs boutiques et, à l'appel des syndicats, les ouvriers ont suspendu leurs activités dans les usines, alors que les cloches des églises et les sirènes des pompiers retentissaient dans la ville pour annoncer une minute de silence. Les slogans des manifestants, *« contre l'impunité »* et *« contre l'oubli »*, ont ravivé les fantômes du passé en reprenant les consignes des associations de défense des droits de l'homme en faveur des milliers de disparus lors de la dernière dictature militaire.

Depuis la découverte du cadavre calciné de M. Cabezas, le 26 janvier, les auteurs du meurtre n'ont toujours pas été arrêtés. Les mobiles du crime demeurent une énigme et l'enquête a pris les allures d'un vaudeville inquiétant avec le limogeage d'une quinzaine de policiers de la province de Buenos Aires, soupçonnés d'avoir brouillé les pistes et qui pourraient être impliqués dans l'assassinat.

Jusqu'à présent, à la suite d'une dénonciation d'un informateur de la police, cinq délinquants, dont une femme, ont été arrêtés. Margarita di Tullio, dite *« Pepita la Pistolera »*, qui a toujours eu de bonnes relations avec la police de la province de Buenos Aires, est la propriétaire de plusieurs cabarets sur la côte atlantique. Elle avait été emprisonnée, il y a quelques années, pour un triple assassinat, trafic de drogue et attaques à main armée. De sa prison, Pepita clame son innocence. *« C'est un horrible crime politique, mais ils cherchent un bouc émissaire qui ait des antécédents pénaux comme moi. »* La question est de savoir qui avait intérêt à tuer Cabezas. Selon le ministre de l'intérieur, Carlos Corach, les enquêteurs suivent *« plus de cinquante pistes »*.

IMPUNITÉ

Un sondage, publié mardi, révèle que 71 % des Argentins estiment que le crime ne sera jamais éclairci. L'absence de confiance dans la police et la justice s'explique par le fait qu'au cours des dernières années plusieurs crimes et délits graves n'ont jamais été élucidés. C'est le cas, notamment, des attentats sanglants commis contre l'ambassade d'Israël, en 1992, et contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), en 1994, mais aussi des nombreux scandales de corruption qui éclatent régulièrement sur la scène politique. Les circonstances brutales du meurtre de Cabezas sont venues renforcer ce sentiment d'impunité.

Le crime qui a dévoilé la fragilité de la sécurité policière dans la province de Buenos Aires constitue un dur revers politique pour le gouverneur Eduardo Duhalde. Aspirant à succéder à Carlos Menem à la présidence de la République en 1999, il se vantait, il y a encore peu, *d'avoir la meilleure police du pays.* Or, le journaliste a été tué dans sa province, à Pinamar, la station balnéaire où le gouverneur passait ses vacances. Cabezas a été enlevé à quelques centaines de mètres de la demeure estivale du gouverneur, et son cadavre a été retrouvé sur un chemin de terre que M. Duhalde empruntait quotidiennement pour aller à la pêche.

Christine Legrand

Yasser Arafat tente de refaire l'unité palestinienne avant les prochaines négociations avec Israël

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pareil événement n'avait pas eu lieu depuis au moins cinq ans. Islamistes du Hamas, anciens communistes du Parti du peuple palestinien (PPP), laïcs crypto-marxistes du FPLP de Georges Habache et du FDLP de Nayef Hawatme, « libéraux » du FIDA de Yasser Abed Rabbo et dirigeants du Fatah, le mouvement de Yasser Arafat, ont débattu ensemble, jeudi 27 et vendredi 28 février, dans le cadre d'un *« dialogue national »*, visant à présenter un front uni face aux *« dangereuses visées »* d'Israël.

Plus précisément, le projet, qui continuera d'être examiné au sein d'une commission ad hoc, est d'essayer de mettre de côté les querelles idéologiques et de dépasser les opinions divergentes quant aux accords israélo-palestiniens dits d'Oslo, en prévision des négociations qui doivent s'engager avec l'Etat juif dès le mois prochain, sur le statut définitif des territoires occupés depuis 1967.

Décidée en octobre après les sanglants affrontements armés entre soldats israéliens et policiers palestiniens, autour des enclaves autonomes de Gaza et de Cisjordanie (76 morts), la rencontre, qui était présidée par M. Arafat et regroupait une centaine de notables appartenant à l'élite politique, syndicale, universitaire et industrielle de Palestine est, en soi, considérée comme un succès par le chef de l'OLP.

Le président de l'Autorité palestinienne, fort de son élection triomphale en 1996 à la tête du conseil exécutif autonome des territoires, estime que *« l'unité des Palestiniens est la condition sine qua non pour arriver à la construction de notre Etat avec El Qods* (Jérusalem-Est) *pour capitale »*.

Aujourd'hui, même le Hamas – en tout cas la direction « intérieure » du mouvement islamiste – est contraint d'admettre que les accords d'Oslo ont créé une réalité nouvelle sur le terrain. Les Palestiniens ne contrôlent que 5 % des territoires occupés par Israël depuis 1967, mais ils ont un gouvernement et une Assemblée législative élus, une police et d'autres symboles d'une souveraineté en devenir. Rentabilisons ce que nous avons déjà pour obtenir plus, dit en substance M. Arafat. Son message commence à passer.

La réunion du « dialogue national » ne pouvait pas ignorer ce que les participants ont appelé *« la dernière provocation en date d'Israël »*, c'est-à-dire la construction prochaine d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est. Les protestations organisées jusqu'à présent par le *« comité de lutte contre la colonisation »* ont été plutôt modérées et n'ont réuni que quelques centaines de personnes.

Même la prière du vendredi à la mosquée El Aqsa de Jérusalem-Est, dont les Israéliens craignaient le pire, s'est déroulée sans incident. Il est vrai que sur ordre de M. Arafat, les militants du Fatah, qui sont à la fois les plus nombreux et les plus puissants, ont veillé, avec la police, dont la majorité des membres appartient au même parti, à ce qu'il n'y ait ni débordement ni manifestations massives.

ACCORD SECRET ?

Il n'en sera peut-être pas toujours de même – notamment lorsque les bulldozers entreront en action d'ici deux semaines –, mais M. Arafat sera reçu la semaine prochaine à la Maison Blanche. Les Américains lui ont expressément demandé de contenir la protestation à l'arène diplomatique internationale. C'est ce qu'il fait. Des informations de presse selon lesquelles sa modération serait motivée par *« un accord secret »* avec Benyamin Nétanyahou sont démenties de part et d'autre.

Selon plusieurs dirigeants des colons juifs et aussi certains élus palestiniens ulcérés, M. Nétanyahou aurait proposé au chef de l'OLP une sorte d'échange, en vertu duquel si la nouvelle colonie pouvait être construite sans protestation violente, Israël se retirerait prochainement d'une partie plus importante que prévu de Cisjordanie occupée. Le gouvernement israélien doit se réunir la semaine prochaine pour décider des lieux et portions de territoires qui, aux termes des récents accords dits d'Hébron, doivent passer, *« avant le 7 mars »*, sous contrôle partiel ou total des Palestiniens. Il est question, pour cette phase, de 5 % à 10 % de la Cisjordanie occupée.

La « commission de dialogue national palestinien » n'était pas parvenue, vendredi soir, à unifier les différentes factions derrière les choix tactiques toujours contestés de M. Arafat, mais elle a lancé *« un appel à tous les dirigeants du monde pour qu'ils aident les Palestiniens à annuler la décision israélienne de construire une nouvelle colonie sur notre terre »*. Les signataires exhortent aussi *« la communauté internationale à imposer des sanctions politiques et économiques à Israël pour le contraindre à respecter la légalité internationale »*.

Patrice Claude

Saddam Hussein contre « Le Nouvel Observateur »

SADDAM HUSSEIN a pris le mors aux dents. Pour la première fois, il intente un procès à un organe de presse français, en l'occurrence l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, et son directeur, Jean Daniel, pour un article jugé insultant et diffamatoire à son égard. Intitulé « L'insoutenable survie d'un bourreau », cet article a été publié dans le numéro 1661, daté 5-11 septembre 1996. Le procès s'ouvre lundi 3 mars devant la *17e chambre correctionnelle, à Paris.*

L'originalité de la démarche ne tient pas au seul fait que c'est une *« première »* irakienne, mais aussi à ce qu'*« il est très rare qu'un chef d'Etat attaque un organe de presse »* d'un autre pays, indique-t-on de source judiciaire. Les avocats des deux parties ne sont pas d'accord sur l'interprétation de la loi qui interdit la diffamation d'un chef d'Etat étranger. Selon Me Patrick Brunot, l'avocat de Saddam Hussein, ce dernier porte plainte pour diffamation en tant que simple citoyen, ne pouvant pas le faire, selon lui, ès qualités, *« vu la nature des relations entre la France et l'Irak »*. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont rompues depuis février 1991 à l'initiative de l'Irak. Les intérêts irakiens en France sont représentés par le Maroc et ceux de la France en Irak par la Roumanie, mais ce sont des diplomates des deux pays qui président les sections d'intérêts respectives.

« CRÉTIN », « MONSTRE »

L'avocat du Nouvel Observateur, Me Sylvie Couturon, conteste la thèse de son vis-à-vis, un chef d'Etat ne pouvant, selon elle, *« agir en tant que particulier »*. Selon une source judiciaire, la rupture des relations diplomatiques ne devrait d'autre part avoir aucune incidence sur la qualité du plaignant.

Dans son article, Jean Daniel, dans un langage pour le moins très sévère à l'égard du président irakien, faisait un rappel historique des faits mettant l'accent sur trois aspects : la situation des Kurdes, la guerre qui a opposé l'Irak à l'Iran de 1980 à 1988 et surtout la tentative de François Mitterrand, en septembre 1990, d'éviter la guerre et de donner une dernière chance au président irakien de sauver la face, en annonçant son intention de se retirer du Koweït. Me Brunot relève que le directeur du *Nouvel Observateur* traitait notamment le président irakien de *« pauvre benêt »*, de *« crétin »* et de *« monstre »*.

M. Daniel n'est ni le premier ni le dernier journaliste à dénoncer les méthodes de *M. Hussein. Alors, pourquoi ce recours en* justice ? Pour donner un coup d'arrêt à ce qui devient une dérive des journalistes, affirme Me Brunot. Il a étayé son dossier d'articles de presse et de *« témoignages »* de personnalités qui lui ont écrit – tels Claude Cheysson, ancien ministre des affaires étrangères, ou Gilles Munier, secrétaire général de l'Association franco-irakienne d'échanges économiques – ou dont il a puisé les opinions dans certains de leurs ouvrages...

Mouna Naïm

Le président algérien Liamine Zeroual se dote d'un parti à sa dévotion

ANALYSE

Avec la création du RND, le régime joue la carte du vrai-faux renouvellement

A GRANDS FRAIS, le *« parti du président »* est en train de naître. Depuis quelques jours, la presse algérienne francophone aussi bien qu'arabophone publie sur de pleines pages de publicité la *« proclamation »* du tout nouveau Rassemblement national démocratique (RND).

La profession de foi affichée est à la fois vague et ambitieuse – *« construire une Algérie, forte, debout, résistante, tournée en toute confiance et sérénité vers l'avenir »* –, le ton aussi grandiloquent qu'obscur – le RND *« refuse de renier son appartenance civilisationnelle »* –, et la ligne politique incertaine – le RND aura *« à se déterminer et se positionner sur la base des intérêts suprêmes de la Patrie et de la Nation »*.

Pourtant, derrière ces mots creux et le flou du programme se devine la manœuvre politique. Avant les élections législatives qui doivent avoir lieu le 29 mai ou le 5 juin, le président Liamine Zeroual veut se doter, avec le RND, d'un parti à sa dévotion. Depuis l'indépendance, le Front de libération nationale (FLN) a traditionnellement joué ce rôle. *Mais, symbole de l'échec du pays,* l'ancien parti unique est aujourd'hui démonétisé aux yeux de l'opinion publique et son équipe dirigeante – inféodée au pouvoir – apparaît contestée.

DONNER LE CHANGE

Plutôt que de s'appuyer sur un FLN usé jusqu'à la corde, le régime a donc préféré donner le change en jouant la carte du vrai-faux renouvellement. Encore le fait-il avec précaution. Pour remplacer à la tête du Rassemblement l'ancien syndicaliste Abdelhak Benhamouda, assassiné fin janvier, le pouvoir a choisi un homme dénué du moindre charisme. Tout en rondeur, Abdelkader Bensalah, 56 ans, est un pur produit du système ancien qu'il a servi tout au long de sa carrière de diplomate et d'homme politique. Mais davantage que sur l'homme, ce sont sur les organisations du Rassemblement que le régime mise. Sous la bannière du RND, il a réussi à réunir les plus puissantes d'entre elles, celles capables de mobiliser des bataillons d'Algériens : l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le principal syndicat, l'Organisation nationale des *moudjahidine* (ONM, les anciens combattants), leurs enfants (ONEM), les enfants de *« martyrs »* (ONEC), les retraités de l'Armée nationale populaire (ANP). Bref, comme l'observe le bulletin *Algérie confidentiel,* le parti du président regroupe *« le sous-bassement politico-idéologique »* traditionnel du régime.

Ses adversaires ne sont pas dupes. Le RND, c'est *« le parti de la nouvelle dictature »*, a ironisé Hocine Aït-Ahmed, le président du Front des forces socialistes (FFS) sur une chaîne de télévision saoudienne. *« L'annonce de ce parti* [...] *signifie que le pouvoir ne fait même pas confiance aux partis qu'il a fabriqués »*, a fait observer Mahfoud Nahnah, le chef du Hamas, le parti islamique *« modéré »* qui participe au gouvernement. Placé en porte-à-faux, le FLN n'a pas réagi officiellement. Sa direction s'est contenté de prévenir les militants tentés par le Rassemblement qu'entre le RND et le FLN, il leur faudrait choisir.

A trois mois des élections législatives, le paysage politique commence donc à s'éclaircir. L'enjeu peut sembler modeste. Les futurs 380 députés, quelle que soit la couleur de la prochaine chambre, ne pourront disputer au président Zeroual les pouvoirs exorbitants que lui confère la nouvelle Constitution, approuvée par référendum en novembre 1996. Mais ils pourront utiliser la fonction tribunicienne de la Chambre des députés. Dans un pays où l'accès à la télévision d'Etat est réservé aux alliés du régime, l'enjeu n'est pas sans importance.

Ainsi, il est probable que le FFS d'Aït-Ahmed optera pour une participation aux législatives. Ses électeurs le demandent. La situation l'exige, sauf à vouloir se mettre en marge de la vie politique pour des années. D'autant que le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), le parti concurrent de Saïd Saadi, lui aussi fortement implanté en Kabylie, sera présent, avec comme objectif de rassembler *« les démocrates républicains »*.

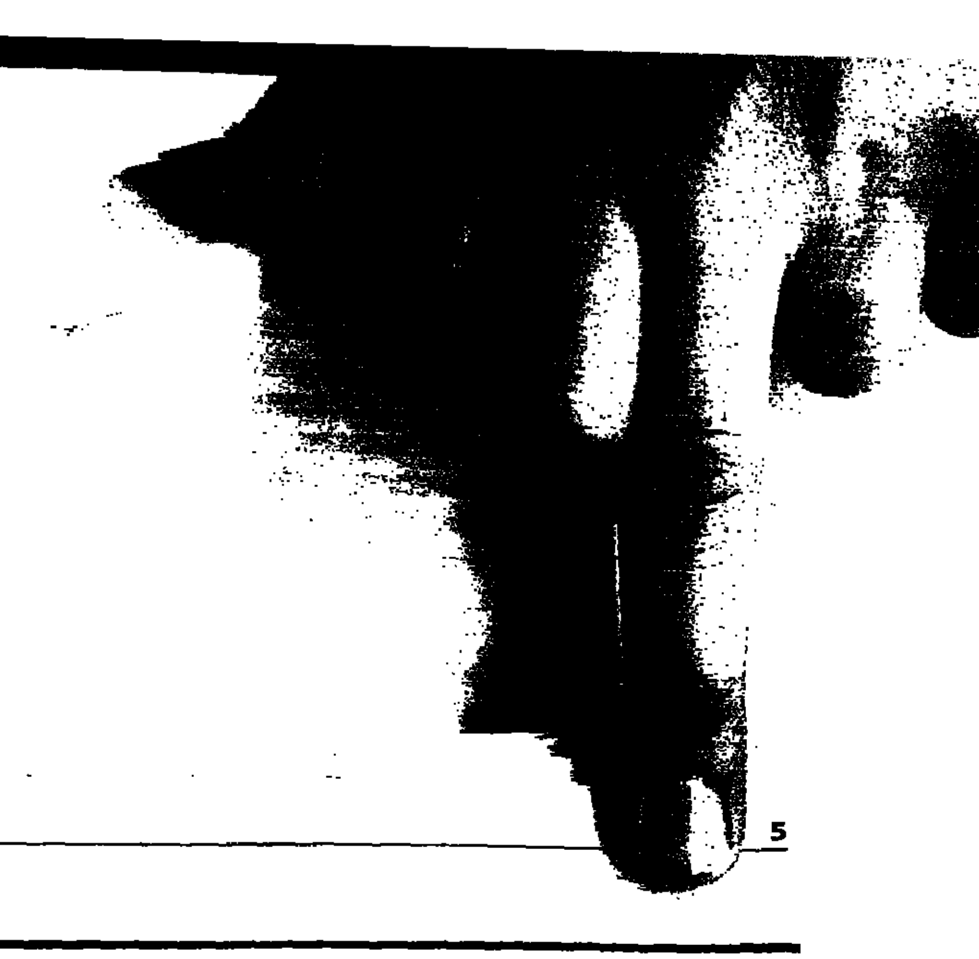
LE ZÈLE DU HAMAS

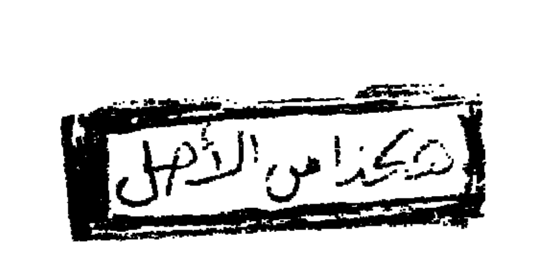
Si, malmené par le Rassemblement, le FLN risque d'être le grand perdant des prochaines législatives, les islamistes du Hamas ont tout à y gagner. Forts du score de leur candidat à la présidentielle (officiellement 25 % des suffrages, sans doute davantage dans les faits), Mahfoud Nahnah, qui a su rallier sur son nom nombre d'anciens électeurs du FIS, ils peuvent espérer devancer le RND et dominer la future chambre. De là leur zèle à se mettre en conformité avec la loi électorale en gestation au prix d'un changement de dénomination pour leur parti. Le Hamas – Mouvement pour la société islamique – pourrait devenir le Parti de la nation algérienne (PNA).

La probable domination du Hamas – épaulé par l'autre parti islamique, Ennahda – dans la future chambre inquiète d'ores et déjà une partie de la société civile algérienne. Un collectif d'associations féminines a notamment lancé une campagne nationale de signatures pour obtenir une modification du code de la famille par le Conseil national de transition (CNT), qui fait office, pour peu de temps encore, de Parlement (non élu). Le code en vigueur est un modèle d'iniquité (il autorise la polygamie et fait peu de cas des femmes privées de la tutelle légale de leurs enfants). Le risque est grand de voir la future chambre renforcer cette inégalité.

Jean-Pierre Tuquoi







SÉCURITÉ SOCIALE Les caisses de sécurité sociale, le syndicat MG-France (généralistes) et l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français ont conclu, vendredi 28 février, un accord pour quatre ans sur deux conventions séparées, l'une pour les soixante-six mille généralistes et l'autre pour les cinquante mille spécialistes. ● CES TEXTES se *substitueront* à la convention de 1993, dénoncée par les caisses faute d'accord avec les syndicats de médecins sur son adaptation au plan Juppé de novembre 1995 pour la Sécurité sociale. Les annexes prévoient pour 1997 une augmentation des dépenses (honoraires et prescriptions) de 1,5 % *pour les généralistes et* de 1,1 % pour les spécialistes. ● LA RIGUEUR budgétaire résultant du plan Juppé provoque des inquiétudes et des tensions dans les hôpitaux, où la *grève de la fonction publique, le* 6 mars, devrait être très suivie.

L'assurance-maladie et les médecins parviennent à un accord fragile

Principal syndicat de praticiens libéraux, la CSMF reste hostile aux deux conventions séparées – généralistes et spécialistes – sur lesquelles l'accord s'est fait entre les caisses et deux autres syndicats. Elle se prononcera le 8 mars

LE GRAND PUZZLE du « plan Juppé » se met en place, même si certaines pièces manquent encore, comme l'instauration d'une « assurance-maladie universelle » ou la réforme des cotisations patronales. Les trois caisses d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants), le *syndicat de généralistes* MG-France et l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français (UCCSF) sont parvenus, vendredi 28 février, à un accord permettant d'adapter l'exercice libéral à la réforme de la Sécurité sociale. Globalement hostile aux deux conventions proposées, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) a réservé sa réponse jusqu'à son assemblée générale extraordinaire, le 8 mars, à Paris.

Pour la première fois depuis la création du système actuel, en 1971, *les partenaires ont décidé, après six* mois de difficiles négociations, de signer deux conventions séparées : l'une pour les soixante-six mille généralistes, l'autre pour les cinquante mille spécialistes.

Cette séparation entérine des différences de pratiques de plus en *plus grandes entre les deux catégo*ries et, au sein de la seconde, entre ceux qui ont besoin d'un plateau technique (chirurgiens, radiologues, etc.) et les autres. Le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, et le secrétaire d'Etat à la *santé, Hervé Gaymard, se sont féli*cités d'un accord qui marque, selon eux, « *une étape importante* » dans la mise en œuvre du plan Juppé. « *L'accord ouvre plusieurs chantiers importants qui vont donner un nouvel avenir au système de Sécurité sociale* », a souligné, pour sa part, le président de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Jean-Marie Spaeth (CFDT), qui préside la CNAMTS depuis juillet, *devait à tout prix parvenir* à un acord pour asseoir la légitimité de sa confédération à la tête de la première caisse du régime général. Quant aux médecins, ils échappent au règlement minimal conventionnel, rigoureux pour eux, qui leur aurait été imposé par l'Etat en cas *d'échec des négociations.*

« RATIONNEMENT DES SOINS »

Boudé par la CSMF, la Fédération des médecins de France (FMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML), qui y voient la porte ouverte au « *rationnement des soins* », cet *accord relance le système conven*tionnel, en panne depuis l'annonce du plan Juppé en novembre 1995. Les deux conventions, signées pour quatre ans, comportent un socle de dispositions communes, des objectifs de dépenses assortis d'un mécanisme de sanction en cas de dépassement, et des mesures propres aux généralistes et aux spécialistes. Elles ne *devraient pas, dans l'immé*diat, avoir de conséquences directes sur les assurés sociaux.

Dispositif financier. L'enveloppe des dépenses de médecine de *ville est fixée à 261,8 milliards de* francs pour 1997, dont 208,4 milliards pour les honoraires et les prescriptions des médecins libéraux, 52,4 milliards pour les autres (*dentistes, prescriptions des prati*ciens des hôpitaux réalisées en ville) et 1 milliard pour les antirétroviraux (traitement du sida). Les dépenses des généralistes ne devront pas augmenter de plus de 1,5 % (2,4 % pour les honoraires, 1,3 % pour les prescriptions), celles *des spécialistes de 1,08 % (respecti*vement 1,4 % et 0,5 %).

Au cours des négociations, les caisses ont consenti un effort, insuffisant aux yeux de la CSMF, le principal syndicat de médecins. Les provisions pour revalorisation d'honoraires (en cas de respect des *objectifs) ont été portées de 350 à* 850 millions de francs pour les généralistes, et à une enveloppe identique pour les spécialistes, soit une hausse de 4 à 5 francs des consultations. Si *pénalités il y a, elles seront* calculées (à titre exceptionnel) sur deux ans (1997-1998), ce qui signifie qu'elles ne seraient pas versées par les médecins avant 1999. Enfin, les *jeunes installés depuis moins de* trois ans en seront exonérés, et elles seront limitées les trois années suivantes.

Un socle commun généralistes-spécialistes. *Plusieurs dispositions* sont communes et ne pourront être modifiées sans l'accord des généralistes et des spécialistes. Ils devront respecter les références médicales opposables (normes de bonne pratique), *dont le contrôle sera renfor*cé. Les règles de la formation continue, désormais obligatoire, leur seront communes, de même que le niveau de l'indemnisation (1 650 francs *par jour pour un géné*raliste). Généralistes et spécialistes devront aussi s'engager à partir de 1998, grâce à la carte à puce (projet Sesam-Vitale), à « télétrans*mettre* » aux caisses les *informa*tions jusqu'à présent consignées sur la feuille de soins. Les avantages sociaux accordés aux médecins et le mécanisme de reversion d'honoraires font aussi partie de ce *socle commun.*

Les conventions spécifiques. Chaque catégorie a obtenu une avancée significative. Les généralistes doivent négocier avant le 1er *juillet un dispositif facultatif ren*forçant leur rôle d'« aiguilleur » dans le système de soins *(lire ci-contre).* Les spécialistes ont obtenu une refonte de la nomenclature des *actes médicaux, mal adaptée aux* évolutions médicales : une commission sera chargée, sous le contrôle de l'Etat, du travail scientifique, mais les caisses ont obtenu que la *valeur des actes soit désormais de* leur responsabilité (en concertation avec le corps médical).

En dépit de l'avancée que représente cet accord, une question demeure sans réponse : que valent des conventions signées par un seul syndicat, et, surtout, comment les *appliquer sur le terrain ? Si le texte* sur les généralistes a reçu l'approbation d'un syndicat réellement représentatif, MG-France, celui qui va encadrer l'exercice des spécialistes n'a été approuvé que par une organisation représentant surtout les chirurgiens et qui n'a guère *d'expérience de la vie convention*nelle.

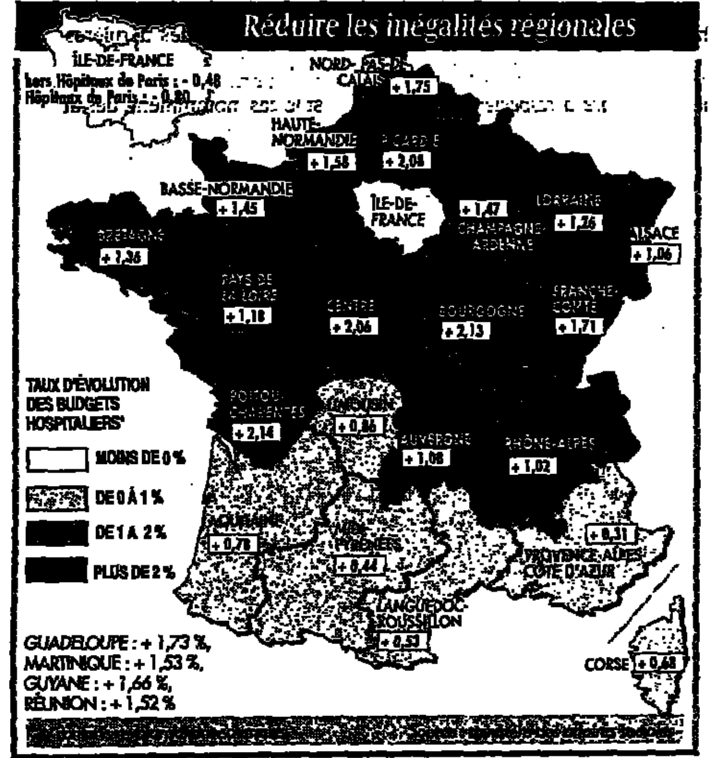
Jean-Michel Bezat

Le retour des « contrats de santé »

Les caisses et les médecins se sont donné quatre mois pour négocier une « *option conventionnelle* », destinée à favoriser la coordination des soins entre généralistes et spécialistes. Un patient pourrait choisir un généraliste « *référent* », qu'il serait alors obligé de *consulter. Il bénéficierait des tarifs conventionnels (consulta*tion à 110 francs) et serait dispensé d'avance de frais, des accords étant possibles, en outre, avec les mutuelles pour la part non remboursée par la « Sécu ».

Le médecin devrait respecter un cahier des charges : tenue d'un dossier médical, prévention, tours de garde, informatisation du cabinet, formation continue. En contrepartie, il bénéficierait d'une rémunération forfaitaire annuelle pour chaque patient, modulable selon la nature de *la pathologie. Pour les partisans de cette* forme de « contrat de santé », c'est la première étape de la création de filières de soins filtrant l'accès direct des malades aux spécialistes.

Les restrictions budgétaires provoquent l'inquiétude dans les hôpitaux



« Traditionnellement, les régions du Sud sont les mieux dotées. Or c'est dans les régions du Nord (de la Bretagne à l'Alsace) que les problèmes de santé publique se posent avec le plus d'acuité. »

CE N'EST pas encore un incendie, mais le feu couve depuis plusieurs semaines dans les hôpitaux publics avec, ici ou là, des embrasements sporadiques qui en disent long sur l'inquiétude ou l'exaspération des agents et des médecins. De *mémoire de « blouse blanche »*, c'est la première fois, en effet, que les établissements publics vont voir leurs dotations budgétaires (255 milliards de francs) aussi *chichement comptées dans le cadre* d'une politique de répartition des crédits destinée, selon le gouvernement, à corriger les inégalités qui se sont creusées entre les régions.

La Fédération hospitalière de France (FHF), qui représente notamment les maires, présidents du *conseil d'administration de l'hôpital* de leur commune, a dénoncé ces restrictions. Les directeurs d'hôpital, qui « *se refusent à jouer les boutefeux* », soulignent que la situation risque de devenir « *intenable* ». Les organisations des personnels non médicaux et de médecins, encore divisées sur la marche à suivre, ont commencé à se mobiliser dans de nombreux établissements. Le mois de mars pourrait donner une bonne indication de la fièvre réelle.

Le 6, les fédérations de fonctionnaires (Etat, collectivités locales, hôpitaux) organisent une journée d'action. Le 14, la Coordination médicale hospitalière (CMH), qui revendique un tiers des praticiens, appelle à des arrêts de travail. La CGT, qui vient de remporter les dernières élections dans les hôpitaux, passant ainsi devant la CFDT, s'est associée à ce mot d'ordre. Son secrétaire général, Louis Viannet, a prévenu, le 27 février, que « *les luttes pour la défense et l'amélioration du système de santé et le développement de l'hôpital public allaient grandir* ». Son organisation, a-t-il ajouté, « *saura partout prendre des initiatives pour leur donner un caractère large et unitaire* ».

De son côté, Marc Blondel, secrétaire général de FO, a assuré, le même jour, que la confédération *appuiera les actions de sa fédéra*tion de la santé, au cours de la semaine du 10 au 14 mars, avec un temps fort le 13. « *On a 3,2 millions de chômeurs*, a-t-il souligné. *Si l'hôpital se met à être un pourvoyeur de chômeurs, où allons-nous !* » Les restrictions budgétaires prouvent, selon lui, que « *la contre-réforme Juppé arrive dans sa phase pratique* ». *Seule la CFDT, critique sur le gel des* crédits, mais embarrassée par son soutien à la réforme de l'assurance-maladie, est restée en retrait, au niveau national du moins.

Alain Juppé a commencé à prendre la mesure du danger, même si la mobilisation demeure modeste. Mi-février, il a tenté de calmer le jeu en assurant qu'il avait demandé aux *directeurs* des agences hospitalières – instances créées pour restructurer les hôpitaux – de se *montrer diplomates.* « *Avant de parler restructurations, réfléchissons et discutons !* », a-t-il déclaré, le 17 février, alors que des actions dures commençaient à se multiplier. En 1997, la priorité doit être donnée, selon lui, à un « *vrai travail de réflexion et de concertation avec tous les responsables hospitaliers* ».

MAINTIEN DE L'EMPLOI

Trois jours plus tard, le ministre *des affaires sociales recevait* l'ensemble des directeurs d'agence pour leur répéter le message. Jacques Barrot recevra, lundi 3 mars, plusieurs syndicats d'agents hospitaliers. *Les arrière-pensées* électorales ne sont pas étrangères à la prudence du gouvernement, qui est à la merci d'un conflit majeur quelques mois avant les élections *législatives de 1998. Ces propos* apaisants n'ont pas gommé la rigueur : les dépenses des mille établissements publics et des quelque deux mille établissements privés à but non *lucratif* ne devront pas progresser de plus de 0,51 % en 1997 (hors revalorisations salariales), avec des dotations variables selon les régions.

Depuis le début de l'année, les directeurs ont répercuté les décisions arrêtées par les préfets, et ces mau*vaises nouvelles ont mis le feu* aux poudres dans plusieurs centres hospitalo-universitaires (Strasbourg, Caen ou Nice), dans des hôpitaux généraux, des centres anticancéreux *(Gustave-Roussy) et des établisse*ments psychiatriques d'Ile-de-France et de Bretagne. Aux Hospices civils de Lyon, deuxième CHU de France, le conseil d'administration a voté une motion dans laquelle il s'inquiète de la baisse des crédits. Peu habitués aux coups de *force, certains agents sont allés jus*qu'à séquestrer leurs dirigeants, comme à Alès et à Caen, où, mi-février, le directeur général et quatre de ses collaborateurs ont été *retenus quarante-huit heures dans* leurs bureaux. D'autres oppositions pourraient se manifester dans les semaines à venir.

Le maintien de l'emploi et de la *qualité des soins est au centre des* revendications des syndicats. La masse salariale représentant 70 % des dépenses hospitalières, c'est en effet sur elle que les économies les *plus importantes devront être réali*sées. Plus de quinze mille postes sont menacés dans les hôpitaux publics (sur 750 000) et plus de deux mille cinq cents dans les cliniques à *but non lucratif*, ont *calculé les syn*dicats. Ils soulignent que les agents non protégés par le statut de fonctionnaire (contrats à durée déterminée, CES, etc.) seront les premiers touchés. *L'annonce de la création* d'une « cellule emploi » dans chaque région n'a pas calmé les esprits.

C'est dans ce climat social dégradé que le gouvernement doit convaincre le monde hospitalier du bien-fondé de sa réforme : évaluation des structures et des besoins ; contrats entre les hôpitaux et les agences régionales chargées de verser les dotations à partir de 1998 ; accréditation des établissements sur des normes de qualité, etc. Il n'y est pas parvenu. Les partisans de la réforme, comme la CFTC, la CGC, la CFDT et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers, qui ont réclamé en vain un fonds d'accompagnement des restructurations, s'interrogent : le traitement de choc imposé à l'hôpital ne va-t-il pas tuer le malade au lieu de le guérir ?

J.-M. B.

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : le tribunal administratif de Paris** a rendu, vendredi 28 février, des jugements contrastés sur la représentativité de syndicats, en autorisant certains à se présenter aux élections et le refusant à d'autres (*Le Monde* du 28 février). *Le syndicat SUD-*Douanes pourra se présenter en partie aux élections au ministère des finances, le 25 mars, tandis que la demande de SUD-Equipement a été rejetée. « *Contrairement à ce qu'avait proposé le commissaire du gouvernement* », le tribunal administratif de Paris a décidé « *qu'il lui appartient de se prononcer directement sur la représentativité des sections syndicales* ». *SUD compte* faire appel.

■ **MATIGNON : Gérard Rameix,** directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie, devrait être nommé prochainement conseiller économique du premier ministre en remplacement de Jean de Courcel, qui était directeur adjoint du cabinet d'Alain Juppé (*Le Monde* du 12 février). Il a conclu, le 28 février, un accord avec les médecins sur la maîtrise des dépenses de santé.

Alain Juppé hésite à organiser une élection législative à Lyon

LE PREMIER MINISTRE, qui est aussi président du RPR, pèse le pour et le contre : doit-il ou non *organiser une élection législative* partielle dans la 2e circonscription du Rhône, celle qui avait élu Michel Noir en 1993 ? L'ancien maire de Lyon a devancé le Conseil constitutionnel, qui devait prononcer sa déchéance de son mandat de député après la confirmation par la Cour de cassation, le 6 février, de sa condamnation dans l'affaire Botton, en annonçant, le même jour, son retrait de la vie politique. *Le lendemain*, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a rendu officielle cette vacance (*Le Monde du 8 février*). *Privée de représentant*, cette circonscription pouvait, dès lors, faire l'objet d'une partielle.

Trois semaines après la démission de M. Noir, Alain Juppé s'interroge encore sur la nécessité – et l'intérêt politique – d'appeler les électeurs *aux urnes* à peine plus d'un an avant le renouvellement général de mars 1998. Sur le plan juridique, deux thèses s'affrontent. La première assure que le gouvernement a, en droit, compétence liée, c'est-à-dire qu'il ne peut s'affranchir de ce scrutin dès lors qu'il a le temps matériel de l'organiser. La seconde soutient, au contraire, qu'en donnant trois mois de délai au gouvernement pour décider une consultation partielle le législateur lui a laissé une certaine latitude et signifié que la compétence n'est pas totalement liée. Le code électoral dispose, s'agissant des députés, qu'« *il n'est procédé à aucune élection partielle dans les douze mois qui précèdent l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale* », ce qui arrivera, pour celle qui a été élue en 1993, le 7 avril 1998. La consultation partielle, si *elle devait avoir lieu, devrait donc se dérouler* avant le 7 avril 1997, c'est-à-dire au plus tard dimanche 6 avril. Le code stipule aussi que « *les élections ont lieu le cinquième dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs* », c'est-à-dire, en la circonstance, que ce décret devrait être impérativement publié au *Journal officiel* avant le 9 mars. Faute de quoi, la partielle ne pourrait plus avoir lieu. Au-delà des aspects juridiques, c'est donc sur l'opportunité politique que portent les interrogations de M. Juppé.

TROP-PLEIN DE CANDIDATS

Il est acquis, dans la majorité, que cette circonscription doit être défendue par *le RPR. Le* parti néogaulliste souffre plutôt d'un trop-plein que d'une carence de candidats. Cinq peuvent prétendre se lancer dans la course, mais la compétition, en réalité, se réduit à deux : Henri Chabert et Marc Fraysse. Adjoint au maire de Lyon Raymond Barre, le premier est un ancien « noiriste », qui a quitté le RPR en 1991 avant de le réintégrer en décembre 1996 après un passage chez les centristes. Il dispose de son propre groupe au conseil municipal. Elu à l'Assemblée en 1993, le second – secrétaire départemental du RPR – est député de *la 6e circonscription du* Rhône (Villeurbanne), dont on s'accorde à dire qu'elle est perdue pour la droite. Il ne verrait *donc pas d'un mauvais œil* une nouvelle implantation en un lieu plus sûr.

Secrétaire général du Front national, dont il est le chef de file en Rhône-Alpes, Bruno Gollnisch a compris tout le profit qu'il peut tirer de cette situation. Il a adressé des sommations d'huissiers au préfet et au premier ministre pour exiger la convocation des électeurs. Bien qu'il n'envisage pas de se présenter lui-même, il compte saisir, dès le 3 mars, le tribunal administratif, le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel pour ouvrir un contentieux. *Le lendemain*, la candidate d'extrême droite, déjà présente en 1993, devrait tenter de faire enregistrer sa candidature à la préfecture.

Confronté à une situation de vacance comparable en février 1977 – un député de Paris était mort alors que son suppléant était déjà décédé –, le premier ministre d'alors, M. Barre, n'avait pas organisé de partielle à un an des élections générales, bien qu'il disposât du temps nécessaire.

Olivier Biffaud

JUSTICE Le parquet de Poitiers a fait appel du jugement de relaxe rendu, le 5 février, en faveur d'une mère de famille qui avait volé de la nourriture pour ses enfants. Le parquet récuse l'*« état de nécessité »* invoqué par le tribunal. ● FACE AUX VOLS À L'ÉTALAGE, les parquets ont mis en place des politiques pragmatiques. Certains poursuivent à partir de seuils chiffrés – souvent 500 francs –, tandis que d'autres ne font comparaître que les récidivistes. ● LE TRIBUNAL DE POITIERS s'est inspiré d'une jurisprudence célèbre, celle du *« bon juge »* de Château-Thierry. Invoquant l'état de nécessité, le président Magnaud avait relaxé, en 1898, une voleuse de pain, estimant que la faim *« amoindrissait »* la notion du bien et du mal. ● L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ est également invoqué en matière de droit au logement, notamment face aux squatters.

Face aux vols liés à la pauvreté, les tribunaux se montrent pragmatiques

Un juge de Poitiers a invoqué l'« état de nécessité » pour relaxer une mère qui avait dérobé de la nourriture pour ses enfants. Certains parquets poursuivent à partir d'un certain seuil, tandis que d'autres ne font comparaître que les récidivistes

LE PARQUET de Poitiers (Vienne) a été assailli de coups de téléphone, vendredi 28 février. Des anonymes se sont glissés entre les journalistes pour faire savoir de vive voix tout le mal qu'ils pensaient des magistrats du lieu. De ceux, du moins, qui, non seulement, ont traduit en correctionnelle une femme qui avait volé de la nourriture pour ses enfants mais ont fait appel du jugement de relaxe rendu, le 5 février, au nom de l'*« état de nécessité »* dans lequel elle se trouvait au moment des faits (*Le Monde* du 28 février).

Pourtant, Isabelle Touveneau ne regrette aucune des décisions qui lui valent de s'entendre qualifier d'*« infâme réactionnaire »*. C'est elle, en tant que substitut du procureur, qui a interjeté appel, le 6 février. *« Non parce que les enfants mangent à la cantine,* explique-t-elle, *mais parce que le droit n'a pas été dit dans cette affaire. Voler à trois reprises au cours de la même journée pour 1 500 francs de nourriture, j'appelle cela un délit. »* Ce montant l'avait convaincue de poursuivre la mère de famille, puis de requérir une peine de deux mois de retrait de permis de conduire. *« La politique du parquet de Poitiers est de poursuivre systématiquement tous les vols supérieurs à 500 francs,* ajoute-t-elle. *La situation de cette personne n'est pas aussi dramatique qu'on l'a relaté. Le RMI a été créé pour que les plus démunis ne se retrouvent pas en état de nécessité. Cette femme gagnait presque le double. »*

« DEUX PRINCIPES DE PÉNURIE »

L'application de la loi n'est pas toujours aussi mécanique. Certains parquets jouent davantage avec la dialectique du droit et de la morale, sans doute parce que leur situation sociale les expose davantage au choc entre *« deux principes de pénurie »*, selon l'expression du procureur de Valenciennes, Eric de Montgolfier : pauvreté des voleurs contre misère de la justice, qui ne peut se permettre, sous peine d'asphyxie, de juger tous ceux qui ont commis ce type de délit. En 1993, 60 000 « vols simples » ont été jugés en France. Le code pénal, qui ne distingue pas ces actes en fonction du montant, ne connaît que cette classification, accompagnée ou non de circonstances aggravantes. A la fin des années 70, le législateur avait envisagé de créer un délit de larcin, qui aurait regroupé les vols commis le plus souvent en grande surface et inférieurs à 500 francs, mais l'idée a finalement été abandonnée.

Face aux vols, et notamment aux vols à l'étalage, les parquets ont donc adopté une attitude pragmatique, utilisant avec souplesse le principe de l'opportunité des poursuites. *« Cette notion,* poursuit M. de Montgolfier, *ne signifie pas seulement qu'il faut classer ce que l'on ne peut poursuivre, mais aussi qu'il faut renoncer à poursuivre ce qui ne vaut pas sanction. Dans le cas des vols à l'étalage, j'évite de placer des seuils chiffrés. Il s'agit moins d'un problème de montant que de circonstances. On ne peut adopter les mêmes critères de poursuite envers le démuni et envers celui qui est à l'abri du besoin. »*



Ainsi, la mère de famille de Poitiers n'aurait sans doute pas comparu en correctionnelle à Valenciennes, Créteil ou Bobigny, où un petit voleur sans casier judiciaire qui n'a pas fait l'objet d'un signalement de la part d'un supermarché subit un simple avertissement. A Bobigny, la saisine du tribunal intervient au deuxième, voire au troisième délit. A Créteil, en cas d'infraction grave ou de récidive, l'auteur est poursuivi mais le parquet ordonne une enquête de personnalité afin de comprendre ce qui a conduit l'auteur à commettre l'infraction. *« La poursuite n'est pas forcément une mauvaise chose, car elle peut amener à déceler un problème complexe et lui apporter une réponse : une orientation sur des aides sociales ou une aide de recherche d'emploi »*, explique un magistrat. Confrontés à ces petits larcins, les juges uniques qui statuent en correctionnelle apprécient le dossier au cas par cas. Si la personne ne présente pas d'antécédent et si l'objet a été restitué, ils font preuve d'indulgence. *« Dans ce genre de cas, je condamne sur le principe mais je dispense de peine »*, explique Franck Lapeyrere, qui siège à Créteil.

La plupart du temps, les situations ne sont pas aussi claires. *« On condamne alors à des petites peines d'emprisonnement avec sursis ou à des travaux d'intérêt général,* note Sabine Mariette, juge au tribunal de Lille. *En général, on essaie de reculer le moment de l'incarcération, surtout quand ce sont des jeunes majeurs. »* Environ 20 % des condamnations françaises sanctionnent des vols simples. Un quart des entrants en prison ont commis cette infraction.

« MARQUER UNE LIMITE »

Pour éviter d'en arriver à la comparution en correctionnelle, voire à l'incarcération, les parquets font parfois appel aux symboles, notamment avec les adolescents. *« Des directeurs de supermarché m'ont demandé récemment s'ils avaient le droit de refuser l'entrée à des mineurs récidivistes,* raconte Eric de Montgolfier. *Je le leur ai déconseillé, même si c'est légal. En revanche, j'ai donné des instructions pour que la police se rende sur place si un mineur est pris pour la première fois pour vol, même si les grandes surfaces ne tiennent pas à cette intervention pour des raisons commerciales. Il faut marquer d'emblée une limite, ne serait-ce que par la remontrance d'un policier, pour éviter que l'adolescent ne pense que l'absence de sanction équivaut à une permission implicite de voler. »*

Confronté quotidiennement à la misère d'une région en crise profonde, le procureur de Valenciennes croit davantage à la capacité d'adaptation du parquet qu'à l'extension de l'usage de l'*« état de nécessité »*. *« C'est une notion à manier avec précaution parce qu'il s'agit aussi d'un droit de vol,* note-t-il. *Nous nous rendons compte que certaines personnes ont moins que d'autres et nous agissons en conséquence. Mais qui peut garantir que quelqu'un était en état de nécessité au moment précis où il a commis un vol ? Dans ce cas, a-t-il le droit de voler des pâtes bas de gamme ou des pâtes de marque ? »* A Poitiers, il aura fallu la conjonction de deux obstinations pour suspendre, le temps d'une audience, ces interrogations. L'entêtement de la direction du supermarché, qui a persisté dans sa plainte alors que les produits dérobés lui avaient été rendus, s'est ajouté à l'application sans nuances, par le parquet, des règles qu'il s'est fixées.

Jérôme Fenoglio et Cécile Prieur

Moins d'un vol sur trois signalé au parquet

Cent mille vols sont déclarés chaque jour, pour une somme globale annuelle de 25 milliards de francs dans l'ensemble de la distribution française. Frédéric Ocqueteau, juriste et sociologue, chargé de recherches au CNRS, note la croissance *« des vols alimentaires basiques, liés à la paupérisation de la société ». « Le vol des personnes qui ont faim réapparaît. On voit aussi de plus en plus de gens qui consomment dans les rayons. »*

Auteur, avec Marie-Lys Pottier, de *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces*, M. Ocqueteau souligne qu'entre 1989 et 1993 moins d'un flagrant délit de vol à l'étalage sur quatre a été signalé aux services de police, le parquet étant informé dans un peu moins d'un tiers des cas. Le degré de coopération avec les services officiels va croissant avec la taille du magasin mais aussi avec le temps : en 1993, le taux moyen de recours à la justice était de 32,7 %, contre 30,9 % en 1989.

La « valeur constitutionnelle » du droit au logement

LE 2 SEPTEMBRE 1996, l'association Droit au logement (DAL) salue comme une victoire importante pour les plus démunis une décision du tribunal de grande instance de Paris. Pour la première fois, la justice donne raison à dix familles de squatters qui occupent un immeuble de la Ville de Paris, rue Marcadet (18e), et refuse la demande d'expulsion. En soulignant l'absence de projet précis d'utilisation de l'immeuble, le tribunal estime que le droit au logement, *« qui a une valeur constitutionnelle, constitue un devoir de solidarité nationale qui mérite protection au même titre que le droit de propriété »*. La Ville fait appel du jugement.

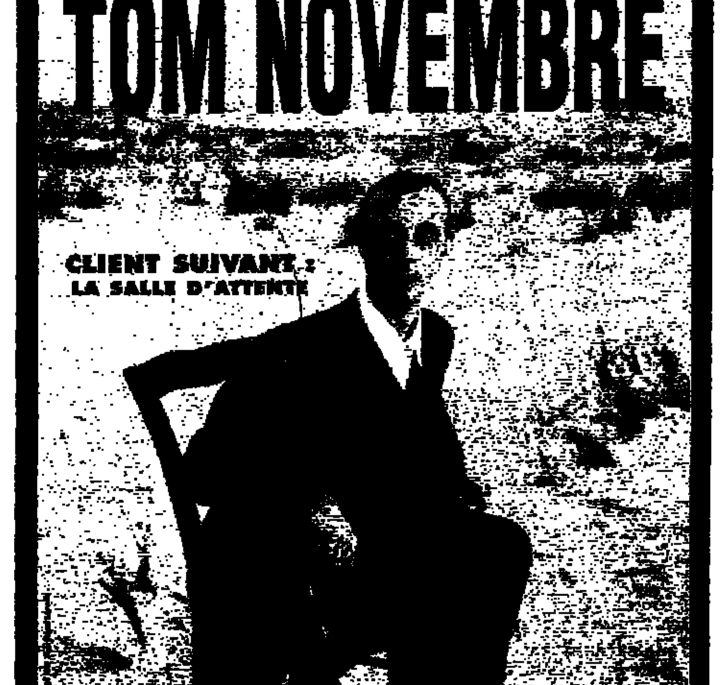
Depuis l'adoption, en mai 1990, de la loi Besson instaurant le *« droit au logement »*, avocats et magistrats s'efforcent de lui forger un cadre juridique. En vertu d'un arrêt du Conseil constitutionnel du 19 janvier 1995, *« la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent »* est devenue *« un principe à valeur constitutionnelle »*. Quant à la jurisprudence sur l'*« état de nécessité »*, légalisée en 1994 par le nouveau code pénal, elle a, de longue date, été utilisée par les juristes pour tenter de justifier les infractions liées aux squats, comme le souligne Sylvia Laussinotte, avocate au barreau de Paris, dans un article intitulé « Droit au logement et état de nécessité » (*Droit ouvrier*, février 1994).

En 1956, deux ans après l'appel de l'abbé Pierre, un conseiller à la cour d'appel de Colmar, Claude Laplatte, tentait déjà de qualifier juridiquement l'occupation de logements vides. Tout en critiquant les *« déclamations humanitaires, bonnes pour la réunion publique »* du *« bon juge »* de Château-Thierry *(lire ci-dessous)*, il s'appuyait – déjà – sur l'*« état de nécessité »* invoqué en 1898 par le président Magnaud. Il allait jusqu'à évoquer l'*« abus de droit »* commis par les propriétaires de logements vides, réclamant que l'on traite les squatters en *« gérants d'affaire »*. *« Pourquoi pas ?* écrivait-il. *Le squatter gère un bien selon sa destination. Il le gère en le protégeant. La colère du pauvre est la leçon du mauvais riche. Une maison inoccupée est une provocation permanente. Si des squatters viennent l'occuper, ils la mettent à l'abri : son propriétaire ne risque plus de la voir flamber au brasier d'une émeute, leur présence est une sauvegarde. »*

Le juge de Colmar ne convaincra pas immédiatement ses pairs. Il faudra attendre la loi Besson et la médiatisation des actions spectaculaires du DAL pour voir certains magistrats changer d'attitude. Le 24 août 1993, la Ville de Paris, sans attendre l'appel, fait évacuer par la police vingt-trois familles qui occupent un immeuble vide, avenue René-Coty (13e), sur décision du juge des référés. Le 17 septembre, la cour d'appel estime que l'occupation est *« contraire à la loi »* mais précise qu'elle est *« dictée par l'état de nécessité »*. Sans ordonner la réintégration des familles, la Cour de cassation rejette le pourvoi de la Ville de Paris, en 1995.

A la même époque, le tribunal de grande instance de Paris ordonne l'expulsion des squatters de la rue du Dragon mais leur accorde six mois de délai en évoquant le caractère *« constitutionnel »* du droit au logement. En affirmant explicitement, pour la première fois, que le droit au logement et le droit de propriété sont équivalents, le jugement dans l'affaire de la rue Marcadet a enfoncé un coin supplémentaire.

Christine Garin



Le « bon juge » de Château-Thierry

PORTRAIT

Le président Magnaud prononça des attendus célèbres, au XIXe siècle, en faveur des démunis

LE JUGEMENT de relaxe du tribunal de Poitiers s'inspire d'une jurisprudence célèbre, celle du *« bon juge »* de Château-Thierry. Le 4 mars 1898, Louise Ménard, qui a dérobé un pain de 6 livres, se présente à l'audience correctionnelle. Faute d'argent, son fils, sa mère et elle n'ont pas mangé depuis trente-six heures. Au terme d'une audience présidée par M. Magnaud, le tribunal relaxe la voleuse. *« Attendu,* note le tribunal, *qu'il est regrettable que, dans une société bien organisée, un des membres de cette société, surtout une mère de famille, puisse manquer de pain, autrement que par sa faute ; que lorsqu'une pareille situation se présente, et qu'elle est, comme pour Louise Ménard, très nettement établie, le juge peut et doit interpréter humainement les inflexibles prescriptions de la loi. Attendu que la faim est susceptible d'enlever à tout être humain une partie de son libre arbitre et d'amoindrir en lui, dans une grande mesure, la notion du bien et du mal, qu'un acte, ordinairement répréhensible, perd beaucoup de son caractère frauduleux lorsque celui qui le commet n'agit que poussé par l'impérieux besoin de se procurer un aliment de première nécessité, sans lequel la nature se refuse à mettre en œuvre notre constitution physique. »*

Le *« bon juge »*, selon l'expression de Georges Clemenceau dans *L'Aurore*, est né. Ce qui aurait pu rester une curiosité jurisprudentielle se poursuit, le juge Magnaud rendant une à une des décisions qui cisèlent, avec le temps, son image. Il décline sa jurisprudence sur tous les fronts : protection de la femme, de l'ouvrier, du vagabond... En 1899, il relaxe un mendiant. *« Attendu,* écrit-il, *que celui qui, poussé par les inéluctables nécessités de l'existence, demande et obtient un morceau de pain dans le but de s'alimenter ne commet pas le délit de mendicité. »* La loi du 9 avril 1898, qui permet, après quinze ans de débats, l'indemnisation des ouvriers victimes d'accidents du travail, lui donne à nouveau l'occasion de faire œuvre d'audace : il condamne systématiquement les employeurs et les compagnies d'assurances à indemniser les ouvriers accidentés. *« Attendu,* écrit-il, *que c'est l'ouvrier seul qui produit et qui expose sa santé ou sa vie au profit exclusif du patron, lequel ne peut compromettre que son capital. »*

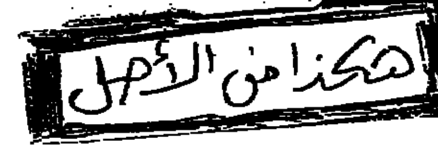
RÉPUBLICAIN ANTICLÉRICAL

L'histoire d'une fille mère renvoyée de son atelier à l'annonce de sa grossesse lui permet de compléter la jurisprudence Magnaud. Abandonnée par le père de son enfant, le fils d'un riche industriel, Eulalie Michaud le rencontre un jour au bras d'une galante. Cédant à son emportement, elle lance une pierre à son ancien amant. Elle risque une peine de six mois à deux ans de prison, mais le président Magnaud se contente d'imposer le franc symbolique. *« Attendu,* note-t-il, *qu'à l'audience l'attitude d'Eulalie Michaud a été excellente et qu'elle a exprimé tous ses regrets de n'avoir pas su résister à un mouvement d'emportement déterminé par le spectacle, si pénible pour son cœur de femme et de mère, auquel elle venait d'assister. Qu'il n'en est pas de même du plaignant, "don Juan de village" qui, au lieu de racheter son odieuse conduite en se montrant très indulgent pour celle à qui il avait promis de donner son nom, a poussé l'infamie jusqu'à tenter de la faire passer pour une fille de mauvaises mœurs, alors que le maire de la commune atteste au contraire qu'elle mène une vie des plus régulières. »*

Le juge Magnaud est républicain, anticlérical, issu d'une bonne famille, adepte d'équitation, de chasse et de pêche et rétif aux conventions. En 1893, il refuse d'aller présenter ses vœux traditionnels au préfet : dans une lettre aux juges de paix, il leur demande de supprimer *« toute formule de politesse plus ou moins servile et obséquieuse actuellement en usage, formule qui n'a d'autre résultat que d'abaisser la dignité humaine »*. Sa hiérarchie écrira de lui : *« M. Magnaud est un président autoritaire et passionné qui n'a pas le sentiment de ses devoirs. Confondant l'entêtement avec l'indépendance, il ne tient aucun compte de la jurisprudence de la cour. »*

David Bénichou

★ *Le Bon Juge*, d'André Rossel, L'Arbre-Verdoyant Editeurs, coll. « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? », Diffusion Armand Colin.





De violents affrontements éclatent à Bamako à bord d'un charter reconduisant des expulsés

Vingt policiers ont été blessés, dont deux sérieusement

De violents affrontements ont éclaté, dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 février, à bord d'un charter qui reconduisait vers le Mali soixante-dix-sept étrangers en situation irrégulière. Vingt policiers ont été blessés, dont deux sérieusement. Le Syndicat national des policiers en tenue, la Fédération autonome des syndicats de police et la CFDT-Air France dénoncent les conditions de transport lors de ces expulsions.

PLUSIEURS DIZAINES de Maliens expulsés de France se sont révoltés, *jeudi 27 février*, à bord du charter affrété par le ministère de l'intérieur qui les reconduisait vers Bamako (*Le Monde* du 1er mars). Déclenchée au moment de l'atterrissage, cette mutinerie d'une violence inédite a fait vingt blessés, dont deux gravement atteints, parmi les quarante-sept policiers français qui accompagnaient les soixante-dix-sept expulsés.

Au dernier jour de l'examen de son projet de loi sur l'immigration, en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur avait décidé de manier avec force le symbole de fermeté que constituent les *« reconduites groupées »*, autrement dit, les charters d'expulsion. Deux avions – l'un pour Kinshasa, l'autre pour Bamako – ont décollé de Paris pendant que les députés votaient la future « loi Debré ».

Vers 16 h 25, un Boeing 727 de la compagnie Air Charter International, filiale du groupe Air France, décollait de Roissy-Charles-de-Gaulle. Très rempli, selon plusieurs témoins, il transportait soixante-dix sept Maliens en situation irrégulière, dont vingt-huit sortants de prison, escortés par quarante-six policiers et par un médecin. Aucune résistance n'a été remarquée lors de l'embarquement. L'agitation aurait commencé après une escale *« technique »* à Casablanca (Maroc) mais la révolte a réellement débuté lors de l'atterrissage à Bamako. Selon un policier, un coup de sifflet aurait donné le signal de la mutinerie.

DES BARRES DE FER

« On voyait que ça remuait dans l'avion, raconte un passager présent au moment de l'arrivée du charter à Bamako. *Les expulsés sont sortis de l'avion matraque à la main. »*. Lorsque l'avion s'est immobilisé, les expulsés se seraient rués sur la cabine de pilotage et auraient agressé les policiers. Ils auraient tenté de casser des hublots et saccagé les sièges. Sortis de l'appareil, ils se seraient emparés de barres de fer et de projectiles récupérés sur les chariots d'aéroport, ainsi que des haches de sécurité qui équipaient l'avion. Puis ils auraient à nouveau pénétré dans le Boeing pour mettre à sac la cabine et s'en prendre aux policiers. Ces derniers ont été finalement évacués par les forces de l'ordre maliennes.

Les expulsés ont été interpellés par le Groupement mobile de sécurité malien et placés en garde à vue. D'après un témoignage, la révolte aurait démarré au moment où les policiers libéraient de leurs liens les expulsés attachés à leurs sièges. Au total, les incidents auraient duré plus d'une heure. *« Je n'avais jamais vu une telle violence de la part d'Africains*, raconte un voyageur présent à l'aéroport. *Ils disaient qu'ils voulaient tuer tous les Blancs, qu'ils en avaient marre d'être traités comme des malfrats, d'être ramassés et attachés. Ils voulaient mettre le feu mais les policiers leur avaient confisqué leurs briquets ».*

« Les paroles étaient violentes, ils criaient "les Français dehors ! ", "la France nous a jetés ! ", *mais ils ne se sont pas attaqués aux membres de l'équipage »*, raconte Madeleine Guyon, une militante du MRAP qui a assisté à leur arrivée dans l'enceinte de l'aérogare. *« La police malienne les a canalisés, sans les frapper »*, poursuit-elle. Selon ce témoin, les policiers français sont repartis dans l'avion Corsair de Nouvelles Frontières et ont été débarqués à Marseille pour y être hospitalisés d'urgence. *« Selon le stewart, l'un avait un œil arraché, l'autre souffrait de fractures multiples à l'épaule et au bras ; il aurait été poussé de la carlingue de l'appareil sur le tarmac »*, poursuit Madeleine Guyon. Les syndicats de policiers ont vivement réagi. Evoquant une *« violence quasi insurectionnelle »*, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) *« condamne le choix de ce mode de transport qui multiplie les risques d'explosion de violence et expose nos collègues inutilement »* et réclame *« un débat serein et adulte sur la politique des flux migratoires »*.

Le syndicat CFDT d'Air France a, de son côté, protesté contre l'utilisation d'avions de la compagnie nationale. Le MRAP a dénoncé les *« charters de la honte »* tandis que les sans-papiers de Saint-Bernard, majoritairement Maliens, estiment que *« les malheurs des policiers français à Bamako sont un juste retour des choses »* et appellent au boycott d'Air France. Le ministère de l'intérieur a toujours justifié le recours aux *« vols groupés »* en affirmant que ce mode de transport permettait d'éviter les perturbations liées aux refus d'embarquement.

Philippe Bernard

André Guelfi placé en garde à vue dans l'affaire Elf

L'HOMME D'AFFAIRES André Guelfi a été placé en garde à vue, jeudi 27 février, à Paris, dans les locaux de la brigade financière. M. Guelfi, relâché à l'issue de cette garde à vue, a été interrogé dans le cadre de l'instruction menée par le juge Eva Joly sur son rôle auprès de Loïk Le Floch-Prigent, alors président d'Elf Aquitaine, lors du rachat de la compagnie pétrolière ibérique Ertoil, en 1991. A l'époque, le groupe pétrolier français s'était porté acquéreur de cette société de raffinage mise en vente par ses propiétaires koweïtiens. Cette opération avait nécessité, semble-t-il, l'intervention de nombreux intermédiaires, parmi lesquels apparaît André Guelfi.

DÉPÊCHES

■ ***JUSTICE : Alain Dominici, petit-fils de Gaston Dominici***, condamné à mort, puis gracié, pour le meurtre d'un couple de Britanniques et de leur fille dans le sud de la France, a déposé une nouvelle demande en révision, vendredi 28 février. Cette démarche s'appuie sur des informations récemment publiées dans un livre de William Reymond, *Dominici non coupable, les assassins retrouvés* (*Le Monde* du 25 janvier). L'auteur de l'ouvrage affirme que le crime serait l'œuvre d'un groupe de quatre hommes, conduit par un Allemand, Wilhelm Barkowski, la victime étant un agent des services secrets britanniques. Une requête en révision avait été déclarée irrecevable en juillet 1995.

■ **PITBULLS : l'office HLM de Colombes (Hauts-de-Seine) a modifié** son règlement intérieur afin d'interdire à ses 4 000 locataires la détention d'animaux dangereux, dont les pitbulls. L'office HLM de Montrouge (Hauts-de-Seine) avait été le premier, en France, à agir de la sorte. Il avait été suivi par l'office départemental des Hauts-de-Seine (60 000 habitants, 5 % de la population du département). Un règlement identique doit être appliqué dans les immeubles HLM de la Ville de Paris (165 000 logements sociaux).

■ **ÉDUCATION : une soixantaine de parents d'élèves et enseignants ont envahi**, vendredi soir 28 février, l'inspection académique de Guéret (Creuse), qu'ils entendaient occuper jusqu'au samedi matin pour dénoncer le *« futur désert scolaire creusois »*. Soutenus par des élus, dont André Lejeune, maire (PS) de Guéret, les manifestants protestent contre *« la fermeture de neuf postes dans le primaire programmée pour la rentrée 1997, alors que huit l'avaient déjà été en 1996 »*.

■ **DISPARITION : le portrait de Marion**, la fillette de dix ans disparue le 14 novembre 1996 à Agen (Lot-et-Garonne), a été affiché sur quatre millions de packs de lait vendus dans toute la France du 1er au 15 mars.

Des élèves de Saint-Ouen-l'Aumône protestent contre la présence d'ouvrages d'extrême droite dans leur lycée

SUR DES PANNEAUX en carton fixés près du portail, les élèves du lycée Edmond-Rostand, à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise), ont écrit : *« Transparence = confiance »* ; *« Luttons contre les idées racistes. La haine dans les livres, et après... »* ; *« Non aux pressions idéologiques »*. Dans cet établissement neuf équipé de caméras de surveillance, les lycéens ont manifesté, vendredi 28 février, pour réclamer *« la vérité sur l'affaire du centre de documentation et d'information (CDI) »*. Une pétition circule *« pour obtenir du rectorat et du ministère de l'éducation nationale une position claire et officielle vis-à-vis de ceux qui ont usé de leur autorité pour introduire des livres douteux dans le CDI »* et *« une réelle enquête administrative qui se fasse en toute transparence »*.

L'« affaire » a éclaté au début du mois de décembre 1996. La nouvelle documentaliste découvre alors, dans les rayons du CDI, une série d'ouvrages qu'elle juge *« soit dangereusement révisionnistes et xénophobes, soit défendant des thèses monarchiques, ultranationalistes et faisant l'apologie des crimes de guerre »*. Elle s'étonne ainsi de trouver dans les rayons de la bibliothèque *Nature humaine et révolution française*, de Xavier Martin, aux éditions DMM, *Petite Histoire des guerres de Vendée*, d'Henri Servien, aux éditions Pays et Terroirs, deux exemplaires de *La Nouvelle Peste*, d'Elizabeth Bourgeois, aux éditions Triomphe, *Petite Histoire de France*, de Jacques Bainville et Jean Tulard, aux éditions Valmonde, *Une histoire de France*, par Jean-François Chiappe, aux éditions Perrin, *La Montagne n'a pas voulu*, de Saint-Loup..., et, plus généralement, *« un nombre étonnant de documents sur la Vendée et d'ouvrages publiés par des éditeurs proches de l'extrême droite »*.

POUR LE PLURALISME

« Stupéfaits », une trentaine d'enseignants s'interrogent sur la provenance de ces livres et créent un collectif qui reçoit le soutien de plusieurs associations d'anciens résistants et de lutte contre le racisme. Une cinquantaine d'ouvrages sont retirés du CDI et placés dans le secrétariat du lycée. A la demande du recteur de l'académie de Versailles, Armand Frémont, deux inspecteurs pédagogiques régionaux et un inspecteur général effectuent une enquête.

Au sein de l'établissement, l'affaire suscite une grande émotion, mais aussi une querelle sur la méthode employée par le collectif. Certains enseignants et administratifs regrettent que la presse locale ait été informée avant le proviseur et vont jusqu'à évoquer *« une manipulation »*. *« On ne peut pas communiquer sainement avec l'administration »*, rétorque un enseignant. D'autres critiquent le fait que la liste des livres incriminés ait été élargie à tous les auteurs *« de droite »*, de Jean-François Deniau à Alain Madelin en passant par Guy Sorman et Alain Peyrefitte. *« Très émus par nos découvertes, nous avons trié le CDI dans la précipitation*, concède la documentaliste. *Mais c'est cette masse d'ouvrages qui fait sens. Aucun livre d'une autre tendance politique n'est proposé dans la bibliothèque pour offrir un minimum de pluralisme. »*

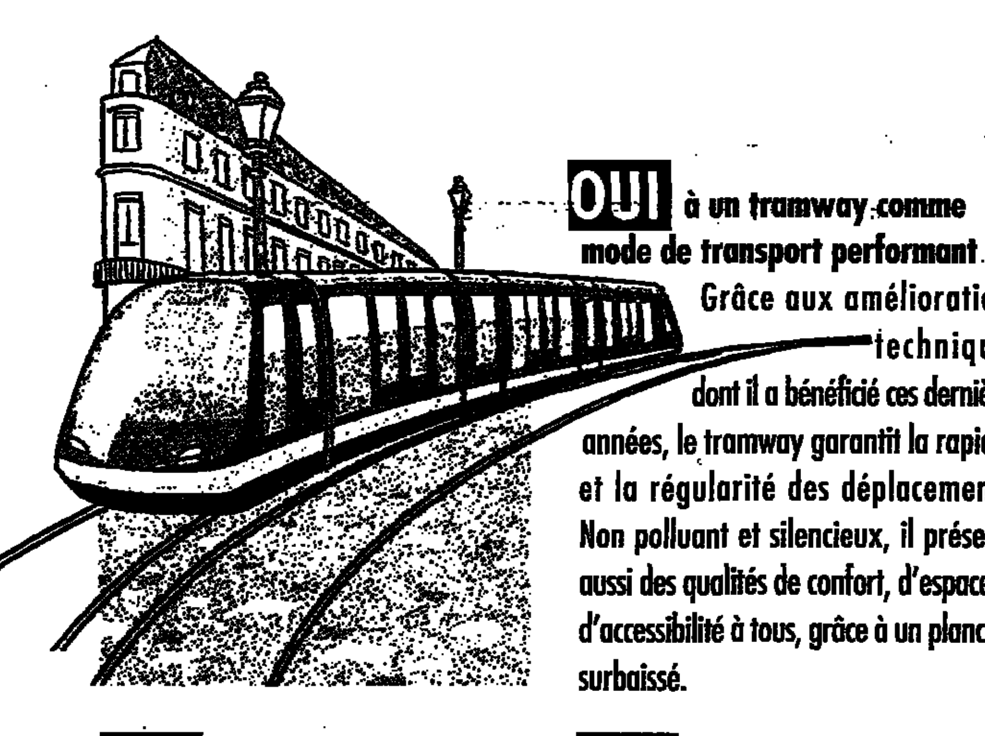
Pour toute réponse, le proviseur, Maryse Rigaud, se défend de toute dérive raciste, faisant valoir *« la présence de nombreux élèves d'origine étrangère »*. Dans ce lycée d'enseignement général et professionnel, classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), qu'elle dirige depuis sept ans, *« il n'y a jamais eu de conseil de discipline et nous avons de bons résultats au baccalauréat »*, affirme-t-elle.

Dans une lettre adressée au proviseur, le recteur souligne que *« le fonctionnement du CDI doit être complètement revu »*. *« En ce qui concerne la politique d'achat, je recommande fermement que le critère fondamental de choix soit l'intérêt pédagogique à l'égard des élèves sur proposition des professeurs, étant rappelé que toute acquisition à caractère révisionniste, raciste ou contraire aux bonnes mœurs doit être proscrite. »* M. Frémont demande aussi que *« les professeurs examinent les livres contestés »*. *« Ils pourront, le cas échéant, être définitivement retirés du CDI après avis du conseil d'administration de l'établissement. »* La position du rectorat ne satisfait que partiellement le collectif des enseignants et celui des élèves. *« Qui est responsable de la commande de ces ouvrages ? »*, demandent-ils toujours.

Sandrine Blanchard

Oui au tramway !

Un mode de transport au service d'un véritable projet urbain pour la métropole bordelaise.



OUI à un tramway comme mode de transport performant
Grâce aux améliorations techniques dont il a bénéficié ces dernières années, le tramway garantit la rapidité et la régularité des déplacements. Non polluant et silencieux, il présente aussi des qualités de confort, d'espace et d'accessibilité à tous, grâce à un plancher surbaissé.

OUI à la métropole de demain
Le tramway associe la modernisation des transports collectifs et la qualité de la ville de l'an 2000. Son arrivée est porteuse d'opportunités d'aménagements et de mise en valeur des espaces publics.

OUI à la concertation publique pour un projet d'envergure
Le tramway est l'épine dorsale d'un schéma des déplacements urbains communautaires, qui a fait l'objet d'une large concertation dans toutes les communes de l'agglomération et de nombreux conseils de quartiers.
Cette dernière se poursuivra dans les mois qui viennent, pour recueillir les avis et les suggestions de la population en vue de finaliser le projet du tracé.

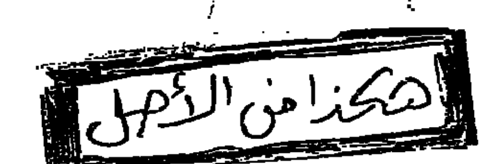
OUI à un projet urbain qui intègre tous les modes de déplacements
La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage dans un projet global d'amélioration des déplacements urbains qui facilitera la mobilité des habitants et l'accès aux différents pôles de l'agglomération. Il s'agit, à l'aube du XXIe siècle de relancer les transports collectifs tout en jetant les bases d'une métropole moins encombrée et mieux desservie.

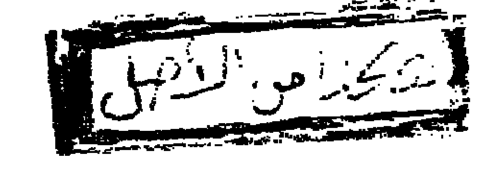
OUI à un système de transport organisé en réseau
La desserte de différents secteurs de l'agglomération est conçue pour faciliter les déplacements des voyageurs grâce à des lignes indépendantes et des correspondances pratiques. En articulation avec l'ensemble des autres modes de transports urbains et péri-urbains, le tramway présente une souplesse d'exploitation adaptée à la croissance du trafic urbain.



BORDEAUX METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Photo : D. LE LANN





PORTRAIT

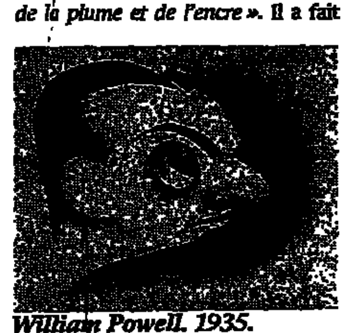
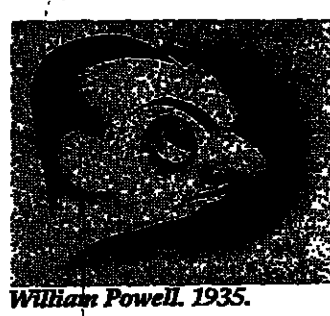
Al Hirschfeld, roi du trait

Depuis plus d'un demi-siècle, il croque la vie culturelle américaine pour le « New York Times ». Au-delà de la « ressemblance » et de la caricature, son trait, épuré à l'extrême, est reconnaissable entre tous

DEVINEZ qui vient dîner ? Dans la même pièce de cette maison de l'Upper East Side new-yorkais, appuyés contre le même mur, Groucho Marx côtoie Winston Churchill et Orson Welles, Eisenhower. Picasso regarde Brando, Mae West sourit à Marlène Dietrich et Louis Armstrong fait bande à part avec David Ben Gourion.

L'hôte de ce dîner de têtes surréaliste est Al Hirschfeld, un des illustrateurs les plus célèbres au monde. A quatre-vingt-treize ans, dont soixante-quinze dans le dessin – terme qu'il préfère à « caricature » –, il a signé plus de quinze mille croquis, couvertures de magazines,, affiches, pochettes de disque... et au moins deux séries de timbres-poste. Il a publié huit livres (presque tous épuisés), écrit une comédie musicale (*« Un désastre ! »*). Il est surtout, depuis plus d'un demi-siècle, un pilier de la section Arts et Spectacles du *New York Times*. Scène de foule, portrait de groupe ou d'un seul, sa patte est reconnaissable entre toutes : une main tendue gantée de noir, un chapeau rabattu sur un œil, l'autre bordé de faux cils, et c'est Judy Garland en concert. Un long trait sinueux qui croise et recroise une courbe, et c'est le grand jeté de Baryshnikov dans *Casse-Noisette*.

On l'a surnommé le *« Fred Astaire de la plume et de l'encre »*. Il a fait

William Powell. 1935.

l'objet d'une étude du Pentagone. Récemment classé « monument historique », il est le sujet d'un film récent produit par Daniel Selznick, fils du producteur d'*Autant en emporte le vent*, et réalisé par Susan Dryfoos, arrière-petite-fille du fondateur du *New York Times*. Pastichant le titre original du *Roi Lion* (« The Lion King »), ce documentaire s'intitule *The Line King* (« Le Roi du trait »). Etre croqué par Hirschfeld dans le *Times* équivaut à un titre de noblesse.

Avec sa tête de père Noël malicieux, Al Hirschfeld ressemble à un de ses dessins. A ses débuts (la barbe était noire), on l'a décrit comme *« un enfant qui glisse un œil curieux par-dessus une haie bien taillée »*. La barbe a blanchi, le regard n'a pas changé. Cette curiosité qui l'a amené à « couvrir » l'actualité culturelle américaine de Sinatra à Madonna, d'Einstein à Bernstein, de Guitry à Lassie, en a fait le chroniqueur privilégié. Sa vie est un feuilleton en neuf décennies (la dixième est en cours d'écriture), qui le conduit du Missouri à Paris, Tahiti, Bali, jusqu'à cette étrange principauté nommée Broadway.

Il est né à Saint-Louis, le 21 juin 1903, dans une famille de trois enfants. Fils de tailleur new-yorkais, son père ne parle que l'anglais. Sa mère, immigrante, n'entend que l'ukrainien et le yiddish. Il a onze ans, rappelle-t-il dans *The Line King*, lorsque son professeur de dessin au lycée de Saint-Louis dit à sa mère n'avoir plus rien à lui apprendre : New York serait *« plus propice à son développement artistique »*. Mme Hirschfeld ferme sa petite confiserie et part pour Manhattan. *« Nous avons pris le tramway Amsterdam Avenue jusqu'au terminus nord. 183e Rue*, alors la pleine campagne, *nous avons loué le premier étage d'une petite maison pour quatre dollars par mois. »* La structure familiale est révolutionnaire pour l'époque : *« C'est ma mère qui travaillait et mon père qui s'occupait de nous. »* Suivant des cours du soir à l'Académie des beaux-arts, Al s'oriente vers la sculpture et l'aquarelle. Il découvre le théâtre à quatorze ans, quand sa mère l'emmène voir une comédie musicale, *High Jinx*. *« Je me suis cru transporté dans un autre monde. »* S'asseyant de plus en plus près de la scène, il *« réagit visuellement »* à ce qu'il voit, griffonne sur le moindre carré de papier.

Devant gagner sa vie, il entre à dix-sept ans à la Goldwyn Pictures. A la Metro (pré-Goldwyn-Mayer), il donne dans le portrait-affiche des comiques maison : Laurel et Hardy, Buster Keaton, Charlie Chaplin. Deux ans plus tard, il est directeur artistique de la Selznick Pictures. L. J. Selznick et son fils David le poussent à fonder une unité séparée. Deux mois plus tard, Hirschfeld fait faillite, il n'a pas encore vingt ans. Il se fait engager à la Warner, éponge très vite ses dettes.

Impressionné, son oncle lui offre un voyage en Europe. *« Au-delà de l'aura romantique du Paris des années 20, on y vivait confortablement sans frôler la ruine. »* L'atelier de cinq pièces, rue Delambre, qu'il partage avec deux Anglais, coûte – à trois – 2 500 francs par an. *« Nous avions l'eau courante, mais pas l'eau chaude. Impossible de se raser, nous nous sommes tous laissé pousser la barbe, nous l'avons tous gardée. »*

Il se fait danseur de claquettes, joue du ukulele dans un club de la rive droite, fréquente les Montparnos. *« Les Américains se partageaient entre le Dôme et les Deux-Magots, les Russes et les Orientaux entre la Rotonde et le Flore. Foujita était là avec son chat, et Man Ray, Kiki, Picasso, Modigliani... Difficile de s'arracher à cette ambiance pour se mettre au boulot ; pourtant, on finissait par trouver sa vraie voie. »*

C'est grâce à un Français que, de retour à New York, Hirschfeld se détourne de la sculpture, qu'il qualifie aujourd'hui de *« dessin en trois dimensions sur lequel on trébuche dans le noir »*. Convié par un attaché de presse débutant, Richard Maney, il assiste à la première new-yorkaise d'un spectacle de Sacha Guitry et d'Yvonne Printemps. Hirschfeld griffonne nerveusement sur son programme. A la fin du spectacle, Maney regarde l'esquisse de Sacha Guitry en pleine action : *« Mets-là au propre, j'essaierai de la placer. »* Le *Herald Tribune* la publie le lendemain sur quatre colonnes. La semaine suivante, Hirschfeld reçoit une nouvelle commande du *Tribune*. *« Ça a fait boule de neige. »*

Six mois plus tard, le *New York Times* se manifeste. *« Pendant deux ans, j'ai reçu, chaque semaine, un télégramme de Sam Zolotov, chef de la rubrique théâtre, me précisant le sujet et la taille du dessin souhaité. Pendant deux ans, j'ai déposé mon croquis à la réception : l'idée ne me venait pas de monter. »* Zolotov, qu'il finit par rencontrer au théâtre, invite son *« collaborateur-mystère »* à visiter ses bureaux ; il le présente à George S. Kaufman, rédacteur en chef (et membre de la Table ronde de l'Algonquin) ainsi qu'à Brooks Atkinson, le critique dramatique attitré.

A la fin des années 20, le *Times* lui demande l'exclusivité. On négocie, on scelle l'accord d'une poignée de mains. Ce n'est qu'au début des années 90 que Hirschfeld signera son premier contrat avec la vénérable maison.

En 1931, se séparant à Tahiti de sa première femme, la danseuse Flo Allen, Hirschfeld va rejoindre un de ses amis dessinateurs à Bali. C'est le grand tournant. *« Le soleil de Bali délavant les couleurs, tout n'est plus que silhouette, ligne noire en mouvement. Ce n'est pas par accident que les grands peintres sont nés dans les brouillards européens et les grands graphistes dans des pays de soleil, en Egypte, en Inde, en Extrême-Orient. »* Elia Kazan trouve *« quelque chose de japonais dans l'économie du trait »* d'Hirschfeld, qui se réclame d'Hokusai, d'Harunobu, d'Utamaro.

Un après-midi, alors qu'il dessine dans un port de Bali, il décroche son premier client. Ce touriste *« célèbre dans le monde entier mais inconnu à Bali où le cinéma n'existait pas »* n'est autre que Charlie Chaplin, que Hirschfeld a jadis croqué. *« Il m'a acheté tous mes tableaux, ça m'a permis de rentrer à New York. »* Hirschfeld y renoue avec le *Times*, épouse un de ses premiers sujets, l'actrice allemande Dolly Haas. Ils auront une fille, Nina, qui entrera, malgré elle, dans le folklore.

Le jour de sa naissance, le 20 octobre 1945, Hirschfeld, qui illustre pour le *Times* un « musical » se déroulant dans un cirque, inclut dans son croquis une petite fille lisant un livre qu'il intitule *Nina, l'enfant prodige*. Dans les dessins suivants, il glisse encore le nom de sa fille. *« Je le faisais pour m'amuser, une sorte de charade qui se limiterait à mes proches et ne durerait qu'une semaine ou deux. »* La famille et les amis ébruitent le gag, le « jeu » prend, et, bientôt, Hirschfeld se voit contraint de planquer des « Nina » dans les manches, les jabots, les cheveux de ses personnages. *« J'ai essayé d'arrêter, les lecteurs ont protesté par sacs postaux entiers. Je perdais trop de temps à leur répondre, autant continuer. »*

De fait, en 1960, estimant *« injuste et frustrant »* de ne pas savoir combien de « Nina » se cachent dans un dessin, le grand patron du *New York Times* demande à Hirschfeld d'adjoindre à sa signature un chiffre qui en précisera le nombre. La folie se répand dans les milieux du spectacle et attise la rivalité entre acteurs : c'est à qui, dans les dessins de groupe, comportera le plus de « Nina ».

Comble de cette *« insanité »* : dans les années 80, le Pentagone attribue à un professeur d'université une bourse de 60 000 dollars destinée à la recherche des « Nina » par les pilotes de la US Air Force. Une manière comme une autre de les entraîner – top chrono ! – à détecter les cibles ennemies. *« Quand je pense que ce geste innocent célébrant la naissance de ma fille a pu servir à donner la mort... »* Marxiste *« fervent »* dans sa jeunesse, il donne un temps dans la caricature politique ; le sénateur Joseph McCarthy compte parmi ses bêtes noires. « [J'y ai renoncé] *quand j'ai eu le sentiment de ne plus très bien savoir où j'en étais sur ce plan-là. La caricature politique est une responsabilité que je ne tenais pas à endosser. Je n'étais pas fait pour ça. »*

Shirley Mac Laine. 1984.

> « Tailler, gommer, éliminer. Distiller une personnalité en traçant le juste trait au juste endroit »

L'ATELIER de Hirschfeld occupe le dernier étage de sa maison. Trois cent soixante-cinq jours par an, il s'assoit près de la verrière dans un vieux fauteuil de coiffeur acheté jadis pour 10 dollars dans le quartier des clochards. Il se met à l'établi vers 10 heures, dessine jusqu'à midi, s'octroie quarante-cinq minutes pour déjeuner, puis, avec une coupure à 16 heures pour le thé, reprend jusqu'à 17 heures – ou la tombée du jour.

Ses premières esquisses, il les fait pendant la projection ou les répétitions, dans le noir. *« La nature même de mon travail m'y contraint. J'ai tout essayé, y compris ces abominables portemines lumineux, rien n'y fait. J'ai même appris à dessiner dans ma poche. »*

Sortant de la salle, il assortit son croquis de notations rapides, généralement physiques (*« cheveux spaghetti »*), puis, rentré chez lui, se met au véritable dessin. *« Je cherche, j'essaie, je reprends jusqu'à ce que se produise ce déclic magique où la ligne communique ce que j'ai vu et ressenti. »* Un dessin peut prendre trois heures – ou trois jours. Celui qui a l'air *« fait en dix minutes »* exige plus de temps que les autres. *« Tailler, gommer, éliminer. Réduire les choses à leur plus simple expression*, dit-il, détachant bien les mots. *Distiller une personnalité en traçant le juste trait au juste endroit. »* Le dessin de Groucho Marx est à ce titre exemplaire : une seule ligne crée le corps et se poursuit jusqu'à inclure le pouce.

La ressemblance avec son sujet lui paraît secondaire. *« J'interprète ce que je vois, je ne suis donc responsable que de mon dessin. Il doit être autonome, tenir la distance. La plupart des personnalités de mes premiers croquis sont oubliées aujourd'hui. Au trait, pourtant, de continuer d'évoquer un univers, de véhiculer le sentiment que j'ai éprouvé en le découvrant et, peut-être, l'humour avec lequel j'ai pu le percevoir. Au-delà de la "ressemblance". D'ailleurs, pourquoi reconnaît-on quelqu'un dans la rue à 200 mètres, en pleine tempête de neige, engoncé dans un manteau, un chapeau lui cachant le visage ? Mystère. Ma contribution consiste à épurer ce mystère jusqu'à sa forme la plus simple. »*

Mais pas la plus primaire. Il répugne à exagérer un trait physique déjà marqué, *« le cliché de la caricature »*. Fait-il le portrait de Jimmy Durante, chanteur comique connu pour son nez imposant ? Dans son dessin, il laissera l'appendice en blanc. Même effet, mais plus complice. Il avoue préférer les *« explosifs glandulaires »*, les Orson Welles, Charles Laughton ou Raimu, acteurs « plus grands que nature » qui ne ferment pas une porte, mais la claquent, qui communiquent jusqu'au dernier rang du quatrième balcon. Des personnages qui se sont en quelque sorte « inventés », qui, comme Marlène Dietrich (*« sourcils, jambes, fume-cigarette »*) ou Gloria Swanson (*« yeux de chat, nez pointu. Tranchant »*) *« ont créé leur propre symbole. Ils étaient d'autant plus faciles à dessiner que ce symbole était essentiellement visuel. Ce n'est plus le cas »*. Il excepte cependant Liza Minnelli ou Barbra Streisand : *« Un oiseau des tropiques. Le bec. »* Le cinéma et la télévision ont contribué à « rapetisser » l'acteur : *« Il ressemble désormais à votre voisin. Avec ses tenues de toutes sortes, ces jeunes gens aux cheveux verts, mauves, bariolés, la rue me paraît infiniment plus spectaculaire. »*

Henri Béhar
Dessins : Al Hirschfeld.

Spencer Tracy, Katharine Hepburn, Katharine Houghton et Sidney Poitier. 1968.

Objectif Action directe

Il y a dix ans, des policiers d'élite donnaient l'assaut à une ferme du Loiret où se cachaient les assassins du PDG de Renault. Longtemps la chance avait souri à Jean-Marc Rouillan, leur chef. Retour sur une traque et ses dessous, qui sonna le glas du terrorisme à la française

LA quatrième fois fut la bonne : le 21 février 1987, aux alentours de 20 heures, Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani étaient enfin arrêtés par les policiers du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), dans une ferme du Loiret, à Vitry-aux-Loges, à une vingtaine de kilomètres d'Orléans. Jean-Marc Rouillan avait maille à partir avec la justice depuis quinze bonnes années. Arrêté déjà à trois reprises, il avait chaque fois réussi à s'en sortir. Il ne le savait pas encore, mais, cette fois, la chance l'avait quitté. Il serait bientôt condamné à la détention à perpétuité.

L'arrestation du chef d'Action directe et de ses derniers fidèles fut annoncée à Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur du gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, par un bref coup de téléphone, peu après 21 heures : *« Carré d'as, monsieur le ministre. On les tient tous les quatre. Il n'y a aucun blessé. »* Satisfait et soulagé, Charles Pasqua se tourna alors vers le planton : *« Du champagne, et du meilleur ! Du Laurent-Perrier grand siècle ! »* Tous les chefs de la police convoqués une heure plus tôt pour s'entendre annoncer l'imminence de l'opération se ruèrent sur les coupes.

Dès son arrivée Place Beauvau, en mars 1986, Charles Pasqua avait fait d'Action directe une cible prioritaire. Chef de la police mais, surtout, animateur d'un parti qui venait de porter Jacques Chirac à l'Hôtel Matignon, il désirait ardemment un succès qui puisse valoriser sa famille politique et symboliser la rupture avec l'ancienne majorité socialiste, volontiers qualifiée de laxiste par ses adversaires en matière de sécurité. Avec la vague d'attentats qui, à l'automne 1986, avait ensanglanté Paris, le ministre de l'intérieur avait connu l'échec. Il lui fallait remonter la pente et il allait s'en donner les moyens.

Son proche collaborateur, Philippe Massoni, fut bientôt bombardé directeur central des renseignements généraux avec pour tâche prioritaire la prise en chasse d'Action directe. Des dizaines d'inspecteurs des renseignements généraux, placés sous les ordres du sous-directeur chargé de l'antiterrorisme, Claude Bardon, furent affectés à cet objectif exclusif. Hormis le coup de chance, les policiers ne pouvaient compter que sur le « tuyau » qui leur permettrait de remonter jusqu'à la cache où, depuis 1982, Action directe disparaissait ses coups accomplis. Des centaines de milliers de francs furent mis à la disposition des enquêteurs, pour leurs déplacements ou pour acheter d'éventuels renseignements. *« Nous avions coffre ouvert »*, se souvient l'un d'eux, qui, avec ses collègues, démarcha des dizaines de sympathisants potentiels ou imaginaires d'Action directe, connaissances, anciens militants, anciens amis ou même anciens voisins, invités, par l'argent, la flagornerie, l'appel au civisme ou la menace à dire ce qu'ils pouvaient savoir. Quelques mois plus tard, le travail de fourmi paya : un informateur vendit – une fois l'affaire faite, il devait être payé un million de francs –, l'adresse de la ferme de Vitry-aux-Loges, où, pensait-il savoir, Jean-Marc Rouillan avait eu des habitudes.

Mais était-ce bien lui cet homme un peu enveloppé, vêtu d'un survêtement sombre, que des inspecteurs des renseignements généraux allèrent aussitôt photographier au téléobjectif ? La comparaison avec d'autres clichés ne donnait pas de réponse certaine. Déguisés en chasseurs, une nouvelle équipe fut aussitôt dépêchée sur les lieux. A peine arrivée, elle croisa dans un supermarché Nathalie Ménigon, son Caddie chargé de victuailles. On était le jeudi 19 février 1987 et, cette fois, aucun doute n'était permis : ce qui subsistait, encore en liberté, du noyau fondateur d'Action directe était bien là. Moins de quarante-huit heures plus tard, les hommes du RAID investissaient la ferme, s'emparant de leurs « clients » sans tirer, ni encaisser un seul coup de feu.

Dans la ferme, on retrouva des documents, mais aussi trente kilos d'explosifs, quatre-vingts détonateurs, du matériel d'écoute, des armes. Visiblement soulagé de n'avoir pas été tué, Jean-Marc Rouillan se livra à quelques fanfaronnades, assura qu'il était convaincu qu'il sortirait rapidement de prison en bénéficiant, comme les fois précédentes, d'une amnistie. Cette fois, il avait tort.

Jean-Marc Rouillan avait attiré pour la première fois l'attention de la justice française en 1973. Alors âgé de vingt et un ans, depuis quatre ans déjà militant libertaire du Mouvement ibérique de libération (MIL) en lutte contre la dictature franquiste, il avait été condamné par défaut, à Toulouse, à un an de prison pour vol, détention d'armes et de munitions, falsification de documents administratifs. En même temps que lui, un militant espagnol, Salvador Puig Antich, avait écopé de six mois de prison. Quelque temps plus tard, au terme d'une fusillade qui coûta la vie à un policier, Salvador Puig Antich était arrêté en Espagne et condamné à mort. Les dizaines de milliers de manifestants qui défilèrent dans toute l'Europe ne purent arracher au garrot, le 2 mars 1974, l'un des derniers suppliciés du franquisme.

> **Les enquêteurs démarchèrent des dizaines de connaissances, anciens militants, anciens amis ou même anciens voisins, invités, par l'argent, la flagornerie, l'appel au civisme ou la menace, à dire ce qu'ils pouvaient savoir**

Quelques mois après la mort de son ami, Jean-Marc Rouillan est arrêté à Paris au volant d'une voiture lourdement chargée d'armes. La police met alors en cause les Groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI) qui compteraient à leur actif l'enlèvement à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) d'un banquier espagnol, plusieurs hold-up pour financer leurs activités et quelques plasticages bénins contre des poteaux électriques ou des voitures dans le Sud-Ouest. Déféré devant la Cour de sûreté de l'Etat, Jean-Marc Rouillan restera en prison jusqu'en mai 1977, avant d'être libéré, sans avoir été jugé, au terme d'un embrouillamini judiciaire particulièrement touffu.

Sur les franges d'une extrême gauche qui a bien du mal à contenir ses surenchères violentes, le mouvement autonome prospère. Jean-Marc Rouillan, qui a rencontré Nathalie Ménigon, va s'y fondre et y recruter une poignée de jeunes militants plus formés à la confrontation physique qu'au débat théorique. Action directe est née, avec pour seule ambition de faire ce que son sigle proclame : de l'action directe.

Les policiers ne seront pas longs à repartir sur les traces de cette vieille connaissance qu'est devenu l'ancien militant des GARI. En 1979, il a été brièvement interpellé à Paris, dans un appartement de la rue de Bellefond où les enquêteurs mettent la main sur une arme. Une fois encore, il a été relâché, profitant, sans le savoir, de la présence à ses côtés d'un indicateur des renseignements généraux qu'on ne peut, sans éveiller les soupçons, remettre seul en liberté. Mais le 16 septembre 1979 puis le 18 mars 1980, Action directe revendique le mitraillage du ministère du travail et celui du ministère de la coopération. On soupçonne Jean-Marc Rouillan d'en avoir été. Petit à petit, il accède aux honneurs grisants du terroriste le plus recherché de France.

Les policiers des Renseignements généraux qui sont chargés de la traque vont le ferrer à la vanité : celle qui lui fait croire que le célèbre Carlos désire le rencontrer... pour organiser avec son aide un attentat contre le barrage d'Assouan, en Egypte. A l'origine de ce grossier subterfuge, il y a un informateur, Gabriel Chahine, cinéaste qui traîne dans le sillage des autonomes. Lorsque, attiré par l'argent, il a exposé son plan aux policiers, ceux-ci ont eu du mal à croire que le stratagème pourrait marcher. Chahine a insisté et la supercherie s'est mise en place.

Au printemps 1980, tout ce que la direction centrale des Renseignements généraux compte de policiers arabophones est mobilisé dans une villa des environs de Deauville où doit avoir lieu un premier contact avec Action directe. Sur la table traînent négligemment des paquets de cigarettes égyptiennes à côté de journaux arabes. Avec plus ou moins de bonheur, les inspecteurs affichent une élégance résolument proche-orientale. Arrive alors Joëlle Aubron, envoyée en reconnaissance par Jean-Marc Rouillan et que les policiers n'avaient, jusqu'alors, jamais croisée. On décide de se revoir. Il faudra encore plusieurs semaines et quelques échos de complaisance qui, dans la presse, indiquent que les services secrets français ont averti les autorités du probable passage à Paris de Carlos, pour que Rouillan, méfiant mais séduit, accepte de venir au rendez-vous que lui tendent les policiers.

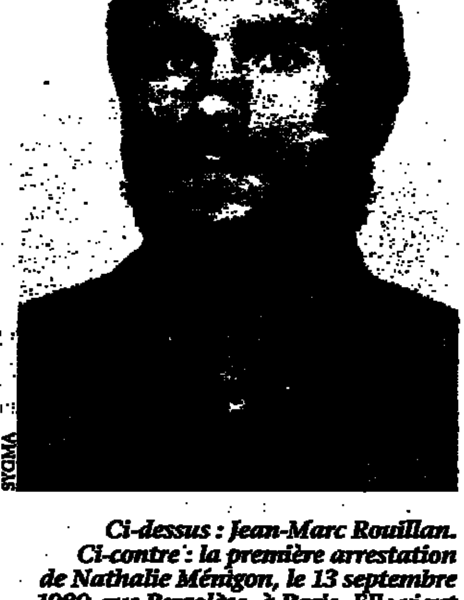
Le 13 septembre 1980, lorsqu'il sonne à la porte d'un appartement de la rue Pergolèse, dans le 16e arrondissement de Paris, c'est un policier qui lui ouvre, arme à la main, tandis qu'un autre, derrière lui, lui coupe toute retraite. Jean-Marc Rouillan se laissera arrêter sans résistance ; Nathalie Ménigon, qui l'attend au bas de l'immeuble, fera plus de difficultés en tirant sur les policiers qui tentent de l'interpeller. Dix-huit mois après sa création, Action directe paraît définitivement démantelée.

En réalité, il ne s'agit que de la fin d'une époque. Quelques mois après son arrestation, Jean-Marc Rouillan est à nouveau libre, bénéficiaire d'une loi d'amnistie consécutive à l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Après quelques vaines tentatives de militantisme ordinaire, il plonge rapidement dans une sanglante clandestinité, Nathalie Ménigon à ses côtés et dont il ne se séparera plus. La cavale durera près de cinq ans, laissant derrière elle une traînée de victimes. Parmi elles, Gabriel Chahine, dont l'ingéniosité et la trahison avaient permis l'arrestation de Rouillan rue Pergolèse et qui, en 1982, fut abattu sur son palier de deux coups de fusil. Son assassin n'a jamais été retrouvé.

Georges Marion



VILLARD/SIPA PRESS



SYGMA

Ci-dessus : Jean-Marc Rouillan. Ci-contre : la première arrestation de Nathalie Ménigon, le 13 septembre 1980, rue Pergolèse, à Paris. Elle vient de tirer sur les policiers qui la ceinturent. A gauche, Jean-Pierre Pochon, aujourd'hui directeur des Renseignements généraux parisiens. Ci-dessous : la ferme de Vitry-aux-Loges, où se cachaient en 1987 les membres d'Action directe.



AVENTURIER/GAMMA

De la dérive libertaire à l'assassinat planifié

LORSQUE Jean-Marc Rouillan est arrêté rue Pergolèse, à Paris (16e), en septembre 1980, Action directe a à son actif une bonne vingtaine d'attentats contre des bâtiments tels que le siège du CNPF, des sociétés immobilières, des ministères, des firmes d'informatique. Les bâtiments ont parfois été aspergés de balles, mais, tout compte fait, les résultats sont plus spectaculaires que dangereux. Action directe ne paraît pas vouloir dépasser un certain niveau de violence symbolique.

Il en ira autrement après la libération, en août 1981, de Jean-Marc Rouillan. Celle-ci déclenche une tempête de protestations dans les rangs de la droite, qui stigmatise le *« laxisme »* de ses adversaires, évoquant même de troubles complicités entre le chef d'Action directe et le nouveau pouvoir, socialiste. En réalité, ce dernier est « coincé ». Installé trois mois plus tôt à l'Elysée, François Mitterrand n'a fait que signer la loi d'amnistie d'usage. On a pris soin d'en exclure certaines infractions, mais Rouillan, qui n'a jamais été définitivement condamné, même s'il a déjà connu la prison, ne tombe dans aucune de ces exceptions.

Il n'en va pas de même pour Nathalie Ménigon, qui, pour avoir tiré sur les policiers lors de son arrestation de 1980 – pour ces faits, elle ne sera jugée qu'en 1988 et condamnée à douze ans de réclusion –, devrait théoriquement rester en prison. Mais, après une grève de la faim de vingt jours, un juge, en septembre 1981, rend en sa faveur une ordonnance de mise en liberté contre laquelle le parquet ne fait pas appel. Le nouveau gouvernement pense alors que l'apaisement est préférable aux rigueurs de la loi.

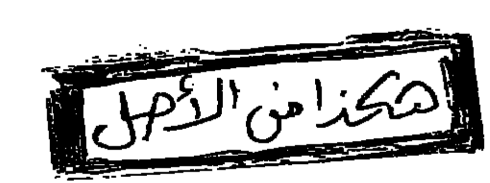
La suite va lui montrer son erreur. Durant la première période, l'informatique, l'immobilier et les ministères liés aux activités du travail salarié constituaient les premières cibles du groupe, bien dans la tradition libertaire, qui est celle de Jean-Marc Rouillan. Au cours de la seconde période, Action directe réoriente ses choix vers des cibles plus nettement « anti-impérialistes ». A l'origine d'obédience anarchiste, le groupe va bientôt se définir comme « communiste révolutionnaire », accompagnant cette conversion de longs et indigestes pathos planétaires censés justifier son action. Entre mai 1982 et décembre 1986, Action directe commet à Paris et dans la région parisienne une vingtaine d'attentats contre des objectifs liés à la politique internationale, aux activités de défense ou au grand patronat à vocation multinationale.

SAUT « QUALITATIF »

Surtout, un pas est franchi : celui de l'assassinat planifié. Le 25 janvier 1985, l'ingénieur général René Audran, directeur des affaires internationales au ministère de la défense, est tué devant son domicile de huit balles de calibre 11,43 ; le 17 novembre 1986, Georges Besse, PDG de la régie Renault, est assassiné à son tour, devant son domicile également. Entre ces deux meurtres, il y a eu une tentative contre Henri Blandin, contrôleur général des armées, et contre Guy Brana, vice-président du CNPF. Ce saut « qualitatif » accompagne le rapprochement d'Action directe avec la Fraction armée rouge allemande, vieille habituée des homicides et des attentats sanglants, et avec des éléments de l'autonomie italienne qui, de longue date, se livrent à des attaques à main armée pour financer leur survie. Action directe ne sera pas en reste. De 1980 à 1987, plusieurs banques, à Paris comme dans la région lyonnaise, feront l'objet de hold-up à main armée qui coûteront la vie de policiers ou de témoins de passage.

Après les arrestations dans la ferme de Vitry-aux-Loges comme, plus tard, lors des arrestations des membres du groupe lyonnais, les policiers découvriront des listes comportant des dizaines de noms dans le monde de l'industrie, de l'administration et de la politique. Certains avaient déjà fait l'objet de repérages fort précis.

G. M.





recte

LE COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants continuent de réagir au mouvement de protestation contre le projet de loi Debré. Certains d'entre eux nous reprochent d'avoir manqué à l'objectivité en ne critiquant pas les appels à la désobéissance civique et en publiant, à la veille de la manifestation parisienne du 22 février, un supplément « militant ». Le médiateur considère pour sa part que *Le Monde* a respecté, pour l'essentiel, sa règle d'or : la séparation de l'information et du commentaire. D'autres lecteurs s'étonnent ou s'indignent de relever dans nos articles, sur divers sujets, un grand nombre d'erreurs et d'inexactitudes, que ne compensent pas la publication de rectificatifs.

Refuser l'accoutumance à l'erreur

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

JACQUES BOUVERESSE, *professeur* au Collège de France (chaire de philosophie du langage et de la connaissance), nous a écrit, en sa qualité de président de la *Société des amis de* Jean Cavaillès, pour nous indiquer que ce héros de la Résistance, fusillé par les Allemands en 1944, n'était pas un mathématicien, comme nous l'avions écrit, mais un philosophe. Des extraits de sa lettre ont été publiés dans *Le Monde* du 21 février. Dans un deuxième courrier, M. Bouveresse *revient sur cette question* pour regretter que sa lettre n'ait pas été publiée intégralement. Il nous dit aussi : *« Je suis de façon générale peu enclin à écrire aux journaux et plutôt résigné à les voir imprimer librement et impunément les approximations et les erreurs les plus étonnantes sur des points qui, comme c'était le cas cette fois-ci, sont pourtant faciles à vérifier. »*

Au-delà du cas particulier de Jean Cavaillès, l'observation de M. Bouveresse *nous invite* à la réflexion. Elle attire en effet notre attention sur un risque qui menace la profession en général et les journalistes du *Monde* en particulier. Ce *risque est celui* de l'accoutumance à l'erreur, à laquelle on ne saurait échapper, au motif que nul n'est parfait, que le journalisme *n'est pas une science exacte et que le manque* de temps empêche les vérifications approfondies. A ces mauvaises excuses s'ajoute l'idée *que la publication d'un rectificatif*, à laquelle *Le Monde* s'astreint consciencieusement, vaudrait absolution.

Le médiateur est conscient de se faire trop souvent le relais d'un tel discours en développant les mêmes arguments dans ses réponses à des lecteurs légitimement indignés, comme Jacques Bouveresse, par les approximations, les inexactitudes ou même les contrevérités relevées dans nos articles. Or si le droit à la faute doit être reconnu à tout le monde, y compris aux journalistes, il ne saurait servir de prétexte à l'ignorance ou à la négligence ; et beaucoup de lecteurs s'inquiètent du nombre croissant de rectificatifs publiés par *Le Monde*, qui leur apparaît plus comme un aveu d'échec que comme une preuve d'honnêteté.

Il est d'autant plus opportun de rappeler ces évidences qu'une toute récente enquête de l'Observatoire des pratiques et des métiers de la presse, *qui dépend du Centre de formation* et de perfectionnement des journalistes, fait état d'un certain acquiescement résigné des journalistes face à la suspicion et aux critiques dont ils sont l'objet.

Le paradoxe est qu'au moment où le public, comme l'écrit Jean-Marie Charon dans son rapport, *« réclame des journalistes rigoureux, fiables, compétents »*, ceux-ci paraissent accepter avec fatalisme de n'être pas à la hauteur de ces attentes, en particulier dans l'audiovisuel. Les journalistes qui ont répondu à cette enquête invoquent volontiers le poids du « système », l'impossibilité de tout connaître, la spécialisation des sujets ou les contraintes de temps.

Jean-Marie Charon exprime la crainte que ces affirmations ne soient *« la marque d'un renoncement, qui pourrait faire figure de démission »*. Il redoute qu'un *« dangereux malentendu »* ne s'accentue ainsi entre les journalistes et le public. Ce malentendu existe déjà, si l'on en juge par les sondages sur la faible crédibilité des journalistes auprès de ceux qui les lisent *ou les écoutent. Le seul* moyen *de le réduire* est de veiller à la qualité de l'information. Cela passe notamment par une attention scrupuleuse à *l'exactitude des détails.*

APPEL À CANDIDATURE

Nul, sans doute, ne songerait à accuser *Le Monde* de rouler pour le *Front national. Les numéros datés* des 12 et 13 février multiplient les prises de position contre ce parti antidémocratique : *dessin explicite* de Plantu, page entière sur Gérard Paquet, prince en exil de Châteauvallon, *page Horizons-débats sur* l'extrême droite... Mais le même numéro du 12 février, à la rubrique emploi, publie l'appel à candidature pour remplacer Gérard Paquet, où l'on peut notamment lire que le candidat devra être agréé par M. le ministre de la culture et par M. le maire de la ville de Toulon. Alors ? *Ce n'est pas seulement avec des discours, des paroles, des textes et de la réflexion que l'on combattra le Front national, c'est aussi avec des* actes concrets ou symboliques, et il me semble que l'un d'eux eût été de *refuser de publier cette offre d'emploi* déshonorante.

Michel Driol,
Villefontaine (Isère)

UNE LIMITE FRANCHIE

Je ne conteste pas au Monde le droit d'avoir des opinions politiques et de les défendre avec conviction (*même si elles ne coïncident pas* toujours avec les miennes). Il l'a toujours fait, tout en sachant rester fidèle à sa *vocation* d'espace public de discussion. Une limite me semble cependant avoir été franchie avec la *publication du supplément* intitulé « Liberté, égalité, fraternité pour tous ». Est-ce vraiment la vocation *du Monde que de se mettre si ouvertement* au service d'une partie de l'opinion publique (cela jusqu'à publier le plan de marche d'une manifestation, comme le ferait un journal syndical) ? Il y a là, malgré les dénégations du médiateur, une très regrettable instrumentalisation du *Monde* qui, si d'exception elle devait devenir la règle, mettrait en péril l'esprit de ce journal auquel je suis, en tant que vieil abonné, encore très attaché.

Serge Champeau,
Gradignan (Gironde)

RELIRE DIDEROT...

« Celui qui, de son autorité privée, enfreint une loi mauvaise, autorise tout autre à enfreindre les bonnes » (Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, dernière page du texte). Comment nos intellectuels ont-ils pu oublier cela ? Comment même ont-ils pu ne pas y penser tout seuls ? Comment peut-on à la fois condamner les actions antiavortement, celles du FIS et du GIA, qui s'opposent aux lois civiles au nom de convictions morales et religieuses, et, en même temps, prôner la désobéissance civile à la loi Debré, au nom de son propre sentiment moral et politique ? Bien plus encore : que propose Diderot contre les « lois injustes » ? *« Nous parlerons contre les lois insensées jusqu'à ce qu'on les réforme ; en attendant, nous nous y soumettrons. »* Les intellectuels de 1997 n'ont-ils donc plus confiance dans le pouvoir de leur parole ? A vivre *dans une démocratie* que les gens du XVIIe siècle ne reconnaîtraient certainement pas *pour leur enfant, auraient-ils à ce* point intégré le « cause toujours » ?

Catherine Bessone,
Nice

... ET MONTESQUIEU

A *mes amis et comparses* « intellectuels », qui ont pris l'heureuse initiative de secouer le cocotier de notre morne défaite en rase campagne devant la peste raciste, comme aux législateurs, et aussi à M. le maire de Bordeaux, puis-je rappeler cette phrase de Montesquieu, dont je m'étonne qu'on l'ait oubliée : *« Une chose n'est pas juste parce qu'elle est la loi, mais devrait être la loi parce qu'elle est juste »* (Cahiers, p. 125). La force du rapport social fait que la loi émane, sinon d'un consensus, du moins du mouvement social, et non de la nature des choses ou de je ne sais quelle nécessité de répondre à quoi, à qui. La loi proposée par Jean-Louis Debré est une mauvaise réponse à une ignoble question, une complaisance de plus envers l'extrémisme de droite. Ce n'est pas avec les armes que l'on pouvait vaincre *le* nazisme raciste : la preuve, il est toujours là. Les vainqueurs de 1945 ont cru vaincre *le* fascisme par la botte, et par un procès, mais ont oublié qu'il fallait aussi le déraciner dans les têtes. *Ils ont fait la même erreur*, symétrique, à celle de Vichy, qui a cru, à coup de lois anti-ceci, anti-cela, se *doter d'une légitimité. Papon en rit* encore, lui qui est passé d'une légitimité à l'autre (...). Le racisme et le *nazisme ne seront détruits qu'avec* le combat des idées, c'est-à-dire avec des arguments et avec de l'espoir.

Jean-Luc Viaux,
Mont-Saint-Aignan
(Seine-Maritime)

LA LAÏCITÉ AGRESSÉE

Votre éditorial du 20 février sur les affiches controversées du film *Larry Flynt* rappelle quelques principes fort justes pour, à mon avis, en déduire des conclusions fausses, ce qui est dommage pour un journal intelligent comme le vôtre. Justes, en effet, les principes de la liberté d'expression et de la laïcité française auxquels je suis, comme vous, fort attaché. Mais cette liberté doit être limitée au droit légitime des lecteurs de ne pas tout voir ou tout entendre quand ils n'ont pas la liberté d'éviter les lectures des affiches publiques omniprésentes. Mais c'est au nom même de la laïcité qu'un distributeur de film devrait s'interdire d'utiliser publiquement un fait religieux qui reste propriété de la conscience individuelle. *Le* Christ en croix détourné de son environnement est une agression de la laïcité.

Guy Bizot,
Paris

LE MYTHE DU CLONAGE

Le complexe d'infériorité du scientifique enfantin qui n'a jamais accepté *le* pouvoir de reproduction de sa mère vient d'atteindre son apogée. Je parle ici de créer la vie par clonage. En fait, l'individu qui joue à recréer la vie en laboratoire ne fait rien d'autre que de copier le pouvoir reproducteur détenu par sa mère, qu'il ne pourra jamais obtenir, il vit une mauvaise identification œdipienne. (...) *L'homme ferait* mieux de consacrer ses efforts à soigner les organes amputés ou brûlés *pour sauver des vies humaines, et* à apprendre à comprendre son développement psychanalytique, ce qui *permettra au nouveau-né d'aspirer* à un monde meilleur en lui apportant une qualité de vie plus adéquate, plutôt que de s'enfermer dans des fantasmes schizophréniques de retrouver son archétype de cellule autoreproductrice originelle, en se créant un clone adulte semblable à lui et avec les mêmes connaissances. (...) Cependant, si cette façon d'agir dans la recherche peut nous aider à trouver comment recréer des organes et les soigner, il faut poursuivre. Car, décider d'arrêter la recherche à cette fin serait encore plus enfantin que le chercheur qui croit créer un jour un super lui-même.

Philippe Riboty,
Saint-Rédempteur (Québec)

L'immobilier fait souffrir le privé comme le public

Suite de la première page

Le discours n'est pas nouveau pour M. Arthuis, qui, à chaque station de son chemin de croix, s'applique à rappeler les ravages de la politique économique socialiste. Le ministre concluait, jeudi, par cette supplique : *« Puissent les péripéties du groupe GAN nous prémunir contre les illusions et les mirages de l'économie administrée. »*

Dans son esprit, les coupables sont ceux qui auraient commis des malversations dans des opérations douteuses. Nul doute qu'ils existent. Dans l'esprit des politiques qui s'emparent de ces dossiers, il s'agit aussi d'instruire le procès des nationalisations et des perversions qu'elles ont engendrées. Le tout-libéral, s'appuyant sur des acteurs privés *et* responsables face à l'économie administrée, où l'irresponsabilité serait la règle ! Présenter ainsi les termes du *débat est simpliste. L'exemple de* Pallas-Stern et du GAN est justement là pour le rappeler.

Au milieu des années 80, il n'est pas un établissement financier français, public ou privé, spécialisé ou non, gros ou petit, à qui la « déréglementation » n'ait donné des ailes. Tous se sont laissé entraîner à spéculer à outrance sur l'immobilier. Tous ont failli y laisser leur chemise. Les banques Indosuez et La Hénin, deux filiales du groupe privé Suez, ont perdu des milliards. Paribas, privé lui aussi, paie encore cette année le prix de ses *imprudences*. En revanche, la BNP, publique jusqu'en 1994, même si elle n'est pas restée totalement à l'écart des promoteurs immobiliers, ne s'est pas mise en danger en prenant des risques inconsidérés. La Société *générale, privatisée en 1987*, ne s'y est pas fourvoyée lourdement. Elles ont l'une et l'autre un long passé public. Le statut, public ou privé, n'est finalement guère déterminant. Dans le secteur bancaire, le « panurgisme » est la règle. C'est plutôt dans la capacité *de réaction* et la prise de décision que l'écart se creuse. Les établissements privés ont à rendre compte à leurs actionnaires *et* peuvent laver leur linge sale en famille. Ceux qui évoluent dans la sphère publique doivent faire appel à l'Etat, lui-même responsable des fonds publics devant les parlementaires. Aucune opération de nettoyage ne pouvant de ce fait être dissimulée, la tendance des pouvoirs publics est de pousser le plus longtemps possible la poussière sous le tapis.

FAVORIS DU PRINCE

D'autant que le système s'y prête : les dirigeants des entreprises publiques qui *ont sombré étaient* la plupart du temps des hauts fonctionnaires : au Lyonnais avec Jean-Maxime Levêque, cacique du RPR, puis Jean-Yves Haberer, ancien directeur du Trésor, au Crédit foncier avec Georges Bonin, nommé par François Mitterrand, ou au GAN avec François Heilbronner, directeur adjoint de cabinet de Jacques Chirac, lorsque celui-ci était à Matignon.

Les services de contrôle étaient, naturellement, terrorisés à l'idée de *mettre en cause un PDG alors favori* du prince ; la tutelle laissait une grande liberté de gestion à ces patrons qui, par ailleurs, pouvaient être commis d'office pour une opération économiquement contestable, mais politiquement bienvenue. Enfin, la *mise en chantier de l'Union économique* et monétaire ne pouvait tolérer un quelconque sinistre bancaire national.

Dans ce constat, tout le monde est donc un peu coupable. M. Arthuis l'a souligné en mettant en cause *« la direction des entreprises concernées, les commissaires aux comptes, les autorités de contrôle, la tutelle, les conseils d'administration qui n'ont pas ensemble réussi à prévenir les prises de risques puis à bien les mesurer, alors même que ces risques étaient devenus des facteurs de pertes inéluctables »*.

Face à ces catastrophes, chacune de ces instances est renvoyée à ses propres dysfonctionnements. Une *prise de conscience commence dans* l'ensemble du système financier français. La mise en place progressive de la philosophie du « gouvernement d'entreprise », qui impose de faire très attention à l'argent des actionnaires, l'arrivée des fonds de pension étrangers exigeants sur les résultats et l'annonce prochaine par la Banque de France d'un règlement sur le contrôle interne des établissements de crédit : tout cela va dans le même sens. Accuser l'économie mixte, c'est masquer l'ampleur de la mutation nécessaire de l'ensemble du système financier français. Politiser le débat, c'est se donner des arguments pour retarder les échéances.

Babette Stern

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Dolly hors la loi

EN saisissant le Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé sur la question du clonage des mammifères, Jacques Chirac a, *fort opportunément, souligné de* manière symbolique la portée sans précédent des résultats obtenus *en* Ecosse par l'équipe du docteur Ian Wilmut et que vient de publier l'hebdomadaire scientifique *Nature*. Après le président des Etats-Unis, le président français en appelle aux sages du pays pour qu'ils tracent au plus vite les frontières, non pas de ce qui est possible, mais bien de ce qui doit être permis.

La France devrait ici être pionnière. *En se dotant dès 1983*, avant tous les autres pays industrialisés, d'un comité national puis, en 1994, *d'un dispositif* législatif global et ambitieux, elle entendait imprimer à l'échelon *européen et mondial une logique humaniste dans le champ* de cette morale en mouvement *qu'est l'éthique de la recherche* sur le vivant. Or notre pays n'est, pas plus que les autres, protégé *de l'enfer que constitue la création de clones humains*.

Alors même que l'un des principaux *décrets d'application des* lois sur la bioéthique, celui concernant l'étude sur l'embryon *humain, n'est toujours* pas publié, les avancées apportées par le docteur Wilmut ont, *de fait, piégé le législateur* français. Nous ne sommes plus ici dans le champ de la recherche *sur l'embryon humain, mais* dans la simple manipulation de cellules somatiques et sexuelles, comme il s'en pratique chaque jour des milliers dans tous les laboratoires de recherche du monde.

La naissance de Dolly met brutalement en lumière le *dénuement et l'hétérogénéité des* dispositifs nationaux tendant à encadrer l'appétit et la puissance des biologistes. Les découvertes sur la fission nucléaire n'ont pas su prévenir l'usage et la dissémination de la bombe atomique. De la même manière, l'instrumentalisation de la reproduction, associée aux manipulations des patrimoines héréditaires du végétal et de l'animal, ne semble pas pouvoir être, aujourd'hui du moins, véritablement freinée, encadrée.

Sans doute les sages, interrogés, condamneront-ils a priori, *comme le conseil de l'Europe en* 1993, toute tentative de clonage dans l'espèce humaine. Leurs travaux *n'auront cependant* aucune portée s'ils ne sont pas suivis, rapidement, de mesures législatives. *Celles-ci n'auront* elles-mêmes aucun sens si elles ne sont pas applicables à l'échelon mondial. *Or la diversité des* cultures et les formidables enjeux économiques font que l'on *est bien loin de disposer d'un* corpus législatif universel dans le champ de la bioéthique. Faudra-t-il, *demain*, une *nouvelle* démonstration des errements auxquels peut conduire le *mythe prométhéen, pour que la* communauté humaine saisisse l'urgence qu'il y a à encadrer, au *niveau international*, une science et une médecine qui, sinon, courent à leur perte ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), *André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)*

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : *Société civile « Les rédacteurs du Monde »*,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Ravitaillement sans ministre

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro du 28 janvier 1947.*

EN REMPLAÇANT le ministre du ravitaillement par un haut-commissaire, le gouvernement a pris une sage décision. Nous ne supporterions *pas un* dictateur aux vivres qui devrait avoir la haute main sur l'agriculture, le commerce et la police. *Contentons-nous donc* d'un fonctionnaire chargé de surveiller l'impression et la distribution des titres d'alimentation. Avec notre régime politique et notre esprit public, il ne peut pas y avoir de vrai *ministre du ravitaillement, et* en effet il n'y en a jamais eu. Quand une personnalité, au *demeurant fort capable, à qui l'on a* remis un portefeuille dit du ravitaillement, croit qu'il est de sa dignité de faire quelque chose, on la voit s'ébattre au milieu de ses collègues, des intérêts coalisés et des lois naturelles, avec l'autorité d'un chien dans un jeu de quilles.

La responsabilité de nous ravitailler incombe donc au gouvernement « solidaire et homogène ». Que faut-il faire ? Si l'on s'en rapportait aux critiques des journaux *et aux plaintes des ménagères* tout irait de mal en pis, et le problème serait quasi insoluble. Cependant, la *situation s'est améliorée* depuis deux ans. Le mécontentement est fait, pour une bonne part, de l'impatience du public, qui se sent tout près de retrouver la possibilité de vivre normalement, et qui est exaspéré par les lenteurs, les fausses manœuvres et les rechutes qui retardent sa délivrance.

Marcel Tardy
(28 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ssinat planifié



RESTAURATION McDonald's lance une campagne-choc aux Etats-Unis en annonçant qu'il va réduire, dans 55 jours, à près d'un quart le prix de son produit vedette, le Big Mac. Il coûtera 55 cents au lieu de 1,90 dollar environ. ● LA SITUATION du géant américain du fast-food, qui regroupe 12 200 restaurants aux Etats-Unis, est loin d'être catastrophique : ses ventes ont totalisé l'an dernier 31,8 milliards de dollars, soit une progression par rapport aux 29,9 milliards de 1995. ● LA CONCURRENCE s'est pourtant renforcée. Burger King, qui offre depuis trois ans le Whopper, équivalent du Big Mac, à 99 cents, a progressé plus vite, en particulier sur le créneau du petit déjeuner. ● L'ARCH DELUXE, produit plus cher (2,19 dollars), lancé par McDo en mai 1996, n'a eu de luxueux que son coût de lancement (100 millions de dollars). Il s'est révélé un échec.

McDonald's casse le prix du Big Mac aux Etats-Unis

Le géant américain, qui cherche à redresser son image de marque, ne vendra plus que 55 cents son produit vedette. Mais à condition que le client achète aussi des frites et une boisson, à la marge confortable. Cette stratégie subtile plaît aux consommateurs mais inquiète les boursiers

NEW YORK
de notre correspondante

Big Mac contre Whopper. Entre McDonald's, le géant mondial de la restauration rapide, et le numéro deux Burger King, suivi de près par la chaîne Wendy's, la guerre des prix est déclarée après l'annonce, vendredi 28 février par McDonald's, d'une campagne-choc aux Etats-Unis qui va réduire de près d'un quart le prix de son produit vedette, le Big Mac. Les consommateurs se réjouissent. Les boursiers moins.

Sur le marché du hamburger, la nouvelle du plan de McDonald's, lâchée mercredi par le *Wall Street Journal* à la suite d'une indiscrétion, a fait l'effet d'une bombe. Les résultats de la consultation des 2 700 franchisés de la firme, menée jeudi et vendredi par le biais de réunions régionales, étaient attendues avec impatience, tandis que le cours des actions des plus grandes chaînes de restauration rapide accusait le coup devant le spectre d'une guerre des prix. De mercredi à vendredi, la valeur des actions de McDonald's a perdu 2,5 milliards de dollars.

La nouvelle campagne de McDonald's, dont le siège, à Oak Brook près de Chicago, a fini par fournir les détails vendredi soir après avoir arraché l'accord de ses franchisés, est placée sous le signe du chiffre 55, qui correspond à l'année de la naissance de McDonald's. Dans 55 jours, les restaurants de la chaîne commenceront à offrir le Big Mac à 55 cents (il est actuellement vendu entre 1,90 et 1,99 dollar), à condition qu'il soit acheté avec une portion de frites et une boisson. La compagnie prévoit une rotation du produit soumis à la promotion de 55 cents, vraisemblablement chaque mois : après le Big Mac, qui retrouvera son prix de vente antérieur, ce sera le tour d'une autre variante de hamburger ou de sandwich de profiter du rabais.

55 SECONDES EN SUSPENS

Le sort d'une autre formule « 55 » envisagée, consistant à promettre un repas gratuit à toute personne non servie en 55 secondes, semble avoir été laissés en suspens, du moins pour l'instant, en raison des difficultés de mise en œuvre et des réticences des franchisés.

Pour McDonald's, qui n'avait jamais taillé aussi à vif dans les prix, il s'agit de frapper un grand coup pour reprendre les parts du marché américain que commencent à grignoter son principal concurrent, Burger King, propriété du groupe britannique Grand Metropolitan, et les petites chaînes de restauration rapide en multiplication. La situation du géant américain, qui regroupe 12 200 restaurants aux Etats-Unis, est loin d'être catastrophique : ses ventes ont totalisé l'an dernier 31,8 milliards de dollars, soit une progression par rapport aux 29,9 milliards de 1995. Mais cette progression a été due en grande partie à l'ouverture de plus de 700 restaurants sur le marché américain. Burger King qui, avec 6 900 établissements aux Etats-Unis, offre depuis trois ans le Whopper, équivalent du Big Mac, à 99 cents, a progressé plus vite, en particulier sur le créneau du petit déjeuner. McDonald's, jugent plusieurs analystes, traverse une crise d'identité en recherchant l'équilibre entre les goûts des enfants et ceux des parents, ses premiers clients, dont l'enthousiasme pour la « *junk food* » a faibli.

Dans un message aux franchisés, le nouveau patron de McDonald's USA, Jack Greenberg, avertissait récemment que les ventes accuseraient une baisse de 3,5 % cette année si l'on ne renversait pas la vapeur. La stratégie qu'il a choisie, une action radicale sur les prix, rompt brutalement avec celle de son prédécesseur qui avait, lui, misé sur les nouveaux produits et avait lancé en mai dernier l'Arch Deluxe, un hamburger comparativement cher (2,19 dollars), agrémenté d'un pain théoriquement plus raffiné, d'une tranche de bacon, de laitue et de tomate, et supposé attirer la clientèle adulte, plus exigeante que les enfants.

Les consommateurs européens n'auront peut-être jamais l'occasion de goûter ce sandwich, tant son succès a été médiocre. De l'avis général des analystes, l'Arch Deluxe, qui n'a eu de luxueux que son coût de lancement (100 millions de dollars), s'est révélé un flop total.

Dès jeudi, Burger King et Wendy's ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de baisser leurs prix. Leur sera-t-il possible de maintenir cette position ? Tout dépendra de la réaction des consommateurs. S'ils se précipitent en masse chez McDonald's, ils ne pourront sans doute pas éviter de répliquer dans la guerre des prix, aussitôt baptisée « McWar » par les tabloïds new-yorkais. Mais casser les prix est une tactique risquée, comme l'a montré l'expérience de Taco Bell, le « fast-food tex-mex », le premier à offrir des produits pilotes à 99 cents en 1989 : la baisse des tarifs lui a permis d'attirer des consommateurs mais a réduit ses marges bénéficiaires. C'est bien ce que craignent un bon nombre de franchisés de McDonald's, dont certains, sur la côte ouest, ont récemment refusé de mettre en œuvre une campagne de promotion sur l'un des produits, le Chicken McNugget (poulet frit).

LE DÉFI DE LA QUALITÉ

En réalité, le plan de McDonald's est plus subtil qu'il n'y paraît : de la « *campagne 55* », le consommateur va essentiellement retenir qu'il peut désormais acheter pour 55 cents, chez McDonald's, le Big Mac qu'il payait jusque-là près de trois fois plus cher, ou qu'il paierait pratiquement deux fois plus cher chez Burger King. Il va donc, au moins à court terme, être attiré par l'offre. Mais ce hamburger à 55 cents, il ne peut l'avoir que s'il achète *aussi* une portion de frites et une boisson, qui se trouvent être les produits sur lesquels la marge bénéficiaire est la plus importante. De plus, plusieurs experts rappellent que l'introduction, il y a six ans, de la formule de l'« Extra Value Meal » à un prix forfaitaire s'est soldée par un gros succès.

Pour Peter Oakes, analyste à Merrill Lynch, M. Greenberg a pris la décision qui s'imposait. Le malaise de McDonald's sur le marché américain avait été sous-estimé et il était impératif de faire quelque chose. A long terme cependant, estime-t-il, cette mesure est insuffisante : le vrai défi à relever est celui de la qualité… « *et cela prend du temps* ».

Sylvie Kauffmann

Des investisseurs circonspects

L'approbation par la majorité des franchisés américains de McDonald's, première chaîne mondiale de restauration rapide, du nouveau programme de promotion, prévoyant une importante baisse du prix du Big Mac, n'a eu qu'une faible incidence sur le cours boursier de l'entreprise. Après l'annonce du lancement de sa *« campagne 55 »*, l'action a perdu 3,6 % pour terminer vendredi à 43,25 dollars. McDonald's a entraîné dans son sillage les titres des autres firmes du secteur : Wendy's a perdu vendredi 1,5 dollar à 20,75 dollars et, à Londres, Grand Met propriétaire de Burger King, a perdu 16,5 pences à 460,5 pences à la Bourse de Londres.

Depuis le début de l'année, le titre du numéro un du fast-food affiche un repli de 4,67 %, alors que la Bourse de New York affiche sur la même période un gain de 6,66 %.

Alcatel veut construire un réseau de télécoms par satellite

LE GROUPE FRANÇAIS Alcatel Alsthom se lance dans la bataille des réseaux de télécommunications spatiaux. Sa filiale Alcatel Espace compte fournir, à partir de 2001, des services de communication de la voix, des données et des images à haut débit et interactifs à l'échelle de la planète, grâce à un réseau de soixante-quatre satellites en orbite basse baptisé « Skybridge ».

Alcatel Espace a déposé, vendredi 28 février, une demande auprès de la Commission fédérale américaine des communications (FCC), qui délivre au niveau mondial les licences d'utilisation de fréquences. Cette demande porte sur les segments spatial et sol du système. Les demandes d'autorisation pour la commercialisation des services seront déposées plus tard dans les différents pays visés.

Compte tenu du coût de son système (3,5 milliards de dollars, soit près de 20 milliards de francs), Alcatel envisage une combinaison d'émission d'actions et d'emprunts. Le groupe français souligne aussi qu'il a « *entamé des discussions avec des industriels des domaines spatial, télécommunications et informatique* » en vue de partenariats. La banque JP Morgan a été chargée de trouver un partenaire financier, Alcatel entendant rester majoritaire dans son projet.

Celui-ci se pose en rival direct de Teledesic, lui-même projet des groupes américains de logiciels Microsoft et de téléphone Mc Caw. Qualifié par ces initiateurs de « *réseau Internet dans le ciel* », ce dernier, dont le coût serait de 9 milliards de dollars (quelque 49,5 milliards de francs), vise à placer 840 satellites en orbite basse, pour une entrée en service en 2002.

Le fabricant américain d'équipements de télécommunications Motorola a également annoncé sa volonté de mettre en place un réseau de soixante-douze satellites, baptisé « M – Star », capable de véhiculer, à partir de l'an 2000, voix, données et images. Le coût de ce projet est estimé à plus de 6 milliards de dollars (33 milliards de francs).

UN MARCHÉ PORTEUR

Plusieurs autres projets, plus centrés sur des services de téléphonie mobile à l'échelle du globe, existent également. Le premier à avoir été lancé est « Iridium ». Conduit par Motorola et associant dix-sept autres investisseurs, il représente un investissement de 3,6 milliards de dollars. Les premiers des soixante-six satellites doivent être lancés cette année pour une entrée en service en 1998. Les lancements ont cependant été retardés. Les sociétés TRW (projet « Odyssey »), Qualcomm et Loral (« Globalstar ») ou ICO Global Communications ont également des projets similaires.

Le marché potentiel des services voix-données mobiles par satellite est évalué à huit millions d'abonnés à l'horizon 2002 par la société d'études britannique Ovum. A cette date, le chiffre d'affaires généré pourrait représenter 8,5 milliards de dollars, dont 3,7 milliards pour les opérateurs et 3,3 milliards pour les fabricants de terminaux.

Ph. L. C.

هكذا من الأصل

Mercedes garantit les emplois en Allemagne jusqu'à la fin de l'an 2000

En échange, les syndicats ont accepté de réduire leurs exigences salariales et de renoncer à certaines primes selon l'accord conclu en comité d'entreprise

COLOGNE
correspondance

La direction et le conseil central d'entreprise de Mercedes ont signé, vendredi 28 février à Stuttgart, un « pacte pour l'emploi » qui garantit le maintien de 134 000 salariés allemands jusqu'au 31 décembre 2000. En échange, les syndicats ont accepté de réduire leurs exigences salariales afin de permettre au groupe de réaliser des économies. Les augmentations se feront désormais sur la base des salaires minimaux en vigueur dans la branche et non plus en fonction d'une rémunération interne, en général supérieure. La prochaine hausse devrait donc être de 1,35 %, au lieu de 1,5 % initialement prévu. Le personnel devra, en outre, renoncer à certaines primes versées pour le travail du samedi ou les changements d'équipes. La direction du groupe s'est enfin engagée à embaucher l'ensemble des apprentis formés chaque année pendant quatre ans (soit 2 000 personnes).

C'est la première fois qu'une entreprise de la taille de Mercedes signe un « pacte » de ce type. Auparavant, certaines PME s'y étaient essayées pour compenser les faiblesses du site industriel allemand. Pour Mercedes, qui n'a pas indiqué le volume des économies effectuées, il s'agit d'une deuxième étape, car quelques-unes de ses usines avaient déjà négocié de tels programmes.

ÉVITER LA DÉLOCALISATION

Selon Karl Feuerstein, le président du conseil d'entreprise qui représente les salariés, l'accord montre qu'il est également possible de produire en Allemagne à des coûts compétitifs et d'éviter la délocalisation des emplois à l'étranger. Pour la direction, ce plan va permettre de résister à la concurrence croissante sur le terrain des voitures particulières. La prochaine étape sera de concevoir un nouveau système de rémunérations qui prenne davantage en compte les performances individuelles et les résultats de l'entreprise.

La réussite actuelle du constructeur allemand (72 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires pour un bénéfice net de 2,3 milliards en 1995) lui donne les moyens de gérer en douceur ses objectifs. La marque, symbole de la robustesse et du confort, du « made in Germany », gagne des parts de marché en Allemagne comme à l'étranger, après le redressement opéré sous l'égide de son ancien dirigeant, Helmut Werner. Les derniers modèles, comme la classe E, ont vite trouvé leur public dans un contexte où les constructeurs allemands retrouvent confiance et collectionnent les succès à l'exportation.

Mercedes a, de plus, beaucoup investi à l'étranger ces dernières années, notamment dans les usines de la future Smart en France et de la classe M aux Etats-Unis. Cette stratégie s'est accompagnée d'une réduction importante des effectifs allemands : en 1993, la marque à l'étoile employait 160 000 personnes en Allemagne. Le nouveau « pacte pour l'emploi » devrait enrayer cette tendance.

Philippe Ricard



Le gouvernement belge veut s'opposer à la fermeture de Renault-Vilvorde

M. Schweitzer est convoqué par le président du gouvernement flamand

L'émoi est vif en Belgique après l'annonce de la fermeture, au mois de juillet 1997, de l'usine de Renault à Vilvorde. Les salariés occupent les lieux et gardent les stocks de véhicules. Le président du gouvernement flamand, Luc Van Den Brande a « convoqué » Louis Schweitzer, PDG de Renault, samedi 1er mars.

L'ÉMOTION provoquée par l'annonce de la fermeture, au mois de juillet 1997, de l'usine d'assemblage de Renault à Vilvorde, (*Le Monde* du 1er mars) ne s'est pas apaisée, loin de là, en Belgique. En attendant une manifestation, prévue à Bruxelles pour lundi, les salariés occupent l'usine et veillent à ce que les stocks de véhicules produits par l'entreprise et qu'ils considèrent comme leur « trésor de guerre » ne quittent pas les lieux. On signale d'autre part, chez quelques concessionnaires Renault de Bruxelles, des annulations spontanées de commandes de véhicules, sans qu'un appel au boycottage n'ait été lancé, ni par les syndicats ni par les associations de consommateurs. A Anvers, les organisateurs d'un festival de musique ont renoncé au parrainage de la firme française par solidarité avec les travailleurs de Vilvorde.

Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, a pris contact vendredi 28 février avec son homologue français Alain Juppé, qui lui a manifesté sa sympathie, mais lui a laissé peu d'espoir sur sa capacité à faire revenir sur leur décision les dirigeants d'une entreprise désormais « *autonome* ». Le président du gouvernement flamand, Luc Van Den Brande, a convoqué ce même jour l'ambassadeur de France en Belgique, Jacques Bernière, pour lui manifester son mécontentement à propos du comportement de Renault, qualifié de « *pratiques de mauvais voisinage* ». Le ministre président flamand a également « *convoqué* » Louis Schweitzer, PDG de Renault, qui devait se rendre, samedi 1er mars à cette invitation impérative.

« LA BOURSE CONTRE L'EMPLOI »

En attendant, M. Dehaene demandé à son ministre des affaires sociales, Mme Miet Smet, d'examiner si Renault n'a pas enfreint les règles de droit international et communautaire concernant les licenciements collectifs, notamment l'obligation faite par la directive de l'Union européenne du 22 septembre 1994 concernant l'institution de comités d'entreprises européens pour les multinationales disposant d'implantations dans plusieurs Etats de la communauté.

On s'interroge toujours, en Belgique, sur les raisons du choix de Vilvorde pour être sacrifié sur l'autel de la réduction des capacité de production du constructeur français. L'unité est jugée compétitive et performante, de l'aveu même des dirigeants de Renault. En outre, le groupe français se plaint de l'âge élevé de ses ouvriers par rapport à ses concurrents mais, paradoxalement, l'usine flamande a un personnel de trente-sept ans de moyenne d'âge. Du même coup, il sera difficile d'utiliser le biais des préretraites pour rendre effectifs les départs annoncés.

La Commission européenne, de son côté, va ouvrir une enquête sur la fermeture de l'usine Renault, a annoncé vendredi un de ses porte-parole. Le commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, Padraig Flynn, qui s'est dit « *très préoccupé* » par cette affaire, souhaite vérifier si Renault a respecté la législation européenne en matière de licenciements collectifs et de conseil d'entreprise européen. Toutefois, la Commission ne dispose pas de pouvoirs de sanction propre dans ce domaine.

En France, la CGT du groupe a appelé vendredi 28 février « *à la mobilisation et à la désobéissance sociale* », face à « *la stratégie de casse de la direction* ». « *La direction de Renault vient de faire le choix de la Bourse contre l'emploi* », s'indigne la CGT dans un communiqué, pour qui « *l'annonce de la fermeture de l'usine Renault en Belgique est sans aucun doute la première annonce d'une restructuration d'ensemble des sites et des suppressions d'emplois au niveau du groupe* ». Selon le syndicat, « *seule compte la volonté des milieux financiers et du "Dieu CAC 40", comme en témoigne la progression de 4,9 % de l'action Renault à la Bourse dès hier* ». « *Nous apportons notre plein soutien aux salariés belges* », ajoute le syndicat, qui estime que, « *face aux tentatives de la direction d'opposer les salariés entre eux, que ce soit en France ou hors des frontières, l'heure est bien aux convergences des luttes* ».

Mercredi, les syndicats CGT et CFDT de Renault Cléon avaient appelé les personnels de production à des débrayages par équipe pour dénoncer le « *plan de flexibilité* » que la direction souhaite mettre en place le 1er avril prochain.

Anne-Marie Rocco et Luc Rozensweig (à Bruxelles)

■ **FASA-RENAULT** : la filiale de Renault en Espagne a enregistré en 1996 une perte nette de 4,1 milliards de pesetas (164 millions de francs), contre un bénéfice net de 1,7 milliard en 1995. Le chiffre d'affaires a atteint 716,5 milliards de pesetas, en hausse de 6,8 % par rapport à 1995, dont 65 % à l'exportation, précise un communiqué publié vendredi 28 février par le groupe. En 1996, les usines Renault en Espagne ont produit 355 667 véhicules, en repli de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

La Cana prévoit de créer quatre cents emplois grâce à la loi Robien

NANTES
de notre correspondant

La Cana étudie la création de 400 emplois en un an grâce à la loi Robien. La coopérative agroalimentaire, basée à Ancenis, en Loire-Atlantique, emploie actuellement 3 800 personnes. Présente dans le lait, la viande bovine et la volaille, la Cana réalise un chiffre d'affaires de 8,5 milliards de francs, avec un résultat net qui sera pour 1996 supérieur aux 30 millions dégagés en 1995. Sa direction a accepté les deux exigences principales des syndicats CFDT et CGC : l'accord est négocié pour l'ensemble du groupe et non filiale par filiale.

Toutes les activités et tous les établissements seront donc a priori concernés par les créations d'emplois. Surtout, les salaires seront maintenus alors que les horaires passeront de 39 heures à 35 heures par semaine. Le coût général de cet accord devrait représenter environ 3 % de la masse salariale.

IMAGE SOCIALE

Il reste à négocier l'annualisation du temps de travail, que veut instaurer la direction afin de supprimer le paiement des heures supplémentaires, et à fixer le cadre des négociations salariales pour les années à venir sur une base de 35 heures payées et non de 39. L'accord devrait être finalisé dans les prochaines semaines, estiment la direction et les syndicats. « *Il n'y a aucune exigence technique ou commerciale, liée à une saisonnalité des demandes de la clientèle ou à une baisse d'activité dans une des branches. C'est un pari issu de la culture coopérative de la Cana qui met la dimension humaine de l'entreprise au premier plan* », indique René Robert, chargé de la communication de ce groupe, qui se prévaut par ailleurs de la création de 256 emplois depuis deux ans.

La coopérative agroalimentaire a mis en avant cette prévision d'accord pour faire de son image sociale un atout au moment où se joue le rachat de la société Idéa. Basée à Villers-en-Bocage dans le Calvados, Idéa réalise 1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires dans la viande et la charcuterie. Placée en redressement judiciaire, son sort sera arrêté par le tribunal de commerce de Caen le 19 mars.

Candidate à la reprise de l'activité viande, qui emploie 700 personnes et représente 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires, la Cana prévoit cette fois d'utiliser le volet défensif de la loi Robien. « *Nous pourrions ainsi sauver 60 des 160 emplois menacés par la restructuration de cette activité, et reclasser les 100 autres au sein de la Cana grâce à l'accord offensif en négociation* », indique René Robert.

La Cana espère ainsi être mieux perçue des salariés d'Idéa, qui ont voté en faveur du plan de reprise proposé par Bigard-Arcadie. Socopa et Brocéliande sont aussi candidates au rachat, la première de l'activité viande, la seconde de la charcuterie d'Idéa. « *La prévision de création de 400 emplois grâce à la loi Robien arrive au moment opportun pour nous*, reconnaît le représentant de la Cana, *mais ce n'est pas de l'opportunisme. L'accord sera mis en œuvre qu'il y ait ou non reprise d'Idéa.* »

Adrien Favreau

La banque Pallas-Stern est mise en liquidation après vingt mois d'atermoiements

La mort d'une banque est une décision extraordinaire en France

Vendredi 28 février, la banque Pallas-Stern et sa maison-mère, la Comipar, ont été mises en liquidation judiciaire. Jean-Pierre Mattei, le président du tribunal de commerce de Paris (TCP), n'étant pas parvenu à éviter cette ***« faillite du siècle dans le secteur bancaire privé français »*****. Aucun des plans présentés par les repreneurs potentiels (MAAF, Edouard Stern et Daïwa-Goldman Sachs) n'ont été retenus.**

LE RIDEAU vient de tomber définitivement sur l'aventure de Gérard Eskénazi, commencée il y a six ans, en janvier 1991, lorsque l'ancien directeur général de Paribas, figure emblématique de la finance parisienne, se relance dans les affaires en créant la société de participations Comipar, avec 2 milliards en poche. A la fin de la même année, la holding se rapproche de Pallas Holding, créée par une autre figure de la finance, ami de longue date de M. Eskénazi, Pierre Moussa. Pallas Holding détient la banque Pallas France qui, après fusion avec la banque Stern, devient la banque Pallas Stern. Comipar a le tour de table le plus mondain de Paris. Gérard Eskénazi a la totale confiance de ses pairs. Il se sent intouchable.

L'immobilier, le changement de présidents de ses actionnaires principaux, Elf Aquitaine et les AGF en tête, le sursaut de la Commission bancaire et la lassitude du tribunal de commerce ont fait volé en éclats l'un des derniers bastions du capitalisme flamboyant. L'endettement de la banque atteint 3,5 milliards de francs, son passif final est de l'ordre de 12,5 milliards. Ses actifs ne s'élèvent, eux, qu'à près de 6 milliards de francs.

Vendredi 28 février, la banque Pallas Stern et sa maison-mère, Comipar, ont été mises en liquidation judiciaire, Jean-Pierre Mattei, le président du tribunal de commerce de Paris (TCP), n'étant pas parvenu à éviter cette *« faillite du siècle dans le secteur bancaire privé français »*.

La justice n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour tenter de sauver l'établissement, mis en redressement judiciaire en juin 1995, prorogeant de mois en mois les périodes d'observation dans l'espoir de trouver un repreneur.

Jean-Pierre Mattei reconnaît aujourd'hui son incapacité à régler le problème et admet que les solutions de reprise débouchaient, elles aussi à la liquidation de l'entreprise. Aucun des plans présentés par les repreneurs potentiels – la mutuelle d'assurances MAAF, pilotée par la société Synactic, le consortium Participation 80, dirigé par le financier Edouard Stern et celui des nippo-américains Daïwa, Goldman Sachs et Black Rock – n'ont donc été retenus.

Le tribunal a choisi une liquidation judiciaire, *« dont il n'est pas démontré que les conséquences, pour fâcheuses qu'elles soient, le seront à un même niveau que celles toutes relatives d'un plan de redressement par voie de continuation, qui est apparu comme le faux semblant d'une solution liquidative »*.

Cette décision va dans le sens de ce que demandaient plusieurs créanciers du groupe bancaire, qui préféraient une liquidation immédiate à des plans de continuation proposant un dédommagement des dizaines de milliers de créanciers étalé sur une vingtaine d'années. Près de 15 000 personnes avaient également souscrit à des obligations auprès de la banque.

Le tribunal avait tenté, comme préalable à un plan de continuation, d'obtenir un accord des grands actionnaires de Comipar-BPS (Société de banque suisse, Macro, Elf, CDR, AGF, GAN, Orcofi, Schneider, PPR, AXA-UAP...)sur un apport collectif, finalement fixé à 1,017 milliard de francs. Cette somme est désormais perdue. Mais les actionnaires n'en sont pas quitte pour autant. Ils risquent à présent d'être appelés en comblement de passif pour gestion de fait, afin d'apurer les quelque 7,8 milliards de francs d'écart avec les actifs.

DÉFERLEMENTS JUDICIAIRES

La décision du tribunal de commerce ouvre en outre la porte à tous les déferlements judiciaires. Déjà, le président de Comipar-BPS, Gérard Eskénazi, a été mis en examen il y a un an pour *« faux bilans, diffusion de fausses informations et escroquerie à l'épargne publique »*. Mais le président d'Elf, Philippe Jaffré, opposant affiché au maintien artificiel d'un établissement bancaire, peut à son tour être touché. Alors qu'il connaissait la situation critique de la banque, le patron d'Elf-Aquitaine s'est fait régulièrement rembourser, sans les renouveler, la totalité du milliard de francs de certificats de dépôts mis à la disposition de Pallas-Stern, au mépris de l'égalité de traitement des créanciers.

La prochaine étape aura lieu le 11 mars, le tribunal devant probablement accepter à cette date de faire remonter à fin 1993 la date de mise en redressement judiciaire des deux sociétés. Cela permettrait d'inclure le prêt de 3,5 milliards de francs accordé par BPS à sa maison-mère et d'étendre les responsabilités aux actionnaires de Comipar, comme l'a recommandé un rapport d'expert.

Babette Stern

Les étapes d'une faillite

● **Décembre 1993 :** *BPS* transfère dans des filiales de sa maison-mère Comipar 3,5 milliards d'actifs immobiliers et lui accorde un crédit d'un montant similaire, ne respectant plus de ce *fait le ratio de division des risques.*
● **Janvier 1995 :** la commission bancaire somme BPS de régulariser sa situation prudentielle. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la banque de France, tente *en* vain de faire *jouer* l'article 52 de la loi bancaire auprès des actionnaires de Comipar.
● **23 juin 1995 :** la Banque de France désigne un administrateur provisoire sur la demande de BPS, déclarée en cessation de paiements. Le 30 juin, la banque est placée en redressement judiciaire.
● **3 mars 1996 :** c'est au tour de Comipar et de ses filiales. Trois dirigeants de la banque : Gérard Eskénazi, Claude Vercambre et Gilles Oudiz sont mis en examen.
● **26 juin 1996 :** le tribunal de commerce proroge de quatre mois la période d'observation de BPS pour favoriser la finalisation de propositions de reprise. Ce délai sera repoussé jusqu'au 28 février.

France Télécom augmente l'abonnement au téléphone

LE TARIF DE L'ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE MENSUEL a été porté samedi 1er mars à 68 francs au lieu de 52,80 francs. Pour les petits consommateurs, France Télécom propose un abonnement à 34 francs par mois, dont la contrepartie est un prix double pour les communications, jusqu'à 184 unités téléphoniques par bimestre (une unité équivaut à 3 minutes de communications). En dessous de 92 unités, l'abonné aura intérêt à prendre l'abonnement à 34 francs. Au dessus mieux vaudra conserver son abonnement classique. France Télécom baissera le prix des communications nationales mardi 4 mars. Il met aussi en place un forfait local à 30 francs par mois pour 6 heures de communications entre 18 heures et 8 heures, et le week-end. Mais, l'opérateur supprimera en octobre son tarif de nuit le plus bas (réduction de 65 % sur le tarif normal, entre 22 heures 30 et 6 heures).

DÉPÊCHES

■ **TELEPHONE : l'Autorité de régulation des télécommunications** (ART) a émis le 28 février un avis favorable sur le projet de décret sur l'interconnexion (droits à payer par les concurrents de France Télécom pour emprunter son réseau), sous réserve du renforcement de certaines dispositions comme le principe de dégroupage (permettre de ne payer que les éléments du réseau de France Télécom dont un opérateur a besoin). Si France Télécom ne peut pas ouvrir ses points d'accès les moins coûteux (les commutateurs d'abonnés), il ne devrait pas pouvoir exiger des tarifs supérieurs, indique l'ART (*Le Monde* du 1er mars).

■ **THOMSON-CSF : la CFDT** a déclaré le 28 février *« son opposition »* à la privatisation du groupe d'électronique de défense Thomson-CSF, *« dont les objectifs ne sont pas clairement identifiés »* et mis en garde le gouvernement contre *« la constitution d'un pôle franco-français »* de défense.

■ **AIR FRANCE : le contrat de location-gérance** du fonds de commerce d'Air France-Europe par Air France, à compter du 1er avril, a été approuvé le 27 février. Air France-Europe restera propriétaire de *ses actifs mis à disposition d'Air France, moyennant* le paiement d'une redevance.

■ **ALITALIA : le conseil des ministres italien** a approuvé vendredi 28 février la deuxième tranche de la recapitalisation de la compagnie aérienne d'un montant de 5 milliards de francs, qui reste subordonné à l'aval du parlement et de la commission européenne.

■ **HERTZ : la société de location de voitures** pourrait introduire jusqu'à 20 % de son capital en Bourse, a indiqué le 28 février sa maison-mère Ford.

■ **CCMX-CONCEPT : les deux sociétés** de services informatiques, contrôlées par CDR Entreprises (ex-Crédit lyonnais) ont confirmé le 28 février leur prochain rapprochement.

■ **BASF : l'office fédéral allemand des cartels** s'est opposé vendredi 28 février au rachat de 51 % de Kali und Salz Beteiligung, filiale du groupe chimique allemand, par le canadien Potasch Corporation of Saskatchewan.

■ **SOLVAY : le groupe chimique et pharmaceutique belge** a vendu le 28 février son activité santé animale à American Home Products pour 2,56 milliards de francs français.

■ **JALLA : l'usine de Régny** (Loire), spécialisée dans la fabrication de tissu éponge, est occupée depuis vendredi 28 février, à l'appel de la CGT, pour appuyer des revendications salariales.

CARNET

DISPARITIONS

■ **ION VOICU**, violoniste roumain, est mort lundi 24 février à Bucarest à l'âge de soixante et onze ans. Né à Bucarest le 8 octobre 1925, Ion Voicu a étudié dans sa ville natale, mais aussi à Moscou et à Genève avec le violoniste russe David Oistrakh. Pendant cinquante ans, il a donné des concerts dans la plupart des capitales mondiales. En 1949, Ion Voicu était devenu soliste de l'Orchestre philharmonique Georges Enesco de Bucarest, formation qu'il a dirigée à partir de 1973.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 27 février sont publiés :

● **Thomson :** un décret autorisant le transfert au secteur privé de la société Thomson SA. Il est décidé de procéder à ce transfert par étapes, la première étant réalisée par le transfert de la participation majoritaire détenue par Thomson SA au capital de Thomson CSF.

● **Agriculture :** un décret instituant une taxe parafiscale pour le financement des actions du secteur céréalier.

● **Sciences :** un décret portant création et organisation provisoire de l'université thématique d'Agen.

● **Pâturage :** un décret portant publication de la lettre française portant dénonciation de l'arrangement, conclu à Berne le 23 octobre 1912, entre la France et la Suisse, pour le pacage sur les pâturages situés des deux côtés de la frontière.

● **Cantons :** plusieurs décrets portant modification et création de cantons dans les départements de l'Aude, de l'Essonne, de la Haute-Garonne, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

● **Collectivités locales :** un décret relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, modifiant le code des communes.

● **Education populaire :** un arrêté portant nomination au Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse.

● **Retraite complémentaire :** un arrêté fixant le salaire de référence à 15,47 francs, et la valeur du point de retraite à 2,339 francs, dans le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques de l'Ircantec.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Philippe et Annie MAZENGA
ont la joie d'annoncer la naissance tant attendue de

Marine,

le 27 février 1997.

– Le 4 février 1997, est venu au monde, dans l'émerveillement de ses parents, de ses grands-parents et de tous les siens,

Théo.

Valérie SICARD
et Immanuel CALMUSCKI,
1, avenue Richerand
75010 Paris.

Décès

– La Société française de physique a le regret de faire part du décès survenu le 24 février 1997, de

Philippe CATILLON,
ancien commissaire général
de l'Exposition de physique.

Elle s'associe à la douleur de sa famille.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Adrien COUDERC,

survenu le jeudi 27 février 1997, dans sa quinzième année.

La cérémonie sera célébrée ce samedi en l'église de Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne), à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Viviane et Eric,
ses enfants,
Olivier, Sacha, Antoine, Juliette, Caroline, Nicolas, Karine,
ses petits-enfants,
Pierre, Pépin, Miles, Nathan,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

Blanche HAZAN,

Elle est morte aussi vaillamment qu'elle a vécu.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 28 février.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Caroline Gillier,
sa femme,
Aurélien,
son fils,
Mme Marcel Gillier,
sa mère,
Mme Jean-Pierre Poirot-Delpech,
sa belle-mère,
Les familles Gillier, Ruzé et Poirot-Delpech,
Et tous ceux qui l'aiment,
ont l'immense douleur de faire part de la mort de

François-Xavier GILLIER,

survenue le 27 février 1997, dans sa cinquante-deuxième année.

Une cérémonie aura lieu le lundi 3 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Denys, 68 *bis*, rue de Turenne, Paris-3e.

Il reposera à Belvezet (Gard).

« Car nous aurons vécu
si profond les jours
que nous a consentis cette lumière. »
Yves Bonnefoy

17, rue du Pont-aux-Choux,
75003 Paris.

– Jean-Pierre Teyssier, président de l'Institut national de l'audiovisuel,
a la douleur de faire part du décès, à l'âge de cinquante et un ans, de

François-Xavier GILLIER,
secrétaire du conseil d'administration
de l'INA.

Une messe sera célébrée le lundi 3 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Denys-du-Saint-Sacrement, 68 *bis*, rue de Turenne, 75003 Paris.

Le conseil d'administration de l'INA, son président et l'ensemble des personnels adressent à son épouse, Caroline, à son fils Aurélien et à toute sa famille leurs plus sincères condoléances.

– Pierre Laurent,
président de section au Conseil d'Etat,
Pascale, Elisabeth, Frédéric Laurent,
ses enfants, et leurs conjoints,
Ara, Pauline, Sibylle, Théodore, Anatole, César, Chloé,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre LAURENT,
née Marie-Madeleine de RUMMEL

le 27 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Lambert (Paris-15e à 11 heures, le lundi 3 mars.

28, place Dauphine,
75001 Paris.

– Mme Rémi Durand-Gasselin,
née Toiny Bargeton,
son épouse,
Pierre Durand-Gasselin, Lise Jacob, Danielle Eldin, Samuel Durand-Gasselin, Anne Romagny, Nigelle Durand-Gasselin, Jean-Rémi Durand-Gasselin,
ses enfants, et leurs conjoints,
Ses vingt petits-enfants et leurs conjoints,
Ses quatorze arrière-petits-enfants,
Ses frères, sœurs, belles-sœurs et toute sa famille,
ont la tristesse de faire-part du décès, le 27 février 1997, de

Rémi DURAND-GASSELIN
ingénieur E.C.P.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière protestant de Montpellier. Un service d'action de grâces sera célébré au Centre œcuménique de Jacou (Hérault), le 2 mars 1997, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« L'Eternel est mon berger,
je ne manquerai de rien. »
(Psaume 23).

21, rue des Coquelicots,
34000 Montpellier.

Xavier ROSSIGNEUX

a quitté la tendresse de sa grande famille le 27 février 1997.

De la part de Mme Henri Rossigneux,
sa mère,
Mme Xavier Rossigneux,
née Annick Fontana,
son épouse,
Ses neuf enfants,
Ses belle-filles et gendres,
Et ses quinze petits-enfants.

Cérémonies religieuses à Buc (Yvelines), le mercredi 5 mars, à 11 heures, et à Bolandoz (Doubs), le jeudi 6 mars, à 14 h 30, où il sera inhumé.

Pas de couronne souhaitée.

Anniversaires de décès

– Le 2 mars 1995,

Pierre DALTROFF

quittait les siens. Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

– Il y a cinq ans, le 3 mars 1992,

Isaac KAPUANO,
mathématicien,

nous quittait.

Nous nous souvenons.

Jean-Jacques RACAUD

nous quittait le 2 mars 1995.

Il nous manque beaucoup.

Débats

– L'Association des amis de *Passages* et la revue *PASSAGES* organisent une soirée-débat sur le thème :

« Actualité de l'autisme : thérapeutique, éducation et opinion publique »,

le mardi 11 mars 1997, à 20 h 30, dans les locaux de la revue *PASSAGES*. Autour d'Emile Malet et de la rédaction de *PASSAGES*, sous la présence du professeur Roger Misès (professeur de psychiatrie), *avec le docteur Jean Bergès (psychanalyste, psychiatre)*, le professeur Jacques Hochmann (Institut de traitement des troubles de l'affectivité, Villeurbanne), Jacques Baer (administrateur de l'UNAFAM), et Nicole-Maya Malet (psychanalyste).

Réservations et inscriptions au : Tél. : 01-45-86-30-02/Fax : 01-44-23-98-24.

La revue *Passages* : 17, rue Simone-Weil, 75013 Paris. (Accès par le 79-83, avenue d'Ivry, 75013 Paris).

Communications diverses

AET : l'EMPT du Mans.

fêtera son

cinquantenaire

le samedi 3 mai 1997, au Mans.

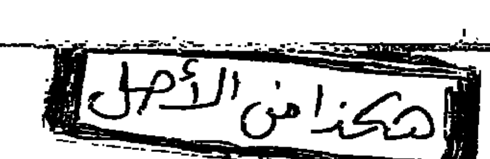
Contact : 06-07-97-69-58
ou : 02-43-87-91-36.

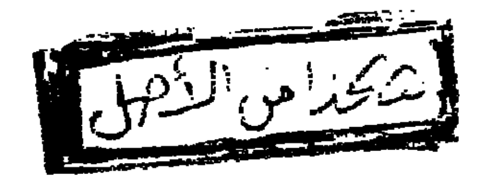
– Au Dojo Zen de Paris, 175, rue de Tolbiac, Paris-13e.

CONTES SOUFIS,

samedi 1er mars, 20 h. 40 F ; enf. : 15 F.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36





ENCHÈRES Les raisons pour faire expertiser une œuvre d'art vont de la simple curiosité à la nécessité de faire assurer son patrimoine, en passant par le besoin de vendre des objets. ● PRÉCAUTION : il faut distinguer la valeur de réalisation – évaluation du prix que l'œuvre peut atteindre au cours d'une vente publique – et la valeur de remplacement, retenue par les assureurs, qui correspond à la valeur de réalisation, plus les frais nécessaires pour retrouver un objet similaire. ● UN CERTIFICAT D'EXPERTISE est assorti d'une garantie qui engage durant trente ans la responsabilité de l'expert... qui peut se tromper de bonne foi. ● POUR CHOISIR le bon spécialiste, mieux vaut s'adresser aux experts agréés auprès des douanes et des tribunaux et à ceux qui font partie d'une compagnie ou d'un syndicat imposant des critères de sélection.

Les règles à suivre pour faire évaluer un objet d'art

La profession d'expert n'étant pas réglementée en France, chacun peut s'octroyer ce titre. Le particulier désireux de faire expertiser une œuvre doit observer quelques précautions pour éviter de se faire abuser

NÉCESSITÉ de faire assurer votre patrimoine, besoin d'argent ou simple interrogation sur la valeur des objets d'art dont vous êtes l'heureux possesseur... Autant de situations qui impliquent le recours à un expert. La tâche de ce dernier est double : tout d'abord situer l'objet dans son contexte, historique et géographique ; ensuite déterminer une fourchette d'évaluation qui doit cerner sa valeur à un moment donné.

Attention à bien faire la différence entre valeur de réalisation et valeur de remplacement. La valeur de réalisation correspond au prix que l'objet devrait raisonnablement atteindre en vente publique. C'est celle qui servira de référence dans le cadre d'une succession.

La valeur de remplacement prend en compte les frais à engager pour tenter de retrouver un objet comparable à celui qui vous aurait été dérobé, ou qui aurait été détruit lors d'un sinistre. C'est celle que l'on retient en matière d'assurance. Elle peut être de 30 % à 50 % supérieure à la valeur de réalisation, car la recherche visant à remplacer un objet disparu peut s'avérer longue et coûteuse, en raison du caractère unique des œuvres d'art.

Dans tous les cas, chaque fois que vous avez besoin d'un certificat écrit de la main de l'expert, faites-le rédiger de préférence au dos d'une photographie de l'objet. Sachez également qu'un certificat d'expertise est assorti d'une garantie trentenaire, qui engage la responsabilité de l'expert durant trente ans... Ce domaine étant loin d'être une science exacte, une part d'incertitude peut subsister.

Conséquence : on ne pourra reprocher à un expert une erreur commise de bonne foi ! Mieux vaut donc avoir recours à un spécialiste réellement averti et aussi « pointu » que possible. Où trouver l'homme de l'art, sachant que le titre n'est pas réglementé, e que tout un chacun peut aujourd'hui s'intituler expert, ave des compétences parfois floues ?

Première solution : s'adresse aux experts agréés auprès de douanes et des tribunaux, ou bie à ceux qui font partie d'un compagnie ou d'un syndicat im posant des critères de sélectio drastiques.

Exemple : à la Compagnie natic nale des experts, les adhérent doivent impérativement compte dix ans d'expérience dans leu spécialité, avant de se présenter . l'examen d'entrée. Les honoraire sont libres, et s'établissent au ca par cas, en fonction de l'impor tance des recherches à effectue et de la valeur des objets experti sés. Mais un simple avis, donn oralement, est le plus souvent gra tuit.

Autre possibilité : recourir a service d'expertise du Crédit mu nicipal. Contrairement aux idée reçues, « Ma Tante » ne se limit pas aux bijoux, mais dispose d'u panel d'experts couvrant tous le domaines.

La marche à suivre : prenez ren dez-vous pour déposer l'obje Vous vous verrez délivrer sou huitaine un certificat signé par u commissaire-priseur et à en-tête du Crédit municipal.

Tarif : 500 francs hors taxes, plus 1,5 % – toujours hors taxes – de l'estimation. Si l'expertise s'effectue dans le cadre d'un prêt sur gage, il ne vous en coûtera que 250 francs, plus 1 % de l'estimation.

Dernière option, qui a le mérite de la simplicité : vous rendre à Drouot-Estimations, où l'on vous recevra, même sans rendez-vous. Dans le cadre de ce service mis en place par la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris, l'expertise écrite est payante – 800 francs hors taxes pour un objet estimé jusqu'à 100 000 francs –, mais en revanche un avis oral pourra être donné gracieusement ! Bon à savoir, surtout si l'objet en question vous semble *a priori* de valeur modeste. Et qui sait ? La démarche réserve parfois de bonnes surprises. Témoin, cette belle histoire survenue en 1989 à Drouot. Une dame s'était alors présentée pour faire estimer une bouteille en verre, à décor floral, retrouvée au fond d'un placard à l'occasion d'un déménagement. La bouteille se révèle être un Gallé, prudemment évalué à 400 000 francs.

Au moment de la vente, coup de théâtre : la « Giroflée de muraille » s'enlève finalement pour... 1 900 000 francs !

Noëlle Joly

★ Compagnie nationale des experts, 6, rue Jacob, Paris VIe ; tél. : 01-40-51-00-81.
★ Muni-Expertise, Crédit municipal de Paris, 55, rue des Francs-Bourgeois, Paris IVe ; tél. : 01-44-61-65-81.
★ Drouot-Estimations, 7, rue Drouot, Paris IXe ; tél. : 01-48-01-91-00.

Les secteurs à la mode

Si, dans l'ensemble, le marché de l'art reste plutôt stationnaire en France, quelques secteurs ont mieux tiré que d'autres leur épingle du jeu au cours des derniers mois. C'est notamment le cas de l'art africain, dont Paris est une place forte. La dispersion au mois de juin 1996 de deux collections importantes a valu des enchères records. Un chef-d'œuvre de l'art Fang, une figurine de reliquaire à l'étonnante patine « *suintante* », a été adjugé à plus de 6 millions de francs.

Les meubles et objets d'art du XVIIIe siècle et Art déco ont également le vent en poupe. Les pièces des grands maîtres de l'Art déco comme Ruhlmann, Charéau, Dunand, Printz et Jean-Michel Franck restent très prisées. Enfin, la bibliophilie est aussi une valeur sûre. Le secteur a peu souffert au début des années 90 de la retombée de la flambée spéculative sur l'ensemble du marché de l'art, et les « livres de peintres » conservent une clientèle d'initiés fidèles.

Faut-il rattacher les enfants au foyer fiscal ?

A quelques jours de la date limite de remise de votre déclaration de revenus, il est encore temps de vous demander s'il est opportun de rattacher fiscalement vos enfants à votre foyer fiscal. La question se pose rarement pour les enfants de moins de dix-huit ans, car ils sont souvent à la charge de leurs parents.

FISCALITÉ

En revanche, l'enfant majeur est en principe imposable à titre individuel. Mais rien ne l'empêche de demander le rattachement fiscal au foyer de ses parents. A condition qu'il soit âg de moins de vingt et un ans – ou de moins de vingt-cinq ans s'il est étudiant –, qu'il effectue son service militaire – quel que soit son âge – ou qu'il soit infirme.

Ses revenus viendront alors s'ajouter à ceux d ses parents. Dans la pratique, ces derniers seront alors placés devant le choix suivant :

– opter pour le rattachement : dans ce cas, l'enfant sera fiscalement à leur charge. Ils bénéficieront d'un nombre de parts plus élevé qu'en cas d'imposition séparée. Mais les revenus de l'enfant s'ajouteront aux leurs. De plus, le foyer fiscal ne pourra déduire de pension alimentaire versée à l'enfant ;

– opter pour l'imposition distincte : dans ce cas, l'enfant n'est plu à leur charge sur le plan fiscal. Le nombre de parts du foyer fiscal des parents diminue. Mais les revenus de l'enfant ne sont plus taxés avec les revenus du couple. Autre différence : les parents peuvent bénéficier de la déduction de la pension alimentaire éventuellement versée à leur enfant.

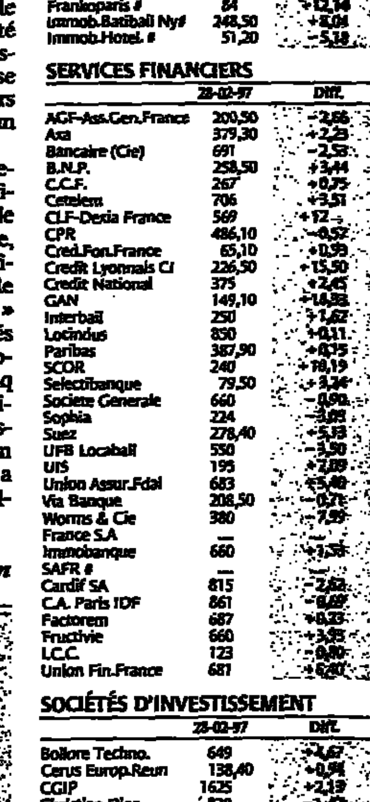
Chacun doit donc déterminer l'option qui lui est la plus favorable. Car le contribuable est parfaitement libre de choisir entre ces deux solutions dès lors que l'enfant demande le rattachement. Attention : avant de vous décider, n'oubliez pas de tenir compte des éventuelles majorations d'avantages fiscaux auxquelles donne droit le rattachement d'un enfant (par exemple : réduction d'impôt sur intérêt d'emprunt ou pour frais de scolarisation...).

Bon à savoir : les enfants mariés peuvent également demander le rattachement de leur couple au foyer fiscal des parents d'un des deux conjoints. Il suffit pour cela que l'un des deux époux ait moin de vingt et un ans – ou moins de vingt-cinq ans s'il est étudiant – ou qu'il effectue son service militaire. Les parents qui ont la charge du jeune couple ne bénéficient pas d'une majoration du nombre de parts. Mais ils ont droit à un abattement de 30 000 francs par personne à charge pour les revenus de 1996.

Laurent Edelman

La Bourse de Paris rebondit

LE RÉPIT que s'est accordé la Bourse de Paris a été de courte durée. Trop courte, même, aux yeux de certains observateurs pour qui le mouvement de consolidation aurait pu se prolonger encore quelques séances pour être réellement efficace. Et les deux séances de baisse qu'ont connues les valeurs françaises au cours de la semaine écoulée ne remettent pas en cause, selon les analystes, la tendance haussière du marché parisien. En cinq séances, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 1,74 % à 2 607,55 points. A ce niveau, il se retrouve à 50 points de son sommet historique, atteint le 18 février. Depuis le début de l'année, la Bourse de Paris affiche un gain de 12,6 %.



VALEURS

Sans surprise, l'une des plus fortes progressions de la semaine est celle du Club Méditerranée. Suspendue, il y a juste huit jours, en raison de la tenue du conseil d'administration qui devait mettre un terme aux fonctions opérationnelles de Serge Trigano au profit de Philippe Bourguignon, l'action a littéralement flambé lundi pour son retour à la cotation. Elle avait été malmenée plusieurs semaines après que Serge Trigano eut annoncé que les résultats seraient du même ordre que ceux de l'année précédente, alors que le marché anticipait un résultat de 400 millions de francs. Puis elle avait eu un sursaut au mois de décembre lors de l'annonce de l'éclatement du pacte d'actionnaires. Ce rebond s'était essentiellement fait sur des spéculations de possible lancement d'une offre publique d'achat (OPA), parce que le capital était déverrouillé.

Cette semaine, les opérateurs ont salué l'arrivée de Philippe Bourguignon à la tête du groupe de loisirs. Les boursiers anticipent un redressement. Le titre a terminé la séance sur un gain de 21,24 %, à 431 francs, dans un volume nourri de 1,3 million d'actions, soit 10 % du capital. Certains opérateurs restent pourtant sceptiques : les restructurations qui vont être entreprises, comme la fermeture d'une demi-douzaine de villages ou la transformation d'autres en Club Aquarius, n'auront véritablement d'effet que sur le long terme. La hausse du cours s'explique aussi, au-delà du changement de management, parce que d'aucuns pensent qu'Exor, holding de la famille Agnelli, pourrait continuer à monter dans le capital du Club. Le titre termine la semaine sur un gain de 23,07 %, à 437,50 francs.

Le départ d'Euro Disney de Philippe Bourguignon, en revanche, n'a pas influé sur son cours. Après une réaction légèrement épidermique lors de l'annonce, le titre est reparti de l'avant pour terminer sur un gain hebdomadaire de 1,95 %, à 10,45 francs. Le GAN a également effectué cette semaine une progression de la même ampleur. Tout au long de la séance de vendredi, le titre a été très entouré. La cotation a dû être réservée à la hausse trois fois en raison d'un afflux des ordres d'achat après le plan de sauvetage de 20 milliards de francs présenté jeudi par le gouvernement. A la dernière suspension, le titre valait 149,10 francs, en hausse de 21,2 %, soit l'écart maximal autorisé au cours d'une séance. Sur la semaine, le GAN affiche un gain de 17,87 %.

Le GAN était immédiatement suivi par Renault et par Peugeot. La firme au losange a finalement progressé de 13 % au cours de la seule séance de vendredi et de 21,4 % sur la semaine, pour terminer à 146,90 francs. Le titre a bénéficié d'un changement de recommandation de Cheuvreux de Virieu, qui est passé de *« vendre »* à *« acheter »*, ont souligné des opérateurs cités par Reuter. Peugeot a également vivement progressé, gagnant 18,37 %, à 670 francs, en cinq séances. Les deux valeurs profitent du sentiment général que le secteur a besoin de se restructurer. Par ailleurs, Renault, qui s'attend à un résultat net 1996 en perte *« très significative »*, a annoncé la fermeture de son usine belge de Vilvoorde en Belgique.

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	28-02-97	Diff.
Coflexip	318	+0,95
Elf Aquitaine	545	[illegible]
Esso	630	+4,30
Total	454,50	+0,77
Elyo	325	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	28-02-97	Diff.
Air Liquide	896	[illegible]
Eramet	284,90	[illegible]
Gascogne (B)	498,10	[illegible]
Metaleurop	77	[illegible]
Pechiney	240,90	[illegible]
Rhone Poulenc A	200	[illegible]
Rochette (La)	31	[illegible]
Usinor Sacilor	88	[illegible]
Vallourec	336,50	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	387,80	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	5100	[illegible]

CONSTRUCTION

	28-02-97	Diff.
Bouygues	544	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	224,40	[illegible]
Colas	789	[illegible]
Eiffage	362	[illegible]
GTM-Entrepose	306	+5,15
Imetal	820	[illegible]
Lafarge	357	[illegible]
Lapeyre	345	[illegible]
Saint-Gobain	840	[illegible]
SGE	131,90	[illegible]
Vicat	490	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	28-02-97	Diff.
Alcatel Alsthom	585	[illegible]
Carbone Lorraine	1250	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	310	[illegible]
Dassault-Aviation	1369	[illegible]
Dassault Electro	660	[illegible]
De Dietrich	263	[illegible]
Fives-Lille	472,90	[illegible]
Intertechnique	1188	[illegible]
Legrand	1000	[illegible]
Legris indust.	271	[illegible]
Sagem SA	3140	[illegible]
Sat	1691	[illegible]
Schneider SA	300,10	[illegible]
SFIM	1240	[illegible]
Sidel	417	[illegible]
Thomson-CSF	180,50	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1510	[illegible]
Machines Bull#	49,50	[illegible]
CNIM CA#	244	[illegible]
Faiveley #	340	[illegible]
Gebo Industries #	1145	[illegible]
GFI Industries #	1083	[illegible]
HIT Ly #	430	[illegible]
Manitou #	819	+0,86
Mecatherm	1380	[illegible]
NSC Schlum. Ny	640	[illegible]
Radiall #	640	[illegible]
Sediver	110	[illegible]

AUTOMOBILE

	28-02-97	Diff.
Bertrand Faure	283,90	+13,83
Labinal	1295	[illegible]
Michelin	356,80	[illegible]
Peugeot	630	+11,30
Plastic-Omn.(Ly)	539	[illegible]
Renault	146,90	+22
Sommer-Allibert	173	[illegible]
Valeo	384	-1,28
Ecia	980	+10,56
Sylea	550	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	28-02-97	Diff.
BIC	924	[illegible]
Chargeurs Intl	288	-2,70
Clarins	790	+0,78
DMC (Dollfus Mi)	161,60	+2,22
Essilor Intl	1564	+7,86
Filipacchi Medias	1450	[illegible]
L'Oreal	1931	[illegible]
Moulinex	132	[illegible]
Salomon (Ly)	391,30	-1,31
Sanofi	564	[illegible]
S.E.B.	1070	-2,72
Skis Rossignol	155	[illegible]
Strafor Facom	450	[illegible]
Synthelabo	618	+9,57
CEP Communication	470	[illegible]
Roussel Uclaf	1530	[illegible]
Arkopharma#	341	+1,18

	28-02-97	Diff.
Boiron (Ly) #	699	[illegible]
Christ.Dalloz #	2175	[illegible]
Devanlay	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	980	[illegible]
Gautier France #	260	[illegible]
Guerbet	262,10	[illegible]
Hermes internat.1#	1547	[illegible]
Info Realite #	260	[illegible]
Pochet	890	[illegible]
Reynolds #	403	[illegible]
Robertet #	1127	[illegible]
Smoby (Ly)#	645	[illegible]
Virbac	630	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	28-02-97	Diff.
Bongrain	2208	[illegible]
Danone	864	[illegible]
Eridania Beghin	921	[illegible]
Fromageries Bel	4451	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1333	[illegible]
Pernod-Ricard	311	[illegible]
Remy Cointreau	148,50	[illegible]
Saint-Louis	1496	[illegible]
SEITA	218	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)	689	[illegible]
L.D.C.	1051	[illegible]

DISTRIBUTION

	28-02-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	540	[illegible]
Carrefour	3511	[illegible]
Casino Guichard	260	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	859	[illegible]
Comptoir Moder.	2819	[illegible]
Damart	4500	[illegible]
Galeries Lafayette	2100	[illegible]
Groupe Andre S.A.	480	[illegible]
Gulbert	1085	[illegible]
Guyenne Gascogne	1960	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	2411	[illegible]
Primagaz	585	[illegible]
Promodes	1685	[illegible]
Rexel	1769	[illegible]
Monoprix	210	[illegible]
But S.A.	338	[illegible]
Grandoptic.Photo #	850	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	900	[illegible]
Manutan	498	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	256,50	[illegible]
Rubis et Cie #	163	[illegible]

AUTRES SERVICES

	28-02-97	Diff.
Accor	784	[illegible]
Axime	730	[illegible]
BIS	—	[illegible]
Canal +	1068	[illegible]
Cap Gemini	341,20	[illegible]
Cipe France Ly #	705	[illegible]
Club Mediterranee	437,50	[illegible]
Dassault Systemes	352	[illegible]
Degremont	470	[illegible]
Eaux (Gle des)	793	[illegible]
Euro Disney	10,45	[illegible]
Europe 1	1350	[illegible]
Eurotunnel	7,05	[illegible]
Gaumont #	430	[illegible]
Havas	450	[illegible]
Havas Advertising	690	[illegible]
Infogrames Enter.#	810	[illegible]
Lyonnaise Eaux	582	[illegible]
NRJ #	838	[illegible]
Pathe	1428	[illegible]
Publicis	592	[illegible]
S.I.T.A	1221	[illegible]
Sligos	872	[illegible]
Sodexho	3170	[illegible]
Spir Communication	530	[illegible]
Technip	576	[illegible]
G.T.I (Transport)	223	[illegible]
Louvre #	196,10	[illegible]
Altran Techno. #	2050	[illegible]
Assystem #	443	[illegible]
Fraikin 2#	345	[illegible]
Groupe Partouche #	325	[illegible]
M6-Metropole TV	509	[illegible]
Norbert Dentres.#	923	[illegible]
Sogeparc (Fin)	849	[illegible]
TF1-1	528	[illegible]

IMMOBILIER

	28-02-97	Diff.
Bail Investis.	846	[illegible]
Finextel	96,50	[illegible]
G.F.C.	539	[illegible]
Immeubl.France	361	[illegible]
Klepierre	804	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5680	+4,41
Sefimeg	471,50	+13,61
Silic CA	851	+0,47
Simco	552	+4,34
UIF	472	-0,08
Unibail	547	+5,39
Fonciere (Cie)	605	+0,83
Fonciere Euris	254	+1,60
Fonc. Lyonnaise #	721	+0,69
Foncina #	485	—
Imm.Plaine Monc.	275	-9,56
Im.Marseillaise	8720	+1,86
Frankoparis #	84	+12,14
Immob.Batibail Ny#	248,50	+8,04
Immob.Hotel. #	51,20	-5,18

SERVICES FINANCIERS

	28-02-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	200,50	-2,66
Axa	379,30	+2,23
Bancaire (Cie)	691	-2,53
B.N.P.	258,50	+3,44
C.C.F.	267	+0,75
Cetelem	706	+3,51
CLF-Dexia France	569	+12
CPR	486,10	-0,57
Cred.Fon.France	65,10	+0,93
Credit Lyonnais CI	226,50	+15,50
Credit National	375	+2,45
GAN	149,10	+18,38
Interbail	250	+1,62
Locindus	850	+0,11
Paribas	387,90	+0,75
SCOR	240	+18,19
Selectibanque	79,50	+3,24
Societe Generale	660	-0,90
Sophia	224	-3,03
Suez	278,40	+5,13
UFB Locabail	550	-3,50
UIS	195	+7,89
Union Assur.Fdal	683	+5,40
Via Banque	208,50	-0,71
Worms & Cie	380	-7,59
France S.A	—	—
Immobanque	660	+1,38
SAFR #	—	—
Cardif SA	815	-2,62
C.A. Paris IDF	861	-0,69
Factorem	687	+0,23
Fructivie	660	+3,95
L.C.C.	123	-0,80
Union Fin.France	681	+6,40

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	28-02-97	Diff.
Bollore Techno.	649	+4,67
Cerus Europ.Reun	138,40	+0,94
CGIP	1625	+2,19
Christian Dior	828	-1,42
Dynaction	144	+2,56
Eurafrance	2690	+4,66
Fimalac SA	533	+4,30
Gaz et Eaux	2520	+3,91
Lagardere	168	+3,63
Lebon	218	+12,19
Marine Wendel	595	-0,83
Nord-Est	151,90	-0,06
Salvepar (Ny)	451	+2,75
Acmes	—	—
Albatros Invest	128,20	-3,02
Burelle (Ly)	240	-3,61
Carbonique	—	—
Centenaire Blanzy	423	+5,75
F.F.P. (Ny)	250,20	+6,06
Finaxa	322	—
Francarep	268	-1,83
Invest.(Ste Cie.)	660	-0,15
Sabeton (Ly)	740	-0,26
Finatis(ex.Locain)	171	+0,56
Montaignes P.Gest.	1967	+9,34
Siparex (Ly) #	119,90	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 21 février

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 17,80 %, sur 5 ans : 42,97 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	1	[illegible]	—	[illegible]	129,79
NORWICH SELECTION	NORWICH	2	[illegible]	14	[illegible]	150,63
INTERSELECTION FRANCE	SG	3	[illegible]	7	[illegible]	657,35
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	4	[illegible]	2	[illegible]	153,02
VALEURS DE FRANCE	BRED	5	[illegible]	—	[illegible]	542,23
PERVALOR	SG	6	[illegible]	9	[illegible]	716,69
OUEST VALEURS (C)	CIO	7	[illegible]	12	[illegible]	1792,21
OUEST VALEURS (D)	CIO	8	[illegible]	13	[illegible]	1566,76
CAPITAL-D.R. FRANCE	PALUEL	9	[illegible]	1	[illegible]	10926
ALLIAGE (D)	BGP	10	[illegible]	—	[illegible]	1153,66
ALLIAGE (C)	BGP	11	[illegible]	—	[illegible]	1242,19
ASSURINDICE	DEMACHY	12	[illegible]	22	[illegible]	12411,11
BSD AVENIR	BSD	13	[illegible]	19	[illegible]	124,18
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	14	[illegible]	20	[illegible]	253,80
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	15	[illegible]	21	[illegible]	242,97
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	16	[illegible]	4	[illegible]	951,62
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	17	[illegible]	17	[illegible]	2261,10
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	18	[illegible]	18	[illegible]	2141,56
FEDERAL CROISSANCE (C)	FEDFIN	19	[illegible]	5	[illegible]	195,72
FEDERAL CROISSANCE (D)	FEDFIN	20	[illegible]	6	[illegible]	182,26
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	21	[illegible]	—	[illegible]	1231,09
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	22	[illegible]	23	[illegible]	49432,15
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	23	[illegible]	3	[illegible]	18507,86
SEVEA	CNCA	24	[illegible]	—	[illegible]	113,91
INOGESTION (C)	ECOFI FI	25	[illegible]	10	[illegible]	17585,78
INOGESTION (D)	ECOFI FI	25	[illegible]	10	[illegible]	17585,78
TRESOR AVENIR	CDC TRES	27	[illegible]	8	[illegible]	120,23
ACTI 2 (C)	BBL FRAN	28	[illegible]	15	[illegible]	16560,40
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	29	[illegible]	16	[illegible]	14356,95
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	30	[illegible]	—	[illegible]	12530,57
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	B PARIBA	31	[illegible]	—	[illegible]	111920,50

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 20,32 %, sur 5 ans : 47,94 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
ATLAS MAROC	ATLAS	1	[illegible]	—	[illegible]	14173,92
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	2	[illegible]	1	[illegible]	1791,79
PARAMERIQUE	B PARIBA	3	[illegible]	23	[illegible]	1245,95
PLACEMENT NORD (D)	SMC	4	[illegible]	13	[illegible]	1549,17
PLACEMENT NORD (C)	SMC	4	[illegible]	13	[illegible]	1549,17
PAREUROPE	B PARIBA	6	[illegible]	4	[illegible]	1703,25
CHINA EUROPE FUND	IFDC LTD	7	[illegible]	—	[illegible]	2426,48
FINARVAL	COURCOUX	8	[illegible]	46	[illegible]	2297,45
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	9	[illegible]	34	[illegible]	1888,16
BIOSPHERE	CYRIL FI	10	[illegible]	20	[illegible]	1853,39
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	11	[illegible]	3	[illegible]	1746,69
PROVENCE EUROPE	HOTTINGU	12	[illegible]	—	[illegible]	1329,24
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	13	[illegible]	5	[illegible]	214,62
SOGEVAR	SG	14	[illegible]	26	[illegible]	1502,40
ATHENA VALEURS	ATHENA B	15	[illegible]	37	[illegible]	266,84
HORIZON	ECUREUIL	16	[illegible]	10	[illegible]	2006,28
C.I.P.E.C.	CIPEC	17	[illegible]	15	[illegible]	1423,60
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	18	[illegible]	18	[illegible]	1417,09
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	19	[illegible]	8	[illegible]	1243,54
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	20	[illegible]	32	[illegible]	597,67
EPARGNE UNIE	CNCA	21	[illegible]	16	[illegible]	191,73
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	22	[illegible]	7	[illegible]	639,66
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	23	[illegible]	6	[illegible]	267,34
SOGINTER	SG	24	[illegible]	21	[illegible]	2117,37
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	25	[illegible]	17	[illegible]	1314,66
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	26	[illegible]	19	[illegible]	1026,34
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC	27	[illegible]	25	[illegible]	993,49
CICAMONDE	CIC PARI	28	[illegible]	40	[illegible]	1467,38
GROUPAMA PATRIMOINE	GROUPAMA	29	[illegible]	24	[illegible]	1619,27
SLIVAM	CL	30	[illegible]	28	[illegible]	540,57
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	31	[illegible]	29	[illegible]	446,26
PREPAR CROISSANCE	BRED	32	[illegible]	33	[illegible]	177,09
VICTOIRE	VICTOIRE	33	[illegible]	12	[illegible]	1449,41
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	54	[illegible]	56	[illegible]	1004,79
SELECTION MONDIALE	CCF	55	[illegible]	62	[illegible]	412,05
LEUMI LONG TERME (C)	CDT MUTU	56	[illegible]	43	[illegible]	9207,64
LEUMI LONG TERME (D)	CDT MUTU	57	[illegible]	44	[illegible]	8886,47
VENDOME PATRIMOINE SICAV	CHEUVREU	58	[illegible]	2	[illegible]	201,07
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	59	[illegible]	31	[illegible]	9567,07
GESTION ASSOCIATIONS	B PARIBA	60	[illegible]	36	[illegible]	246,47
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	61	[illegible]	66	[illegible]	1451,76
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	62	[illegible]	65	[illegible]	1401,01
EGEVAL (C)	BRED	63	[illegible]	41	[illegible]	155,67
EGEVAL (D)	BRED	64	[illegible]	42	[illegible]	142,89
STE FRA D'EPARGNE ET DE RETR.	ABEILLE	65	[illegible]	—	[illegible]	123,04
PARIBAS CROISSANCE (D)	B PARIBA	66	[illegible]	38	[illegible]	787,53
PARIBAS CROISSANCE (C)	B PARIBA	66	[illegible]	38	[illegible]	787,53
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE C	CDT NORD	68	[illegible]	—	[illegible]	116,55
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE D	CDT NORD	69	[illegible]	—	[illegible]	116,34
PARIBAS OPPORTUNITES	B PARIBA	70	[illegible]	52	[illegible]	169,94
NOVACTIONS	BQ EUROF	71	[illegible]	—	[illegible]	1191,77
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	72	[illegible]	48	[illegible]	314,54
FRANCE JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	73	[illegible]	63	[illegible]	502,58
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	74	[illegible]	51	[illegible]	14268,01
ORSAY STRATEGIES	ORSAY	75	[illegible]	—	[illegible]	12292,87
ATALANTE GESTION	CDC GEST	76	[illegible]	—	[illegible]	1211233,73
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	77	[illegible]	45	[illegible]	17708,90
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	B PARIBA	78	[illegible]	53	[illegible]	222,34
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	79	[illegible]	64	[illegible]	364,15
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C)	OPTIGEST	80	[illegible]	59	[illegible]	1521,68
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D)	OPTIGEST	81	[illegible]	60	[illegible]	1513,11

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 18,09 %, sur 5 ans : 30,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	[illegible]	1	[illegible]	463,24
PLACEMENT IMMOBILIER (D)	SMC	2	[illegible]	19	[illegible]	128,05
PLACEMENT IMMOBILIER (C)	SMC	2	[illegible]	19	[illegible]	128,05
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	4	[illegible]	25	[illegible]	12918,58
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	5	[illegible]	4	[illegible]	125,79
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	6	[illegible]	13	[illegible]	589,67
CNP ASSUR PIERRE	CNP	7	[illegible]	2	[illegible]	602,59
FONCIER INVESTISSEMENT (D)	CFF	8	[illegible]	26	[illegible]	1040,97
FONCIER INVESTISSEMENT (C)	CFF	8	[illegible]	26	[illegible]	1040,97
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	10	[illegible]	17	[illegible]	1159,44
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	11	[illegible]	18	[illegible]	1070,29
ABF FONCIERE SELECTION	ABF	12	[illegible]	28	[illegible]	3809,31
FRUCTI-ACTIONS RENDEMENT	GRP BP	13	[illegible]	16	[illegible]	34,53
NATIO IMMOBILIER	BNP	14	[illegible]	3	[illegible]	1321,19
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	15	[illegible]	14	[illegible]	128,69
UAP AEDIFICANDI	UAP	17	[illegible]	21	[illegible]	511,59
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (C)	INDOSUEZ	18	[illegible]	11	[illegible]	860,11
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (D)	INDOSUEZ	19	[illegible]	12	[illegible]	653,70
AGF FONCIER	AGF	20	[illegible]	22	[illegible]	93,84
UNI-FONCIER	CNCA	21	[illegible]	7	[illegible]	1377,71
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	22	[illegible]	8	[illegible]	759,55
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	23	[illegible]	9	[illegible]	546,90
FONCIVAL	BRED	24	[illegible]	6	[illegible]	312,09
AGFIMO	AGF	25	[illegible]	15	[illegible]	565,49
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	26	[illegible]	10	[illegible]	10627,27
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	27	[illegible]	29	[illegible]	608,52
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	28	[illegible]	—	[illegible]	1076,22
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	29	[illegible]	30	[illegible]	1102,24
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	30	[illegible]	24	[illegible]	631,27
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	31	[illegible]	23	[illegible]	489,27

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 12,08 %, sur 5 ans : 72,87 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
SELECTION GEOLOGIA	CCF	1	[illegible]	5	[illegible]	145,22
PREMIOR	CDT NORD	2	[illegible]	7	[illegible]	1786,87
ACTI MINES D'OR (D)	BBL FRAN	3	[illegible]	3	[illegible]	1993,24
ACTI MINES D'OR (C)	BBL FRAN	4	[illegible]	2	[illegible]	2435,19
ENERGIA	GAN	5	[illegible]	6	[illegible]	436,38
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	6	[illegible]	9	[illegible]	11752,48
ORACTION	CNCA	7	[illegible]	4	[illegible]	1881,91
ORVALOR	SG	8	[illegible]	1	[illegible]	1560,59
AUREOIC	CIC PARI	9	[illegible]	8	[illegible]	1469,40
GROUPAMA OR	GROUPAMA	10	[illegible]	—	[illegible]	10248,06

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 15,18 %, sur 5 ans : 52,88 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	1	[illegible]	7	[illegible]	24974,76
INDOSUEZ CONVERTIBLES (C)	INDOSUEZ	2	[illegible]	—	[illegible]	12206,76
INDOSUEZ CONVERTIBLES (D)	INDOSUEZ	3	[illegible]	—	[illegible]	11807,83
CPR CAPITAL EXPANSION (D)	CPRGESTI	4	[illegible]	2	[illegible]	1247,83
CPR CAPITAL EXPANSION (C)	CPRGESTI	4	[illegible]	2	[illegible]	1247,83
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	6	[illegible]	6	[illegible]	1751,12
DIEZE	CNCA	7	[illegible]	4	[illegible]	2058,35
VICTOIRE CONVERTIBLES	ABEILLE	8	[illegible]	—	[illegible]	117,19
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	9	[illegible]	—	[illegible]	13156,22
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	10	[illegible]	—	[illegible]	1295,95
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	11	[illegible]	—	[illegible]	12667,36
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	12	[illegible]	12	[illegible]	19876,85
CONVERTICIC	CIC PARI	13	[illegible]	—	[illegible]	381,80
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	14	[illegible]	1	[illegible]	1337,57
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	15	[illegible]	5	[illegible]	721,94
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	16	[illegible]	10	[illegible]	21595,08
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	17	[illegible]	11	[illegible]	20627,15
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	18	[illegible]	—	[illegible]	1145,41
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	19	[illegible]	—	[illegible]	1213,66

Les sicav, obligations convertibles, séduisent les épargnants prudents

A MI-CHEMIN entre une obligation et une action, les obligations convertibles servent de support à une trentaine de sicav. Ces titres, émis par de grandes entreprises comme Alcatel ou Danone, se comportent comme des obligations : leurs cours varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Mais ils peuvent être échangés contre des actions de la société à un cours et à une date fixés à l'avance. C'est pourquoi la valeur d'une obligation convertible dépend également de l'évolution du cours de l'action de l'entreprise qui l'a émise.

Ces caractéristiques présentent de l'intérêt pour les épargnants prudents dans le contexte actuel. *« En cas de chute de la Bourse, le cours d'une obligation convertible baissera dans une moindre proportion. Et si les actions continuent de monter, les obligations convertibles offriront un rendement supérieur à celui des obligations classiques, qui sont pénalisées par la baisse des taux »*, explique Louis Bert, gestionnaire de Dièze, un fonds du Crédit agricole.

« En 1994, bien que nous ayons eu à faire face simultanément à une baisse du marché des actions et des obligations, la valeur de la part de notre fonds n'a diminué que de 2 % pendant que la CAC 40 perdait environ 17 % », rappelle Partick Jacob, gestionnaire de Cyril Convertible, sicav en tête du classement Fininfo pour sa performance sur trois ans. En moyenne, les sicav obligations convertibles ont gagné 15,18 % sur un an, moins que les sicav actions françaises, mais près du double de ce qu'ont rapporté les sicav obligations françaises.

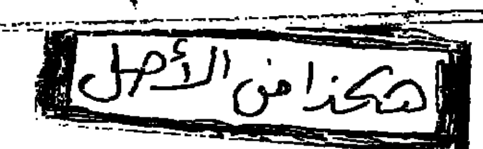
Néanmoins, la gestion des fonds investis en obligations convertibles devient de plus en plus délicate. *« Les grandes entreprises françaises disposent de trésoreries confortables et n'émettent quasiment plus d'obligations convertibles. Certaines, comme Michelin, retirent leurs obligations convertibles du marché pour les convertir en actions. On assiste à une certaine pénurie de ce type de papier »*, regrette Jean-Pierre Sales, gestionnaire de Victoire Convertible, sicav de la compagnie d'assurances Abeille. Il consacre la moitié de son portefeuille à des obligations convertibles étrangères, essentiellement libellées en dollars et émises par des sociétés asiatiques. Beaucoup de sicav diversifient leurs investissements. CPR Capital Expansion, gérée par Aranud Falier, *« s'ouvre à l'Europe »* à hauteur de 10 % dans son portefeuille alors que le fonds était jusqu'à récemment totalement investi en France.

DES TECHNIQUES SOPHISTIQUÉES

D'autres gestionnaires ont recours à des techniques financières sophistiquées pour compenser l'étroitesse du marché français des convertibles. Gilles Guez, par exemple, le gestionnaire d'Indosuez Convertible, une sicav de la Banque Indosuez, *« synthétise »* des obligations convertibles. Il achète des obligations classiques émises par l'Etat et des options à l'achat d'actions des entreprises figurant dans le CAC 40, des « call ». Cette méthode lui permet par exemple de créer artificiellement des obligations convertibles Elf alors qu'il n'en existe aucune sur le marché.

Enfin, quelques gestionnaires achètent des titres participatifs, souvent décotés. Emis à partir de 1983 par les sociétés nationalisées, ces titres en voie d'extinction ont une rémunération liée au chiffre d'affaires ou à la marge brute de l'entreprise. Des sicav comme CPR Capital Expansion ou Cyril Convertibles en détiennent entre 10 % et 15 % dans leur portefeuille.

Joël Morio



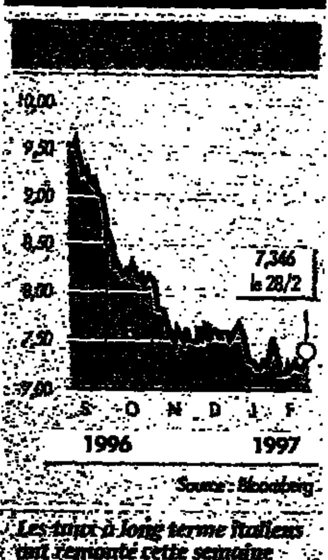
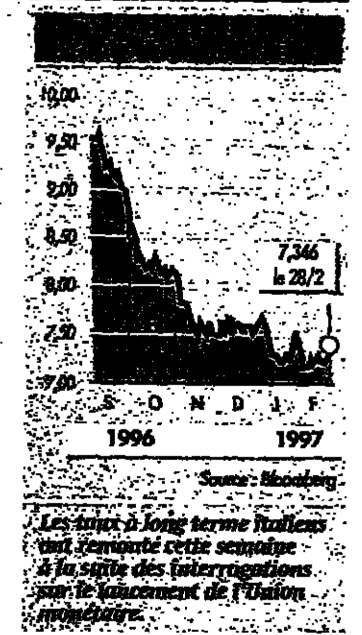
Les incertitudes européennes affectent les marchés italiens

Les rumeurs de report de lancement de l'Union monétaire provoquent des turbulences sur les places européennes. Aux Etats-Unis, les menaces de resserrement de la politique monétaire ont entraîné une remontée des rendements obligataires

La semaine a été marquée par le discours du président de la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed) devant la commission bancaire du Sénat américain. Alan Greenspan a semé le trouble en évoquant la possibilité d'une action *« préventive »* de la Fed pour apaiser les tensions inflationnistes. La menace d'une hausse des taux directeurs a provoqué un rebond du dollar et entraîné un net repli du marché obligataire américain. Sur les marchés européens, les interrogations portant sur la réalisation de l'Union monétaire ont dominé les transactions. Les emprunts d'Etat italiens ont fortement baissé. La Bundesbank et le ministère allemand des finances ont fermement démenti, vendredi, que l'Allemagne, en proie à de grandes difficultés budgétaires, soit sur le point de demander un report d'une ou deux années de la monnaie unique.

AVEC quels pays, quand ? Les interrogations sur le lancement de l'Union monétaire ne manquent pas et entretiennent, depuis plusieurs semaines, sur les marchés financiers européens, une atmosphère électrique. Les opérateurs guettent les moindres déclarations des responsables monétaires et politiques de l'Union ; ils tentent de mesurer la probabilité que se vérifient les nombreuses rumeurs qui circulent dans les salles de marché.

L'évolution heurtée des emprunts d'Etat italiens reflète cette nervosité. Le rendement de l'obligation à dix ans est monté, vendredi 28 février, jusqu'à 7,35 %, alors qu'il avait atteint, il y a trois semaines, un point bas historique de 7,16 %. Parallèlement, l'écart de taux à long terme entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi à 1,90 %, soit son plus haut niveau de l'année. La lire, enfin, a reculé jusqu'à 999 lires pour un deutschemark, cours auquel la Banque d'Italie serait intervenue.

Les taux à long terme italiens ont remonté cette semaine à la suite des interrogations sur le lancement de l'Union monétaire.

Les marchés financiers italiens ont d'abord été affectés par des mauvaises nouvelles économiques. Le produit intérieur brut de l'Italie a reculé de 0,1 % au quatrième trimestre de 1996, limitant la croissance sur l'ensemble de l'année à 0,8 %. L'économie italienne ne donnant pas de signes évidents de reprise, le programme d'assainissement des finances publiques pourrait s'en trouver compromis, et par là même la capacité de l'Italie à respecter les critères de convergence. Le président du conseil Romano Prodi a pourtant fait part de son optimisme en estimant que *« les données macro-économiques de l'Italie confirment la solidité du processus de convergence vers l'union monétaire »*. M. Prodi prévoit que, sans tenir compte des nouvelles mesures de restrictions budgétaires qu'il annoncera prochainement, le déficit public en 1997 serait compris entre 3,3 % et 3,7 % du produit intérieur brut, un niveau suffisamment proche du seuil de 3 % fixé par le traité pour permettre à l'Italie d'adhérer dès le départ à la zone euro. Les opérateurs jugent quelque peu optimistes les pronostics budgétaires de M. Prodi.

UN ÉCHO FAVORABLE

Mais, de façon presque paradoxale, les marchés italiens sont surtout victimes des difficultés économiques de l'Allemagne et des doutes des investisseurs sur l'aptitude de Bonn à atteindre les objectifs établis par Maastricht. L'incertitude ne fait qu'augmenter depuis l'annonce, début février, d'une envolée du chômage outre-Rhin, qui se traduira par des dépenses supplémentaires et par un manque à gagner en matière de recettes fiscales. Au lendemain même de ces statistiques, deux des principaux instituts de conjoncture économique allemands avaient exprimé publiquement leurs craintes à ce sujet. L'organisme IW avait annoncé que le déficit budgétaire allemand s'établira à 3,4 % en 1997 et l'institut DIW à 3,6 %. Par ailleurs, des prévisions officieuses du ministère allemand des finances feraient état d'un niveau de dette publique de 61,5 % à la fin de l'année (la limite est fixée à 60 %).

L'Allemagne n'est donc plus en position de force pour s'opposer à l'entrée des pays d'Europe du Sud dans la zone euro dès le 1er janvier 1999. Si l'on y ajoute l'opposition viscérale des Allemands à un assouplissement des critères, la solution alternative, celle d'un report de l'Union monétaire, ne peut que rencontrer un écho favorable auprès des milieux financiers internationaux. Elle est, il est vrai, régulièrement alimentée par des déclarations de membres du conseil de la Bundesbank. Après Hans Dieter Kuehbacher et Ernst Welteke, c'est au tour de Günter Palm d'avoir, cette semaine, entretenu la confusion. *« La question du calendrier ne doit pas être considérée comme un sujet tabou »*, a-t-il expliqué.

L'attitude monétaire étrange de la banque centrale allemande – qui réclame un arrêt de la hausse du dollar et n'abaisse pas ses taux directeurs – ne fait qu'augmenter les soupçons des marchés : la Bundesbank ne préfère-t-elle pas différer – saboter ? – l'Union monétaire plutôt que d'avoir à partager l'euro avec les Italiens et les Espagnols, dont elle estime qu'ils ne possèdent pas une culture de stabilité suffisante ? La question reste posée malgré les démentis apportés vendredi, tant par la Bundesbank que par le ministère allemand des finances, aux rumeurs d'un report du lancement de la monnaie unique européenne.

Alors que l'euro sème le trouble sur les marchés du Vieux Continent, c'est le président de la Réserve fédérale qui, outre-Atlantique, provoque des turbulences. Devant la commission bancaire du Sénat, Alan Greenspan a affirmé mercredi que la Fed pourrait procéder à une hausse *« préventive »* de ses taux directeurs afin d'apaiser les tensions inflationnistes, et il a dénoncé la vision *« exagérément optimiste »* que les investisseurs se font de l'économie américaine. *« Il est évident*, a-t-il précisé, *que lorsqu'on est exposé à de longues périodes de relative tranquillité économique, on est inévitablement enclin à une certaine complaisance envers l'avenir. »* Critiqués par ceux qui lui reprochent de vouloir tuer la poule aux œufs d'or, les propos courageux de M. Greenspan, qui ne croit guère que les Etats-Unis soient entrés dans une ère économique nouvelle faite de quasi-plein emploi et d'inflation modérée, parviendront-ils à dégonfler la bulle spéculative ? La première réaction des marchés américains permet d'espérer que oui. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté de 6,64 % à 6,81 %, tandis que le dollar a repris son ascension (1,6950 mark et 5,71 francs vendredi soir), deux éléments susceptibles de ralentir la croissance de l'économie américaine et de stabiliser Wall Street.

Pierre-Antoine Delhommais

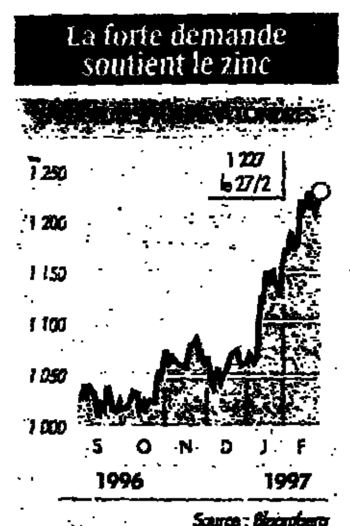
« Statu quo » en France, resserrement aux Pays-Bas

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, réuni jeudi 27 février, a laissé inchangés ses taux directeurs. Le niveau de l'appel d'offres reste fixé à 3,10 %, alors que celui des prises en pension de la Bundesbank se situe à 3 %. En dépit du statu quo décidé par l'Institut d'émission français, les opérateurs continuent à miser sur une égalisation, avant la fin de l'année, des taux directeurs de la France et de l'Allemagne.

La banque centrale des Pays-Bas a, quant à elle, relevé, jeudi, le taux de ses avances spéciales, porté de 2,50 % à 2,70 %. Ce geste, qui s'explique par la relative faiblesse actuelle du florin néerlandais et par les tensions observées sur le marché monétaire d'Amsterdam, ne doit pas être interprété, selon les experts, comme le signe avant-coureur d'un prochain resserrement de la politique monétaire allemande.

MATIÈRES PREMIÈRES

La forte demande soutient le zinc



LE ZINC, après avoir gagné presque 15 % depuis le début de l'année, voit la hausse de son cours se poursuivre sur le marché londonien des métaux (LME) où le métal gris se traitait en fin de semaine autour de 1 215 dollars la tonne au comptant (1 233 dollars à terme). Tous les opérateurs ne semblent pas s'accorder sur la longévité de cette hausse. Ainsi, le courtier GNI l'estimant essentiellement due à des causes spéculatives, s'attend à ce qu'elle retombe. D'autres lui assurent un maintien grâce à un renouveau d'intérêt des fonds d'investissement.

Ce qui est sûr pour l'instant : les fondamentaux sont bons. Les entrepôts du LME sont en baisse constante – ils ne contiennent plus que 475 000 tonnes (fin 1994, les stocks officiels se montaient encore à 664 700 tonnes) – alors que la demande est forte, tout particulièrement en Amérique latine et en Asie. Ce sont en effet des marchés gros consommateurs d'automobiles et de produits galvanisés. Le zinc intervient dans la protection de l'acier contre la corrosion. C'est lui qui préserve les carrosseries de voitures (qui en contiennent en moyenne 10 kilos), lui aussi qui protège de la rouille les 30 000 tonnes d'acier qui ont été nécessaires aux équipements du tunnel sous la Manche. L'architecture en use, de même que la Très Grande Bibliothèque ou le Grand Louvre. On le voit, au-delà de la spéculation des marchés, le métal gris a un avenir industriel assuré.

Cela n'a pas empêché le groupe anglo-australien RTZ-CRA d'essuyer un échec cuisant, même s'il est peut-être momentané. Le groupe, associé en l'occurrence au premier producteur mondial de zinc, l'Australien Pasminco, comptait créer en Australie la plus grande mine de zinc du monde. Trente mois de négociations portant sur un programme de développement d'une région reculée de 4,7 milliards de francs n'ont pu venir à bout des réticences des aborigènes : un oléoduc long de 500 kilomètres traverserait quatre régions sacrées. L'affaire est entre les mains d'un tribunal qui rendra son arbitrage dans six mois.

Carole Petit

Marché international des capitaux : un important projet allemand

UN ÉTABLISSEMENT *public allemand s'apprête* à lancer un important emprunt en deutschemarks dont les promoteurs ont de bonnes raisons de croire qu'il retiendra l'attention de nombreux investisseurs tant en Europe qu'en Asie. C'est un des grands projets du début du mois, et sa réalisation devrait mettre en évidence plusieurs des principales tendances actuelles du marché international des capitaux.

Le débiteur, Kreditanstalt für Wiederaufbau, jouit d'une très bonne notoriété internationale. Ses transactions bénéficient de privilèges particuliers et de tout un mécanisme de garanties de la part de son pays, un peu comme en France la Caisse d'amortissement de la dette sociale (la Cades). De tels emprunteurs ont, certes, de lourds programmes à remplir, mais leurs opérations sont moins volumineuses que celles auxquelles procèdent directement les Etats. C'est un des principaux éléments qui expliquent pourquoi ces émetteurs de tout premier plan doivent offrir davantage que le Trésor public. Le facteur taille est primordial pour les investisseurs parce qu'il est un gage de liquidité.

Kreditanstalt für Wiederaufbau pourrait lever jusqu'à 2 milliards de deutschemarks pour une durée de dix ans et on estime que ses obligations devraient apporter environ 0,12 point de pourcentage de plus que celles du Trésor allemand.

Traditionnellement, les emprunteurs allemands qui se procurent des ressources dans leur monnaie doivent proportionnellement payer plus cher que leurs homologues français qui sollicitent le marché du franc. La Cades, par exemple, peut se contenter de ne proposer que 0,07 point de pourcentage de plus que les fonds d'État français. Mais la différence de supplément de rendement est en train de se réduire sous l'effet de la demande internationale.

La demande française pour des titres allemands est assez récente et s'inscrit bien dans la perspective de l'Union monétaire européenne qui réduit considérablement le risque de change entre le franc et le mark. Il est évident, par ailleurs, qu'elle ne serait pas aussi forte si, d'une façon générale, les emprunts de longue durée ne rapportaient pas davantage en Allemagne qu'en France. Les taux longs français sont inférieurs parce que les compagnies d'assurances nationales qui dominent le marché privilégient les placements en francs qui viendront à échéance dans au moins dix ans.

LES ASIATIQUES VEULENT DU CONCRET

Le marché allemand est organisé différemment et la demande est beaucoup plus diversifiée. Si les investisseurs français continuent de se montrer aussi assidus dans leurs achats de titres allemands, ils contribueront certainement à amenuiser l'écart entre les deux marchés. D'autres investisseurs de notre continent s'intéressent eux aussi aux longues obligations allemandes. Soit tout simplement parce qu'elles rapportent plus que celles émises dans leur propre pays, soit parce qu'elles ont des caractères techniques qui leur conviennent bien. C'est le cas aux Pays-Bas où, déjà, on s'apprête à souscrire à l'emprunt qui est en préparation.

En Extrême-Orient, comme le dollar achoppe au mur de 1,70 deutschemark, on recommence à prêter quelque attention aux grandes monnaies d'Europe continentale, et la préférence va tout naturellement à la plus réputée. Acquérir de longues obligations d'excellente qualité en deutschemarks paraît le meilleur moyen d'investir en Europe. Vue d'Asie, l'affaire a le mérite d'être simple. Elle ne sera assortie d'aucune clause de conversion éventuelle en euros et aucune perspective de fusion avec des émissions libellées dans d'autres devises appelées à céder la place à la future monnaie commune. Il y a eu récemment plusieurs transactions de ce genre qui, chez nous, ont été très recherchées. Mais au Japon, à Singapour ou en Chine, ces éléments n'ajoutent pas grand-chose. On est mal informé au sujet de l'euro, la construction de l'Europe monétaire apparaît encore bien incertaine et on préfère investir dans du concret.

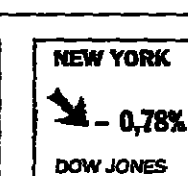
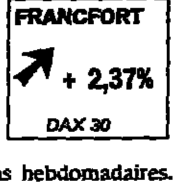
Deux banques dirigeront l'emprunt, une allemande, la Dresdner Bank, et une américaine, Merrill Lynch. De ce point de vue également, l'affaire est très représentative des grands courants actuels. La place prise par les établissements financiers américains en Europe augmente de plus en plus.

Pour ce qui est des débiteurs français, c'est surtout de la Cades dont il est question. Ses plans ne sont pas tous divulgués, mais elle est attendue avec impatience dans deux compartiments, celui du dollar et celui du yen.

Christophe Vetter

Le repli de Wall Street n'a pénalisé que la Bourse de Londres

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 2,51%	↘ – 0,78%	↗ + 1,74%	↘ – 0,66%	↗ + 2,37%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES PROPOS tenus mercredi par Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine devant la Commission bancaire du Sénat, auraient-ils mis prématurément un terme à la fête ? En effet, se félicitant de *« l'extraordinaire hausse du marché boursier »*, Alan Greenspan a toutefois effectué une mise en garde : un *« excès d'optimisme »* pouvait y semer *« les graines de sa propre déconfiture »*... Depuis ces déclarations, Wall Street, qui avait battu un nouveau record le 13 février, dépassant pour la première fois de son histoire le niveau des 7 000 points, ne cesse de perdre du terrain. Et ordinairement, quand Wall Street s'enrhume... Pourtant, contre toute attente, de toutes les grandes places internationales, seules les Bourses de Londres et de Tokyo ont accusé le coup. Francfort est repartie dans sa chasse aux records et Paris évolue à 50 points en deçà de son record historique.

Wall Street a, sans surprise, réagi négativement aux avertissements lancés par Alan Greenspan, mais le recul a été limité, car les valeurs boursières restent l'investissement de choix de l'investisseur individuel américain. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 6 877,54 en baisse de 54,08 points soit un repli hebdomadaire de 0,78 %.

Les commentaires de M. Greenspan ont pris le pas sur l'annonce jeudi qu'un montant net record de 29,39 milliards de dollars avait été investi dans les fonds de placement américains en actions au mois de janvier. Mace Blicksilver, analyste au Crédit lyonnais Securities, a observé que ces investissements avaient permis à Wall Street de gagner 10 % entre le premier avertissement de M. Greenspan début décembre et ses dernières déclarations. *« Rien n'a changé »*, a-t-il souligné, ajoutant toutefois qu'*« à un moment ou un autre, les investisseurs devront quand même se rendre compte (...) que M. Greenspan doit savoir quelque chose »*. Le président de la Fed avait souligné qu'*« il est évident que, lorsqu'on est exposé à de longues périodes de relative tranquillité économique, on est inévitablement enclin à une certaine complaisance envers l'avenir »*.

L'« EFFET GREENSPAN »

Mais cette complaisance est justifiée, selon certains experts. William Dudley, responsable de la recherche chez Goldman Sachs, observe que le risque lié à l'investissement boursier, par rapport à celui en obligations du Trésor, a diminué grâce à une plus grande stabilité et une meilleure anticipation des résultats de sociétés. Cela est dû à des cycles économiques plus longs et moins volatils.

L'« effet Greenspan » n'a pas non plus épargné la Bourse de Londres, qui, pour la deuxième fois consécutive, a baissé sur l'ensemble de la semaine, après avoir pourtant essayé dans un premier temps d'ignorer le vent mauvais venu d'Amérique. L'indice Footsie a terminé vendredi à 4 308,3 points, en baisse de 28,5 points sur la semaine, soit un recul de 0,66 %. L'évocation d'un éventuel resserrement monétaire par le président de la Réserve fédérale a cette fois été reçue avec plus de calme qu'en décembre, où l'effet de surprise avait davantage joué. Les investisseurs britanniques s'attendaient, comme les autres, à des propos *« durs »* de la part de M. Greenspan et l'expérience des derniers mois ayant montré la grande inconstance de Wall Street, ils avaient décidé de considérer toute réaction violente à New York avec distance. Mercredi, le jour de l'intervention du patron de la Fed, le Dow Jones a effectivement chuté rapidement, pour reprendre une bonne partie du terrain au moment de la clôture. Mais la morosité persistante de Wall Street au cours des séances suivantes a eu raison du flegme londonien.

Les mêmes causes n'ont pas eu les mêmes effets en Allemagne. En dépit des propos tenus par le banquier central américain, la Bourse de Francfort est repartie à la hausse après avoir, à l'image des autres Bourses, entamé un mouvement de consolidation huit jours auparavant. L'indice DAX a terminé vendredi à 3 259,64 points, en hausse de 2,37 % par rapport à la clôture du 21 février (3 184,09 points). En raison des bas taux d'intérêt, la Bourse reste le lieu de placement le plus attractif, selon les analystes de la Commerzbank. La hausse du DAX s'est de plus nourrie de différents indicateurs qui ont récemment relancé les espoirs d'une reprise de l'économie allemande, ont-ils précisé. La poussée du dollar, qui facilite les exportations allemandes, ainsi qu'une fiscalité plus avantageuse devraient entraîner une hausse des résultats des entreprises allemandes cette année et en 1998 d'au moins 15 %, selon la Commerzbank.

La Bourse de Paris semble elle aussi s'être détachée de la place américaine. En terminant la période sur un gain de 1,74 % à 2 607,55 points, le marché parisien s'inscrit au deuxième rang des plus fortes progressions hebdomadaires. Les opérateurs relèvent toutefois que le marché est très nerveux, comme en témoignent les forts décalages sur certaines valeurs. *« Nous avons un marché où les liquidités affluent mais qui est sans véritable idée* [quant aux lieux] *où les investir »*, commentait un intervenant vendredi soir en soulignant les réactions exagérées de la cote chaque fois (Club Méditerranée lundi dernier, le Gan et Renault, vendredi) qu'une bonne nouvelle tombe à propos d'une valeur en retard.

La Bourse de Tokyo a perdu 2,51 % cette semaine à 18 557 points. L'essentiel de la baisse s'est effectué vendredi, jour où les valeurs ont perdu 2,4 %. Le marché nippon devrait peu fluctuer la semaine prochaine, les opérateurs étant très prudents en raison des interrogations sur l'évolution des taux d'intérêt américains, estiment les analystes.

F. Bn

GÉNÉTIQUE C'est à une dizaine de kilomètres d'Edimbourg que s'est joué depuis quelques années l'avenir de la recherche en génétique et embryologie fondamentales, et peut-être même celui de l'humanité. ● IAN WILMUT se passionne très tôt pour les animaux de la ferme et le mystère du processus de la différenciation cellulaire. Les chercheurs écossais ne sont pas les seuls à s'ingénier à créer des vies expérimentales par d'autres voies que celles habituellement utilisées. ● MAIS le 25 novembre 1996 l'annonce de la naissance d'une brebis créée par clonage à partir du génome d'une brebis adulte dans l'hebdomadaire *Nature*, bientôt relayé par l'*Observer*, consacrait le succès de l'équipe écossaise. ● LES RÉSULTATS obtenus aujourd'hui sont l'aboutissement d'une quête des biologistes commencée dès les années 50. *(Lire aussi notre éditorial page 11.)*

Clonage : l'équipe de Ian Wilmut a pris de court la communauté scientifique

Le 25 novembre 1996, l'hebdomadaire britannique « Nature » recevait l'article historique sur cette première. Malgré une tentative d'embargo sur l'information, l'« Observer » puis les chercheurs eux-mêmes précipitèrent sa diffusion officielle

L'AVENIR de la recherche en génétique et en embryologie fondamentales ainsi, qui sait, que l'avenir de l'humanité se jouent depuis quelques années déjà à une dizaine de kilomètres au sud de la ville d'Edimbourg en Ecosse, sur un site aujourd'hui difficilement accessible autant que peu connu de la communauté scientifique internationale. Un endroit dont les médias du monde entier font, depuis quelques jours, le siège.

C'est là, dans un parc technologique baptisé, sans grande originalité, « Cité de la science », au sein du Roslin Institute et de la société privée PPL Therapeutics, chargée de valoriser les résultats qui sont obtenus ici, que le docteur Ian Wilmut et ses collaborateurs s'ingénient à créer des vies expérimentales par d'autres voies que celles habituellement utilisées par les spécialistes de l'instrumentalisation de la reproduction animale.

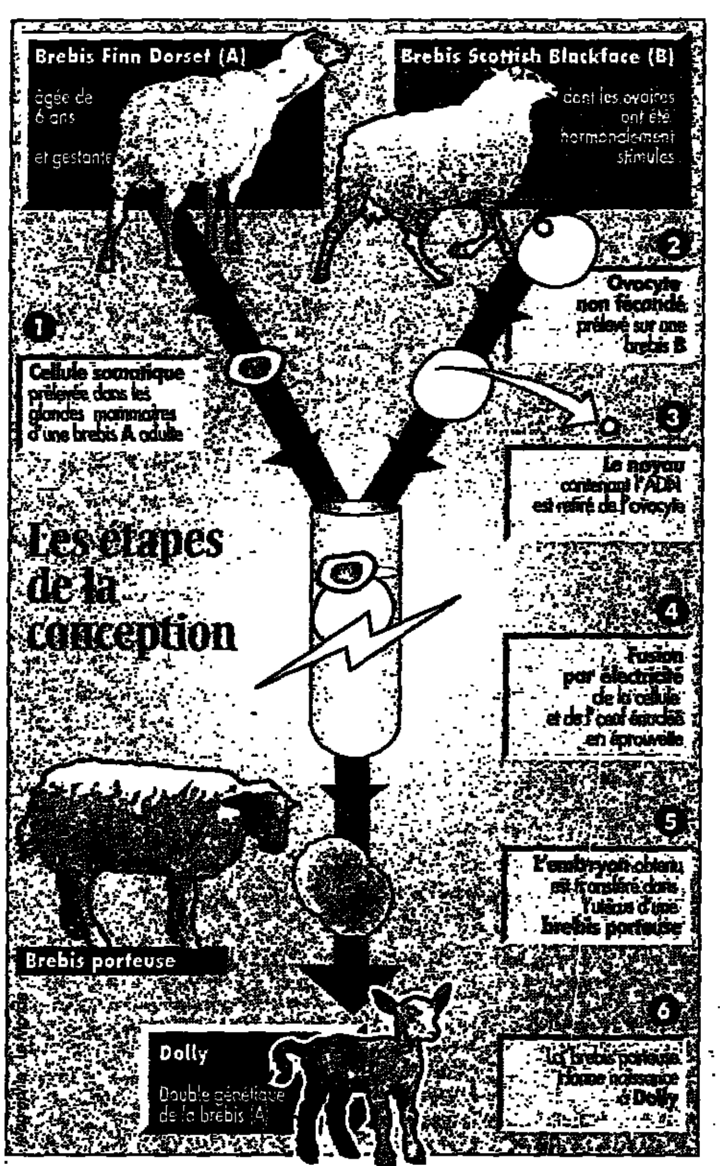
Ian Wilmut avait dû, adolescent, faire une croix sur son rêve d'entreprendre une carrière dans la marine. Victime de daltonisme, une maladie caractérisée par un trouble majeur dans la vision des couleurs, il devait se rabattre sur un stage dans un laboratoire de recherche de Cambridge. Mais ce premier contact devait le conduire vers d'autres horizons.

Il se passionne alors pour les animaux de la ferme et s'attaque bientôt au mystère fondamental que constitue le processus de la différenciation cellulaire. Des mécanismes complexes qui font qu'un patrimoine héréditaire unique, celui constitué par la fusion dans l'œuf originel des patrimoines héréditaires du spermatozoïde et de l'ovocyte, conduit à la formation et à la reproduction de milliers de cellules somatiques qui constituent l'organisme, mais aussi à la formation des cellules sexuelles, grâce auxquelles ce même organisme peut perpétuer l'espèce.

Sans doute les chercheurs écossais n'étaient-ils pas les seuls, loin s'en faut, de leur génération à se passionner pour les mécanismes de la différenciation cellulaire. Peu connus de leurs collègues étrangers, les chercheurs de l'équipe écossaise devaient attirer, il y a un an, l'attention de la communauté scientifique internationale en signant, le 7 mars 1996, dans l'hebdomadaire anglais *Nature*, un article d'une très grande importance.

Les observateurs scrutaient l'activité de la surprenante équipe travaillant sur la lande écossaise

Les recherches de ce groupe étaient déjà financées par le ministère britannique de l'agriculture. Les auteurs expliquaient alors, en moins de trois pages, comment ils avaient, avec trois de leurs collègues (K. H. S. Campbell, J. McWhir et W. A. Ritchie) du Roslin Institute, réussi le transfert de noyaux de cellules embryonnaires dans des ovocytes de brebis dont on avait, au préalable, ôté expérimentalement les noyaux d'origine.



Avec la fausse modestie qui sied aux publications scientifiques d'importance, les auteurs expliquent qu'*« à leur connaissance »* c'était la première fois que l'on parvenait à un tel clonage chez les mammifères, soit, en d'autres termes, un résultat dorénavant historique (*Le Monde* du 9 mars 1996).

Les observateurs spécialisés ne s'y étaient pas trompés, qui avaient déjà commencé à scruter l'activité de la surprenante équipe travaillant sur la lande écossaise. Les informations, secrètes, commencèrent, il y a peu, à circuler à travers le monde. *« Un autre développement possible, aussi stupéfiant que vaguement inquiétant, repose sur l'importance du pouvoir programmateur d'un ovocyte activé : serait-il capable de reprogrammer des noyaux dans des cellules somatiques ? Dans ce cas, la porte serait ouverte au clonage d'animaux à partir de noyaux dérivés de cellules sanguines et cutanées ! Encore de beaux débats en perspective sur les conséquences scientifiques, économiques et éthiques de l'avènement de telles méthodes ! »*, écrivait, pour sa part, Axel Kahn, responsable du mensuel franco-canadien *Médecine Science*.

Les termes du débat étaient, dès lors, posés. Ces dernières semaines, les quelques laboratoires, informés de la future publication dans *Nature*, étaient en effervescence. Ils se refusaient toutefois à commenter une information qu'ils ne possédaient pas en totalité et qui leur semblait, à bien des égards, scientifiquement incroyable.

L'article historique sur la création et la naissance d'un premier mouton créé par clonage à partir d'un génome d'une cellule de brebis adulte, fut adressé à *Nature* le 25 novembre 1996. Il fut accepté par cet hebdomadaire le 10 janvier. Quelques journaux internationaux commencèrent, dans les semaines qui suivirent, à s'intéresser de près aux performances de l'équipe écossaise et des chercheurs du Roslin Institue. *Nature*, pour sa part, devait précipiter la publication dans ses colonnes de la performance des chercheurs écossais.

Tout cela ne fut pas suffisant pour prévenir le viol par l'*Observer* de l'embargo imposé par *Nature*. Cette publication anticipée devait rapidement bouleverser le bel ordonnancement de la diffusion officielle de l'information scientifique. Dès le dimanche 23 février, l'équipe écossaise et les responsables de PPL Therapeutics commencèrent à vulgariser et à commenter l'affaire. Ils le firent, conscients de l'ampleur du sujet et des enjeux, les images de l'animal cloné se retrouvant très tôt sur le marché international où s'abreuvent les télévisions du monde entier.

On découvrit alors un étonnant docteur Wilmut, à la fois conscient de ses responsabilités mais comme déjà soulagé des contraintes officielles qui risquent fort de s'imposer à lui, demain. Apparemment détaché du cérémonial empesé, que l'on impose habituellement aux auteurs de publications d'accepter, il trouvait sans mal les moyens de prévenir la diabolisation dont il risquait – dont il risque toujours – d'être l'objet.

Jean-Yves Nau

Du laboratoire à l'assiette en passant par la pharmacie

CÔUTEUSE et encore très aléatoire, la possibilité de cloner des mammifères pourrait cependant avoir des conséquences importantes dans deux domaines essentiels : la création d'animaux transgéniques et l'amélioration génétique des animaux d'élevage.

1) La création d'animaux transgéniques. Le génie génétique permet désormais de modifier le patrimoine héréditaire de n'importe quelle cellule, en y intégrant un ou plusieurs gènes étrangers. Aujourd'hui très bien maîtrisée chez les végétaux, cette technique, dite de transgenèse, est infiniment plus difficile à réaliser chez les animaux. Pour une raison simple : le rendement des manipulations effectuées, qui consistent – pour résumer – à injecter directement une solution contenant de l'ADN dans un œuf fécondé, puis à transplanter l'embryon dans un utérus femelle, reste extrêmement faible.

« Aujourd'hui, on obtient ainsi couramment un à cinq souriceaux transgéniques pour cent embryons manipulés », résume Louis-Marie Houdebine, responsable de l'unité de différenciation cellulaire de l'INRA. Mais cette proportion, plutôt satisfaisante, *« décroît très nettement avec les mammifères de plus grande taille »*. La possibilité de transformer génétiquement, en laboratoire, une unique cellule adulte, puis de l'introduire dans un ovocyte énucléé, change évidemment les données du problème et devrait faciliter considérablement l'obtention de gros animaux transgéniques.

Outre que ces derniers sont de plus en plus employés comme modèles expérimentaux de maladies humaines (hypertension, athérosclérose, mucoviscidose, etc.), leur exploitation commerciale est loin d'être négligeable. Plusieurs sociétés de biotechnologies se sont déjà lancées dans l'aventure, avec deux objectifs prioritaires. Des entreprises comme Pharmaceutical Proteins Limited (PPL, Grande-Bretagne) ou Genzyme Transgenics Corp. (Etats-Unis) espèrent utiliser ces animaux comme producteurs de protéines d'intérêt pharmaceutique en leur greffant le gène correspondant de manière à ce qu'il s'exprime, par exemple dans le lait de vache ou de chèvre. D'autres, comme Alexion Pharmaceuticals Inc. (Etats-Unis) ou Novartis AG (Suisse), ont choisi une autre voie. En transférant aux porcs des gènes humains, elles tentent de rendre leur cœur, leur foie ou leurs poumons immunologiquement compatibles avec l'espèce humaine, afin de pouvoir les utiliser, un jour, pour des transplantations d'organes.

2) L'amélioration génétique des animaux d'élevage. Agronomes, sélectionneurs et éleveurs le disent et le répètent : le clonage à grande échelle des animaux domestiques n'est pas pour demain. Trop cher, trop lourd et bien trop en deçà des rendements suffisants pour envisager un stade « industriel ». En annonçant, en 1993, l'obtention de ses premiers veaux par « clonage embryonnaire », la direction de l'INRA n'en soulignait pas moins que l'objectif à terme était *« la production d'embryons bovins en grand nombre, sélectionnés pour leurs qualités agronomiques, à un prix compétitif avec celui d'une paillette de semence congelée »*. Le clonage à partir d'une cellule somatique (c'est-à-dire non sexuelle) pourrait, à cet égard, se révéler plus intéressant encore, puisqu'il permettrait de reproduire en quantités illimitées un individu adulte aux qualités zootechniques parfaitement définies.

« Dans le cas des bovins laitiers, le clonage des mâles est d'un intérêt mineur, les taureaux d'insémination artificielle étant déjà hautement sélectionnés, résume Jean-Jacques Colleau, spécialiste de l'amélioration génétique des bovins à l'INRA. *En revanche, il permettrait de rapprocher le statut des femelles de celui des mâles. D'une part en augmentant leur capacité de reproduction, d'autre part en améliorant durablement leurs performances génétiques. »*

Alliée aux travaux de cartographie actuellement menés sur le génome de plusieurs espèces domestiques (travaux qui ont déjà permis de localiser plusieurs régions chromosomiques d'intérêt économique, concernant par exemple la qualité fromagère des laits de vache et de chèvre, l'hypertrophie musculaire ou l'acidité de la viande de porc), la technique du clonage laisse ainsi envisager la multiplication de « bêtes de concours » parfaitement adaptées aux besoins de l'homme. Un système à manier toutefois, souligne Jean-Pierre Ozil (INRA, Jouy-en-Josas), *« avec beaucoup de prudence et d'anticipation »*, car il risque d'appauvrir encore un peu plus la diversité génétique des animaux d'élevage, seule garante de leur survie à long terme.

C. V.

La Bourse de Londres salue la performance

LA SCIENCE a fait des heureux avec Dolly, premier clone d'animal adulte. Non seulement chez les chercheurs, mais aussi chez les boursiers. L'action de PPL Therapeutics, société écossaise spécialisée dans la production transgénique de protéines humaines à usage thérapeutique, s'est envolée, ces derniers jours, à la Bourse de Londres. Le titre a terminé la séance à 552,5 pences, mercredi 26 février, faisant un bond de 56,7 % par rapport à son cours d'avant le week-end des 22 et 23 février.

La vive progression de PPL n'est pas un cas isolé. Au cours des dernières vingt-quatre heures, les actions de Pathogenesis Corp. ont gagné 21 % après l'annonce du succès d'un traitement lors de deux études cliniques. Cette vive progression s'est effectuée dans la perspective d'un prochain visa donné par le FDA (Food and Drug Administration). A contrario, une entreprise spécialisée dans l'imagerie médicale par ultrasons, qui aurait obtenu à tort l'approbation du FDA et se verrait retirer cette dernière, a perdu 18 % en deux séances.

« C'est un secteur spécial, à très haut risque. La valorisation boursière de l'entreprise ne se fait pas sur la base des bénéfices, car pratiquement, dans leur ensemble, elles n'en n'affichent pas, mais sur la base d'annonce et d'étapes de développement et de reconnaissance de résultats de recherches », reconnaît Ionna Lefebvre-Vernic, qui gère le fonds santé et technologie pour la Société générale.

VOLATILITÉ DES TITRES

Dès qu'une de ces étapes est franchie, on assiste généralement à des réévaluations du titre, qui ne réduisent pas le risque pour autant, admet-elle. Réévaluations qui se font généralement à l'issue de mouvements très violents.

La violence de ces mouvements est perceptible, comme on vient de le voir dans le cas de PPL. Elle fonctionne à la hausse comme à la baisse. Pour peu qu'une étape dans une phase du processus de recherche n'ait pas abouti, le titre peut perdre 50 % de sa valeur en une seule séance. Si la progression est sensible, le titre acquiert de la notoriété, qui est le seul élément tangible qui puisse atténuer sa volatilité. Et cette volatilité n'est pas propre aux valeurs biotechnologiques gérées en direct : même les fonds – qui sont censés réduire la volatilité – n'arrivent pas à y échapper.

Fred Adler, pionnier du capital-risque aux Etats-Unis, expliquait dans un entretien au *Monde* qu'il évitait d'investir dans les entreprises de biotechnologies car il leur fallait entre dix et vingt ans avant de pouvoir vendre leur produit, ce qui est trop long à rentabiliser (*Le Monde* du 11 juillet 1995). Ces entreprises, notent fréquemment les analystes, intéressent plus souvent les grands groupes pharmaceutiques, qui cherchent à récupérer un savoir-faire, plutôt que les boursiers, pour qui l'investissement est trop long à rentabiliser.

François Bostnavaron

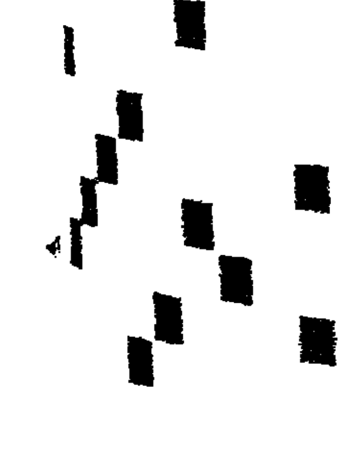
Des réactions contrastées

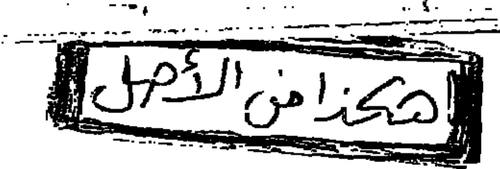
● **La Maison Blanche.** – Apprenant la *« nouvelle stupéfiante »* de la naissance de l'agnelle clonée Dolly, le président Clinton a demandé à la Federal Bioethics Advisory Commission, créée au cours de l'été 1996, et à son directeur, M. H. Shapiro, économiste et président de l'université de Princeton, de remettre d'ici trois mois un rapport sur la recherche biogénétique, les conditions d'élevage et les biotechnologies en général. Aux Etats-Unis, la réglementation interdisant de telles manipulations est un peu floue. Seules, confesse le porte-parole de la Maison Blanche, M. McCurry, une ordonnance et une décision du Congrès interdisent d'allouer des fonds fédéraux à des recherches visant à manipuler des embryons humains.

● **Le Vatican.** – Le Vatican a exprimé son hostilité à toute extension du clonage à l'espèce humaine. *« L'être humain a le droit de naître de façon humaine et pas dans un laboratoire »*, écrit l'*Osservatore Romano* dans son édition du jeudi 27 février. Pour l'organe officiel du Vatican, *« il est fortement souhaitable que les Etats examinent tout de suite une loi interdisant le clonage sur l'espèce humaine, et que, devant les pressions des expérimentateurs, nous ayons la force de ne permettre aucune concession »*. Il s'agit d'*« une requête impérieuse de la raison et de l'humanité »*.

● **Le Parlement européen.** – Pour le britannique Ken Collins, président de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection de consommateurs, il faut mettre en place des législations tant nationales qu'internationales sur ces expérimentations biotechnologiques. La député allemande Dagmar Roth-Behrendt a pour sa part réclamé un moratoire mondial, tandis que la danoise Kirsten Jensen s'inquiète d'une possible dérive qui conduirait à ne pas prendre en considération les préoccupations éthiques. Quant au député André Laignel, membre de la Commission agriculture, il estime que *« s'il est utilisé judicieusement, le clonage peut aussi apporter des réponses au problème de la nutrition pour tous ceux qui à travers la planète sont en dessous du seuil de survie »*.

● **« The Independant ».** – Dans son édition du vendredi 28 février, le quotidien britannique affirme : *« Notre contribution au débat est simple : nous sommes tous pour* [le clonage]. *Nous ne devons pas entraver l'ardent désir qu'a l'homme de découvrir les choses. La pire des réponses à l'heure actuelle serait de se laisser guider par nos réactions émotionnelles contre les scientifiques bricolant des expériences "non naturelles". Notre point de départ est que la recherche doit continuer et que si, le jour où le clonage humain sera possible, il semble que nous apprendrons plus en le faisant, alors nous n'y verrons aucune objection de principe. »* Faisant abstraction des effrayants scénarios de science-fiction, l'éditorial estime qu'aucun argument ne peut permettre aujourd'hui d'affirmer s'il serait bien ou mal de cloner un être humain.





1 Prélèvement de cellules de la peau d'une grenouille

2 Culture des cellules

3 Transplantation d'un noyau dans un ovule de grenouille énucléé

4 Développement en éprouvette

Début d'embryon

5 Dissociation des cellules

6 Le noyau de chaque cellule embryonnaire est transféré dans un nouvel œuf énucléé

7 Les têtards, puis les grenouilles, nés de cette manipulation sont génétiquement semblables à l'individu d'origine

Infographie : Le Monde

[illegible]

La naissance de Dolly était prévisible depuis 1950

C'est par tâtonnements successifs que les scientifiques sont parvenus à reproduire un individu à partir d'une seule de ses cellules. Mais, biologiquement, cette performance reste un mystère

LA NAISSANCE de Dolly, agnelle écossaise clonée de main d'humain, est une performance. Pour la première fois dans l'histoire de la biologie, un clone de mammifère, au sens strict du terme, est en effet né il y a quelques mois au laboratoire d'Edimbourg. Devant cette prouesse aux implications éthiques considérables, les chercheurs, et ce n'est que raison, restent partagés entre inquiétude et enthousiasme. Ils s'accordent en tout cas sur un point : loin de constituer une surprise, les résultats obtenus aujourd'hui sont l'aboutissement d'une longue quête, commencée il y a près d'un demi-siècle : la technique employée pour fabriquer Dolly est, à quelques points de détail près, similaire à celle que l'on espérait mettre en œuvre dans les années 50.

A cette époque déjà, les biologistes étaient persuadés que reproduire un individu à partir d'une seule de ses cellules était théoriquement possible. Grâce à l'émergence de la génétique, on savait que chaque cellule somatique (c'est-à-dire non sexuelle) contient, dans son noyau, le double jeu complet de chromosomes qui constitue son programme génétique. En principe, il suffisait donc de prélever un de ces noyaux et de l'introduire dans un œuf préalablement vidé de son propre noyau pour obtenir, à la naissance, un individu génétiquement identique au donneur. A condition, bien sûr, que les noyaux somatiques aient conservé leurs potentialités d'origine et que des cellules de foie ou de peau puissent se « dédifférencier » pour redevenir embryonnaires. Ce qui restait, et resta longtemps, à vérifier.

En 1952, deux biologistes américains de l'Institut de recherche sur le cancer de Philadelphie, Robert Briggs et Thomas King, implantèrent des noyaux de cellules embryonnaires de grenouille dans des œufs énucléés. Ils obtinrent – c'était une première – la naissance de têtards. Ils constatèrent rapidement que l'expérience marchait d'autant moins bien que les cellules embryonnaires étaient plus âgées, autrement dit plus spécialisées.

Une dizaine d'années plus tard, un chercheur britannique de l'université d'Oxford, John Gurdon, réussit, avec un rendement extrêmement faible, à obtenir la naissance de têtards à partir de cellules différenciées (intestinales et épithéliales). Là encore, un léger doute subsista : les cellules de la peau et de l'épithélium intestinal sont en effet en renouvellement perpétuel, et rien ne prouvait que les cellules donneuses utilisées étaient réellement différenciées.

UN AGNEAU, PUIS CINQ VEAUX

L'affaire se compliqua considérablement lorsque les chercheurs voulurent passer aux mammifères : leurs œufs sont minuscules au regard de ceux des amphibiens (un ovule de lapine est mille fois plus petit qu'un œuf de grenouille) et doivent de surcroît être réimplantés dans l'utérus d'une femelle hôte. Dans les années 70, plusieurs expériences de clonage tentées chez la souris et le lapin ne tinrent pas leurs promesses. En 1975, J. D. Bromhall, ancien élève de Gurdon à l'université d'Oxford, affirmait ainsi dans la revue britannique *Nature* : « *Le noyau d'une cellule somatique, transplanté dans un œuf de lapine non fécondé, peut remplacer le sperme en provoquant le développement pendant les premières divisions.* »

Toute l'existence de Dolly était déjà contenue, en puissance, dans cette phrase. Mais les œufs, à l'époque, ne dépassaient pas le stade des premières divisions. Il fallut attendre le milieu des années 80, et les formidables progrès enregistrés dans le transfert d'embryons de bovins, pour que la perspective du clonage animal se concrétise véritablement. En 1986, l'équipe britannique du docteur Willadsen (Cambridge) annonçait la première naissance d'un agneau, issu d'un « clonage embryonnaire par transfert de noyau ». Dans les années suivantes, cette technique – qui, comme son nom l'indique, utilise des cellules embryonnaires et non pas somatiques – fut expérimentée chez la brebis, la vache, la lapine, la truie et la chèvre.

En 1993, l'INRA annonçait à son tour avoir obtenu par ce procédé, sous la direction de Jean-Paul Renard (Jouy-en-Josas, Yvelines), la naissance de cinq veaux à partir d'une seule cellule embryonnaire (*Le Monde* du 1er avril 1993). Pour mener à bien ce simili-clonage (car les veaux, issus de cellules embryonnaires, ne sont pas les copies conformes d'animaux adultes), les chercheurs de Jouy-en-Josas utilisèrent un embryon « donneur », prélevé dans l'utérus d'une vache. De cet embryon, ils isolèrent dix-sept cellules. Chacune fut réintroduite dans un ovocyte « receveur » préalablement énucléé, qui fut lui-même réimplanté dans l'utérus d'une génisse « porteuse ».

OUI, MAIS COMMENT ?

Entre Dolly et les veaux de l'INRA, il y eut encore une étape, franchie, déjà, par les biologistes du Roslin Institute d'Edimbourg. Dans la revue *Nature* datée du 7 mars 1996, l'équipe de Ian Wilmut annonçait avoir obtenu deux agnelles, Megan et Morag, exactes *répliques génétiques l'une de l'autre.* A la différence des animaux obtenus jusqu'alors, elles provenaient des cellules d'un embryon de mouton âgé de neuf jours, autrement dit d'un embryon comptant déjà quelque cent vingt cellules. Ces dernières, à ce stade, avaient déjà commencé à se différencier en trois tissus distincts : l'endoderme, le mésoderme et l'ectoderme.

Avec Dolly, la preuve en est donc faite : replacées dans un contexte adéquat, des cellules adultes différenciées peuvent redevenir « totipotentes » et donner naissance à un être supérieur parfaitement constitué. Comment cette performance, au plan biologique, a-t-elle été rendue possible ? Là est sans doute l'aspect le plus étonnant de l'histoire : les chercheurs, pour ainsi dire, n'en savent rien.

Catherine Vincent

Pas une copie conforme

INDISCUTABLEMENT clone, Dolly (que les chercheurs de l'institut Roslin ont ainsi nommée parce que la cellule mammaire dont elle est issue leur a fait penser à « *l'impressionnant ensemble de cellules mammaires de la chanteuse Dolly Parton* » selon le Pr Ian Wilmut) est-elle pour autant l'exacte réplique biologique de son parent ? Rien n'est moins sûr.

Si ce qui passe d'une génération à l'autre est, essentiellement, la structure génétique, l'environnement dans lequel se développe l'embryon a aussi son importance. « *L'œuf est une cellule avec son cytoplasme et son nucléoplasme riches en composants non directement portés par cette structure génétique, mais susceptibles, dans des proportions variables selon l'espèce, d'en modifier et d'en orienter la lecture. On nomme ce phénomène hérédité maternelle* », précise Alain Prochiantz, spécialiste au CNRS du développement du système nerveux.

Il y a vingt ans, alors que les recherches sur le clonage des mammifères balbutiaient, un biologiste américain, Paul Gross, soulignait déjà cette limite à la copie conforme dans la revue américaine *Science*.

Estimant que l'œuf dans lequel est implanté le noyau d'une cellule somatique influence sans doute d'une manière ou d'une autre le développement de l'embryon, il notait cette conclusion savoureuse : « *Si vous voulez obtenir une exacte copie de vous-même, le mieux que vous puissiez faire est de fusionner le noyau d'une des cellules de votre corps avec un ovule énucléé de votre mère. Et, tant qu'à faire, si vous en êtes là, vous feriez aussi bien de lui donner ensuite l'embryon à porter. Si elle a le même âge et si elle est dans la même forme physique qu'au moment où vous vous êtes vous-même implanté en elle, vous avez une bonne chance de voir émerger, quelque trente-huit semaines plus tard, un autre vous-même.* »

C. V.

Les gènes aussi

Cloner un gène signifie l'extraire de son contexte cellulaire et le reproduire en quantité quasiment illimitée : plusieurs milliards de copies, à l'échelle biologique, représentent quelques centaines de microgrammes de matière. La méthode classique consiste à isoler le gène auquel on s'intéresse – pour l'étudier, ou l'introduire dans un autre organisme – à l'aide d'enzymes dits de restriction, puis à l'insérer, à l'aide d'autres enzymes appelées ligases, dans de petites molécules d'ADN circulaire naturellement présentes chez les bactéries : les plasmides. Utilisées comme vecteurs de clonage, ces plasmides s'autorépliquent dans leurs bactéries-hôtes et répliquent du même coup le gène qu'elles ont intégré.

Le procédé est d'autant plus efficace que les micro-organismes mis en œuvre sont cultivés dans des conditions favorisant la reproduction du plasmide, dont le nombre de copies peut atteindre plusieurs centaines par bactérie.

Des clones verts par milliers

LE MOT « clone » vient du grec et désigne une petite branche ou une jeune pousse. A l'origine, il ne s'applique donc qu'à la reproduction non *sexuée (ou végétative) des végétaux. Si le terme fut* ensuite étendu à toutes les formes de multiplication asexuée, le règne végétal reste celui qui bénéficie le plus de cet outil de multiplication, aujourd'hui parfaitement maîtrisé et appliqué à de nombreuses variétés de grande culture.

Le clonage des végétaux, en effet, pose infiniment moins de problèmes techniques que celui des animaux. Certaines plantes dépourvues de graines, tels l'ail ou la pomme de terre, ne se reproduisent pas autrement. Elles possèdent des cellules embryonnaires indifférenciées, qui, une fois mises en terre, donnent des plantes-filles génétiquement semblables à leur unique parent. D'autres acceptent un compromis : capables de se reproduire par voie sexuée, la vigne ou les arbres fruitiers peuvent ainsi, par bouturage ou par greffe, donner naissance à des individus présentant leurs propres caractéristiques agronomiques.

La maîtrise du clonage végétal a franchi une *nouvelle étape dans les années 70, avec la banalisation* de la culture des plantes en éprouvette. Cette technologie, encore dite « multiplication végétative *in vitro* », s'appuie sur la capacité naturelle des plantes à se régénérer à partir d'une unique cellule. A la différence de ce qu'impose le *clonage animal, aucun transfert de noyau n'est ici* nécessaire. Il suffit d'établir un environnement propice à la différenciation cellulaire (lumière, *température, hormones de croissance, etc.) pour* obtenir très rapidement, à partir de cellules isolées, des milliers de carottes ou de plants de tabac *identiques*.

LES ORGANES-CLÉS DU BOURGEONNEMENT

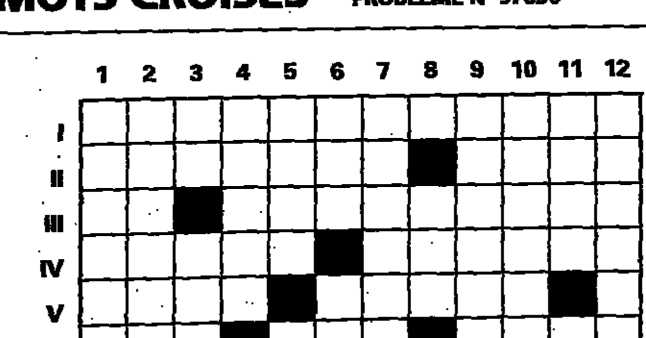
La reproduction à grande échelle de plantes génétiquement semblables présente toutefois un risque majeur : si un parasite infeste l'une d'entre elles, toute la population peut rapidement être touchée sans aucune possibilité de résistance. Pour pallier cet inconvénient, on a désormais recours à la culture de « méristèmes ».

Ainsi que l'ont découvert plusieurs équipes de l'INRA dans les années 50, ces petits massifs cellulaires, situés à l'extrémité des tiges et des racines des plantes, restent en effet indemnes de virus. On sait aujourd'hui qu'ils constituent les organes-clés du bourgeonnement et de la multiplication végétative. Leur culture en laboratoire est employée dans *le monde entier pour régénérer les clones de nombreuses* variétés florales ou fruitières, lorsque celles-ci, obtenues par multiplication végétative, *se révèlent trop contaminées.*

C. V.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97036



HORIZONTALEMENT

I. Habiller et préparer pour la cérémonie. – II. Un média libre qui ne vérifie pas ses informations. Froissée quand on l'accroche. – III. Note. Il était au service de Napoléon, il sert maintenant des repas rapides. – IV. Respectent les règles et les usages. Chasseur de nuisibles. – V. Lancés comme des emprunts. Lieu de repos où l'on peut faire le plein. – VI. Met un cran à la ceinture. A la bonne heure. Proche d'Alençon. – VII. Dans les pattes. Elle nous tient au courant. Pronom indéfini. – VIII. Observateurs attentifs. N'importe quel mec. – IX. Ne sera plus au courant. *Maintient* l'ouverture. – X. Mettre en place et surtout ne plus rien bouger.

VERTICALEMENT

1. La France n'en fera pas une salade puisqu'elle *est déjà perdue.* – 2. N'a plus besoin de la main de l'homme. – 3. Son rapport reste constant. Chez lui tout est bon, on peut même casser la graine. Dieu à Westminster. – 4. Acceptai l'idée. *Pleine d'énergie au départ,* elle est vidée en fin de parcours. – 5. Ne fait pas rire... elles sont noyées par la mer. Autour du trou. – 6. Produit une lumière intense. Passas sous silence. – 7. Des géants chez les citrons. Possessif. – 8. *Voulait être une armée, elle ne* fut qu'un sinistre mouvement. Rivière d'Europe centrale. – 9. Ne seront pas en manque. En position de force. – 10. Sottes et canadiennes à la fois. – 11. Lecture de femmes. Personnel. Bouts d'aile. – 12. Il ne s'occupe pas de justice ni de morale quand il est au courant.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97035

HORIZONTALEMENT

I. Capitulation. – II. Arachnide. Ro. – III. Rata. Soutenu. – IV. Ibère. NL. Lev. – V. Al. INA. Toise. – VI. Téléviseur. – VII. Uni. Ir. Egu. – VIII. Da. Nègres. An. – IX. Erse. Aoriste. – X. Scissiparité.

VERTICALEMENT

1. Cariatides. – 2. Arable. Arc. – 3. Pâté. LU. Si. – 4. Icariennes. – 5. Th. Envie. – 6. Uns. Al. Gai. – 7. Lion. Sirop. – 8. Adultérera. – 9. Têt. Ou. Sir. – 10. Eire. Si. – 11. Ornés. GATT. – 12. Nouveau-née.

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

ÉCHECS

N° 1730

***TOURNOI DE LINARES* (1997)**

Blancs : V. Kramnik.
Noirs : J. Polgar.
Défense est-indienne.

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. Cf3	Cf6	20. Tç1! (i)	d4 (j)
2. ç4	g6	21. Fd2 (k)	é3
3. Cç3	Fg7	22. fxé3	d3
4. d4	d6	23. Fé3	Dd6 (l)
5. é4	0-0	24. Dg4	Fé5 (m)
6. Fé2	é5	25. Tf1! (n)	Fxh2+
7. 0-0	Cç6	26. Rh1	Dg3
8. d5	Cé7	27. Dd4 (o)	Dé5
9. b4 (a)	Ch5	28. Tf7!	Txf7
10. Té1 (b)	f5 (c)	29. éd7+ (p)	Rh7
11. Cg5 (d)	Cf6 (e)	30. Dxé5	Fxé5
12. Ff3 (f)	ç6 (g)	31. Tç5!	Fd6
13. Fé3	çxd5	32. Tç4! (q)	Cç6
14. çxd5	h6	33. b5	Cé5
15. Cé6	Fxé6	34. Td4!	Ff8
16. dxé6	fxé4	35. Té4!	Fg7 (r)
17. Cxé4	Cxé4	36. Fb4! (s)	d2
18. Fxé4	d5 (h)	37. Txé5	Td8 (t)
19. Fç2!	é4	38. Té8!	abandon (u)

NOTES

a) Dans cette suite principale de l'est-indienne, la structure des pions détermine la stratégie des deux camps : les Blancs attaquent sur l'aile-D via ç4-ç5, les Noirs sur l'aile-R via f7-f5. Plusieurs choix s'offrent aux Blancs : 9. Cé1, 9. Cd2, 9. Fd2, et le procédé le plus direct : 9. b4.

b) Ou 10. g3, 10. ç5, 10. Cd2.

c) 10..., h6 est peut-être trop lent (si 10..., Cf4 ; 11. Ff1!).

d) Menaçant le Ch5.

e) 11..., Cf4 : 12. Fxf4, éxf4 ; 13. Tç1, Ff6 ; 14. Cé6, Fxé6 ; 15. dxé6, Fxç3 ; 16. Txç3, fxé4 ; 17. Dç2, f3! est aussi à envisager.

f) 12. Ff3 a remplacé en 1996 la suite usuelle 12. f3.

g) Mieux que 12..., fxé4 ; 13. Cgxé4, Cf5 ; 14. Fg5, Cd4 ; 15. Cb5! (Kramnik-Gelfand, Vienne, 1996), que 12..., Rh8 ; 13. Fb2, a5 ; 14. b5, Tb8 ; 15. Cé6 (Kramnik-Polgar, Vienne, 1996) et que 12..., h6 ; 13. Cé6, Fxé6 ; 14. dxé6, ç6 ; 15. Fb2, fxé4 ; 16. Fxé4, d5 ; 17. çxd5, çxd5 ; 18. Fç2, Dd6 ; 19. Fb3! (Tukmakov-Hulak, Hrvatska, 1996).

h) Les Noirs occupent le centre, *mais leur roque, gravement affaibli,* est menacé par la paire de F ennemie.

i) Et non 20. Fd4 abandonnant la paire de F, Fxd4 ; 21. Dxd4, Cç6.

j) Si 20..., Dd6 ; 21. Fç5, Dxé6 ; 22. Txé4! Chaque pas des pions centraux noirs les rend plus vulnérables.

k) Gagnant un pion.

l) Si 23..., Cd5? ; 24. é7! avec gain.

m) Ou 24..., Tf5 ; 24. é4!

n) Visant la case f7.

o) Menace 28. Fç3 *sans craindre* 27..., Cf5? ; 28. é7+.

p) Le pion f7 est un géant.

q) Menace 33. Td4 et 34. Txd3.

r) Si 35..., Cd7 ; 36. Té8!

s) Décisif.

t) Ou 37..., Fxé5 ; 38. f8=D, Txf8, *et les Blancs ont un F de plus.*

u) Après 38..., d1=D+ ; 39. Fxd1, Txd1+ ; 40. Rh2, Tf1 ; 41. f8=D, Fxf8 ; 42. Fxf8, les Blancs gagnent facilement.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1729
***J. MOELLER* (1920)**

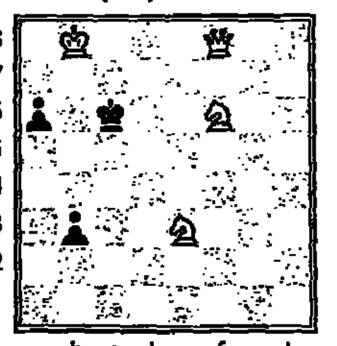
(Blancs : Rh1, Dg1, Cç8, Pa7. Noirs : Ra8, Fh4, Pç5, d7, é6.)

Essai : 1. Db1? (menaçant 2. Db8 mat), Fg3!

Clé : **1. Dg7!** (menaçant 2. Dxd7), **Fé7 ; 2. Db2** (menaçant 3. Db8 mat), **Fd6** seule défense ; **3. Dg2 mat** (3..., d7-d5 est impossible). Une jolie manœuvre de la D : Dg1-g7-b2-g2.

A noter que 1..., Rb7 ne sauve rien : 2. Dxd7+, Ra6 ; 3. a8=D, mat.

ÉTUDE N° 1730
M. HAVEL (1904)



Blancs (4) : Rb8, Df8, Cé3 et f6.
Noirs (3) : Rç6, Pa6, b3.
Mat en trois coups.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

Le design des années lumière

Mieux s'éclairer pour mieux vivre, le temps de la clarté intelligente est arrivé

LA « FÉE ÉLECTRICITÉ » n'a longtemps dispensé que de la lumière ; on sait aujourd'hui qu'elle peut aussi offrir de l'éclairage. Mais si cette notion moderne de la mise en place domestique de la grande découverte du XIXe siècle avait été mise en évidence par l'école du Bauhaus, dès les années 20, il lui faudra encore un temps très long pour parvenir à son âge de maturité.

La mise au point de la lampe à incandescence par Thomas Edison en 1879 a longtemps été notre seul élément de référence et de confort. On peut les voir encore, ces ampoules suspendues au plafond, limitant l'espace, et signalant plutôt les cuisines dans le puzzle indiscret des façades d'immeubles. Contraste éclatant : des salles de séjour éclairées *a giorno*, inondées de la clameur blanche, violente, abusive parfois, d'un seul lampadaire à halogène qui semble avoir rassasié d'un coup tout le souci contemporain d'y voir plus clair.

Si pourtant l'ampoule halogène coûtait, à ses débuts, plus cher que le pied en métal noir et sa coupole-réflecteur, on ne se lassait pas, dans les années 80, d'en poser ici ou là, et de créer chez soi la clarté brutale d'un magasin ou d'une galerie, en tuant les autres sources lumineuses. « *C'était le temps du design pur et dur, des meubles noirs, des lumières crues* », note, observateur, Jacques Bobroff, aménageur en matière d'éclairage, depuis une vingtaine d'années, à partir des trois implantations parisiennes de son Espace lumière.

Après le temps des excès revient celui de la nuance, de la recherche d'une ambiance. On sait aujourd'hui moduler, contraster, compléter, faire dialoguer les luminaires au gré des besoins. « *Les créateurs des années 60 et 70 essayaient d'habiller avec des matières variées, des plastiques, du métal découpé, des marguerites d'aluminium, des coquilles de plâtre, une source lumineuse qui, elle, ne changeait pas. Aujourd'hui, toutes les lampes sont performantes, et ce qu'on doit rechercher*, estime notre amateur, *c'est la simplicité jusqu'au minimalisme. Les luminaires les plus extraordinaires seront les plus "ordinaires". C'est l'effet que l'on veut obtenir qui est important.* »

Eblouis par les prouesses de mise en lumière que nous ont dispensées les musées rénovés, les gares et aérogares, les consommateurs entrent dans les magasins avec quelques notions sommaires – halogène, basse tension, classe II – et le désir de renouveler leur environnement par la lumière, avec des lampes pour voir, qui sont aussi des lampes destinées à être vues.

RENÉ JACQUES

Voici que se distinguent les classiques de notre époque, les efficaces et les poétiques, les lyriques et les sobres, les vraies dynamos et les faux éventails, celles qui affichent leur mécanisme et ceux qui se cachent sous un voile, les durs et les tamisés, avec toutes les déclinaisons de l'obsession de tout créateur de luminaire : comment réinventer chaque matin l'abat-jour.

Ce sont les designers italiens ou bien des créateurs français travaillant pour des fabricants italiens qui se tiennent dans les premiers rangs. Par l'originalité, la finition et la longévité des modèles. Exemple, datant de 1962 : cette coupole de métal au bout d'un arc lancé à partir d'un bloc de marbre d'Achille et Pier Giacomo Castiglioni qui évoque le temps des *Choses* de Georges Perec, mais qui figure toujours au catalogue de Flos. Du même Achille, millésimée 1978, la version moderne du lustre de salle à manger : Frisbi, projecteur suspendu verticalement projetant son faisceau à travers un écran circulaire dépoli qui transmet ce qu'il faut, arrête, diffuse et renvoie le reste vers le plafond, sans éblouir les convives.

Dans la tendance « lampe d'atelier », qui éclairait les restaurants américains et allait donner le ton aux lofts, c'est un luminaire de rue en verre strié rapporté d'Italie au début des années 80 qui aura le plus de succès chez Espace lumière. Le verre strié reviendra en force dans un modèle de suspension dessiné par Starck pour Flos et baptisé Romeo Moon.

DIKTAT DE L'HALOGÈNE

Mais l'abat-jour n'est pas absent des préoccupations. Chez Luce Plan, c'est Costanza, un best-seller mis au point par Paolo Rizzato dès 1986 qui est livré en kit, socle et pied en aluminium, abat-jour de couleur vive en polycarbonate que l'on agrafe à la livraison et qui existe en lampadaire, ou en lampe de table. Quand il déploie comme une coupole de nylon blanc en pluie autour du lampadaire Rosy Angelis, performant par ailleurs, Starck lui aussi réveille le geste du foulard jeté sur une lampe. Pour ne rien dire de l'imbattable Miss Sissi, archétype à peine déguisé de la lampe de chevet, plongée dans un bain de couleur vive, rouge, vert, orange ou violet, dont le charme précédait le regain des matières plastiques. On les retrouve, en tons acidulés, avec l'hommage à Paco Rabanne (pièces de couleurs clippées) de Rodolfo Dordoni (Arteluce), qui a pensé à l'interrupteur fluorescent pour venir en aide aux endormis.

Pour s'échapper du diktat de l'halogène à plein régime, les créateurs n'ont pas oublié *L'Eloge de l'ombre*, de l'écrivain japonais Tanizaki. Ils savent que nous avons mille manières d'attirer la lumière au fond des pièces, de la faire rebondir sur les cadres, miroiter dans les glaces. Certains ont pensé à l'estomper. Parmi eux, l'école catalane s'attache à traduire en langage contemporain des matériaux comme le parchemin, soit en appoint dans une lampe de lecture, soit comme élément principal dans une colonne de lumière diffusée en douceur.

Mais il reste que la lampe de bureau, dite « lampe d'architecte », est celle qui attise le plus l'imagination. Si la Tizio (Artemide) de Richard Sapper, avec son bras articulé, ses deux branches et son effet de contrepoids, est parmi les plus connues, d'autres ont pris le relais. Très « techno » comme la Tolomeo, de Michele de Lucchi (Artemide) en aluminium brossé avec câbles tendus et vis apparentes ou, plus gaie mais très « technique » aussi, la Berenice, avec sa coupole bleue ou verte dans un cercle noir, orientable et stable, de Paolo Rizzatto et Alberto Meda (1985, Arteluce). Quant à Afra et Tobia Scarpa, ils en ont donné avec Pierrot (1990) une traduction ironique, marchant sur deux pattes et tendant un long cou d'oiseau mécanique avec une tête rouge.

Michèle Champenois



Le retour du tube fluo

Rendement, économie d'énergie, durée de vie des ampoules, intensité sans échauffement, couleur de l'éclairage : on cherche à croiser ces paramètres, à réaliser un optimum. D'un rendement supérieur mais provoquant une chaleur excessive, l'ampoule incandescente à halogène, inventée en 1949 et diffusée à partir de 1959, ne sera pas le dernier mot des techniciens. Le fluorescent, le tube improprement appelé « néon » qui a fait son apparition à l'Exposition de 1937, revient en force.

Pour services rendus dans les ateliers, les usines et les lieux publics, le tube fluo passe pour utilitaire. Sa lumière froide fait peur. Ces dernières années, pourtant, il a changé d'allure, replié en deux ou en quatre – on l'appelle « fluo compact » – pour prendre la place d'une ampoule classique. Il a changé de couleur, autorisant des luminosités moins blanches, jamais blafardes, qui le rapprochent des tonalités dorées, chaleureuses, que l'on recherche habituellement dans l'habitat.

D.R.



D.R.

Ci-contre : « Pierrot », de Tobia et Afra Scarpa, 1990. Flos.
Ci-dessus : lampe à poser en bois et albâtre, de Pierre Chareau, années 30, collection privée.
A gauche : « Miss Sissi », de Philippe Starck, 1991, Flos.

Pédagogie de l'éclairage

Une douzaine d'institutions publiques et privées ont créé Espace Elec. Ce forum comprend des bureaux, une librairie et des espaces d'exposition destinés aux professionnels du bâtiment et aux industriels. Depuis la fin de 1996, il se tourne aussi vers le public, avec une suite de mises en scène conçues par trois architectes : Sabine Charoy, Philippe Michel et Marc Speeg.

● **Exposition permanente.** Cinq thèmes – l'école, le bureau, le magasin, le restaurant et l'habitat – sont illustrés. Les jeux d'éclairage, leur intensité, leur efficacité et leur agrément, répondent aux directives d'un audio-guide et permettent de comprendre l'effet produit par l'appareil que l'on choisit.

● **Lumière chaude et lumière froide.** Des vitrines montrent l'effet différent sur la perception d'une corbeille de fruits, en fonction de la « température de couleur » mesurée en degrés Kelvin, c'est-à-dire agréable autour de 3 000 degrés, de plus en plus « froide » au-dessus, jusqu'à la lumière blanche baptisée « lumière du jour » que l'on trouvait au rayon mercerie des grands magasins pour éviter les erreurs dans le choix d'un fil ou d'une laine.

● **Rendu des couleurs.** L'indice de rendu des couleurs permet de mesurer les performances des sources lumineuses. Aujourd'hui, l'indice de 85 % est obtenu par les nouveaux tubes fluorescents alors qu'il se limitait à 65 % avec les modèles standards, et que les halogènes à basse, ou très basse, tension atteignent 100 %.

● **Choix technologiques.** Toutes les ampoules dichroïques ne sont pas les mêmes, ni en puissance ni en largeur du faisceau lumineux, et ne produisent pas le même effet. La nouvelle famille des fluo-compactes est destinée à remplacer les lampes à incandescence tradionnelles. Plus chères à l'achat, elles permettent une économie d'énergie.

● **Durée de vie.** Avec une durée probable de 8 000 heures (au lieu de 2 000 pour les meilleures ampoules à filament), les fluo-compactes sont réputées faire économiser plusieurs centaines de francs par rapport à l'utilisation d'une lampe à incandescence standard. Les grandes marques (Osram, General Electric, Mazda et Philips) en ont inscrit à leur catalogue, en s'efforçant de limiter leur encombrement et en leur adaptant un culot à vis pour les rendre utilisables directement sans avoir à s'équiper d'autres luminaires.

● **Renseignements.** Espace Elec, 2, place de la Défense, CNIT, BP 501, 92053 Paris La Défense, tél. : 01-41-26-56-56. Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 18 heures. Entrée libre.

La ballerine Repetto a cinquante ans

Serge Gainsbourg se chaussait exclusivement chez Repetto. A la ballerine, réservée aux femmes, il préférait les Zizi, conçues pour hommes et femmes. Et les Zizi, sorte de cyclistes, lui allaient comme un gant. Il ne les supportait qu'en blanc dandy. Cela dit, la ballerine Repetto existait avant les Zizi. Elle a été inventée pour satisfaire Brigitte Bardot, qui n'était encore qu'une sacrée gamine. En 1956, Brigitte s'apprête à tourner *Et Dieu créa la femme*. Elle veut une ballerine sexy pour tourbillonner son mambo, très mambo, qui allait l'étiqueter sex-symbol. Elle a vingt-deux ans, un mari, Roger Vadim, et un premier accessit de danse classique du Conservatoire de Paris. D'où le fuselage de ses jambes, et une démarche qui allait en damner plus d'un. On entend déjà les cinéphiles hurler que la Bardot dans *Et Dieu créa la femme* danse le mambo pieds nus. Comme Ava Gardner, la Comtesse inégalée de Mankiewicz.

Qu'importe ! Sans les ballerines Repetto que la starlette porte tout au long du film, sauf pour le mambo, d'accord, Dieu aurait-il seulement créé Bardot ? Après le tissu vichy, la taille étranglée, les seins en figure de proue, c'est la ruée sur les petites ballerines. Idéales pour explorer les cha-cha de Xavier Cugat.

Pour fêter ses cinquante ans, la ballerine s'offre une coupe au carré. Faisons moderne. Montons l'empeigne. Mais surtout gardons le noeud chichi sur le coup de pied. Le chic de la signature Repetto. Le bout carré n'en a pas pour autant chassé le bout rond, modèle-culte, qui ne saurait disparaître. La ballerine se fait toujours en chèvre lisse. Mais aussi en croco mat. En blanc et en noir. Mais aussi en blond, en citron, en chocolat, en gris. Le talon est plat. Exceptionnellement, il peut monter jusqu'à trois centimètres et demi. Au-delà, ce n'est plus une ballerine, mais un trotteur. Lolita devient alors Mamie confort.

On s'étonne que la maison Repetto n'ait pas eu l'idée d'appeler ses ballerines les BB. Les Zizi, elles, doivent leur nom à la danseuse et chanteuse Zizi Jeanmaire. Normal : Rose Repetto est la mère du chorégraphe Roland Petit, qui lui-même est le mari et le Pygmalion de La Jeanmaire. Dis-moi ce que tu chausses, je te dirai qui tu fréquentes. « *La guerre finie, Rose se trouva désemparée. Je venais de mon côté de quitter l'Opéra avec armes et bagages, pour fonder les Ballets des Champs-Elysées et partir en tournée. Je laissai donc mon studio à ma mère, 12, rue de la Paix, au sixième étage sans ascenseur. Rose, sur les conseils du peintre Christian Bérard, y ouvrit un magasin d'articles de danse sous son nom de jeune fille, « Repetto »*, écrit Roland Petit dans son autobiographie, *J'ai dansé sur les flots* (Grasset, 1993).

Quelques lignes plus loin : « *Vendredi 2 octobre 1987, je vends Repetto.* » Roland Petit a cédé l'affaire familiale à l'Américain Danskin. Aujourd'hui, par le jeu des reventes, la ballerine et la Zizi appartiennent à la Caisse centrale des banques populaires. Et Brigitte Bardot est devenue la reine des animaux.

Dominique Frétard

★A Paris : 22, rue de la Paix, 75002. A Lyon : 36, rue du Président-Herriot, 69001. Plus de 100 distributeurs en France.





LE 02 MARS
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine		FRANCE outre-mer			
AJACCIO	N/4/17	CAYENNE	P/23/26	MILAN	E/0/13
BIARRITZ	N/6/21	FORT-DE-FR.	E/24/25	MOSCOU	N/-3/-1
BORDEAUX	N/6/20	NOUMEA	P/26/28	MUNICH	C/-2/12
BOURGES	N/5/18	PAPEETE	E/26/27	NAPLES	E/3/12
BREST	P/10/12	POINTE-A-PIT.	N/24/25	OSLO	P/1/5
CAEN	P/8/12	ST-DENIS-REU.	E/25/26	PALMA DE M.	E/13/14
CHERBOURG	P/8/11			PRAGUE	C/-1/12
CLERMONT-F	N/4/22	EUROPE		ROME	E/4/14
DIJON	N/3/18	AMSTERDAM	P/7/11	SEVILLE	E/5/21
GRENOBLE	N/2/18	ATHENES	N/7/10	SOFIA	N/-5/7
LILLE	P/10/14	BARCELONE	E/8/15	ST-PETERS.	*/1/5
LIMOGES	N/6/18	BELFAST	P/5/10	STOCKHOLM	P/4/9
LYON	N/4/19	BELGRADE	C/1/9	TENERIFE	E/19/20
MARSEILLE	N/5/19	BERLIN	E/5/13	VARSOVIE	E/-1/10
NANCY	N/6/16	BERNE	C/-2/11	VENISE	E/3/11
NANTES	N/9/16	BRUXELLES	N/10/14	VIENNE	C/-3/11
NICE	N/9/17	BUCAREST	N/-5/8		
PARIS	N/9/17	BUDAPEST	C/-4/9	AMERIQUE	
PAU	N/3/21	COPENHAGUE	P/5/8	BRASILIA	P/20/22
PERPIGNAN	N/6/20	DUBLIN	P/4/11	BUENOS AIRES	E/17/24
RENNES	P/10/15	FRANCFORT	E/4/14	CARACAS	E/20/25
ST-ETIENNE	N/4/21	GENEVE	C/-2/11	CHICAGO	C/-2/2
STRASBOURG	N/4/14	HELSINKI	P/1/4	LIMA	C/16/20
TOULOUSE	N/5/20	ISTANBUL	N/3/6	LOS ANGELES	E/8/13
TOURS	N/7/17	KIEV	N/-1/5	MEXICO	E/9/25
		LISBONNE	E/10/18	MONTREAL	P/-2/4
		LIVERPOOL	P/5/11	SAN FRANC.	N/9/12
		LONDRES	P/5/11	SANTIAGO	E/8/25
		LUXEMBOURG	E/6/14		
		MADRID	E/3/16	AFRIQUE	
				ALGER	E/8/16

DAKAR	E/20/28
KINSHASA	P/20/28
LE CAIRE	N/10/23
MARRAKECH	E/13/18
NAIROBI	E/15/27
PRETORIA	N/17/24
RABAT	E/13/18
TUNIS	E/8/14
ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/21/30
BOMBAY	E/19/30
DJAKARTA	P/26/27
DUBAI	E/14/23
HANOI	P/13/17
HONGKONG	E/16/24
JERUSALEM	N/11/18
NEW DELHI	E/11/26
PEKIN	E/-15/-3
SEOUL	E/-6/-2
SINGAPOUR	P/25/28
SYDNEY	N/20/25
TOKYO	E/2/10

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Une perturbation apporte de la pluie sur le Nord

LES HAUTES PRESSIONS vont se décaler vers le sud-est de la France et laisseront entrer sur les côtes de la Manche une perturbation. La pluie fera son apparition en cours de matinée sur les côtes. Sur l'ensemble du pays, la douceur persistera et les températures seront printanières.

Bretagne, pays de Loire, basse Normandie. – Les nuages seront nombreux dès le matin. La pluie arrivera sur la Bretagne et sur la basse Normandie en cours de matinée. Sur les pays de Loire, le temps devrait rester sec. Le vent de sud-ouest soufflera à 60-70 km/h. Les températures seront très agréables l'après-midi, entre 13 et 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, haute Normandie, Ardennes. – La pluie arrivera sur les côtes en fin de matinée. Elle gagnera dans la soirée l'ensemble des régions, mais une bonne partie de l'après-midi sera agréable. Le vent de sud-ouest atteindra 60 à 70 km/h. Il fera très doux, entre 15 et 17 degrés, l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La matinée sera peu nuageuse et le soleil brillera. En cours d'après-midi, le ciel se voilera, et quelques gouttes tomberont en Champagne le soir. Les températures seront de saison le matin et printanières l'après-midi, entre 15 et 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le beau temps dominera sur ces régions, avec seulement un ciel voilé. Les températures, fraîches le matin, dépasseront l'après-midi les 20 degrés au pied des Pyrénées.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée sera agréable avec du soleil. Quelques nuages élevés voileront le ciel par moments. Les températures seront fraîches le matin et très agréables l'après-midi, avec 18 à 22 degrés.

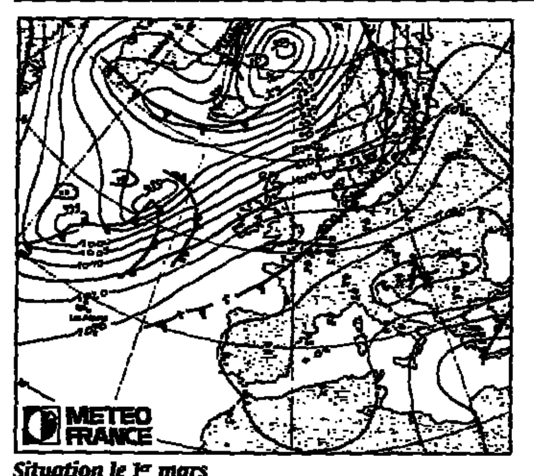
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Quelques nuages bas seront présents, le matin, sur le Languedoc. Ils se dissiperont rapidement. Le soleil sera ensuite très généreux sur l'ensemble de ces régions. Les températures seront fraîches le matin mais printanières l'après-midi, entre 17 et 21 degrés.

LE CARNET DU VOYAGEUR

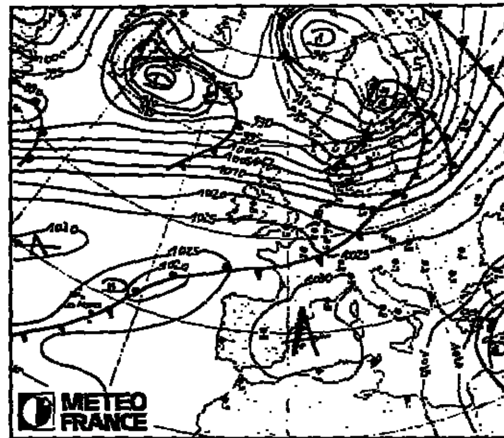
■ **POLYNÉSIE.** Air France crée, du mois de mai à fin octobre, une quatrième fréquence hebdomadaire Paris - Los Angeles - Papeete, à la suite du taux de remplissage satisfaisant de cette ligne en 1996. La compagnie n'envisage pas pour autant de participer au capital d'Air Tahiti Nui, la future compagnie française basée en Polynésie, avec laquelle elle signera des accords de coopération. – *(AFP.)*

■ **TRANSMANCHE.** A l'intention de ceux qui utilisent souvent le train Eurostar entre Paris, Bruxelles et Londres, la compagnie édite un *Guide du voyageur fréquent Eurostar* présentant les possibilités d'accumuler des points échangeables contre des primes ou des billets gratuits. Renseignements (tél. : 01-41-91-10-15.

■ **LIBAN.** Des feux de signalisation seront installés prochainement dans la capitale libanaise, dont certaines rues comptent parmi les plus encombrées du monde, l'alimentation permanente en électricité étant rétablie. Beyrouth n'avait plus de feux depuis la guerre civile de 1975-1990. – *(Reuter.)*



Situation le 1er mars



Prévisions pour le 3 mars

SCIENCES

Le Conseil d'Etat bloque le redémarrage du surgénérateur Superphénix

SUPERPHÉNIX hors-la-loi. La centrale de 1 200 mégawatts de Creys-Malville (Isère), située sur le Rhône à une cinquantaine de kilomètres en amont de Lyon, n'est pas prête à redémarrer. D'abord pour des raisons techniques liées à un arrêt programmé, jusqu'en juin, relatif à des contrôles décennaux et à des modifications concernant le combustible du cœur du surgénérateur. Ensuite, parce que la justice, par la voix du Conseil d'Etat, a, vendredi 28 février, annulé, pour *« procédure irrégulière »*, le décret du 11 juillet 1994 relatif au redémarrage de la centrale transformée en installation de recherche.

Cette décision était attendue, Martine Denis-Linton, commissaire du gouvernement, ayant fait la preuve vendredi 21 février que la procédure mise en place voici trois ans pour l'enquête publique était *« viciée »* (*Le Monde* daté 23-24 février).

Malgré *« les dénégations du ministre de l'industrie »*, expliquait-elle, il existe *« un décalage important entre le dossier de la demande pour lequel l'objectif principal de la centrale est clairement la production d'électricité et l'autorisation finalement accordée par le décret attaqué »* visant *« explicitement »* à l'acquisition de connaissances *« dans un objectif de recherche et de démonstration »*. A la lecture du dossier, ajoutait-elle, *« le public a pu* (...) *se méprendre sur la finalité du redémarrage de l'exploitation »*. Vendredi 28 février, le Conseil d'Etat l'a suivi dans ses recommandations, estimant que *« la création du réacteur à neutrons rapides ne pouvait être autorisée, dans sa nouvelle configuration, sur la base de l'enquête publique à laquelle il* [avait] *été procédé »*.

UNE BATAILLE, PAS LA GUERRE

Le gouvernement a donc perdu une bataille mais pas la guerre, même si le Conseil d'Etat a condamné l'Etat à verser 20 000 francs aux requérants : le Fonds mondial pour la nature (WWF), le canton de Genève et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA).

Au ministère de l'industrie, on se plaît à remarquer que l'arrêt du Conseil d'Etat ne met pas en question la sûreté de l'installation. Dans un communiqué publié tard dans la soirée du vendredi 28 février, le gouvernement explique qu'il a décidé de prendre les dispositions nécessaires, dans le respect de la décision du Conseil d'Etat et conformément à la loi, pour que Superphénix poursuive son activité.

En l'état actuel du dossier, deux solutions sont envisageables. Soit le gouvernement modifie le texte du décret annulé par le Conseil d'Etat, soit il relance une nouvelle procédure avec à la clé une enquête publique.

« Ne pas redémarrer Superphénix, explique Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, *serait inexplicable. Les faits retenus par le Conseil d'Etat ne sont pas de nature technique et ce réacteur a fait preuve d'un sûreté analogue à celle des autres réacteurs du parc français. Mon devoir est donc de laisser ouvertes pour l'avenir l'ensemble des voies possibles dans le domaine de l'énergie. »*

Nul doute que le gouvernement trouvera à nouveau les opposants à Superphénix sur son chemin. Le groupement « Les Européens contre Superphénix », coordinateur des associations d'écologistes luttant contre la centrale nucléaire de Creys-Malville (Isère), a d'ailleurs annoncé qu'il allait *« continuer à se battre »*. *« Nous demandons au gouvernement*, a-t-il déclaré, *d'avoir le courage d'arrêter cette centrale »*. C'est *« un échec patent, sur le plan technologique, financier et à présent administratif »*, a-t-il rappelé, précisant que la Cour des comptes avait évalué le coût de ce réacteur à 60 milliards de francs s'il fonctionnait jusqu'en l'an 2000.

J.-F. A.

La mortalité due au sida est en baisse

APRÈS les Etats-Unis, c'est en France que les statistiques montrent une baisse très nette du nombre de décès dus au virus du VIH. Pour la première fois depuis l'arrivée du sida en France, en 1981, le nombre de morts dus au virus et le nombre de cas de sida déclarés sont en diminution très nette au cours du second semestre 1996, selon des statistiques publiées par *Libération* du samedi 1er mars.

Le journal, qui précise que le secrétaire d'Etat à la santé doit rendre ces statistiques publiques lundi 3 mars, note qu'*« on a assisté à une baisse de 25 % du nombre de décès entre 1995 et 1996 selon la prochaine livraison du* Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) *»*. A la lecture de ces statistiques, *Libération* remarque que c'est *« surtout entre le premier et le second semestre 1996 que l'on a enregistré une diminution de 20 % du nombre de nouveaux cas de sida déclarés »*.

CHANGEMENTS THÉRAPEUTIQUES

Ces résultats étaient attendus depuis la baisse sans précédent du nombre de décès dus au sida aux Etats-Unis au premier semestre 1996 : 12 % de moins pour l'ensemble du pays, 30 % de moins pour la ville de New York, qui détient à elle seule 16 % des cas de sida des Etats-Unis.

Tous ces résultats peuvent s'expliquer par les changements thérapeutiques qui *« ont été d'une extrême rapidité »*. Notamment les antiprotéases, utilisées en association, qui selon *Libération « se sont révélées d'une grande efficacité pour diminuer la charge virale (le taux de virus circulant dans le sang). Un lien de causalité directe s'est, de plus, vite confirmé : plus le taux de charge virale est bas, plus le système immunitaire se défend efficacement »*.

SPORTS

Troyes élimine Auxerre de la Coupe de France

CE N'EST PAS vraiment un Petit Poucet, mais l'exploit réalisé par Troyes est quand même important. Vendredi 28 février, lors d'un huitième de finale avancé de la Coupe de France, le club qui piétine à la quinzième place de la deuxième division a éliminé l'AJ Auxerre, tenant du titre et champion de France, en lice pour les quarts de finale de la Ligue des champions. Un but de David Mardy à la 90e minute a tordu le coup à la logique, comme c'est souvent le cas en Coupe de France.

Troyes attendait le choc au nom du rêve et d'un bon voisinage. Soixante-quinze kilomètres séparent Auxerre la bourguignonne de Troyes la champenoise, qui, outre des trajectoires footballistiques croisées, puisent leurs relations de bonnes voisines dans le passé. Habituellement, ce sont les Troyens qui prennent la route pour voir briller Auxerre, mais, vendredi, c'est un bon millier de Bourguignons qui leur ont rendu la politesse.

Dans un stade de 11 000 places plein à craquer, le match a commencé à l'avantage des hôtes devant un public ravi. Dès les premières minutes, la défense auxerroise trop désinvolte est surprise par les offensives adverses. Les Auxerrois contre-attaquent, mais trop timides et sans succès. Lorsqu'ils sont plus hardis, leurs adversaires leur opposent une défense désespérée et donc solide. Ainsi, jusqu'à la dernière minute, le match sera avare en véritables occasions. C'est Auxerre qui s'essouffle en premier. Dans les arrêts de jeu, David Merdy profite de fautes d'inattention de la défense pour inscrire le but qui installe Troyes en quart de finale.

Il n'y a pas que la magie de la Coupe de France où les gros peuvent se faire surprendre en un match. Depuis quelques semaines, Auxerre manque de souffle. En championnat de France, le club n'a plus gagné depuis le 1er février (face à Nancy) ; le 22 février, il a été battu, sur son terrain, par Montpellier et n'est que septième au classement provisoire avec treize points de retard sur le premier, Monaco.

Alors, Guy Roux, entraîneur d'Auxerre, s'est mis en colère. Il s'est déclaré peu surpris par la défaite de ses joueurs, qu'il a jugés démotivés avant d'avoir des mots crus pour ses hommes. *« Auxerre devient immodeste*, a-t-il déclaré après la rencontre. *Nous avons un peu dansé autour de la Coupe avant de la jouer. L'attitude du club en Coupe de France méritait une issue comme ça. Nous sommes dans une mauvaise passe mais cela ne date pas d'aujourd'hui. Il y a un trop grand manque de vertus morales sincères pour qu'on soit récompensé. »*

« PATRONAGE AMÉLIORÉ »

Mercredi 5 mars, Auxerre rencontre le Borussia Dortmund en quart de finale : *« C'est un autre problème*, a ajouté Guy Roux. *Il y a un monde entre le grand professionnalisme des Allemands et le patronage amélioré que nous sommes. »*

Troyes, évidemment, exulte. *« Notre équipe est formée de garçons qui ont une superbe mentalité, qui sont généreux, qui ont l'enthousiasme, surtout dans des matches comme cela*, a déclaré Alain Perrin, leur entraîneur. *Ce ne sont pas des superprofessionnels mais ils ont la qualité de pouvoir se hisser au niveau des meilleurs. Le prochain match d'Auxerre contre Dortmund nous a aussi aidés car c'est très difficile pour des joueurs de se motiver face à une équipe de 2e division. »*

B. M.

■ **Patrice Loko a été renvoyé devant le tribunal correctionnel** de Paris où il devra répondre d'« outrage, exhibition sexuelle et dégradations volontaires ». Dans la nuit du 19 au 20 juillet 1995, peu de temps après son transfert du FC Nantes au Paris-Saint-Germain, l'international français avait été arrêté par la police, après avoir dégradé deux véhicules et insulté le personnel de l'hôpital où il avait été conduit. Il avait été mis en examen le 21 juillet et placé sous contrôle judiciaire, avec obligation de suivre un traitement psychothérapeutique.

DÉPÊCHES

■ **VOILE : Eric Dumont, sur *Café-Legal-Le Goût*, s'est classé quatrième du Vendée Globe,** course autour du monde en solitaire et sans escale, en arrivant aux Sables-d'Olonne, vendredi 28 février, après 116 jours 20 heures 18 minutes et 20 secondes de mer. Eric Dumont, qui avait été précédé au classement officiel par Christophe Auguin, Marc Thiercelin et Hervé Laurent, a souligné qu'il estimait faire *« partie des gagnants »* car il avait pu *« ramener »* son bateau.

■ **ATHLÉTISME : Patricia Djaté-Taillard a amélioré son record de France du 1 000 mètres en salle,** vendredi 28 février, à Eaubonne, lors de la réunion du Val-d'Oise (2 min 37 s 87 contre 2 min 38 s 58, le 18 février 1996 à Liévin).



RENAISSANCE Vice-président du conseil et ministre des biens culturels, Walter Veltroni, ancien directeur de « L'Unita », a décidé de tirer la politique culturelle italienne de la torpeur où elle s'est enfoncée depuis la fin de la guerre. ● EN CHARGE des domaines du cinéma, du théâtre et de la musique, M. Veltroni propose une réforme de son ministère, dont le rôle se réduisait jusqu'à présent à la conservation du patrimoine. ● LES EXEMPLES français, britannique et américain lui servent de modèle afin de définir une politique originale et de trouver les moyens financiers nécessaires pour relancer la création. ● CONSCIENT que la culture italienne est surtout tournée vers le passé, le ministre veut rapprocher l'art contemporain du public par l'ouverture de musées, la création de départements spéciaux et une relance de la politique d'acquisitions.

L'Italie engage une profonde réforme de sa politique culturelle

Depuis Mussolini, les autorités de Rome se sont contentées de gérer le patrimoine de la péninsule sans se préoccuper de la création artistique. Une situation qui pourrait changer, en s'inspirant de modèles étrangers

ROME
de notre correspondant

L'Italie n'a jamais véritablement eu, depuis Mussolini, de politique culturelle, comme si l'héritage du fascisme avait produit une sorte d'inhibition. Plus de cinquante ans après, Walter Veltroni, ministre des biens culturels, estime qu'il est temps de mettre un terme à cette carence. Egalement vice-président du conseil, son autre casquette, cette figure importante du Parti de la gauche démocratique (PDS, ex-communiste) a pour la première fois en charge les domaines du cinéma, du théâtre, de la musique et veut donc profiter de cette occasion pour qu'enfin l'Italie se dote d'une véritable politique culturelle. Lourde tâche dans un pays où, par le passé, les ministres qui se sont succédé se sont contentés de gérer le patrimoine artistique, de préserver les monuments sans promouvoir une action culturelle digne de ce nom.

Premier objectif : créer un véritable ministère des activités culturelles, qui aura également en charge les sports afin de se donner un outil permettant d'agir de façon globale dans des directions définies.

Deuxième priorité : trouver les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette politique. 150 milliards de lires supplémentaires (500 millions de francs) ont été débloqués pour les spectacles alors que les investissements pour la restauration des monuments, les musées, les bibliothèques ont été multipliés par trois, passant de 350 milliards à 1 000 milliards de lires (de 1,2 à 3,5 milliards de francs). A partir du mois de mars, un tirage spécial de la loterie sera effectué le mercredi, dont le revenu (300 milliards de lires) sera exclusivement affecté au ministère.

Enfin, troisième axe : la création d'un modèle à l'italienne, entre la défiscalisation à l'américaine et l'interventionnisme étatique à la française, afin que le capital privé s'associe à des programmes ou des actions culturelles mises sur pied par le gouvernement. Une convention a déjà été signée avec la Confindustria (CNPF italien) pour la sponsorisation de certaines opérations.

Pour Walter Veltroni, la culture ne doit pas être uniquement tournée vers le passé et il propose donc de « *redécouvrir la richesse culturelle contemporaine. L'Italie,* fait-il remarquer, *a toujours eu une attitude d'embarras, de distance, pour des raisons de politiques culturelles avec l'art contemporain. Nous devons inverser cette tendance, c'est-à-dire ouvrir des musées d'art contemporain, favoriser l'expérimentation musicale, reconstruire. La dernière œuvre architecturale date du fascisme* ». Le plus jeune membre du gouvernement, quadragénaire passionné et combatif, sait ce que sont les lourdeurs administratives, les réticences à l'intervention active de l'Etat dans un pays qui y est « *foncièrement hostile* ». « *Je voudrais néanmoins que, dans cinquante ans, on puisse dire que, à la fin du XXe siècle, on construisait* », confesse ce journaliste de profession en énumérant avec envie les réalisations de Paris au cours des vingt dernières années.

Manifestement, l'ancien directeur du quotidien *L'Unita* rêve de faire bouger culturellement l'Italie, de lui inventer un projet culturel, « *qu'elle ne soit plus seulement un pays consommateur mais aussi producteur. Cela me plairait que, lorsque dans le monde on pense à l'Italie, on pense au pays de la culture, comme à la productivité pour le Japon. Nous avons tout ce qu'il faut pour le réussir, une grande tradition musicale, un grand cinéma, une tradition artistique peut-être la plus importante au monde, parce que c'est ici que l'on trouve les traces des Grecs, des Etrusques, des Romains, sans parler de la peinture, de tous les grands maîtres. Nous avons beaucoup de possibilités* ». Mais par quoi commencer ce renouveau ? Comment le mettre en marche ?

D'abord en soignant « *les grandes plaies* », c'est-à-dire en rouvrant la galerie Borghese, fermée depuis quatorze ans. Ce qui devrait être fait au début de l'été. Walter Veltroni pousse autant qu'il peut en surveillant personnellement l'état d'avancement des travaux.

VERS LE FUTUR

Ensuite, créer un organisme autonome de gestion pour le site de Pompéi, pour le valoriser, exploiter ses ressources commerciales et financer ainsi les recherches. Il reste vingt-deux hectares à explorer. Restaurer et rouvrir au public la Domus Aurea, près du Colisée, le palais souterrain de Néron, fermé depuis quinze ans. Le palais Barberini, à Rome, occupé depuis quarante par l'armée, va être restitué au ministère et pourra devenir un musée. Faire enfin de la villa Borghese un parc culturel où le visiteur pourra se rendre du musée étrusque à la galerie d'art moderne en passant par le musée de la villa Giulia. Le projet n'est pas nouveau mais il n'a jamais vu le jour.

Et puis, en dehors de la nécessité de soigner les malades, Walter Veltroni veut avancer vers le futur. Ce n'est pas qu'il veuille laisser une trace mais seulement exprimer le souci que « *reste une empreinte de la civilisation contemporaine autrement qu'à travers la télévision* ». A ce propos justement, il faudrait recenser toute la mémoire audiovisuelle du pays, qui n'existe pas encore. Une campagne a été lancée pour que chaque commune adopte un film dont elle prendra soin afin de conserver tout un patrimoine. Le cinéma est l'enfant chéri de ce ministre qui a longtemps rêvé d'être metteur en scène. Depuis que le prix des places a été fixé l'après-midi à 7 000 lires (23 francs), il y a eu 1 million de spectateurs en plus et les recettes se sont accrues de 10 milliards de lires. Des salles rouvrent leurs portes à la périphérie de la capitale. Un encouragement, mais il faut secouer toute une machine ankylosée, donner une impulsion, laquelle commence par une éducation culturelle dès la fin du premier cycle afin de sensibiliser les enfants à partir du premier âge.

Telle est la conviction de Walter Veltroni, qui estime néanmoins que l'image de l'Italie est en train de changer, que ce n'est plus celle de « *la confusion, des choses négatives* ». Les difficultées rencontrées pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'un auditorium, à Rome (projet de Renzo Piano), démontrent que ce n'est pas encore tout à fait vrai. Mais le ministre est optimiste. Il déplore de ne pouvoir exposer tout ce qu'il a envie de faire pour que décolle la culture moderne italienne et que toute une jeunesse se sente associée à ce mouvement. Pour que l'on ne puisse plus dire, comme l'avait fait l'un de ses prédécesseurs, Antonio Paolucci, que « *le grand art italien s'arrête à Tiepolo* ».

M. B.-R. avec L. P.

31 000 objets d'art volés en 1996

Plus de 31 000 objets d'art ont été volés en 1996 dans les musées et les églises de la Péninsule, selon une étude des services de la police italienne chargés du patrimoine artistique. 2 135 vols ont été commis dans 19 musées – dont 4 nationaux – et dans 757 églises. Selon la même source, 24 objets ont « *une valeur historique et artistique considérable* », 65 sont considérés comme « *importants* », 167 « *modestes* » et le reste d'une qualité « *ordinaire* ».

Les carabiniers ont réussi à retrouver en 199 627 700 pièces archéologiques, dont plus de la moitié hors du territoire national. Le responsable du service du patrimoine, le général Conforti, déclarant que « *l'art* [était] *en état de siège* », en a appelé, lors d'une conférence de presse, à « *une sensibilisation de tous les Italiens* ».

Walter Veltroni, vice-président du conseil et ministre des biens culturels

« Laisser un signe du présent dans un pays prisonnier du passé »

ROME
de notre correspondant

« Quels sont vos projets dans le secteur de l'art contemporain ?

– Dans le cadre de la réforme du ministère, je voudrais créer un département spécial pour la production artistique contemporaine qui soit complètement autonome et puisse répondre aux exigences particulières de ce secteur. Ainsi, nous pourrons laisser un signe du présent dans un pays encore prisonnier du passé.

– De quelle manière ?

– Avant tout, je pense à des lieux dédiés à l'art d'aujourd'hui, des centres multimédias pour valoriser la recherche dans les différents secteurs de l'art situés dans les différentes villes italiennes. A Naples, nous avons déjà le Castel Sant'Elmo, tandis qu'à Milan on pourrait utiliser le Castello Sforzesco.

– Et en ce qui concerne les acquisitions d'œuvres d'art contemporain ?

– Nous sommes en train d'étudier la possibilité de créer un fonds pour augmenter les collections publiques, arrêtées aux années 60. En outre, nous pensons revitaliser la loi du 2 %, qui établit l'obligation de consacrer un pourcentage de 2 % des nouvelles constructions à l'art contemporain. Une norme qui, dans les dernières années, a été appliquée peu et mal.

– Comment pensez-vous affronter la « révolution thématique » ?

– Dans le nouveau ministère des activités culturelles, il y aura une grande ouverture vers la télématique. Nous sommes en train de travailler pour créer le site du ministère actuel sur Internet. Il sera très prochainement opérationnel. Ainsi, à travers le réseau, les citoyens pourront avoir des informations en temps réel sur le déroulement de la restauration des monuments, sur les expositions en cours ou en préparation.



WALTER VELTRONI

– Dans trois ans, Rome accueillera le Jubilée. Quelle sera l'image que la Ville éternelle voudra offrir au monde à cette occasion ?

– Je voudrais célébrer l'an 2000 par une série d'événements importants, accompagnés de l'ouverture au public de quelques monuments. Nous sommes en train de programmer deux expositions dédiées à Giacomo Balla et Umberto Boccioni, protagonistes du futurisme. Je voudrais aussi restaurer la Domus Aurea, le palais souterrain de Néron que le public pourra visiter avec des guides.

– Vos projets regardent-ils seulement le centre mais aussi la périphérie ?

– J'aimerais réveiller la vie culturelle des quartiers périphériques en réalisant une série de bibliothèques et de centres multimédias. Un autre rêve est la construction d'une salle cinématographique Imax à Cinecittà qui pourrait devenir un nouveau centre culturel urbain. Il faudrait que ces projets deviennent vite réalité : ce n'est qu'ainsi que Rome pourra être la capitale d'un pays tourné vers l'avenir. »

Propos recueillis par Michel Bôle-Richard avec Ludovico Pratesi

Bouleversantes retrouvailles avec Arthur Adamov

CHAMBRES D'AMOUR, d'Arthur Adamov. Mise en scène : Michel Raskine. Avec Jean-Claude Frissung, Marief Guittier et Elizabeth Macocco.
LES ABBESSES (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 1 h 45. 95 F et 140 F.

Parce que c'est une voix qui trop longtemps s'est tue, il faut aller l'entendre aux Abbesses : Arthur Adamov, pour quelques soirs encore, est vivant, servi par trois acteurs de premier ordre, et il parle.

Ou plutôt, comme l'a noté son ami Antonin Artaud, réchappé de l'asile grâce à l'intervention de l'écrivain et de Marthe Robert en 1945, « *Arthur Adamov à chaque page mâche, et c'est le repas qui s'est absenté. Et le mâcheur ne s'est pas réveillé. Dort-il ? Non, il gesticulait dans les replis de son propre gésier. Fibre d'une fibre qu'on tourmentait, il n'en finit plus de se révulser à l'idée de la phrase à dire, et que tout le monde lui a refusée.* »

Tout le monde ? Dieu merci, non. Le metteur en scène Michel Raskine, longtemps après Jacques Mauclair, José Valverde, Gabriel Garran, Klaus Grüber, Roger Planchon, Jacques Lassalle, nous permet d'entendre Arthur Adamov, trop vite remisé dans le tiroir du « théâtre de l'absurde » où l'ont presque étouffé Beckett et Ionesco depuis sa mort, en 1970. Deux courtes pièces nous sont ici proposées, auxquelles viennent s'adjoindre quelques fragments du *Journal* d'Adamov.

La première est limpide, exact reflet des effrois de l'auteur : *Comme nous avons été* met aux prises A., homme sans âge surpris le jour de son mariage ; la Mère, voisine qui cherche désespérément son petit André ; la Tante A.. Au début, il n'y a rien là que de simplement intrigant ; puis la parole s'anime, les mots s'entrecroisent, manigance virtuose d'Adamov qui, abolissant le temps et les lieux, transfère d'A. à André les souffrances d'une existence entière, la sienne, celles d'un homme à la santé fragile confronté dès ses premières années aux frasques d'un père joueur au point qu'il paiera sa passion de sa vie.

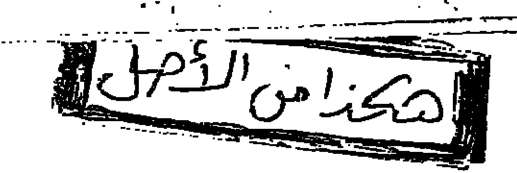
MICHEL RASKINE, FIDÈLE

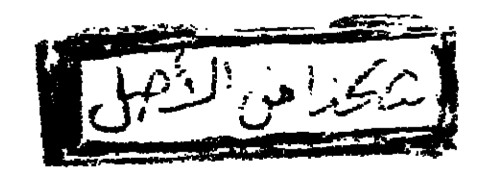
Avec *Les Retrouvailles,* Adamov s'emploie a peaufiner encore les mécanismes du trouble, du doute, de la déréliction des sens. Il s'appuie sur le personnage d'un étudiant, Edgar, qui fait fortuitement connaissance de deux femmes, Louise, secrétaire, et La Plus Heureuse des Femmes, anonyme cousette. Louise s'identifiera peu à peu à Lina, l'ex-fiancée d'Edgar, tandis que La Plus Heureuse des Femmes se substituera bientôt à la figure omnipotente de la Mère...

A ce jeu de qui dort vit, de qui parle se tait, de qui rêve chante, Michel Raskine, fidèle en cela à la volonté d'Adamov, s'est employé avec une finesse nouvelle à favoriser la rencontre violente des mondes visible et invisible qui s'entrechoquent en chacun de nous, en se moquant bien des conventions du langage, de tout principe de réalité. Il tend la chambre d'A. de blanc, la gare des *Retrouvailles* de vert, couleur qui recouvre les murs carrés d'un mausolée où s'inscrivent les noms de toutes les femmes qu'Adamov a connues. Puis il vide le plateau, à l'exception d'un cube vermillon où un homme ne peut se tenir debout : ce sera le réceptacle des ultimes confidences d'Adamov, ces extraits de son *Journal* traversés d'une douleur indicible et pourtant ici implacablement décrite.

Il fallait à ce sombre exposé des souffrances des hommes un doigté, une attention de chaque instant. Nous y sommes. Raskine dirige son trio d'acteurs avec une tendresse qu'on ne lui connaissait pas. Il faut dire qu'il est servi : Elisabeth Macocco (la Tante et Louise), inoubliable Callas à la fin des années 80, trouve ici des rôles à la mesure de la subtilité de son jeu ; Marief Guittier n'a jamais été aussi belle, elle a retrouvé les accents suaves de sa voix au point que l'on pense par instants – admirable scène du train par exemple – à... Marlène Dietrich représentée dans une toile néo-expressionniste. Jean-Claude Frissung devait incarner Adamov ; on jurerait qu'il y est parvenu.

Olivier Schmitt





Un panorama de l'abstraction contemporaine au Musée d'art moderne de Saint-Etienne

Vingt artistes s'aventurent dans des expérimentations inattendues

Le Musée d'art moderne de Saint-Etienne réunit vingt artistes. Ces peintres travaillent en Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis ou en France. Sous le titre étrange d'« Abstractions provisoires », ce panorama d'œuvres d'aujourd'hui présente les artistes qui assument la fonction de conservateurs des traditions et des fauteurs de troubles, adeptes de l'expérimentation dans tous les sens.

ABSTRACTIONS PROVISOIRES, Musée d'art moderne, La Terrasse, 42000 Saint-Etienne. De 10 heures à 18 heures, jusqu'au 23 mars. Catalogue 224 p., 200 F. Tél. : 04-77-79-52-52.

SAINT-ÉTIENNE
de notre envoyé spécial

Ils sont vingt. Ils sont âgés de trente à quarante ans. Ils sont en vérité dix-neuf plus un, puisque Helmut Ferderle, né en 1944, fait office de père putatif et de référence. Ils font de la peinture, des tableaux tantôt grands – mais rarement très grands –, tantôt petits – et même très petits. De la peinture abstraite, comme l'on dit. Est-ce le mot juste ? L'exposition a un titre étrange, « Abstractions provisoires ». Provisoires en attendant quoi ? Pas nécessairement des figures, de quoi satisfaire ceux qui préfèrent reconnaître plutôt que connaître, parce que c'est plus rassurant.

Mais alors, pourquoi le provisoire ? Parce qu'il est dans les œuvres. Les plus intéressantes d'entre elles suggèrent glissements, effondrements, implosions, fractures, équilibres rompus ou éphémères. Elles s'autorisent, écrit Eric de Chassey dans sa préface au catalogue, *« la prise en compte de l'instable, de l'ouvert, de l'équivoque »*. Ce sont des peintures menacées de l'intérieur, frappées de fragilité et d'incertitude. Elles sont donc irréfutablement d'aujourd'hui et leur réunion à Saint-Etienne une excellente idée, pleine d'enseignements et de conséquences. Que ces peintres travaillent en Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis, en France n'y change rien – communauté qui n'a rien de surprenant puisqu'elle tient à l'époque bien plus qu'aux lieux. Or l'époque, précisément, ne voit pas le triomphe de l'harmonie générale. Or la géométrie a servi d'ordinaire la cause de l'harmonie.

TERRIBLES DÉMENTIS

Mondrian et Malevitch, les adeptes du néo-plasticisme et du constructivisme, ont cultivé l'angle droit, les parallèles, le calcul des proportions. Ils ont contenu les couleurs entre des lignes régulières et les ont réparties sur des surfaces d'un blanc parfait. Chacune de leurs toiles se voulait l'icône d'un idéal qui finirait par s'incarner, par devenir architectures et villes. Dans l'entre-deux-guerres, ils se sont employés à maintenir intact ce modèle. Rien de provisoire là-dedans, mais, à l'inverse, un désir d'ordre et d'éternité, auquel l'histoire a infligé de terribles démentis.

Dans les années 60 et 70, le rêve s'est reformé. La géométrie orthogonale a régné une seconde fois, minimale, monochrome, épurée à l'extrême, réduite aux principes. D'autres démentis sont intervenus, aggravés par la lassitude que créent la répétition et l'enfermement dans des formules trop strictes.

L'exposition montre cela : l'ébranlement des règles qui régissaient jusqu'ici l'abstraction géométrique et le retour brutal de ce qui était tenu à distance jusque-là – des couleurs qui débordent, des axes qui cèdent. A l'inverse, en contrepoint, elle contient des toiles où transparaissent la roideur et l'esprit de système, la volonté de préserver un ordre qui s'émiette.

De ce côté se rangent ceux qui assument la fonction de conservateurs des traditions, ligne nette, bidimensionnalité et monochromie irréprochables, propreté. Il y a là P. A. Ferrand, Christophe Cuzin, Stephen Westfall, Torie Begg, Mitja Tusek, tous très maîtres de leurs procédés. *« Ce qu'il reste à voir est ce qu'il reste à voir »*, énonce doctement la notice consacrée à Tusek : c'est ce qui gêne, cette limitation délibérée, ces vœux de silence et d'immobilité scrupuleusement respectés, jusqu'à l'inertie et la vacuité. Le parti de l'ordre, autrement dit.

Face à lui, les fauteurs de trouble : Mary Heilmann, Jonathan Lasker, Stephen Ellis, Helmut Dorner, Bruno Rousselot, Callum Innes. Tous les coups sont permis, la ligne molle et serpentine qui fait des nœuds aux barreaux de la grille orthogonale, les couleurs qui se mélangent et se superposent, les dissonances qui font mal aux yeux, le passage sans crier gare d'un style à l'autre entre deux tableaux. Ils récupèrent et emploient des effets de flou photographique, des morceaux de plexiglass et les références les plus variées, Warhol, Lichtenstein, l'imagerie médicale, le graffiti urbain, la télévision. C'est plus que du provisoire : la révolution permanente, l'expérimentation dans tous les sens sans craindre les contradictions et les voies peut-être sans issue.

Ces tentatives ne sont pas toutes également convaincantes. L'incohérence peut devenir à son tour une commodité ou un dogme à bon marché. Elle ne masque pas la pauvreté d'invention de David Urban ou de Miquel Mont. Elle ne suffit pas à justifier la peinture indécise et sucrée de Thomas Stalder, ni celle, empesée et démonstrative, de Ludger Gerdes, ni l'élégance affectée et chic de Juan Uslé. Mieux valent, de très loin, les compositions de Callum Innes, déchirées et comme sur le point de s'autodétruire. Mieux valent les *Deltas* de Rousselot, sombres labyrinthes cassés, et les signes fantomatiques que Dorner trace dans le blanc – et, plus loin encore, les toiles de Ferderle, où le gris et le vert tremblent et vibrent.

Philippe Dagen

Yutaka Sado transfigure la « Symphonie Kaddish » de Leonard Bernstein

Une direction constamment inspirée

TROISIÈME SYMPHONIE « KADDISH », OUVERTURE DE « CANDIDE », TROIS DANSES DE FANCY FREE, DANSES SYMPHONIQUES DE WEST SIDE STORY de Leonard Bernstein. *Karita Mattila (soprano), Ronald Guttman (récitant), Maîtrise et Chœur de Radio-France, Orchestre philharmonique de Radio-France, Yutaka Sado (direction). Salle Pleyel, Paris, le 28 février.*

On sait l'immense générosité, inspirée et bouleversante, de Leonard Bernstein (1918-1990) interprète ; on sait moins la singularité de son catalogue de compositeur. Certes, on connaît les airs de *West Side Story*, d'*On the Town* ; l'ouverture de *Candide* est une gorgée de champagne frappé dont on ne se lasse pas. A ce titre, Bernstein entre sans peine dans le clan assez fermé des compositeurs qui passeront le cap du siècle, fredonnés par tous. On peut cependant s'interroger sur la validité de son catalogue de musique dite – selon un usage douteux – « sérieuse », notamment à propos de la *Troisième Symphonie « Kaddish »* (1963-1965), achevée au moment de la mort du président Kennedy et dédiée spontanément par Bernstein à sa *« chère mémoire »*.

Œuvre de conscience et d'interrogation, la *Symphonie « Kaddish »* est un creuset assez explosif de textes mêlés, de chants en araméen, d'incises néobaroques (le canon circulaire des voix d'enfants), de carrures rythmiques irrégulières et dansantes, d'une grande déploration pour soprano – qui vaut bien celle de la *Troisième Symphonie* de Gorecki – et de séquences presque aléatoires (la polyrythmie du double chœur). La révision de 1977 resserre notablement le propos et atténue les naïvetés emphatiques et très « années 60 » de la première mouture. Rarement donnée, cette symphonie s'impose pourtant comme une œuvre totale, bouleversante, frôlant parfois cette « impureté » qui, comme chez Mahler, Britten ou Poulenc, convainc et emporte.

Entrant sur scène, Karita Mattila fait d'abord sensation par son allure surprenante de clone blond et lamé de Marilyn Monroe – hasard (?) troublant dans le cadre d'une pièce dédiée à Kennedy... Sa voix fruitée et presque instrumentale convient parfaitement à ce thrène irréel, au deuxième tiers de l'œuvre.

LYRISME SANS ESBROUFFE

Mais la vraie surprise vient surtout du jeune chef japonais Yutaka Sado, disciple de Bernstein et nature musicale époustouflante. Dans les pièces virtuoses de la première partie, on s'inquiétait de le voir singer son maître. Mais la direction constamment inspirée, l'énergie concentrée, le lyrisme sans esbrouffe dont il a témoigné au cours de la *Symphonie* révèlent un chef de grande envergure. D'ailleurs, il n'aura pas fallu attendre l'ovation appuyée réservée au jeune chef par le public *et* l'orchestre pour se persuader qu'il y avait là matière à entente et alchimie : l'Orchestre philharmonique de Radio-France, épatant de punch, de swing et de précision, n'a que rarement sonné aussi bien et montré un tel plaisir de jouer. Yutaka Sado est un honneur, pour la mémoire de Bernstein, pour le futur de cet orchestre.

Renaud Machart

Une femme alibi à la Philharmonie de Vienne

VIENNE
de notre correspondante

La prestigieuse Philarmonie de Vienne, bastion immuable des traditions – de préférence masculines – depuis cent cinquante cinq ans, a cédé : les cent cinquante membres de l'orchestre ont, à la presque unanimité, accepté jeudi 27 février, d'accueillir une femme dans leurs rangs.

Régulièrement mis sur la sellette ces dernières années pour son machisme, l'orchestre s'était toujours retranché derrière son statut d'association privée pour couper court à la discussion. Fier de son fonctionnement démocratique – elle n'a pas de « patron » –, et de son indépendance financière – à part une subvention peu importante, son budget provient de ses concerts et contrats discographiques –, la Philharmonie de Vienne se jouait des lois sur l'égalité des sexes, prétendant que la présence de femmes serait préjudiciable à sa bonne marche.

A quelques semaines d'une série de concerts à New York, où l'orchestre est attendu le 4 mars, les féministes américaines se sont emparées du sujet. L'International Alliance for Women in Music (IAWM, Alliance internationale des femmes dans la vie musicale) a lancé sur Internet, et par tracts, un appel au boycottage.

Robert Wilford, puissant imprésario, organisateur des tournées de l'orchestre aux Etats-Unis avec le soutien de mécènes américains, s'est rendu à Vienne pour faire comprendre qu'il y avait péril la demeure. La direction du Carnegie Hall, à New York, aurait menacé de ne plus ouvrir ses portes à l'orchestre viennois. La polémique a jeté une lumière crue sur des vénérés artistes, dont certains ont affiché des prises de position sexistes, voire carrément racistes.

Association privée, la Philharmonie de Vienne est néanmoins une émanation de l'Opéra. Pour devenir un des Philharmoniker – titre qui garantit à la fois la consécration musicale et la manne pécunière –, un musicien doit obligatoirement passer par la fosse de l'Opéra de Vienne durant au moins trois ans. Ce recrutement exclusif dans un ensemble cohérent est, selon les spécialistes, à l'origine du style unique des Viennois. Or la direction de l'Opéra, sous la pression de l'opinion publique, avait tranché la question au début de l'année pour la fosse de l'Opéra, indiquant qu'elle admettrait désormais des femmes au concours d'entrée de son orchestre.

UNE DÉCISION « INSUFFISANTE » ET « TARDIVE »

Changement des mentalités ou simple capitulation devant la réalité ? Les candidats masculins ayant les qualités musicales requises se font de plus en plus rares depuis que 60 % des inscrits aux Hautes Ecoles de musique sont des femmes.

La Philharmonie avait déjà dû accepter depuis vingt ans une harpiniste dans ses rangs faute de candidats masculin : Anna Lelkes n'avait jamais pu cependant être membre de plein droit de l'orchestre. Elle l'est depuis deux jours. Il reste à savoir si elle ne sera pas longtemps le seul membre féminin de l'orchestre. Les féministes américains ont affirmé qu'elles seraient vigilantes. Qualifiant la décision d'*« insuffisante »* et de *« tardive »*, Anne Conners, présidente de la branche new-yorkaise de la National Organisation for Women (NOW), a estimé qu'il s'agissait d'un geste alibi pour échapper aux protestations et au boycottage du public.

Waltraud Baryli

DÉPÊCHES

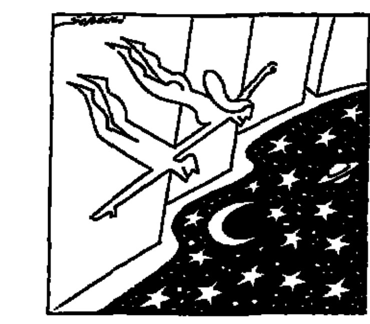
■ **MUSIQUE : l'université d'Oxford** a lancé un débat sur un thème qui divise quantité de familles britanniques : l'apport comparé du groupe rock Oasis et des Beatles au patrimoine et à l'histoire du rock. L'assemblée de l'Oxford Union, association des étudiants, qui organise régulièrement ces conférences-débats, entend trancher par un vote la proposition suivante : *« Cette chambre pense que les Beatles ont davantage contribué à la musique britannique qu'Oasis ne pourra jamais le faire. »* Les étudiants entendront les arguments d'une dizaine de musicologues, critiques rock, compositeurs et même de Paul Gallagher, le frère de Liam et Noël, le duo vedette d'Oasis.

■ **CINÉMA : l'actrice chinoise Gong Li** estime que le gouvernement de Pékin devrait relâcher sa censure sur les films et les arts en général. Interrogée, jeudi 27 février, à Pékin par des journalistes du *Hong Kong Standard*, la vedette d'*Adieu ma concubine* et de *Qiu Ju, une femme chinoise* a annoncé son intention de soutenir une motion appelant à plus de liberté, dans le cadre de l'actuelle session de la Conférence consultative du peuple chinois dont elle est membre.

■ **THÉÂTRE : l'actrice Isabelle Huppert** a décidé de renoncer *« pour des raisons d'ordre privé »* à interpréter le rôle principal de *Maison de poupée*, d'Ibsen, au Théâtre national de l'Odéon. La pièce sera présentée dans une mise en scène de l'Anglaise Deborah Warner, à partir du 25 mars avec une autre interprète.

Dix ans de Chorus

La chanson plurielle dans trente-six communes du département des Hauts-de-Seine



CHAQUE année, depuis 1988, la chanson fait feu de tout bois dans le département des Hauts-de-Seine. Pour sa dixième édition, le festival Chorus investit trente-six communes et présente comme à son habitude une affiche imposante et d'un éclectisme de bon goût. Grâce à la programmation systématique de premières parties, une kyrielle d'artistes peu médiatisés ou à la lisière du succès va pouvoir se frotter au public des incontournables « locomotives ». Les tremplins livreront à nouveau leur lot de découvertes, et les enfants auront droit à leur propre festival. *La Preuve par dix*, une création de Marinette Maignan et Jean-Yves Lacombe, avec entre autres Francis Lemarque, Chanson Plus Bifluorée, Juliette, Lacombe et Asselin, Orphéon Célesta, Joël Favreau, Jacques Haurogné et Xavier Lacouture ouvrira en avant-première cette édition anniversaire le 4 mars à 20 h 30 au Palais des arts et des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

★ Chorus des Hauts-de-Seine, du 7 au 26 mars. Renseignements : 01-47-74-51-11.

UNE SOIRÉE À PARIS

Mal Waldron Trio
Pianiste marqué par la référence à Thelonious Monk, accompagnateur recherché par le jazz, Mal Waldron est aussi un remarquable compositeur. La formule du trio convient idéalement à son expression. Auprès de lui le contrebassiste Stéphane Persiani et le batteur Sangoma Everett.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 1er et 3 mars. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Sawt el Atlas
Derrière les grands frères Khaled et Mami, la relève est prête. Les jeunes pousses de Sawt el Atlas prennent leurs marques et jouent la carte de la fusion libre en raï, reggae et ragga (CD *Généraliser* sur CNR Music).
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11e. Mo Bastille. 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 01-47-00-02-71. 80 F.

Les Chants de la mallette »
Sous cette appellation énigmatique se cache un type de chansons citadines en vogue depuis les années 20 à Omdourman, ancienne capitale du Soudan. Il fut popularisé grâce à la radio de la ville à partir de 1955 dans une émission dont le générique reproduisait le bruit d'une mallette que l'on ouvre ou ferme.
Institut du monde arabe, 1 rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e. Mo Jussieu. 20 heures, le 1er mars. Tél. : 01-40-51-38-37. De 80 F à 100 F.

Compagnie La la la Human Steps
Le Canadien Edouard Lock reprend sa chorégraphie *2* avec ses fabuleux danseurs. La pièce est un exorcisme, une manière d'apprivoiser la vieillesse. C'est dur. Cruel. Complètement dans le ton de la modernité. Trop peut-être. Mais intéressant.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Nouveaux classiques d'Amérique
Dernière soirée pour découvrir des chorégraphes américains, notamment Jean Grand-Maitre, un Québécois, qui a créé pour le Ballet de l'Opéra de Paris *Eja Mater*, une pièce sur la relation d'amour et de mort entre un enfant chanteur et sa mère. Au même programme, deux entrées au répertoire : *Ancient Airs and Dances*, signée de Richard Tanner et *Musings*, une chorégraphie de James Kudelka.
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. Mo Opéra. 14 h 30 et 20 heures, le 1er mars. Tél. : 01-44-73-13-00. De 30 F à 270 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMITYVILLE, LA MAISON DE POUPÉES (*)
Film américain de Steve White
VF : Brady, 10e (01-47-70-08-86).

LA CHASSE AUX SORCIÈRES
Film américain de Nicholas Hytner
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE COMMENT ET LE POURQUOI
Film espagnol de Ventura Pons
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

GET ON THE BUS
Film américain de Spike Lee
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE JOURNAL DE LUCA (**)
Film italien de Giacomo Battiato
VO : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LUCIE AUBRAC
Film français de Claude Berri
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MARS ATTACKS !
Film américain de Tim Burton
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMOUR EST À RÉINVENTER (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-It.-Suis., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; George-V, 8e.
CARMIN PROFOND (**) (Fr.-Mex.-Esp., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA COLLINE OUBLIÉE (Fr.-Alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRASH (**) (Can., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
CRÉATURES FÉROCES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRIMINALS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
DIDIER (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL (Fr.-Hong., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
DU JOUR AU LENDEMAIN (Fr.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EAU DOUCE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
EVITA (A., v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).
FANTÔMES CONTRE FANTÔMES (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er.
FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
GHOST IN THE SHELL (Jap., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er.
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
I. D. (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e.
LE JOUR ET LA NUIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
JUDE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
LARRY FLYNT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LEVEL 5 (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LOVE ETC. (Fr.) : Lucernaire, 6e.
MACADAM TRIBU (Fr.-Za.-Por., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
1871 (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
NÉNETTE ET BONI (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10).
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*) (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
LA NUIT DES ROIS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e.
L'OMBRE ET LA PROIE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e.
PORTRAIT DE FEMME (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
POUR RIRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; reservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
RIDICULE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LA ROBE (Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
SARAKA BO (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (01-47-70-21-71).
SÉLECT HÔTEL (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
SPACE JAM (A., v.f.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*) (A., v.o.) : George-V, 8e ; v.f. : Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
THE PILLOW BOOK (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
TIETA DO BRASIL (réservation :, v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
TIRÉ A PART (Fr., v.o.) : UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT DOIT DISPARAÎTRE (Fr.) : George-V, 8e ; UGC Opera, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
TRAINSPOTTING (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN BEAU JOUR (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

À TOUTE ÉPREUVE (**) (H., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (01-47-70-21-71).
AMOUR ET SWING (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).
LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
PEAU-D'ÂNE (Fr.) : Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
LA RENARDE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 50.
LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi, dimanche 20 h 15.
L'ÉPOUVANTAIL (*) (A., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
LA FERME DES ANIMAUX (Brit.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, dimanche 15 h, 17 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33) dimanche 13 h 15, 15 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 15.
MON ONCLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 17 h 10.
ORFEU NEGRO (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 19 h 10.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h 40.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 18 h 30.
THÉLONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 21 h 55.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 18 h 40.
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Poisson-Lune, lun. 20 h 30.
WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Tombe les filles et tais-toi, sam. 16 h 05, 20 h 10 ; Hannah et ses sœurs, sam. 18 h 10, mar. 14 h 20, 18 h ; Comédie érotique d'une nuit d'été, dim. 12 h, 16 h 10, 20 h 20 ; Annie Hall, dim. 14 h 30, 18 h 10 ; Zelig, lun. 12 h, 16 h, 20 h 10 ; Ombres et Brouillard, lun. 14 h 10, 18 h ; Bananas, mar. 12 h, 16 h 05, 20 h 10.
ROBERT ALTMAN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Un mariage, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Quintet, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; The Player, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Short Cuts, mar. 16 h, 20 h.
AVANT-PREMIÈRE, Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20). La Moindre des choses, mar. 20 h 30.
AVANT-PREMIÈRE, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Temps de chien, mar. 20 h 30.
AVANT-PREMIÈRE, Studio 28, 18e (01-46-06-36-07). Rimbaud Verlaine, mar. 21 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), UGC Ciné-cité les Halles, 1er. Jerry Maguire, mar. 22 h.
CARTE BLANCHE A TAYEB SALIH, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Jules et Jim, sam. 17 h ; la Sangsue, dim. 15 h ; les Enfants du paradis, dim. 17 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Sueurs froides, dim. 10 h 45.
CINÉ KIDS (v.f.), UGC Triomphe, 8e. Le Cygne et la princesse, dim. 10 h.
CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des Sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e. Le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.
LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Lost, lost, lost, sam. 17 h ; Viva Zapata !, sam. 20 h ; Notre siècle, dim. 14 h ; Journal intime, dim. 17 h ; Tout va bien, dim. 20 h ; Un Ré in ascolto, lun. 14 h ; Paris, Texas, lun. 17 h ; En remontant la rue Vilin, lun. 20 h.
CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Blue Velvet, lun. 13 h 40, 17 h 40, 21 h 50 ; Twin Peaks, sam. 17 h 40, 21 h 50, 0 h 20, mar. 13 h 40, 17 h 40, 21 h 50 ; Dune, dim. 13 h 40, 17 h 50, 21 h 50.
CYCLE TIM BURTON (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Beetlejuice, sam. 0 h 10 ; Edward aux mains d'argent, sam. 16 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; L'Etrange Noël de M. Jack, dim. 16 h 20, 20 h, 22 h ; Ed Wood, lun. 15 h 45, 19 h 45, 22 h ; Pee Wee Big Adventure, mar. 16 h 20, 20 h, 22 h.
DEMY TOUT ENTIER, Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). Model Shop, dim. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10, mar. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; Lola, lun. 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10 ; La Baie des anges, sam. 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 10.
DEMY TOUT ENTIER, Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Les Parapluies de Cherbourg, sam. 15 h 40, 19 h, 20 h 40, dim. 15 h 40, 19 h, 20 h 40, lun. 15 h 40, 19 h, 20 h 40, mar. 15 h 40, 19 h, 20 h 40 ; Les Demoiselles ont eu 25 ans, sam. 17 h 20, dim. 17 h 20, lun. 17 h 20, mar. 17 h 20 ; Le Joueur de flûte, sam. 14 h, 22 h 20, dim. 14 h, 22 h 20, lun. 14 h, 22 h 20, mar. 14 h, 22 h 20.
DEMY TOUT ENTIER, Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Trois places pour le 26, sam. 20 h, dim. 12 h, 20 h, lun. 12 h, 20 h, mar. 12 h, 20 h ; L'Evénement le plus important, sam. 18 h, 22 h, dim. 18 h, 22 h, lun. 18 h, 22 h, mar. 18 h, 22 h ; Parking, dim. 14 h, lun. 14 h, mar. 14 h ; Le Bel indifférent, sam. 16 h, dim. 16 h, lun. 16 h, mar. 16 h.
DEMY TOUT ENTIER, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Lady Oscar, sam. 16 h 30, 21 h 30, dim. 12 h 30, 16 h 30, lun. 13 h 30, 16 h 30, 21 h 30, mar. 13 h 30, 16 h 30 ; Une chambre en ville, sam. 19 h 15, lun. 19 h 15, mar. 18 h 30 ; L'Univers de Jacques Demy, mar. 14 h ; Jacquot de Nantes, lun. 14 h.
DES MOLLUSQUES FASCINANTS, Institut océanographique, 5e (01-44-32-10-90). L'Enigme du « Britannic », sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). La Bête lumineuse, dim. 11 h 30 ; La Chasse au lion à l'arc, dim. 13 h 45 ; The Store, dim. 18 h ; Regard sur la folie, dim. 20 h 15.
FILMS ET L'ART, Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Georges Rouault, sam. 16 h ; Bagdad sur mer, sam. 19 h ; Matisse et la simplification, dim. 16 h ; Simon Hantai ou les Silences rétiniens, dim. 19 h.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Rebecca, dim. 12 h 10 ; Le Grand Alibi, lun. 12 h 10 ; La Maison du docteur Edwards, mar. 12 h 10.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). The Shop around the Corner, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Huitième Femme de Barbe-Bleue, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; La Folle Ingénue, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ninotchka, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MUSIQUE FILMÉE : LE FILM D'OPÉRA (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-51-86). Parsifal, sam. 19 h ; Moïse et Aaron, dim. 17 h ; Carmen Jones, dim. 20 h.
NUIT TIM BURTON (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Batman, sam. 0 h.
LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). La Chambre de Laura, sam. 16 h.
RÉTROSPECTIVE ARRABAL, L'INTÉGRALE, Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Le Cimetière des voitures, sam. 16 h 30, dim. 19 h 50, lun. 21 h, mar. 21 h ; L'Empereur du Pérou, dim. 21 h 30, lun. 17 h 50, mar. 17 h 50 ; Viva la muerte, sam. 18 h 10, dim. 15 h, lun. 19 h 20, mar. 19 h 20 ; J'irai comme un cheval fou, sam. 19 h 40, dim. 18 h 10 ; L'Arbre de Guernica, sam. 21 h 30, dim. 16 h 30.
SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Critical Mass, mar. 20 h.
SOIRÉE MARCO FERRERI, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Pipicacadodo, lun. 20 h.
THÉATROTHÈQUE, Studio-Théâtre, 1er (01-44-58-98-58). La Trilogie de la villégiature, dim. 14 h 30, lun. 20 h.
JOSEF VON STERNBERG (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). The Shanghai Gesture, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Impératrice rouge, sam. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Femme et le Pantin, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Fièvre sur Anatahan, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Alice dans les villes, lun. 14 h.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Années trente : chansons, larmes et crise : Tchin-Tchin (1936), de William A. Seiter, 16 h 30 ; La Verbena de La Paloma (1935, v.o. s. t. f.), de Benito Perojo, 19 h ; Violettes impériales (1932), d'Henry Roussell, 21 h.
LUNDI
Soirée José Bénazéraf : Le Désirable et le sublime (1969), de José Bénazeraf, 20 h ; Anthologie des scènes interdites, érotiques (1982), de José Bénazéraf, 22 h.
MARDI
Conférence de Vincente Sanchez-Biosca : A propos de Shoah, 18 h 30 ; Ciné-club des Cahiers du cinéma : Marion (1996), de Manuel Poirier, 20 h 30.
Salle République
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Carte blanche à Jean-Marie Straub et Danièle Huillet : Introduction à la musique d'accompagnement (1972, v.o. s. t. f.), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet ; Fortini/Cani (1976, v.o. s. t. f.), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 17 h ; Leçons d'histoire (1972, v.o. s. t. f.), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 19 h 30 ; Trop tôt, trop tard (1980-1981), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Le Plafond (1962, v.o. s. t. f.), de Vera Chytilova ; Un sac de puces (1962, v.o. s. t. f.), de Vera Chytolova, 14 h 30 ; Le Piège à loups (1957, v.o. s. t. f.), de Jiri Weiss, 17 h 30 ; Le Dirigeable et l'amour (1947, v.o. s. t. f.), de Jiri Brdecka ; les Amours d'une blonde (1965, v.o. s. t. f.), de Milos Forman, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : L'Arche des fous (1970-1990, v.o. s. t. f.), d'Ivan Balada, 14 h 30 ; Quelque chose d'autre (1963, v.o. s. t. f.), de Vera Chytilova, 17 h 30 ; Tourments (1961, v.o. s. t. f.), de Karel Kachyna, 20 h 30.

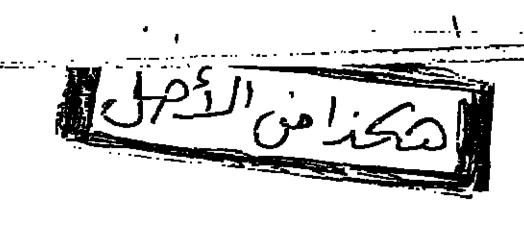
VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

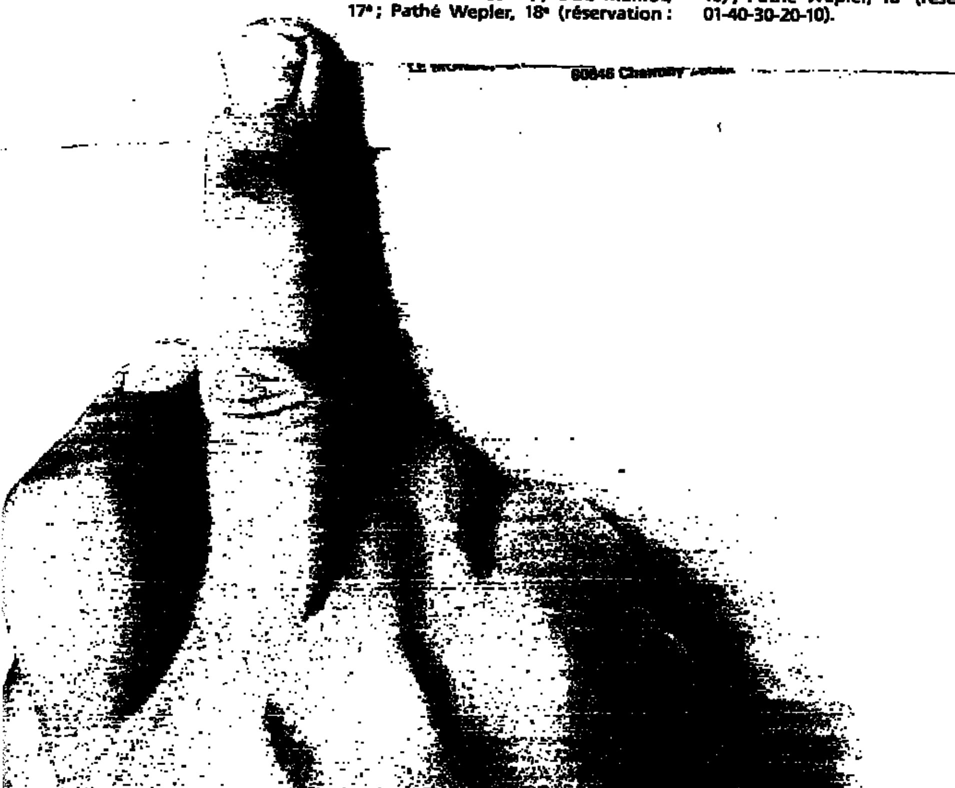
2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Elles : La Moitié du ciel d'Allah (1995), de Djamila Sahraoui ; Algériennes, trente ans après (1996), d'Ahmed Lallem, 14 h 30 ; Histoire d'Orokia (1987, v.o. s. t. f.), de Jacques Oppenheim et Sou Jacob, 16 h 30 ; Ma chérie (1979), de Charlotte Dubreuil, 19 h ; l'Amour nu (1981), de Yannick Bellon, 21 h.
MARDI
Elles : La Banquière (1980), de Francis Girod, 14 h 30 ; Histoires d'A (1973), de Charles Belmont et Marielle Issartel, 16 h 30 ; Les Mardis de la Scam, 19 h ; Erica Minor (1974), de Bertrand Van Effenterre, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Vivement ce soir (1985), de Patrick Van Anwertpen, 17 h ; Déjà s'envole la fleur maigre (1960), de Paul Meyer, 14 h 30.
MARDI
Rue de l'arbre unique (1983), de Patrick Van Antwerpen, 16 h 30 ; Les Rives du fleuve (1991), d'Eric Pauwels, 19 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.





SAMEDI 1er MARS

TF 1

20.45

DRÔLE DE JEU
Divertissement proposé et animé par Lagaf'. Invités : C. Jérôme, Dorothée, Le Festival, Robles, Popeck, Julien Lepers, Lova Moor, Jean Roucas (140 min). 323826
Les invités sont soumis à six épreuves sur leurs connaissances comiques.

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Un gratte-ciel en otage. Téléfilm O de Raymond Martino, avec Anna Nicole Smith, Charles Huber (105 min). 4741246
Une jeune femme, pilote d'hélicoptère, doit libérer un groupe d'otages prisonniers de dangereux mercenaires dans un gratte-ciel...

0.50 et 1.25, 2.25, 3.05, 4.05 TF 1 nuit.
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff., 25 min). 5697937
1.35 et 2.35, 3.15, 4.15, 4.55 Histoires naturelles. 4.45 Musique. (10 min).

France 2

20.50

LE CŒUR AU SHOW
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Gilbert Montagné, Nelson Montfort, Pascal Brunner, Laurent Romejko, William Leymergie, Didier Derlich, Sylvain Augier, Mungo Jerry... (135 min). 53471739

23.05

SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL
Divertissement présenté par Georges Beller (70 min). 2605449

0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Troisième mi-temps. Magazine.
1.20 ▶ La 25e heure. Voisins ou ennemis ?, de Nissim Mossek (65 min). 4755260
2.25 Bouillon de culture(rediff.). 3.30 Pyramide(rediff.). 4.00 Rapport du Loto (rediff.). 4.05 La Compète. 4.30 Taratata(rediff., 95 min).

France 3

20.50

LA PARENTHÈSE
Téléfilm de Jean-Louis Benoît, avec Philippe Volter (90 min). 521081
Un jeune aristocrate provincial au bord de la faillite, sur le point de se marier par intérêt, fait la connaissance d'une ravissante Parisienne...

22.20

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. Carlos, terroriste sans frontières (65 min). 9813420
Né en 1949, fils d'un riche spéculateur immobilier, Carlos, révolutionnaire convaincu, entre en 1970 au FPLP. Envoyé en Europe, il coordonne les groupes terroristes.

23.25 Journal, Météo.
23.50 Portrait de Deng Xiaoping. Documentaire (55 min). 959442
0.45 Matlock. Série. 1.35Musique graffiti. Ballades op. 116, de Brahms, par Eugeny Kissin, au piano (30 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : ISLANDE : L'AUTOCAR DU PÔLE
Documentaire de Ralph Christians (1994, 40 min). 2598975
Depuis 1974, un ruban de bitume relie Reykjavik, la capitale, aux régions désolées du sud de l'Islande. Un autocar quotidien charge voyageurs et objets dignes d'un inventaire à la Prévert...

21.25

FRÈRES
Téléfilm d'Olivier Dahan, avec Nabil El Bouhairi, Véronique Octon (65 min). 3738159
Dernier épisode de la collection "Tous les garçons et les filles de leur âge".

22.30 Metropolis. Magazine. Bernard Frank ; Tous les savoirs du monde ; André Kertesz ; Cinéma (65 min). 4937642
23.35 Music Planet : The Soul of Stax : musique au cœur de Memphis. Documentaire de Philip Priestley (60 min). 5453772
0.35 Une si jolie vallée. Téléfilm de Paul Turner, avec Philip Howe, Sara Harris-Davies (90 min). 6344192
2.05 Tracks. Magazine (rediff., 30 min). 3982173

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (115 min). 402333
Après Le pré où je suis mort *diffusé hier, deux nouveaux épisodes inédits de la quatrième saison.*
L'Homme à la cigarette. *Après de discrètes recherches, Mulder a réussi à mettre la main sur des dossiers confidentiels retraçant la « carrière » de l'homme qui a souvent interféré dans ses enquêtes.*
Les Hurleurs O. *Une femme a été enlevée devant un drugstore. Des photos la montrent entourée d'apparitions qui pourraient être des fantômes.*

22.45 Dance Machine : 100 % boys. Concert enregistré à Bercy et présenté par Yves Noël, Séverine Ferrer et Michel Derennes. (135 min). 697913
1.00 10 ans de clips (415 min).

Canal +

20.35

BOXE
En direct. Championnat WBO des super-plumes : Julien Lorcy (Fr.) - Arnulfo Castillo (Mex.) ; Championnat WBC des légers : Jean-Baptiste Mendy (Fr.) - Steve Johnson (EU). Et Fabrice Tiozzo (Fr.) - Mike Peak (E.-U.). (120 min). 283081
22.35 Flash d'information.

22.40

PAPARAZZO
Téléfilm d'Edward Bennett, avec Rick Caulter (79 min). 4112894

0.00 Le Journal du hard.
0.05 Sexhibition. Film classé X de Kris Kramski (1990, 80 min). 7667734
1.25 Par-delà les nuages ■ ■ Film de Michelangelo Antonioni (1995, v.o., 110 min). 44582395
3.15 La Comédie de Dieu ■ ■ Filmde Joao César Monteiro (1995, v.o., 160 min). 13781444

Radio

France-Culture
20.45 Fiction. Deux textes de Jacques Jouet. 20.45 On ne joue pas ! ; 21.05 Monsieur Frankenstein.
22.35 Musique : Opus. La musique, tremplin social.
0.05 Tard dans la nuit. La morte amoureuse, de Théophile Gautier. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 *Les Nuits de France Culture* (rediff.).

France-Musique
19.30 Opéra. En direct du Metropolitan Opera à New York. Œuvre de Verdi : Aïda.
23.30 Le Bel Aujourd'hui. Festival Présences 97.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Lord Byron. Manfred, ouverture op. 115, de Schumann, par l'Orchestre Philharmonique de Berlin. Manfred, de Nietzsche. Tasso, lamento e trionfo, de Liszt, par l'Orchestre Philharmonique de Londres. 2 Lieder, de Wolf. 3 Mélodies, de Rimski-Korsakov. Préludes du Corsaire et d'I Due Foscari, de Verdi. Harold en Italie, de Berlioz, par l'Orchestre Symphonique de Londres. Œuvre de Schoenberg.
22.45 Da Capo. Œuvres de Schubert.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 R. G. Série. Bêtes et méchants.
21.30 Télécinéma.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Questions pour un champion. (115 min).

Planète
20.35 Jean-Louis Barrault, un homme de théâtre.
21.30 Baroud de dromadaire.
22.00 15 jours sur Planète.
22.25 Youssou N'Dour, l'étoile de la Médina avec Peter Gabriel.
23.15 Spitfire.
0.05 Le Général Mac Arthur.
0.55 La Vie privée des dauphins (55 min).

Animaux
20.00 et 2.00 Tout pour le toutou.
21.00 Monde sauvage. Enchantement sous-marin.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Vie sauvage. Les animaux de l'Arctique.
23.30 L'Epagneul.
0.00 Monde sauvage. Survivre ou mourir.
0.30 La Vie des zoos (30 min).

Paris Première
20.30 Jumping de Bercy. En direct. Depuis le POPB (150 min). 2693915
23.00 Nova.
23.55 Idées et Maison.
0.50 La Semaine du J.T.S.
1.15 Stars en stock. Dustin Hoffmann.

France Supervision
20.30 Verklärte Nacht op. 4. Concert enregistré au palais Walewski en Pologne (100 min). 48168913
22.10 Cap'tain Café.
23.05 Sortie de nuit.
0.05 Mick Taylor en concert (55 min). 81533598
1.00 Pilote. Portrait d'Olivier Panis, pilote de formule 1.

Ciné Cinéfil
20.45 Le Club. Robert Hossein.
22.05 Classic Hollywood.
23.00 L'Eléphant de la jungle ■ ■ Film de Robert Flaherty et Zoltan Korda (1935, N., v.o., 80 min). 6913807
0.20 Saratoga ■ Film de Jack Conway (1937, N., v.o., 95 min). 85226772

Ciné Cinémas
20.30 L'Ile. Téléfilm de François Leterrier, avec Bruno Cremer (95 min). 8330807
22.05 Ciné-cinécourt. Invité : Tran Anh Hung.
23.15 Impromptu ■ Film de James Lapine (1991, 105 min). 65676352

Série Club
20.45 La Caverne de la Rose d'Or. Téléfilm de Gianni Romoli et Francesca Melandri [1/2].
22.20 Code Quantum.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Londres, mai 1916.

Téva
20.55 Femmes dans le monde (55 min). 506211401
21.50 Le Passé évanoui. Téléfilm de Larry Elikann, avec Lindsay Wagner (90 min). 501936842

Festival
20.30 Haute-tension. Dossier mortel. Téléfilm de José Maria Sanchez, avec Vanessa Gravina (95 min). 26536994
22.05 V comme Vengeance. La tendresse de l'araignée. Téléfilm de Paul Vecchiali, avec Bernadette Lafont (90 min). 34597772
23.35 Le Voyageur. L'entraîneur (25 min).

Canal Jimmy
21.00 V.R.5. La cryogénie.
21.45 Friends. Celui qui attrape la varicelle.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Pierre Palmade.
23.15 Le Fugitif. Au grand large.
0.05 Motor Trend.
0.30 Seinfeld. Le garagiste fou.
0.55 Star Trek. Data et Lore (45 min).

Voyage
21.00 Suivez le guide. Les tortues ; Les Fens ; Le Maroc.
22.55 Chronique d'André Bercoff.
23.00 Carnet de route. Ontario et Nouvelle-Zélande.

Eurosport
18.00 Football. En direct. Coupe de France 2e mi-temps : Bordeaux-Cannes (60 min). 711791
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de Pro A (11e journée retour) (125 min). 1875913
22.00 Patinage artistique. Finale de la Champions Series à Hamilton.

Muzzik
21.00 Divas.
22.00 Le Barbier de Séville. Opéra de Giacchino Rossini. Dir. Alberto Zedda (160 min). 85881401

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Larry King Live. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 Cinema. 19.45 et 22.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46Business Weekly.

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 La Bourse... et votre argent. 19.45 et 0.15 Box office. 20.13 Nautisme. 20.38et 21.56, 23.12, 0.12 Reportages. 20.40 et 0.45 Emploi. 20.56 Découvertes. 21.10 Ça c'est passé cette semaine. 21.26 Automobile. 21.40 D'une semaine l'autre. 22.12 Place aux livres. 22.45 Vivre avec. 23.15 Press club (15 min).

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

DIMANCHE 2 MARS

TF 1
16.00 Rick Hunter, inspecteur de choc. Série. Copains de taule.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Pierre Mazeaud.
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

PROMOTION CANAPÉ
Film de Didier Kaminka, avec Grace de Capitani (1990, 100 min). 166531
Une comédie lourde et graveleuse sur le thème du harcèlement sexuel dans les entreprises.
22.25 Ciné dimanche.

22.35

NADINE ■
Film de Robert Benton, avec Jeff Bridges, Kim Basinger (1987, 90 min). 112956
Au Texas en 1954, une aide-coiffeuse sur le point de quitter son mari, un raté, veut récupérer chez un photographe des clichés compromettants. Le photographe a été assassiné...

0.05 et 1.05, 1.50, 2.50, 3.55 TF 1 nuit, météo.
0.15 Le Trio à cordes Borsarello. Concert (50 min). 3224406
1.15Cas de divorce. Série. 2.00 et 3.00, 4.05, 4.35, 5.10 Histoires naturelles. 5.05Musique. (5 min).

France 2
16.50 Les vagabonds de l'océan. Documentaire (60 min). 1677821
17.50 et 4.35 Stade 2. Invité : Guy Drut.
18.50 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour. Invités : Daniel Auteuil et Jean-Michel Jarre.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

MADE IN AMERICA ■
Film de Richard Benjamin, avec Whoopi Goldberg (1992, 115 min). 634043
Une jeune fille découvre qu'elle est un « bébé-éprouvette » et part à la recherche de « son » père.

22.50

LES AIGLES FOUDROYÉS
Documentaire de Frédéric Mitterrand. [7/7] L'agonie des aigles (95 min). 60323208

0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Musiques au cœur. Concert. Présenté par Eve Ruggieri. [1/2] De James Levine (75 min). 9794821
1.50descentes. 2.15Aux marches du palais. 2.20 Polémiques. Magazine (rediff.).

France 3
17.00 Magnum. Série.
17.50 Corky, un ado pas comme les autres. Série.
18.40 Y'a pire ailleurs.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série.

20.50

▶ INSPECTEUR DERRICK
Série de M. Finger. Un geste de tendresse. La femme d'un meurtrier (130 min). 53425550
23.00 Dimanche soir. Invité : Jack Lang.
23.45 Journal, Météo.

0.10

L'INNOCENT ■ ■
Film de Luchino Visconti, avec Laura Antonelli (1975-1976, v.o., 125 min). 7690636
Un grand bourgeois romain se met à haïr l'enfant que sa femme, délaissée et infidèle, a eu d'un autre homme.

2.15 Musique graffiti. Magazine. *L'invito*, de Rossini, *Cancion veneciana*, de Serrano, *Cuando esta tan honda*, de Chapi, par Monserrat Caballé, soprano, et Manuel Burgueras, piano (20 min).

La Cinquième
16.55 Le Sens de l'Histoire. Les grandes batailles de la République : la peine de mort. Invités : Jean Foyer, Henri Leclerc 18.25 Va savoir. 18.50 Le Journal du temps.

Arte
19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 Maestro : James Galway - Shlomo Mintz.
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE JEU, LA FLAMBE
20.45 La Baie des Anges ■ ■ Film de Jacques Demy, avec Jeanne Moreau, Claude Mann (1962, N., 85 min). 625734
Un employé de banque découvre le démon du jeu au casino d'Enghien. Il part en vacances sur la Côte d'Azur et s'éprend d'une bourgeoise, flambeuse invétérée, qui l'entraîne dans son tourbillon.
22.10 La Flambe. Documentaire de Frédéric Laurent et Jean-Charles Leroux, réalisé par Jérôme de Missolz (1995, 60 min). 4783463
Portraits de quatre accros du jeu aux prises avec la passion de la flambe et les questions fondamentales qu'elle soulève.
23.10 Banco pour la Mafia. Documentaire de Frédéric Laurent (1995, 25 min). 2907173
23.35 Glamour à Monaco. Documentaire de Frédéric Mitterrand (1995, 15 min). 3461227
23.50 Metropolis (rediff., 60 min). 1975579
0.50 La Belle et la Bête ■ ■ ■ Film de Jean Cocteau (1946, N., rediff., 90 min). 6332357
2.20 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6
16.45 Dance Machine : 100 % boys. Concert enregistré à Bercy, (rediff.).
19.00 Drôle de chance. Série. Le fils caché d'Angie.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 Sport 6. Magazine.

20.45

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Les secrets des best-sellers. Reportages : Livres-chocs et secrets de stars ; La bataille d'un coup d'édition ; La Bible, best-seller mondial ; Les fortunes du Goncourt... (125 min). 158289

22.50

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Les audiences captives (35 min). 5869821
23.25 Troubles : désirs sans limite. Téléfilm □ de Sean Geoghegan, Jean-Marc Vallee et Eleanore Lindo (110 min). 8059579
1.15 Sport 6. (rediff.). 1.25 Best of 100 % nouveautés. 2.25Jazz à Vienne 96. Kermit Ruffins. 3.0510 ans de séries. (Rediff.). 3.35 La Falaise du diable. Documentaire. 4.15 Fréquenstar. Jean-Louis Aubert (rediff.). 5.20 87 - 97 : 10 ans de M 6 (rediff.). 5.55Mister Biz. (Rediff., 30 min).

Canal +
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Histoires d'aventures : Les naufragés du désert.
18.00 Princesse Caraboo ■ Film de Michael Austin (1995, 90 min). 50024
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

20.35

DENISE AU TÉLÉPHONE ■ ■
Film de Hal Salwen, avec Tim Daly (1995, 75 min). 771227
Satire très aiguë d'une génération accrochée au téléphone et qui supprime tous les rapports humains.
21.50 Flash d'information.

22.00

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (149 min). 1658531
0.30 Petits Meurtres entre amis ■ ■ Film de Danny Boyle (1993, 90 min). 2778932
2.00 Beaubourg City. Documentaire de Brigitte Cornand (rediff., 60 min). 7737951
Visite guidée du « paquebot » Beaubourg.

Radio

France-Culture
20.05 Musique : Laissez-passer. Laissez-passer. Jazz ;
21.00 Atelier de création radiophonique. Futurs décomposés; territoires SF.
22.25 Poésie sur parole. Antonio Gamoneda.
22.35 Musique : Le concert. Concert imaginaire du G.R.M. Œuvres de Pascal, Mozart - Bach, Eloy, von Bingen, Manoury.
0.05 Clair de nuit.
1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique
20.05 Voix souvenirs. Gustave Botiaux, ténor.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. Les Magiciens de la terre : Cuba. Variations transversales : œuvre de Giacinto Scelsi. Le Jazz, probablement : Keith Tippett.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.00 Soirée Lyrique. Louise, roman musical en 4 actes, de Charpentier, par l'Orchestre de l'Opéra Comique.
22.45 Archives du chant français.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 Sept sur sept.
21.00 Temps présent.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Les Nuits fauves ■ ■ ■ Film de Cyril Collard (1992, 115 min). 77273869
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 La Vie privée des dauphins.
21.30 Maroc, corps et âmes. [9/11] Airs en terre berbère : vibrations en haut-Atlas.
22.00 Hospital.
23.20 Pour Don Carlos.
0.10 Les Funambules.
1.00 Rwanda, l'histoire qui mène au génocide (55 min).

Animaux
21.00 Monde sauvage. Les réserves des animaux.
21.30 Le Vagabond. La cavale.
22.00 Requins, la vraie histoire.
23.00 Faune ibérique. Les maîtres du bois.
23.30 Jeux de la nature. La jungle.
0.00 Monde sauvage. Toute une vie.
0.30 Aventure animale. (30 min).

Paris Première
20.30 Top Flop.
21.00 Les Copains d'abord (The Big Chill) ■ ■ Film de Lawrence Kasdan (1983, v.o., 100 min). 31888024
22.40 Sarah Vaughan (60 min).
23.40 Éco, écu et quoi ?

France Supervision
19.50 Haute couture printemps-été 97. Lee Young Her - Revillon.
20.30 Sadko. Opéra de Rimski-Korsakov. Dir. Valery Gergiev. Enregistré au Théâtre Mariinski de Saint Pétersbourg (175 min). 27518579
23.25 Nancy Jazz Pulsations. Concert. Jean-Paul Bourelly (55 min). 38061096
0.20 Aka Moon. Documentaire (40 min).

Ciné Cinéfil
20.30 Saratoga ■ Film de Jack Conway (1937, N., 90 min). 7432969
22.00 Citizen Kane ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1940, N., v.o., 120 min). 9958956
0.00 Aux yeux du souvenir ■ Film de Jean Delannoy (1948, N., 105 min) 75543715

Ciné Cinémas
20.30 Châteauroux district ■ Film de Philippe Charigot (1987, 85 min). 49791314
21.55 Mister Frost ■ Film de Philippe Setbon (1969, v.o., 105 min). 15163799
23.40 Rambo 3 Film de Peter Mac Donald (1988, v.o., 100 min). 55131043

Série Club
20.45 La Famille Addams. Morticia gagne sa vie.
21.15 Colonel March. Le diable vend son âme.
21.40 Sherlock Holmes. Le ballet de la mort.
22.05 Chasse au crime. L'affaire du cirque.
22.20 Code Quantum. L'ombre du passé.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Afrique orientale anglaise, septembre 1919.

Canal Jimmy
20.30 Dream On. Coupable soirée.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.30 Absolutely Fabulous.
22.05 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues. Un bébé disparaît.
23.00 Nights. Episodes 1, 2, 3
23.35 Friends. Celui qui attrape la varicelle.

Festival
20.30 Les Peupliers de la prétontaine. Téléfilm de Jean Herman, avec Jacques Alric (115 min). 44561173
22.25 L'Arbre de la discorde. Téléfilm de François Rossini, avec Michel Bouquet (95 min). 83790598

Téva
20.55 Carmen. Opéra de Georges Bizet. Chorégraphie de Roland Petit (45 min). 500403734
21.40 L'Héritière suspecte. Téléfilm de Joseph Sargent, avec Stephanie Zimbalist (100 min). 507591598
23.20 Top Girls (50 min)

Voyage
20.30 et 23.30 Best of de l'heure de partir.
21.05 Suivez le guide. Magazine. Afrique du Sud ; Windward Island ; Le village des étoiles.
22.55 Chronique de Michel Polac. Vassili Peskov.
23.00 Carnet de route. Magazine. Japon.
23.25 Chronique de Macha Béranger. Les Clés du luxe.

Eurosport
10.25 Ski nordique. En direct. Championnats du monde. Epreuve de ski de fond : 50 km messieurs (40 min). 3183837
11.15 Ski alpin. En direct. Coupe du monde : Super G messieurs (75 min). 2795537
12.30 Ski nordique. En direct. Championnats du monde. Epreuve de ski de fond : 50 km messieurs (75 min). 9854395
13.45 Ski artistique. En direct. Coupe du monde (9e manche) : sauts (65 min). 6599482
14.50 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (Finale) (130 min). 74498579
19.00 Indy - Car. En direct. Le Grand Prix de Miami (150 min). 9133314
23.00 Patinage artistique. Finale de la Champions Series à Hamilton.

Muzzik
21.00 Kora trophées musique africaine (105 min). 9310869
22.45 Le Journal.
23.15 La Nuit des musiciens. Carte blanche à Didier Lockwood. Enregistré au Trianon à Paris le 29 novembre 1996.
0.50 Bill Evans Trio (60 min).

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 19.00 World News. 19.30 Moneyweek. 20.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style with Elsa Klensch (30 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 22.45 Euro 7. 20.35 et 0.20 Visa. 20.45 et 0.30 Alice. 21.20 Alpe Adria. 21.35 Style. 21.45 et 23.45 Business Weekly. 22.15 Sport. 23.15 No Comment. 1.20 Labnews. 1.40 Odeon (20 min).

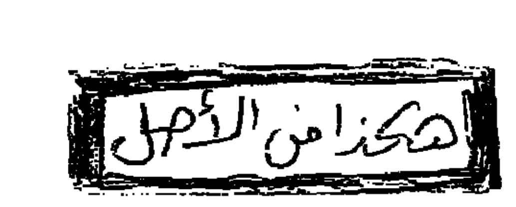
LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 22.12 La Vie des idées. 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.38 et 0.48 Photo hebdo. 21.41 et 0.15 Box office. 21.56 Mode. 22.26 et 23.26 Planète Info. 22.40 et 23.40, 0.40 Sports. 23.12 Police justice. 23.45 Décideur. 0.12 Reportages. 0.45 Multimédia. 0.53 Automobile. 0.56 Découvertes (10 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9
20.30 Les Tortues Ninjas 3. Film de Stuart Gillard (1992, 160 min), avec Elias Kotlas. *Aventures.*
23.10 La Créature du marais. Film de Wes Craven (1981, 95 min), avec Adrienne Barbeau. *Fantastique.*
1.00 On a volé la Joconde. Film de Michel Deville (1966, 95 min), avec George Chakiris. *Comédie.*

TMC
20.35 La Panthère rose. Film de Blake Edwards (1963, 115 min), avec David Niven. *Comédie policière.*

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
DIMANCHE 2 - LUNDI 3 MARS 1997

Ames et fantômes

par Pierre Georges

Un salmigondis de dépêches, ce samedi. Et pour commencer, l'art, si l'on ose dire, d'accommoder les restes. Que faire des cendres de Deng Xiaoping ? Le défunt avait exprimé le désir que celles-ci soient dispersées en mer. Elles le seront. Mais pas n'importe où, ni n'importe comment. Car il y a toujours une vie, politique, après la mort.

Selon le *Ming Pao*, un journal de Hongkong, la famille du disparu et les membres du bureau politique du Parti communiste ont bien l'intention de donner un sens à la cérémonie et d'en faire l'ultime épitaphe. Dimanche, un navire de la marine de guerre chinoise, porteur de l'urne, se dirigera vers le détroit de Formose. C'est là, à proximité de Hongkong mais aussi et surtout de Taïwan, que seront dispersées les cendres de Deng Xiaoping. A la mêlée des eaux et des projets chinois. Entre ce qui est déjà pratiquement fait, Hongkong, et ce qui reste à faire, Taïpeh. On ne saurait mieux signifier qu'il y a une vie, politique, après la mort. Et que la Chine confie au disparu une tâche de sentinelle avancée aux marches de la reconquête.

Canada maintenant, avec un autre illustre disparu. Il paraît, on l'apprend ici, que les postes françaises mijotent un sournois projet contre l'intégrité d'un pays ami : l'émission d'un timbre célébrant le trentième anniversaire du discours prononcé, le 24 juillet 1967 à Montréal par le général de Gaulle. Chacun connaît ses classiques. Le timbre serait à l'effigie du général et porterait en légende le fameux *« Vive le Québec ! Vive le Québec libre ! »*.

On ne plaisante pas avec ces choses-là à Ottawa ! L'affaire y fait quelque bruit. Des citoyens protestent. Et le gouvernement fédéral vient très officiellement de demander à l'ambassade de France *« une explication »* sur le projet de la poste française. On pourrait toujours objecter que si le fédéralisme canadien ne tient plus qu'à un timbre, c'est que la situation est grave ! Mais ne plaisantons pas. L'acte paraît inamical. Et d'autant plus qu'au même moment, dans la bonne ville de Québec, le gouvernement séparatiste du premier ministre québécois, Lucien Bouchard, a annoncé son intention de faire ériger, en juin, une statue du général de Gaulle. Un timbre, une statue, un projet, l'âme du disparu flotte par trop sur le Saint-Laurent.

Grande-Bretagne, maintenant. John Major a de gros soucis. Et il les racontait, vendredi, aux électeurs britanniques. Le premier ministre conservateur dit avoir fait ce cauchemar étrange et pénétrant que les travaillistes pourraient revenir au pouvoir à l'occasion des prochaines élections générales. Si l'on dit *« cauchemar »*, c'est que John Major a utilisé lui-même ce terme. Et il l'a fait dans une version insulaire de notre continental *« Au secours, la gauche revient ! »*. Car, devant cette perspective abominable, il n'a eu qu'un mot : *« La Grande-Bretagne pourrait bien se trouver à quelques semaines d'un cauchemar d'une nuit d'été ! »* Diable ! Au secours, Major ! Les fantômes travaillistes rôdent déjà du côté de Downing Street, à mijoter leur odieux sabbat économique et social. Ils augmenteront les impôts. Ils restaureront les pouvoirs des syndicats. Ils régulariseront la dérégulation. Ils dévoreront la Grande-Bretagne, capital et intérêts compris. La campagne s'annonce burlesque et tragique. Shakespearienne, en somme.

Jean-Marie Le Pen affirme que Jacques Chirac est « tenu » par les organisations juives

Le président du Front national affiche son antisémitisme devant deux journalistes

« POURQUOI Chirac a-t-il toujours refusé de s'allier avec vous ? » Cette question, les journalistes Nicolas Domenach et Maurice Szafran l'ont posée à Jean-Marie Le Pen. Le réponse du chef du Front national figure dans *Le Roman d'un président* (Plon), ouvrage à paraître le 6 mars et retraçant le parcours de Jacques Chirac, de sa défaite de 1988 jusqu'à son entrée à l'Elysée en mai 1995. Selon les auteurs, le président du parti d'extrême droite n'a pas improvisé son explication du complot juif au cours de son rendez-vous avec eux, le 17 juin 1996. Ils en donnent la teneur, *in extenso*, dans leur livre.

M. Le Pen assure qu'il se pose *« depuis toujours, vraiment »*, la question du refus de M. Chirac de faire alliance avec le Front national. *« Quel critère a-t-il donc retenu ? Ou est-il tenu par une organisation toute-puissante, par un secret, par une promesse qu'il ne peut pas dévoiler ? Sur Vichy, l'Occupation ou la déportation, nous n'avons pas plus de leçon à recevoir de Chirac, l'ami de Papon, que de Mitterrand, le complice de Bousquet. Or Chirac nous en inflige sans cesse. Pourquoi ? »*, se demande-t-il.

« Chaque fois qu'il était au pouvoir, Chirac m'a persécuté, indique M. Le Pen. *Dans son esprit, il est établi – une fois pour toutes – que Le Pen, c'est le mal absolu, qu'aucune règle morale ne vaut, dès lors qu'il s'agit de me combattre. Il m'a infligé contrôle fiscal sur contrôle fiscal. Ainsi espérait-il m'inquiéter, m'empêcher de dormir. Mais diable, que me vaut cette inimitié déraisonnable puisqu'elle prive la droite de "nos électeurs" ? Chirac n'a jamais su fournir de réponse convaincante, j'en suis réduit à des hypothèses et, plus particulièrement, à l'une d'entre elles qui est devenue une certitude : Chirac est "tenu" ! Par qui ? Par des organisations juives, notamment le fameux Bnai Brith. En accord avec elles, en échange d'énormes sommes d'argent, d'appuis internationaux exceptionnels, il a accepté de perdre l'élection présidentielle de 1988 plutôt que de s'entendre avec moi. »*

Après ces accusations générales, le président du Front national précise : *« Longtemps, j'ai cru qu'il fallait voir dans cette haine à notre encontre l'influence de son ami d'enfance Jacques Friedmann, un juif très juif. Ce type, Friedmann* [président du conseil de surveillance du groupe AXA-UAP], *éprouve une véritable répulsion physique contre mes amis et moi-même. Ensuite, j'ai cru que Michèle Barzach* [ministre de la santé de 1986 à 1988], *son amie juive, le montait contre nous. Eh bien non ! Il y a plus, un vrai pacte avec ces organisations juives. Le pacte avec ces organisations juives*, in fine, *lui a réussi : le voilà président. »*

L'affirmation selon laquelle un « pacte » lierait les principaux partis politiques à des organisations juives court dans la presse d'extrême droite et, notamment, dans les colonnes de *Présent*, depuis une dizaine d'années. Ce quotidien, de la mouvance pétainiste et catholique traditionaliste, fait régulièrement référence à un article du *Monde* du 26 mars 1986 dans lequel le Bnai Brith attirait *« l'attention des partis de la nouvelle majorité* [RPR et UDF] *contre toute tentation de vouloir reprendre les slogans extrémistes sur l'insécurité et les idées xénophobes à l'encontre des immigrés »*. Cette organisation juive rappelait *« aux représentants de ces partis leur engagement, pris au cours des forums du Bnai Brith (…), de ne s'allier en aucun cas au Front national »*. Il n'en fallait pas plus pour que l'extrême droite donne une nouvelle jeunesse à un fantasme qui lui est cher : le complot judéo-maçonnique.

C'est cette thèse que reprend M. Le Pen. *« Chirac et le RPR ont donc pris un engagement devant le Bnai Brith et d'autres sociétés étrangères*, affirme-t-il : *pas d'alliance, jamais, avec le Front national. Même si on a besoin de lui pour former la majorité. J'ai compris toute l'importance de cette alliance quand Chirac s'est permis de déclarer, il y a une dizaine d'années : "Je n'ai qu'une seule haine au monde, le fascisme." Quel est donc son critère de haine ? Il aurait pu ajouter le communisme ; or, il s'est gardé de le faire. »*

A cet aveu implicite sur la filiation entre le lepénisme et le fascisme, le président du Front national en ajoute un autre quand il déclare : *« Chirac a refondé le parti gaulliste en créant le RPR. (…) Ses idées lui ont été imposées de l'extérieur. De la sorte, il a "gauchi" le RPR et la scène politique tout entière. Ainsi, il respecte la promesse faite au Bnai Brith et à toutes les autres organisations juives : ne pas remettre en cause le partage du gâteau instauré à la Libération. Les partis issus de la Résistance se sont offert le pays. L'alternance n'est possible qu'entre eux. »* Il est rare que M. Le Pen reconnaisse aussi clairement la filiation du Front national avec les vaincus de la Libération, c'est-à-dire les pétainistes et les partisans de la collaboration avec l'Allemagne nazie.

Olivier Biffaud

De « Je vous hais » à « Ce que l'on vous cache »

La dénonciation du Bnai Brith – les « fils de l'Alliance », en hébreu – est récurrente à l'extrême droite. Fondé à New York, en 1843, par des immigrés juifs allemands, le Bnai Brith n'est pas une obédience maçonnique, mais s'est inspiré, à l'origine, de la franc-maçonnerie. Cette organisation essentiellement implantée aux Etats-Unis est notamment connue pour sa lutte contre l'antisémitisme. Montré du doigt par la presse proche du Front national, le Bnai Brith était déjà attaqué sous l'Occupation. Il était dénoncé dans une brochure intitulée *Je vous hais*, éditée par une structure proche du parti collaborationniste de Jacques Doriot, le PPF, sous la plume de Jacques Ploncard.

Après vingt ans d'exil, celui-ci a repris du service. Sous le nom de Jacques Ploncard d'Assac, il est l'auteur d'« Enigmes et mystères, voici le Bnai Brith », article figurant dans une brochure, *Ce que l'on vous cache*, patronnée par Jean Madiran, directeur politique du quotidien *Présent*.




Robert Hue demande au PS de définir avec lui une politique « de gauche »

C'EST À LILLE, devant quelques milliers de personnes, que le secrétaire national du PCF, Robert Hue, devait donner le coup d'envoi, samedi 1er mars, des « assises pour le changement ». Ces assises, organisées en province avant une rencontre finale à Paris, devraient réunir l'ensemble des formations de gauche pour discuter du *« contenu d'une politique de gauche »*.

En janvier 1996, à Marseille, M. Hue avait lancé les « forums », clos le 2 avril 1996 à Bercy en présence de Lionel Jospin, Dominique Voynet, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Michel Baylet et Alain Krivine. Ils avaient d'abord une vertu pédagogique : donner l'habitude aux forces de gauche de discuter entre elles. Les « assises pour le changement » s'inscrivent, elles, dans la perspective des élections législatives : quelle politique, demain, pour une gauche éventuellement chargée de gouverner la France ?

IMPORTANTES DIVERGENCES

Entre les socialistes et les communistes, les divergences demeurent importantes malgré les efforts conjoints de MM. Hue et Jospin. Alors que les responsables communiste et socialiste tentaient récemment d'expliquer que leurs divergences sur l'Europe n'étaient pas insurmontables, le secrétaire national devait hausser le ton, samedi 1er mars. A ses yeux, comme il l'a déjà suggéré le 23 février sur Radio J, *« les désaccords avec le Parti socialiste ne portent pas seulement sur la monnaie européenne »*, mais aussi sur *« le rapport à l'argent »* (taxation des mouvements de capitaux, intervention des salariés dans les entreprises) et sur la *« démocratie citoyenne »*.

La défaite du candidat socialiste à Vitrolles et la mise en cause du PS au sujet du projet Debré incitent M. Hue à profiter des circonstances. Le PCF cherche à incarner une nouvelle radicalité, susceptible de conforter son électorat traditionnel déboussolé par la « mutation ». Depuis décembre 1995, M. Hue veut faire de son parti le *« relais »* de ce qu'on appelle désormais, place du Colonel-Fabien, l'*« intervention citoyenne »* : grèves, manifestations, pétitions, et tout ce dont bruit le « peuple de gauche », écologiste, critique, alternatif, mais aussi socialiste.

« Pour le moment il n'y a pas de construction politique à gauche », a expliqué M. Hue au lendemain de la manifestation contre le projet de loi Debré du 22 février. *« Le PS ne peut pas seul imaginer conduire les affaires de la France »*, précisait-il et, pour la première fois : *« Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que la gauche serait majoritaire et je pense que ce qu'il pourrait manquer à la gauche pour qu'elle le soit, c'est précisément* (…) *une construction politique alternative qui n'existe pas pour le moment »*, ajoutait-il, interrogeant implicitement M. Jospin sur sa détermination à gagner les élections en 1998.

A Lille, M. Hue se proposait de rebondir sur les propos que tenait le premier secrétaire du PS lors de la dernière convention nationale de son parti. *« Il faut vaincre la peur que les Français ont d'être déçus avec nous*, expliquait M. Jospin. *La tentation qu'ils ont de se résigner à l'insatisfaction que leur procure le pouvoir d'aujourd'hui. »* Place du Colonel-Fabien, on juge que cette phrase contient, de la manière la plus explicite, un aveu de l'incapacité à convaincre du projet socialiste...

Ariane Chemin

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : la fusée Ariane a enregistré un nouveau succès, samedi 1er mars, en mettant en orbite le satellite de télécommunications internationales Intelsat-801.**

■ **MONNAIE : le billet de 500 francs à l'effigie de Pascal** perd son cours légal après vingt-huit ans d'usage. A partir du 1er mars, les commerçants ne sont plus tenus de les accepter, mais la Banque de France continuera de les échanger contre des billets à l'effigie de Pierre et Marie Curie, mis en circulation en mars 1995.

■ **CUBA : les cérémonies destinées à célébrer les trente ans du célèbre cigare Cohiba** n'avaient accueilli, vendredi 28 février, à l'aube de la dernière journée des festivités, aucune des vedettes hollywoodiennes dont les autorités de La Havane avaient annoncé la présence. Les acteurs Mel Gibson, Arnold Schwarzenegger, Jack Nicholson et Sylvester Stallone sont bien présents, mais seulement sur d'immenses affiches apposées par les organisateurs.

■ **ITALIE : le taux de croissance a été de 0,8 %** en 1996, contre 3 % en 1995, selon les statistiques publiées vendredi 28 février. La banque centrale a annoncé que la dette publique du pays a atteint 2 204 903 milliards de lires (7 500 milliards de francs) l'an dernier, soit plus de 120 % du PIB. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Gazprom entreprend une restructuration en profondeur, exigée par le Fonds monétaire international, a annoncé le géant gazier, le 28 février.** – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 1er mars 1997 : 489 337 exemplaires





